TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — Nº 10 179 — 40 PAGES — VENDREDI 21 OCTOBRE 1977



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,60 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 1,30 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,75; Danemark, 3,50 kr.; Espagne, 35 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 ris; Italie, 350 l.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 17 esc.; Suède, 2,35 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 31

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris nº 650572
Tél. : 246-72-23

Coup d'État militaire à Bangkok

L'armée a pris le pouvoir en Thaïlande, jeudi 20 octobre, à 18 heures (heure locale), annonce Radio-Bangkok.

L'aggravation de la répression en Afrique du Sud

La fuite en avant de M. Vorster

La vague de répression, d'une ampleur sans précédent depuis l'interdiction en 1960 du Congrès national africain, déclenchée le 19 octobre par les autorités de Pretoria est ressentie comme un double défi. A l'intérieur, le durcissement brutal du régime suscite colère et stupeur chez tous ceux qui voulaient encore croire à une évolution « réformiste » des dirigeants. A l'extérieur, l'escalade de l'autoritarisme enregistrée à Pretoria heurte de front les sentiments de la communauté internationale, déjà hostile à un régime qui, tout en se posant en « défenseur de la civilisation occidentale » fait si peu de cas des principes élémentaires de la démocratie.

La réaction américaine, rapide et vive, apparaît lourde de menaces pour le gouvernement sud-africain. En déplorant une action malheureuse qui « ne peut qu'affecter les relations entre Washington et Pretoria », le département d'Etat, déjà irrité par l'immobilisme de M. Vorster, laisse entendre qu'il songe d'ores et déjà à exercer des représailles sur un allié décidément trop entêté. En choisissant la manière forte, le chef du gouvernement de Pretoria rend plus improbable l'« ouverture d'un processus » pouvant conduire à une « transformation progressive de la société sud-africaine », qu'appelle de ses vœux l'administration Carter.

Jusqu'à présent, les avertissements de Washington n'ont fait qu'attiser la fièvre obsidionale d'un régime pour qui le « bastion blanc » sud-africain est un camp retranché environné d'ennemis dont l'hostilité ne désarme jamais. En fin politique, M. Vorster a joué de cette « mentalité du laager » si profondément enracinée dans la culture afrikaans. Il table sur un sursaut nationaliste qui, en faisant des élections législatives du 30 novembre un plébiscite triomphal, lui donnera les moyens, à la tête d'un gouvernement fort, de poursuivre, grâce à la création de nouveaux bantoustans, une politique de « balkanisation » du pays, dont la communauté afrikaaner est seule à ne pas voir qu'elle est inéluctablement vouée à l'échec.

En choisissant la fuite en avant, M. Vorster risque tout simplement de contraindre Washington et ses alliés occidentaux à recourir plus rapidement que prévu aux pressions économiques auxquelles ils répugnent, puisque c'est la seule méthode pour faire fléchir un régime de plus en plus isolé et dont les derniers partisans se recrutent surtout parmi les dictatures militaires d'Amérique latine.

Plus graves seront sans doute, à terme, les répercussions intérieures du nouveau « durcissement » de M. Vorster. Au nom de l'ordre public — alibi si commode, — le premier ministre sud-africain vient de jeter en prison les seuls représentants authentiques de la population africaine encore disposés à dialoguer avec lui. Dans une sorte de « paranoïa » — le mot revient souvent dans les commentaires de l'opposition intérieure, — il se prive de ses derniers interlocuteurs modérés, qu'il assimile à des « anarchistes ». L'existence d'associations hostiles à l'apartheid, en offrant un mode d'expression légal à la contestation, permettrait de fournir un exutoire — de plus en plus difficile, il est vrai, depuis l'explosion de Soweto — à l'amertume de la jeunesse africaine.

Désormais, il n'est plus d'accommodement avec un régime qui pousse au désespoir la majorité noire. C'est à l'insurrection et à la guerre civile que l'aveuglement de M. Vorster et de ses amis risque de conduire les adversaires de l'apartheid.

Washington envisage des mesures de représailles

La nouvelle vague de répression qui frappe, en Afrique du Sud, les personnalités et mouvements hostiles à la politique d'« apartheid », suscite de très vives réactions à travers le monde. Commentant, mercredi 19 octobre à Washington, les mesures d'interdiction prises à l'encontre des deux plus grands journaux à clientèle noire et de dix-huit associations d'opposants (le Monde du 20 octobre), le porte-parole du département d'Etat a déclaré : « Nos relations avec l'Afrique du Sud ne peuvent qu'être affectées par ce qui s'est passé », *brandissant ainsi, à mots couverts, la menace de représailles.*

En Afrique du Sud même, l'opposition libérale estime généralement que M. Vorster entend faire plébisciter sa politique d'intransigeance aux élections du 30 novembre.

● *A Genève, le Conseil œcuménique des Eglises, évoquant la décision du premier ministre sud-africain, a invité ses membres à* « élever les protestations les plus véhémentes contre cette flagrante violation des droits de l'homme ». *A New-York, M. Waldheim, secrétaire général de l'ONU, s'est déclaré* « profondément affecté ».

L'amertume des libéraux

De notre correspondante

Johannesburg. — « *Est-ce que cela signifie que le gouvernement essaie d'étouffer toute voix qui s'oppose à lui ? Ou sait-il sur ces organisations quelque chose que nous ignorons ?... Le gouvernement devient paranoïaque.* » Paranoïa, dictature... Les *mots* reviennent dans tous les commentaires des Noirs, des Métis, des Indiens ou des Blancs opposés à la politique d'apartheid.

L'évêque catholique de Port-Elizabeth, Mgr Murphy, n'est qu'une des nombreuses personnes ayant protesté contre la fermeture des deux journaux *World* et *Week End World* et contre l'interdiction de dix-huit organisations (dix-sept appartenant au Mouvement de la conscience noire, la dix-huitième étant le Christian Institute, mouvement œcuménique multiracial), le « bannissement » (assignation à résidence accompagnée de diverses restrictions des libertés) d'au moins sept personnes et l'arrestation de plus de quarante-deux hommes et femmes militant pour une citoyenneté à part entière de tous les habitants de l'Afrique du Sud (*le Monde* du 20 octobre).

« *Les bannissements et détentions décidés mercredi par le ministre de la justice, M. J.T. Kruger, et particulièrement ses actions contre la presse, représentent la plus grave mesure autoritaire jamais prise par ce gouvernement*, lit-on dans l'éditorial du quotidien anglophone *Rand Daily Mail*, ce jeudi 20 octobre. *Si quelqu'un avait quelques doutes sur le fait que l'Afrique du Sud est menée vers une ère de dictature, les voici dissipés.* »

Apparemment, le gouvernement sud-africain n'a, une fois de plus, trouvé que la manière forte pour répondre aux revendications persistantes des Noirs. Depuis le 16 juin 1976, date de la première révolte lycéenne et collégienne, le pays n'a jamais retrouvé le calme.

Les manifestations, essentiellement limitées l'an passé aux cités africaines du Cap et de Johannesburg, se sont étendues à tout le pays, y compris aux Banotustans. Après une brève accalmie au début de *l'année 1977, coïncidant avec le* retour en classe des élèves, le mouvement a repris de l'ampleur, et *depuis le mois de juillet, les jeunes* observent à nouveau la grève des cours. Auparavant ils ont contraint à la *démission les Africains qui* avaient accepté de prendre des responsabilités dans des structures établies par le gouvernement pour la municipalité de Soweto et à la tête des écoles.

Aujourd'hui, Pretoria doit non seulement affronter la jeunesse, mais aussi un certain nombre d'adultes. La *grande majorité des enseignants* et directeurs d'écoles secondaires à Soweto ont présenté leur démission pour protester contre l'éducation séparée, un enseignement qu'ils estiment discriminatoire.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

(Lire la suite page 3.)

L'assassinat du président du patronat allemand

- *Une vaste opération de police a été déclenchée après la découverte du corps de M. Schleyer*
- *M. Schmidt déclare au Bundestag que « le terrorisme n'est mort ni en Allemagne ni ailleurs dans le monde »*

La découverte du corps de M. Hanns-Martin Schleyer à Mulhouse, dans le coffre d'une voiture immatriculée en R.F.A., à la suite d'un appel téléphonique anonyme, a provoqué une vive indignation à Bonn. Une opération de police de grande envergure a aussitôt été déclenchée afin de tenter de retrouver les assassins du président du patronat ouest-allemand. La nouvelle a suscité une grande émotion dans toute l'Europe occidentale, mais des manifestations anti-allemandes ont eu lieu dans plusieurs pays, dont la France, l'Italie et la Grèce, à l'appel de mouvements et de personnalités d'extrême gauche, qui contestent qu'Andreas Baader, Gudrun Ensslin et Jan-Carl Raspe se soient vraiment donné la mort.

Les conclusions du rapport d'autopsie n'ont pas été encore officiellement publiées par les autorités ouest-allemandes. Les premières déclarations des médecins qui l'ont pratiquée, toutefois, semblent confirmer la thèse du suicide.

Dans une déclaration prononcée ce jeudi matin au Bundestag, le chancelier Helmut Schmidt a estimé que le terrorisme n'était « nullement mort ni en Allemagne ni ailleurs dans le monde ». (Lire page 40.)

En France, on confirme au ministère de l'intérieur que des renforts de police ont été mis en place à la frontière franco-allemande et dans l'ensemble de la région frontalière.

A Paris, M. Christian Wuillaume, âgé de vingt et un ans, a reconnu avoir tenté, ce jeudi matin, de mettre le feu à un car de touristes allemands vide de ses occupants.

D'autres attentats, à Toulouse notamment, ont été commis contre des sociétés ou des biens liés, directement ou non, à la R.F.A.

Le président du patronat de R.F.A., enlevé le 5 septembre dernier au cours du sanglant attentat de Cologne, avait été tué d'une balle dans la tête par ses ravisseurs.

Ceux-ci ont également envoyé au quotidien d'extrême gauche *Libération* une lettre ainsi rédigée : « *Après quarante-trois jours, nous avons mis fin à la misérable existence corrompue de Hanns-Martin Schleyer. Schmidt, qui dans son calcul de pouvoir, a depuis le début spéculé avec la mort de Schleyer, peut aller en prendre livraison rue Charles-Péguy, à Mulhouse, dans une Audi 100 verte immatriculée à Bad-Hombourg. Sa mort est sans commune mesure avec notre douleur et notre colère après le massacre de Mogadiscio et de Stammheim. Andreas, Gudrun, Ingmard et nous-mêmes ne sommes pas étonnés par le déploiement de forces fascistes des impérialistes pour détruire les mouvements de libération. Nous n'oublierons jamais le sang versé par Schmidt et les impérialistes qui les soutiennent. Le combat ne fait que commencer.* »

L'annonce de la mort de M. Schleyer — dont l'autopsie, pratiquée ce jeudi en début d'après-midi à Mulhouse, devrait permettre de préciser les circonstances — a provoqué une pro*fonde émotion et une vive indi*gnation en Allemagne fédérale. Le gouvernement a appris cette nouvelle, selon son porte-parole, M. Klaus Bölling, « *avec la rage au cœur* », et assuré qu'il « *ne donnera aucune chance aux assassins* ». Ce jeudi matin, au Bundestag, le chancelier Helmut Schmidt a lancé un nouvel appel à l'unité nationale et déclaré que la R.F.A. se trouvait désormais engagée dans une longue lutte contre le terrorisme.

(Lire la suite page 4.)

LES GRANDS TRAVAUX ET LEURS CONSÉQUENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Une révolution tranquille

Le décret organisant de manière concrète les « études d'impact » qui devront désormais accompagner tous les grands travaux a été publié au « Journal officiel » du 13 octobre. Pour les défenseurs du cadre de vie, c'est une date « historique », tant ce texte était attendu avec impatience. Il introduit en effet une innovation majeure dans la législation française.

Cependant, à peine paru, le décret a été jugé très insuffisant par certains écologistes comme M. Brice Lalonde, l'un des animateurs des Amis de la Terre (« le Monde » du 16 octobre 1977). Tel n'est évidemment pas l'opinion de M. Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement, qui souligne ci-dessous les aspects positifs des nouvelles dispositions et l'esprit dans lequel il entend les faire appliquer.

par MICHEL D'ORNANO (*)

Réunissant il y a huit jours les représentants des principales associations de protection de la nature et de l'environnement, le président de la République annonçait la préparation et la mise au point pour la fin de l'année d'une nouvelle charte pour la qualité de la vie.

Il jugeait, en effet, qu'après l'application ou le large engagement des dix-huit mesures qu'il avait incorporées dans son programme lors de l'élection présidentielle, le moment était venu de franchir une nouvelle étape dans la lutte pour améliorer le cadre de vie, réduire les inégalités de la qualité de la vie des Françaises et des Français et les amener à participer plus largement à la protection de la nature et de l'environnement.

Le moment est aussi venu d'observer le chemin parcouru au cours de ces dernières années.

Notre pays s'est doté, se dote d'un dispositif législatif et réglementaire, et nous participons à la *naissance d'un nouveau droit qui* va marquer profondément nos institutions ; la loi sur la protection de la nature, voulue par le président de la République et votée par le Parlement, institue en effet l'obligation tout à fait nouvelle de respecter les préoccupations d'environnement.

Le principe est posé par la loi : la protection des espaces naturels, des espèces végétales et animales, l'équilibre harmonieux de la population, sont d'intérêt général, et les activités publiques ou privées doivent désormais s'y conformer.

A partir de ce principe, il appartenait au gouvernement de construire les outils juridiques qui permettront de le mettre en œuvre : neuf décrets ont été élaborés, deux sont déjà publiés, la totalité d'entre eux paraîtra avant la fin de l'année.

L'élément essentiel de cette révolution tranquille, qui n'est pas encore clairement perçu, est, me semble-t-il, l'introduction du *contrôle du juge et la possibilité* offerte par la loi de voir naître et se développer une jurisprudence nouvelle dans le domaine de l'environnement ; l'ensemble de la réglementation qui sera édictée comme la totalité des décisions d'aménagement pourront être déférées au juge administratif si elles ne respectent pas les préoccupations d'environnement. Les principes généraux de notre droit, qui fondent la jurisprudence administrative et constituent un des éléments essentiels de sauvegarde de nos droits et libertés, comprennent désormais la nécessaire protection de la nature.

Dans ce droit nouveau, l'obligation d'études d'impact sur l'environnement, qui vient de faire l'objet d'un décret très attendu, mérite de retenir l'attention. Elle éclairera désormais les choix des décideurs pour les projets les plus importants. Jusqu'ici, l'aménageur se contentait souvent d'effectuer les études techniques ou économiques nécessaires à son projet ; désormais, il doit réaliser également l'étude d'impact, c'est-à-dire évaluer l'ensemble des conséquences de son projet sur l'environnement.

(Lire la suite page 35.)

(*) Ministre de la culture et de l'environnement.

AU JOUR LE JOUR

Vaste programme

Le congrès de criminologie qui se tient à Nice se penche cette année sur une nouvelle forme de délinquance : la délinquance écologique.

Les congressistes — juristes, économistes, sociologues, psychologues et psychanalystes — vont avoir du pain sur la planche pour cerner le problème. A recenser toutes les atteintes portées à notre mère la terre, le viol de son intégrité, le pillage de ses fruits, ils devront à nouveau se pencher sur eux-mêmes, c'est-à-dire sur l'homme.

Et, à la lueur des événements de ces derniers jours, peut-être constateront-ils avec une certaine amertume résignée que la délinquance écologique commence là où s'arrête le respect de la vie, c'est-à-dire l'amour des minéraux, des végétaux, des bêtes et des hommes.

BERNARD CHAPUIS.

DES CONQUISTADORES AUX PÉTRO-DOLLARS

Une histoire du monde qui est aussi celle de l'Europe

Dans la mouvance de l'école historique française, *depuis Marc Bloch et Lucien Febvre, une équipe* d'historiens, économistes et sociologues, *a, sous la direction de Pierre Léon, disparu l'an dernier,* conçu une « Histoire économique et sociale du monde » (Armand Colin), qui promet de faire date.

En effet, les événements qui ont marqué le destin de notre planète, du quatorzième siècle à nos jours, où des conquistadors aux pétro-dollars y sont présentés dans l'interaction de l'économique qui les suscite et du social qui les sanctionne, ou qui les prolonge.

L'histoire du monde, au cours de ces sept siècles, se confond avec celle de l'Europe, d'abord conquérante, affrontée à ses crises, à ses conflits, puis confrontée avec son déclin, avec son destin.

Un double éclairage préside à cette interprétation : une lumière *libérale qui s'applique plus généralement* aux périodes de croissance, une lumière marxiste qui *élucide plus particulièrement* les périodes de tension.

Dernière singularité : cet ouvrage collectif, divisé en six tomes correspondant à peu près aux six premiers siècles, le dernier siècle, le nôtre, faisant l'objet de deux volumes, est autant (ou presque) l'œuvre d'historiens de province que de Paris.

Les trois premiers volumes, le I, le V et le VI, paraissent ces jours-ci.

Les trois derniers sortiront en octobre 1978.

(Lire page 22 l'article de PAUL MORELLE.)

idées

Société et liberté

par RENÉ LENOIR (*)

LES observateurs ont noté depuis un an l'incertitude des Français qui, dans un même sondage, ont pu prévoir la victoire de la gauche et souhaiter le maintien de la majorité actuelle. Cette incertitude traduit un sentiment profond que la bipolarisation actuelle empêche de s'exprimer et qui pourrait se traduire dans les propositions suivantes : les Français sont opposés à l'emploi de la violence en politique ; ils ne veulent pas d'une socialisation outrancière qui acheminerait vers le collectivisme ; mais ils sont favorables à d'importantes réformes.

Le sondage effectué — avant même la crise de la gauche — par la SOFRES, sur un échantillon national, à la demande du Carrefour social-démocrate, est éloquent.

Les réponses des personnes interrogées sont disposées sur une échelle. Les très favorables dans la première case (la plus proche de la question posée), les assez favorables dans la seconde, les plutôt favorables dans la troisième.

I. — Les Français veulent la paix civile

L'utilisation de la violence en politique n'est approuvée que par 6 % des personnes interrogées :

Aucune cause politique ne justifie qu'on emploie la violence.	67 % - 16 % - 9 %	3 % - 1 % - 2 %	*Pour faire triompher ses idées politiques, il ne faut pas hésiter, dans certains cas, à employer la violence.*

Alors que pour toutes les autres questions posées, on va trouver des forts pourcentages dans les médianes, le plus fort pourcentage se trouve ici à l'extrême (67 %), et 94 % des gens ne veulent pas de la violence en politique.

II. — Les Français ne veulent pas changer de société

Sur l'échelle « liberté-autorité », la répartition se fait ainsi :

Je suis partisan de la liberté la *plus* totale.	16 % - 15 % - 31 %	22 % - 9 % - 6 %	Je suis partisan de l'autorité et de la discipline strictes.

Les Français restent assez réticents devant la discipline et les méthodes autoritaires. 62 % d'entre eux préfèrent la liberté la plus totale. Sur l'échelle « libéralisme-collectivisme » :

Je suis partisan du libéralisme intégral.	18 % - 21 % - 36 %	12 % - 5 % - 4 %	Je suis partisan du collectivisme intégral.

Le libéralisme est approuvé par 75 % des gens. *Le collectivisme continue de faire peur. Mais il est* probable que si on avait remplacé ce terme par une expression du genre « socialisation plus poussée », on eût obtenu des réponses sensiblement différentes : le nombre des opinions médianes se serait renforcé.

Sur l'échelle « inégalité-égalité », on trouve une majorité (56 %) pour le maintien d'une certaine inégalité entre les revenus :

Je suis partisan de conserver une assez grande inégalité entre les revenus, car cela crée une émulation.	11 % - 19 % - 26 %	24 % - 11 % - 8 %	Je suis partisan de donner le même revenu à chacun, quels que soient son métier ou ses aptitudes.

Les Français ne sont pas égalitaristes à tout prix et ne sont pas choqués qu'on rémunère le travail, le risque ou le talent.

La question : « Approuvez-vous la réduction des consommations individuelles des ménages au profit des services collectifs ? » appelle les réponses suivantes : plutôt contre 61 %, plutôt pour 23 %, sans opinion 16 %.

Sans doute l'habitude des consommations individuelles, qui se sont fortement développées depuis vingt ans, l'emporte sur les besoins pourtant grands en équipements collectifs (transports en commun, crèches, etc.). Mais il faut voir aussi dans cette réponse une certaine crainte de l'uniformisation contraire au tempérament national. L'intervention de la collectivité n'est souhaitée que lorsqu'elle concerne l'octroi de revenus (par exemple allocations familiales) ou de remboursements de frais (assurance-maladie). Mais les prises en charge par la collectivité sont redoutées dès qu'il s'agit des gestes de la vie quotidienne.

Ces réponses sont cohérentes avec celles qui concernent les partis politiques. Vingt et un pour cent des interrogés sont très favorables ou assez favorables à l'alliance du parti socialiste et du parti communiste ; 42 % sont très opposés ou assez opposés à cette alliance. La dynamique de la gauche fait peur dans la mesure où elle peut amener un bouleversement de société et où elle représente un saut dans l'inconnu.

En revanche 54 % des interrogés souhaitent que les partis de la *majorité* soient plus unis et 21 % seulement qu'ils conservent leur indépendance. Les orientations générales sur un choix de société sont celles de la majorité et l'opinion conçoit mal que cette majorité puisse se diviser.

III. — Les Français veulent changer la société

Alors que les grandes options de la majorité sont ainsi assez largement approuvées, l'opinion n'en attend pas moins des réformes importantes comme le montre une analyse plus fine du sondage ainsi que des réponses à d'autres questions.

A une question générale sur la transformation de la société française, les réponses sont les suivantes :

Je suis partisan de changer la société française de fond en comble.	11 % - 11 % - 36 %	18 % - 13 % - 10 %	Je suis partisan de freiner le plus possible les changements de la société française.

Les partisans du changement l'emportent (58 %). Les Français pris en bloc attendent des réformes auxquelles, fractionnés en corporations, ils s'opposent la plupart du temps. La brutalité de la question posée fait ici que les médianes sont plus fortes (36 % et 18 %) que les extrêmes (11 % et 10 %).

Si l'on entre dans le détail des réformes, on obtient :

— En ce qui concerne les nationalisations des entreprises employant plus de cinq cents personnes : plutôt pour 34 %, plutôt contre 35 %, sans opinion 31 % ;

— En ce qui concerne l'autogestion : plutôt pour 32 %, *plutôt contre* 42 %, *sans opinion* 26 %.

C'est un score très honorable pour l'autogestion. Mais on voit que sur ces deux grandes questions l'opinion reste très partagée ou incertaine.

En ce qui concerne les préoccupations de justice et d'égalité, une question a porté sur les revenus *et deux sur la fortune acquise*.

Alors que la majorité des Français n'est pas très égalitariste (*cf.* supra), 74 % d'entre eux sont favorables à une limitation des revenus à 25 000 francs par mois. On admet de moins en moins des rémunérations sans commune mesure avec l'apport au corps social.

En ce qui concerne l'imposition des fortunes de plus de 2 millions de francs, 80 % de réponses sont favorables, 10 % défavorables et 10 % n'ont pas d'opinion. Quant à l'augmentation sensible des impôts sur les héritages de plus de 1 million de francs, *elle recueille 63 % d'opinions favorables.*

Il est certain que les seuils d'exonération expliquent les réponses. Si les questions avaient évoqué *toutes* les fortunes et *toutes* les successions, on aurait obtenu une forte proportion de réponses défavorables. Les gens ne veulent pas que l'on touche aux biens de *famille (maison, mobilier, outillage, petite entreprise)*. Au-delà d'un certain seuil, l'impôt, même fortement progressif, est admis.

Enfin, les gens sont plutôt favorables à l'union politique des pays du Marché commun (53 %) et à un renforcement des institutions régionales (63 %). *Mais sur ces deux questions* le pourcentage des indécis reste considérable (32 % et 29 %).

***

Sans attribuer à ce sondage plus de valeur qu'il n'en a, on peut cependant tirer quelques conclusions.

La netteté des réponses concernant la violence politique et le collectivisme explique la stratégie du parti communiste d'abandon du dogme de la dictature du prolétariat et de mise en sourdine du thème de la lutte des classes. L'histoire a enseigné aux Français que la société dans laquelle ils vivent leur fournit à la fois une liberté et des protections sociales que la plupart des autres peuples nous envient. Il est clair que, si la gauche explicitait ce que les idéologues appellent la « stratégie de rupture », elle perdrait de nombreux électeurs.

Mais les Français restent très sensibles aux imperfections de la société et à des privilèges ou à des rentes de situation hérités d'un autre âge. Ils attendent une politique résolument réformiste.

(*) Président du Carrefour social-démocrate, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la Sécurité sociale (action sociale).

Sécurité et liberté

par CHARLES DEBBASCH (*)

LES citoyens demandent chaque jour davantage à l'Etat de les protéger contre les calamités naturelles ou les aléas de la vie collective. La mise en commun des risques apparaît comme une exigence fondamentale de notre temps.

Le domaine de la santé se situe au premier plan de cette revendication. L'idée selon laquelle la collectivité doit offrir à chaque citoyen la garantie d'un revenu déterminé pour le libérer du besoin, notamment lorsqu'il est victime d'un aléa économique, ne cesse de se renforcer. Les salariés ne demandent-ils pas à l'Etat de les prémunir contre les dangers de perte de leur emploi ? Les entrepreneurs n'appellent-ils pas la puissance publique au secours lorsque la conjoncture leur est défavorable ?

Le besoin de sécurité, qu'on l'approuve ou qu'on le récuse, est profondément ressenti. Il correspond à une croyance sociale moderne très fortement enracinée. L'individu a droit, quoi qu'il arrive, à une chance de bonheur minimale. L'Etat doit lui offrir la garantie d'une espèce de SMIC de bonheur. La sécurité donne au citoyen le droit d'exiger de l'Etat, à chaque instant, une assurance minimale tous risques. Se profile également, sous l'aile de la sécurité, une revendication d'*égalité*. L'existence de mécanismes d'assurance collective contre les risques aboutit nécessairement à une redistribution des revenus. Riches et pauvres reçoivent les mêmes prestations mais doivent être appelés à contribuer en fonction de leurs ressources. Cette dérivée égalitaire est loin d'être formulée *avec autant d'unanimité que la revendication de* sécurité — que l'on songe, par exemple, aux controverses autour du déplafonnement des cotisations de Sécurité sociale, — elle n'en est pas moins présente.

Le surgissement d'une aussi puissante revendication de sécurité dans des sociétés développées qui ont connu une croissance rapide ne laisse pas d'étonner. L'élévation du niveau de vie ne contribue-t-elle pas à la renaissance de l'individualisme ? Chacun ne doit-il pas accepter, dans une société libérale, la contrepartie nécessaire de son libre arbitre ? L'assurance ne doit-elle pas appartenir au domaine de la liberté contractuelle : à chacun de prévoir en fonction de ses moyens, de son sens du futur. Et tant pis pour les cigales !

L'aspiration à la sécurité collective s'explique cependant parfaitement. Le développement rapide de nos sociétés a détruit les enracinements dans *les communautés qui offraient à l'individu leur aile* protectrice dans les temps difficiles : le village, la corporation, la famille se sont disloqués, et avec eux la solidarité qu'ils offraient.

La société moderne cloisonnée, individualiste, n'offre plus, par elle-même, cette communauté de destin — que d'aucuns s'en vont quérir dans des « communautés », — elle laisse l'individu ou la profession touchés par le sort dans l'isolement, la relégation même. Comment ceux-ci ne réclameraient-ils pas à l'Etat de les sortir de cette situation alors qu'au même moment toute la société scande, dans une sorte de nouvel instinct grégaire, un modèle de comportement de masse sur lequel ils sont tentés de s'aligner : citoyen jeune, rayonnant, dents blanches, plutôt bronzé (les vacances), en pleine santé, au volant du modèle de l'année, plongé dans l'électroménager, la télévision en couleurs, *profitant de tous* les plaisirs. *Comment, dès* lors, ne pas exiger de l'Etat qu'il permette au minimum, quoi qu'il survienne, de disposer des *moyens de s'insérer* dans ce troupeau puisqu'il a dispersé ou détruit les autres lignées ?

Education et civisme

La sécurité permet, pourtant, les abus des groupes, de l'Etat, des individus. La lutte sociale pour l'obtention des profits de la sécurité se déroule sous l'influence des groupes de pression. Les mieux structurés, les mieux organisés, ceux qui disposent des *moyens de rétorsion les plus puissants* arriveront à arracher des régimes de sécurité plus favorables que ceux qui n'osent étaler leurs difficultés, qui ne peuvent menacer ou contraindre. Les agriculteurs peuvent barrer les routes, les travailleurs se mettre en grève, mais il n'y a pas de syndicats des vieillards.

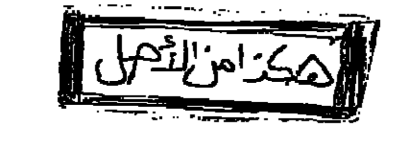
La tentation peut également être grande pour l'Etat, en dispensant la pommade apaisante des mécanismes de sécurité, d'éviter de résoudre des problèmes difficiles. Il neutralise ainsi, au moins provisoirement, des groupes sociaux qui pourraient créer des troubles ou remettre en cause son pouvoir : *l'aide aux chômeurs* permet de passer le cap difficile du sous-emploi, l'assurance d'entrée libre dans les universités assure une sorte de garderie d'adolescents, retarde l'arrivée sur le marché du travail.

Mais il n'est pas de sécurité collective possible sans *éducation*. Celle-ci est nécessaire pour faire comprendre au citoyen l'usage des mécanismes de sécurité. Quelles que soient les simplifications possibles des procédures administratives, toute mise en commun des risques sociaux entraîne l'accroissement du poids des organismes bureaucratiques. Si l'on ne veut pas que le bénéfice de l'assurance collective soit dispersé par les procéduriers ou les malins, il convient que chacun reçoive, dès l'école, un minimum de formation pour comprendre les rouages de cette assurance. Cette éducation est également nécessaire pour faire accepter par tous les charges de la mise en commun des risques sociaux. Chacun doit pouvoir apprécier, à chaque instant, la contrepartie d'un mécanisme de socia*lisation des risques. Si cela n'est pas compris*, les citoyens auront tendance à encaisser les dividendes en refusant de souscrire aux actions.

Le développement de mécanismes de sécurité exige davantage : un *minimum d'adhésion à des valeurs communes, l'acceptation d'une règle du jeu sociale*. Il n'est pas possible d'envisager une croissance des mécanismes de sécurité sans la soumission à une plus forte discipline collective : stricte observance des conditions de mise en œuvre des mécanismes de sécurité, contribution morale et financière des citoyens à leur fonctionnement, sanctions pour ceux qui contreviennent aux règles fixées. *La sécurité porte en germe la limitation de la liberté* à un autre titre : pour éviter la multiplication des coûteux risques sociaux, l'Etat peut être tenté de diffuser et même d'imposer un modèle de comportement moyen. Toute autre façon d'agir apparaît dès lors antisociale puisqu'elle aboutit à faire supporter par l'Etat, et, *en définitive*, par les autres citoyens, les conséquences d'un comportement individuel, certains seraient tentés de dire individualiste.

Education, civisme, controverse démocratique constante, voilà quelques conditions qui doivent être remplies pour que le duel de la sécurité et de la liberté laisse place à un duo.

(*) Président de l'université de droit, d'économie et des sciences d'Aix-Marseille.



Le Monde

étranger

LE DURCISSEMENT DE LA RÉPRESSION EN AFRIQUE DU SUD

L'amertume des libéraux

(Suite de la première page.)

Malgré les mesures policières, ces enseignants, à l'image du comité des Dix de Soweto, créé *par plusieurs* mouvements pour mettre au point un régime municipal acceptable pour *tous les Africains, commençaient* à s'organiser.

Un dialogue de sourds

Réunis dimanche dernier, professeurs, directeurs d'écoles et parents avaient décidé, d'une part, de créer un fond pour venir en aide aux démissionnaires, dont bon nombre se trouvent dans une situation financière alarmante. D'autre part d'organiser un enseignement parallèle dans les églises jusqu'à ce que le gouvernement accepte de *supprimer* l'éducation *bantoue pour* ne créer qu'une seule éducation nationale.

Mercredi, *les* principeux dirigeants *des enseignants, MM. Curtis Kkondo* et Fanyano *Mazibuko*, respectivement président et secrétaire du Comité des dix (formé *par les* professeurs et directeurs de lycées), et M. Legcau Mathabathe, directeur du lycée Morris-Isaacson, ont été arrêtés *par la* police.

Selon M. Kruger, la décision d'interdire *des* mouvements et publications a été prise après enquête sur leurs activités. Des comités, réunissant un *magistrat régional* et deux autres juristes, auraient été nommés, en vertu de la loi sur la *sécurité intérieure*, pour faire un rapport sur ces organisations et publications. D'après *le* ministre de la justice, de la police et des prisons, les rapports montrent que celles-ci *« mettaient en danger l'ordre public »* et cherchaient à créer un climat révolutionnaire.

« Ceux qui croient que le gouvernement permettra qu'on l'intimide et qu'on lui dicte ce qu'il doit faire, commettent une faute grave, a déclaré le ministre dans un communiqué à la presse. *Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que la coexistence pacifique entre les groupes de population en Afrique du Sud ne sera pas perturbée par un petit groupe d'anarchistes. »*

Dialogue de sourds : tandis que *des Noirs, des Indiens,* des Métis et des Blancs « éclairés » clament que seule la politique de développement séparé est *à l'origine des révoltes,* le *gouvernement* s'obstine à croire que les véritables responsables sont une poignée d' « anarchistes ». Toujours *présentés* comme des fauteurs de violence, défenseurs d'un pouvoir où seul le Noir aurait sa place et, bien sûr, *« téléguidés de Moscou »*.

A en croire l'homme noir de la rue, l'employé, ou l'enseignant, la répression qui a sévi, ces dix-sept derniers mois, a été le meilleur agent de relations publiques de *« la conscience noire »*, que M. Kruger qualifia un jour de *« nazisme noir »*, et *qui* dépond à l'aspiration générale des Africains, Métis et Indiens décidés à reconquérir pacifiquement leur dignité.

La *« conscience noire »*, certainement influencé, *du moins à l'origine*, *par le* mouvement antiségrégationniste américain, est née à la fin des années 60 avec la création d'un certain nombre d'organisations telles que l'association étudiante noire SASO (dont Steve Biko fut le fondateur) *puis la Black People's* Convention (B.P.C.), la Black Community Programmes (B.C.P.)... les rangs *de ses adeptes se sont rapidement* grossis.

Llors de son quatrième congrès, l'an dernier, la B.P.C. a énoncé avec précision la philosophie de la conscience noire. *« Le mot noir,* explique l'organisation, *inclut tous ceux qui sont discriminés par la loi, et la tradition, que ce soit politiquement, économiquement et socialement et qui adhère à l'essence de la conscience noire. »*

Elle se définit comme *« la prise de conscience par les Noirs d'un besoin de se regrouper pour se libérer des forces qui les maintiennent dans une perpétuelle servitude. La volonté de montrer qu'être noir n'est pas une infirmité comme c'est le cas aux yeux des Blancs — qui se considèrent comme normaux, — les Noirs doivent se définir eux-mêmes et retrouver leurs propres valeurs, le rejet d'un système de valeurs qui fait de l'homme noir un étranger dans son propre pays et le déshumanise, le Noir doit se dégager de ses complexes d'infériorité et être fier de son propre système de valeur, de sa culture, de sa religion et sa vision de la vie. »*

Bien loin d'être purement négatif, comme *le* gouvernement sud-africain aime à le faire croire, le Mouvement de la conscience noire propose un nouveau schéma de société, le *« black communalism »*, société communautaire proche des aspirations du président tanzanien, M. Julius Nyerere.

« Dans cette société, il y aura une garantie des droits de l'homme, déclarait, il y a quelques mois M. Thami Zani, secrétaire à l'information de la B.P.C. *Le système économique ne comportera pas l'exploitation de l'homme par l'homme. Ce sera un système communautaire basé sur le partage... »*

Le Mouvement de la conscience noire, implanté *plus* fortement chez les Noirs de moins de trente-cinq ans, rassemble des *personnes* d'origine religieuse, *culturelle ou politique* différente. Bien que la répression policière ait donné récemment naissance à *une frange plus dure* qui estime que le *« black communalism »* ne va pas suffisamment loin, le *mouvement reste essentiellement* non violent.

« L'oasis des réprimés »

La crise s'est exacerbée avec la mort en prison de Steve Biko. Le *World* ne cessait pas d'interroger le *ministre de la justice, de la police et* des prisons sur les circonstances du décès du « père » de la conscience *noire (le Monde du 14 septembre).* L'affaire Biko, ses résonances nationales et internationales ont vivement déplu à Pretoria. *C'est sans doute* elle qui a poussé le gouvernement sud-africain à durcir la répression. L'avocat *de la famille de M. Biko,* Me Shun Chetty, a d'ailleurs vu perquisitionner son *étude* et son domicile. La police a emmené de nombreux dossiers.

Le Christian Institute, l'un des rares organismes multiraciaux qui ait quelque audience parmi les Noirs, est lui aussi interdit. C'était *« l'oasis des réprimés »*, écrit un quotidien. *« Au moins là, on savait qu'on trouverait une aide et quelqu'un pour nous écouter et non pour nous dire ce qu'il faut faire »*, nous dit un Noir de Soweto. Son journal, *Pro Veritate*, est interdit. Tous ses principaux responsables, le Dr Beyers Naude, M. Cedric Mayson, M. Peter Randall et les révérends Theo Kotze et Brian Brown sont « bannis ». L'évêque luthérien de Johannesburg, Manas Buthelezi, président de la Black Parents' Association, et membre influent du conseil des Eglises, a été arrêté.

Un autre protestataire, blanc libéral, M. Donald Woods, éditeur du *Daily Dispatch* d'East London et ami personnel de *M. Biko*, a été bâillonné par une mesure de « bannissement ». M. Woods s'apprêtait à prendre l'avion pour les Etats-Unis, où il était l'invité du gouvernement, quand des policiers sont venus le chercher pour l'assigner à résidence à son domicile.

Depuis leur création, les principaux *responsables* des *organisations* de la Black Consciousness sont au centre de la répression policière, plusieurs *d'entre eux figurent sur la liste des* détenus morts en prison. Leur interdiction n'est donc que l'aboutissement *d'un long processus*. Avec ces organisations sont frappés tous ceux qui avaient été leurs porte-voix, tels le *quotidien World (aux lecteurs* essentiellement africains) et sa publication-sœur hebdomadaire, *Week-end World*. Le *directeur du Week-end World*, M. Aggrey Klaaste, a été arrêté mercredi à l'aube à son domicile. *Des policiers sont venus chercher* M. Percy Qoboza, directeur du *World*, alors qu'il s'apprêtait à donner *une conférence de presse*.

La *Week-end World*, qui, depuis de longs mois, publie un supplément *éducatif, rédigé par des pédagogues* pour aider les étudiants ou ceux qui veulent apprendre seuls chez eux, dérangeait Pretoria *par* ses continuels défis. De même, le *World*, source d'information essentielle sur ce qui se passe dans les townships.

Le quotidien, qui tirait à 160 000 exemplaires, avait pris son essor avec l'arrivée de M. Qoboza au poste de directeur. Celui-ci farouche adversaire de l'apartheid et de la politique des Bantoustans, admirateur de l'ambassadeur américain auprès de l'ONU, M. Andrew Young, ne mâchait pas ses mots. C'est dans les locaux du *World* que fut fondé le comité des Dix en juin dernier.

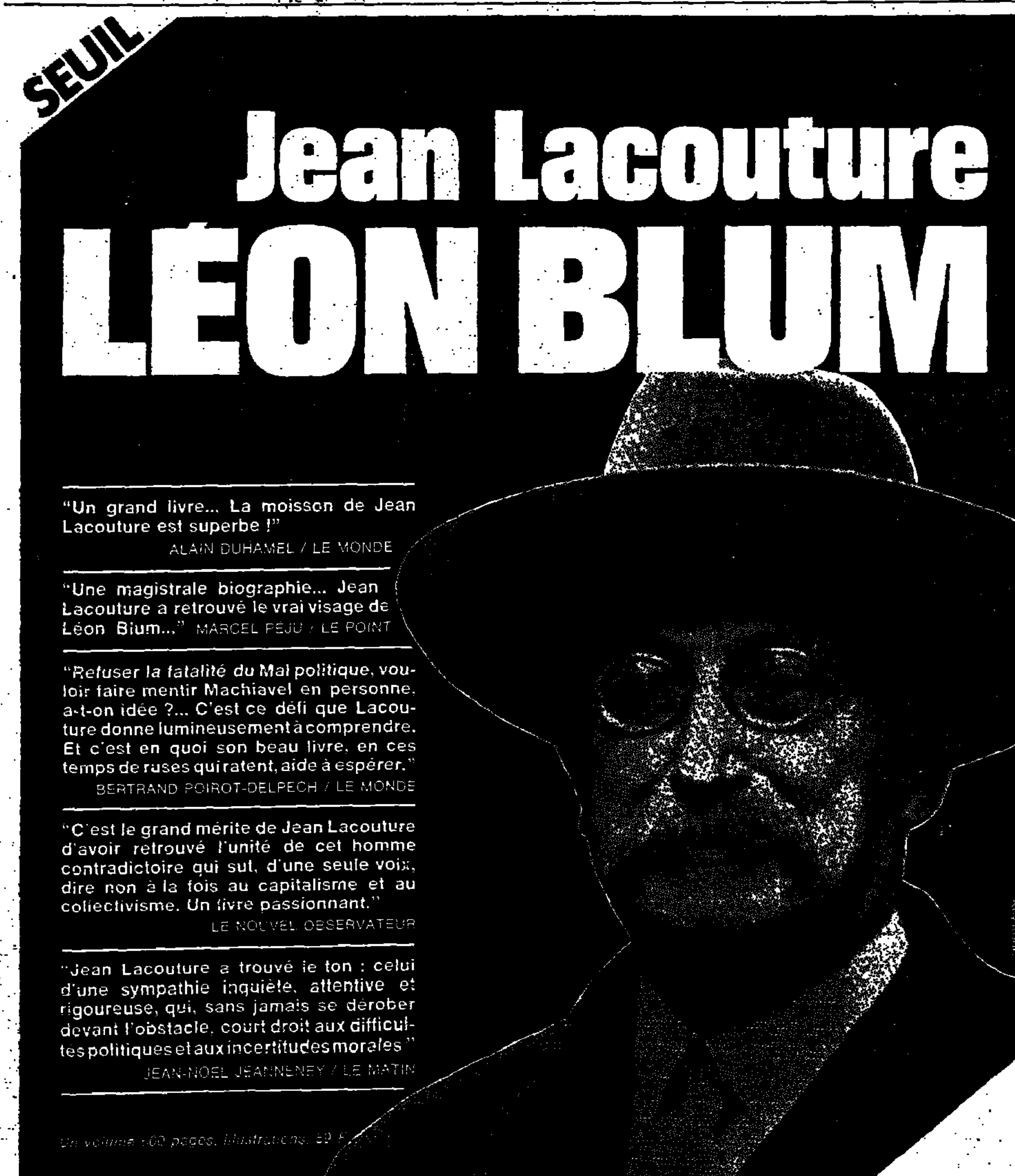
M. Qoboza avait déjà été arrêté en décembre 1976 et rapidement relâché. Le premier ministre, M. John Vorster, et M. Kruger, ont à plusieurs reprises mis en garde son journal.

M. Connie Mulder, ministre de l'intérieur, a mis en garde, mercredi, les journaux épargnés par la répression : *« Le gouvernement,* a-t-il expliqué, *doit respecter ses priorités et maintenir l'ordre. »*

Environ soixante-dix étudiants de l'université du Witwatersrand, qui manifestaient pour protester contre les mesures gouvernementales, ont été arrêtés par la police. Membres du clergé, parlementaires de l'opposition, intellectuels progressistes se dressent contre ces arrestations et interdictions.

La Bourse de Johannesburg a été affectée, mercredi, par une chute des cours significative. Les valeurs aurifères, malgré la hausse du prix du métal, ont suivi le mouvement.

CHRISTIANE CHOMBEAU.



Washington déplore les actes qui ne peuvent qu'« affecter » ses relations avec Pretoria

Le durcissement de la répression à Pretoria a suscité de très nombreuses condamnations dans le monde.

● A WASHINGTON, le gouvernement américain a réagi rapidement et « brandi la menace de représailles.

« Nos relations avec l'Afrique du Sud ne peuvent qu'être affectées par ce qui s'est passé », constate un communiqué du département d'Etat lu, mercredi 19 octobre, par son porte-parole, M. Hodding Carter. *« Nous avons besoin de plus de détails sur les mesures d'interdiction et les arrestations. Lorsqu'ils seront en notre possession, nous étudierons très soigneusement les conséquences de ces événements sur les relations américano-sud-africaines. Nous venons d'être témoins d'actions malheureuses qui semblent représenter un très grave pas en arrière. Le gouvernement des Etats-Unis est profondément affecté par les actions du gouvernement sud-africain. (...) La communauté internationale les considérera comme le signe d'une volonté de supprimer la liberté d'expression des porte-parole des aspirations des Noirs d'Afrique du Sud. »*

Le communiqué réaffirme, d'autre part, que les Etats-Unis souhaitent l'abandon de la politique d'apartheid et *« des lois répressives qui codifient ce système »*, et qu'ils appellent de leurs vœux *« une transformation progressive de la société sud-africaine »*. Il ajoute que les Etats-Unis n'ont pas proposé de solutions d'ensemble ni fixé de calendrier précis en vue de changements en Afrique du Sud, et conclut : *« Nous croyons fermement à la nécessité de l'ouverture d'un processus par lequel l'ensemble de la population sud-africaine pourra nouer un dialogue conduisant à des décisions concernant son avenir économique, social et politique. »*

● A LONDRES, le secrétaire au Foreign Office, M. David Owen, a déclaré que les mesures prises en Afrique du Sud étaient *« contraires à nos idéaux les plus chers de libertés individuelles et d'expression »*. *« La communauté internationale,* a-t-il ajouté, *souhaite voir en Afrique du Sud une nouvelle société où tous, Blancs comme Noirs, pourront vivre et travailler ensemble dans la paix, l'égalité et le respect mutuel. Faire taire les voix qui parlent en faveur de la majorité (...) ne peut être qu'un échec tragique. »* L'archevêque de Canterbury a, de son côté, adressé un message de protestation à M. Vorster. Celui-ci est sévèrement jugé par la presse britannique. Ainsi, l'éditorialiste du *Financial Times* relève que les dirigeants sud-africains ne *« reconnaissent pas les demandes légitimes des Noirs et qu'ils sont déterminés à ne pas les écouter »*.

● A GENEVE, le Conseil œcuménique des Eglises (C.O.E.) s'est déclaré *« consterné »* et a lancé mercredi un appel à ses deux cent quatre-vingt-treize Eglises, représentées dans plus de quatre-vingt-dix pays, les priant de demander à leur gouvernement respectif *« d'élever les protestations les plus véhémentes contre cette flagrante violation des droits de l'homme »*, indique notre correspondante, Isabelle Vichniac. Pour sa part, la commission internationale des juristes a adressé un télégramme de protestation à M. Vorster.

● A BRUXELLES, la Confédération internationale des syndicats libres (C.I.S.L.) *« proteste avec une extrême vigueur (...) et presse les Nations unies de mener une action immédiate pour imposer un embargo total sur le pétrole destiné à l'Afrique du Sud et pour adopter les sanctions obligatoires les plus sévères »*.

● A NEW-YORK, le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, s'est déclaré *« profondément affecté »* par *« les nouvelles en provenance d'Afrique du Sud »*.

● A PARIS, où aucune réaction officielle n'était encore connue jeudi en fin de matinée, le parti socialiste a *« appris avec indignation la nouvelle vague de répression qui frappe aujourd'hui le peuple d'Afrique du Sud et notamment l'interdiction des associations noires les plus représentatives et de l'Institut chrétien contre l'apartheid. Le gouvernement de Pretoria* — poursuit le P.S. — *s'attaque une fois encore à tous ceux qui luttent pour la justice et montre qu'il s'enfonce dans la voie d'une répression aveugle qui aura, à terme, pour la région des conséquences tragiques. »*

A TRAVERS LE MONDE

Comores

● LE PRESIDENT ALI SOILIH a invité le peuple comorien à lui exprimer sa confiance par référendum afin de mettre en application la *« loi fondamentale »* du 23 avril. — *(A.F.P.)*

Corée du Nord

● UN LIEUTENANT-COLONEL SUD-COREEN est passé en Corée du Nord, le jeudi 20 octobre, a annoncé Radio-Pyongyang, captée à Tokyo. Le lieutenant-colonel Yoon Hak, qui appartient à la 24e division de l'armée sud-coréenne, a passé à pied le 38e parallèle et s'est rendu aux gardes-frontière nord-coréens, a affirmé la radio. — *(A.F.P.)*

Éthiopie

● M. ANATOLY RATANOV, ambassadeur d'U.R.S.S. à Addis-Abeba, a démenti, mardi 18 octobre, que son pays ait livré simultanément des armes à la Somalie et à l'Ethiopie, ajoutant que les fournitures d'armes soviétiques à Mogadiscio *« ont cessé avant l'invasion somalienne »* dans l'Ogaden. — *(A.F.P.)*

Japon

● M. CHARLES FITERMAN, membre du bureau politique du P.C.F., qui assiste au congrès du P.C. japonais, ouvert lundi 17 octobre, a souligné mercredi la solidarité qui unit les deux partis. M. Fiterman a aussi déclaré que la responsabilité de la rupture des négociations pour l'actualisation du programme commun incombe aux socialistes français. — *(A.P.F.)*

Tanzanie

● LA PREMIERE CONFERENCE du parti révolutionnaire (Chama Cha Mapinduzi), au pouvoir en Tanzanie, parti né de la fusion en avril dernier de l'Union nationale africaine du Tanganyika et du parti afro-shirazi de Zanzibar, s'est ouverte mardi 18 octobre, à Dar-Es-Salaam. — *(Reuter.)*

Vietnam

● L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES a entériné sans vote, vendredi 14 octobre, une résolution de sa commission économique recommandant l'aide internationale à la reconstruction du Vietnam (*le Monde* du 8 octobre). — *(A.F.P.)*

LE MEURTRE DU PRÉSIDENT DU PATRONAT ALLEMAND

La découverte du corps de M. Schleyer a provoqué une émotion considérable non seulement en Allemagne fédérale, mais dans toute l'Europe occidentale.

● *EN R.F.A.*, les fédérations du patronat et de l'industrie ont publié, mercredi soir, une déclaration commune dans laquelle elles expriment « leur profonde compassion et leur solidarité à la famille de M. Schleyer... un homme exemplaire ». Deux des interlocuteurs habituels *de M. Schleyer, MM. Heinz-Oskar Vetter,* président de la Confédération des syndicats de R.F.A., et Otto Wolff von Amerongen, président de l'Association des chambres de commerce et de l'industrie du pays, ont exprimé leur consternation en termes émus. M. von Amerongen a formulé l'espoir que la mort de M. Schleyer contribuerait à resserrer les liens de la communauté allemande et à éliminer les problèmes apparus ces derniers temps entre employeurs et salariés.

***Le porte-parole du S.P.D. (social-démocrate),* M. Lothar Schwartz, estime qu'il convient de prendre au sérieux la menace du commando Siegfried Hausner, selon laquelle le combat « ne fait que commencer ».**

***Le chef du parti chrétien-social bavarois,* M. Franz Josef Strauss, juge que « toutes les mesures doivent être prises, désormais, pour mettre fin à la peste du banditisme politique ».**

Le chef du parti chrétien-démocrate (C.D.U.), M. Helmut Kohl, a déclaré : « Ce meurtre horrible doit obliger chacun de nous à faire son possible pour éviter de nouvelles victimes. »

Le quotidien indépendant « General Anzeiger » écrit : « Schleyer est, au sens exact du terme, un sacrifié : il est mort pour d'autres et pour une cause supérieure. » Pour « Die Welt » (groupe Springer) : « Après six semaines de martyre, Hanss-Martin Schleyer a été assassiné (...). Il a dû souffrir et finalement mourir pour nous tous. » La « Stuttgarter Zeitung » (conservateur) estime que « si le gouvernement *avait libéré les onze membres de la fraction*

Un appel téléphonique anonyme a permis la découverte du corps de l'industriel à Mulhouse

De notre correspondant

Mulhouse. — *« Le corps de Hanns-Martin Schleyer se trouve dans le coffre d'une Audi verte garée rue Charles-Péguy à Mulhouse. »* Ce coup de téléphone anonyme, reçu mercredi vers 16 heures par plusieurs agences de presse françaises et étrangères, a aussitôt mis en émoi la cité haut-rhinoise : en très peu de temps, policiers et gendarmes arrivèrent dans cette paisible rue en légère pente, bordée d'immeubles bourgeois. Ils furent suivis de peu par le procureur de la République, M. Raynaud, accompagné du juge d'instruction, M. Meyer. Très vite, la foule vint s'amasser à l'entrée inférieure de la rue Charles-Péguy, gardée par la police.

Pour les badauds comme pour les enquêteurs, l'attente devait se *prolonger jusqu'à 21 heures*, le macabre chargement de l'Audi n'ayant été découvert que près de quatre heures après que la voiture eut été repérée.

Il fallut faire appel au personnel des services départementaux de la protection civile pour ouvrir avec toutes les précautions le capot moteur et les quatre portes de la voiture garée devant le jardin d'une ancienne villa appartenant à la ville de Mulhouse, aujourd'hui abandonnée et fréquentée la nuit par des clochards. Arrivé peu après 20 heures, le démineur se mit au travail, tandis que la foule était invitée, par haut-parleurs, à se retirer à près de 100 mètres des *lieux et que les riverains étaient* priés de baisser leurs volets.

A 20 h. 35, le capot est ouvert. Dix minutes plus tard, de l'intérieur de l'habitacle, le fonctionnaire de la protection civile fait basculer le dossier du siège arrière. Il y a bien un corps dans le coffre : celui de M. Hanns-Martin Schleyer.

Mais on ne sera fixé sur son identité qu'après 22 heures. Cette confirmation est venue de Paris par le biais du ministère de l'intérieur, alors que, dans la minute précédente, le procureur faisait une déclaration plus que prudente : *« Les policiers allemands venus à Mulhouse estiment qu'il s'agit du corps de la personne que nous pensons, mais, à l'heure actuelle, nous ne disposons pas de suffisamment d'éléments, sur les plans mulhousien et français, pour pouvoir certifier l'identité de la victime. »* Suppositions qui devaient trouver confirmation dans la nuit avec l'arrivée à Mulhouse d'un des fils de M. Schleyer et avec la comparaison des empreintes digitales. Quant aux causes de la mort, elles n'étaient pas formellement précisées dès mercredi soir. Selon un policier qui a assisté à l'ouverture de la voiture au commissariat central, la victime était repliée en chien de fusil, la tête vers l'avant du véhicule. A la nuque, M. Schleyer portait une blessure pouvant avoir été causée par une arme à feu. Il a été précisé dans la nuit que le président du patronat *ouest-allemand, dont le corps* devait être autopsié ce jeudi à Mulhouse, avait bien été tué d'une balle dans la tête.

Aucune confirmation n'a d'autre part été apportée à l'information diffusée avec insistance par plusieurs chaînes de radio de R.F.A. et selon laquelle M. Schleyer aurait été séquestré dans les environs de Cernay, à une vingtaine de kilomètres de Mulhouse.

BERNARD LEDERER.

M. Schleyer : symbole et porte-parole

Symbole du nouveau patronat ouest-allemand, Hanns-Martin Schleyer était aussi celui, aux yeux d'une certaine extrême gauche, du rétablissement opéré en République fédérale par d'anciens responsables du régime national-socialiste.

Né en 1915 à Offenburg, il s'était inscrit, encore étudiant, dans une organisation nazie. Il devait ensuite recevoir une carte de SS sous le numéro 227 014, et militer activement dans les rangs hitlériens, tout particulièrement après l'annexion de l'Autriche par le IIIe Reich. Il demeurait alors à Innsbruck. Il fut nommé à la tête d'un organisme allemand, installé à Prague, et chargé de *« favoriser l'intégration de l'économie de la Bohême-Moravie dans le Reich »*, autrement dit d'organiser, notamment, des démontages d'usines.

Arrêté par les troupes françaises et condamné à la Libération, il fut libéré trois ans plus tard, et se lança dans les affaires. Siégeant dans différents conseils d'administration, où il intervenait fréquemment, manifestant partout un incontestable dynamisme, il fut rapidement considéré comme le porte-parole de la fraction « dure » du patronat.

En 1973, H.-M. Schleyer fut élu à la tête de la puissance Fédération des patrons ouest-allemands, présidence qu'il devait cumuler avec celle de la Fédération des industries. L'aile gauche du syndicalisme de R.F.A. ne lui ménagea pas les critiques durant ses quatre années de direction de l'organisation patronale. Il était *considéré par les représentants des* salariés comme un interlocuteur difficile, mais avec lequel on pouvait discuter. Tous ne partageaient pas, visiblement, la méfiance de ce dirigeant syndicaliste qui, au dixième congrès de la D.G.B., en 1975, à Hambourg, s'indigna à la tribune que *sa fédération puisse avoir pour hôte* d'honneur *« un ancien SS qui a participé entre 1933 et 1945 à l'écrasement des syndicats »* ; ou de la (Ligue internationale contre l'antisémitisme), dont l'organe dénonçait *tout récemment ce « revenant encombrant pour toute l'Allemagne »*.

Dernièrement, et à l'instar de l'ensemble du patronat de combat, Hanns-Martin Schleyer semblait avoir quelque peu durci ses positions vis-à-vis des syndicats. Lorsque plusieurs associations d'employeurs portèrent plainte, en juin, contre la loi sur la cogestion devant la Cour constitutionnelles de Karlsruhe, elles paraissaient agir en plein accord avec la Fédération patronale présidée par l'industriel. Ce dernier était d'ailleurs membre, depuis 1959, du conseil d'administration de la société Daimler-Benz, dont les dirigeants figuraient parmi les plaignants...

Mais, d'une manière générale, H.-M. Schleyer était devenu un conseiller économique écouté — y compris, dit-on, à la chancellerie. Il avait récemment accompagné M. Schmidt aux Etats-Unis. Il lui arrivait, d'autre part, d'expliquer, notamment à la radio et à la télévision, les positions des industriels ouest-allemands sur différents problèmes intérieurs et extérieurs.

La *dernière fois qu'il s'exprima* sur les écrans de République fédérale, ce fut à l'occasion de la diffusion d'une bande vidéo envoyée par ses ravisseurs. Il demandait aux autorités de prendre une décision à *son sujet, et assurait sa famille de* sa tendresse. Sans doute son calvaire de quarante-trois jours incitera-t-il l'opinion ouest-allemande à conserver surtout de lui cette dernière image, de préférence à celle d'un homme au passé embarrassant.

Libres opinions

Le droit aux prises avec les terroristes

par FRANÇOIS COLCOMBET (*)

L'ISSUE spectaculaire du détournement du Boeing de la Lufthansa ne peut, hélas !, à elle seule, nous permettre d'espérer que des faits de même nature ne se renouvelleront pas. La vulnérabilité de nos sociétés est trop évidente pour que de nouveaux adeptes de la violence, aujourd'hui d'un bord, demain d'un autre, n'aient pas la tentation de s'imposer en usant de méthodes maintenant bien rodées.

Bien sûr, la solidarité internationale s'est clairement manifestée d'une façon jusque-là jamais vue. Mais cette solidarité ne peut se limiter à une entente passagère pour permettre l'arrestation des auteurs d'actes de terrorisme. Elle doit s'attacher également à lutter contre les causes de celui-ci.

En comparant ce qui est comparable, force est de constater que tous les pays occidentaux ne sont pas agités des mêmes soubresauts. La France, qui depuis la guerre d'Algérie a la chance d'avoir été épargnée par des faits de terrorisme comparables, du moins en gravité, à ceux qui bouleversent l'Allemagne, n'a certes de leçon à donner à quiconque.

Elle aurait cependant beaucoup à redouter à se mettre à la remorque de ses opulents voisins en alignant sa législation sur la leur. La chasse aux sorcières parmi les fonctionnaires, les atteintes *graves aux droits de la défense*, la délation de masse, autant de procédés qui, comme la torture chez nous à une autre époque, pour des résultats infimes, déconsidèrent ceux qui les emploient, tant il est vrai que ces méthodes sont en contradiction avec l'idéologie à la défense de laquelle on prétend les faire servir.

* * *

Or voici bientôt venu le temps où le Parlement français va devoir entériner ou rejeter la convention européenne sur la répression du terrorisme que plusieurs Etats ont déjà ratifiée. Presque tout le monde, même parmi les partisans de ce texte, est d'accord pour admettre que son application supprimerait, en fait, le droit d'asile en rendant obligatoire l'extradition des auteurs et complices de la plupart des délits politiques commis avec violence.

Certes, la convention prévoit diverses sauvegardes et habilement s'offre à combler un vide juridique en faisant obligation à l'Etat qui n'extraderait pas de juger les terroristes arrêtés chez lui.

Mais qui ne voit que l'application de cette disposition aboutirait *à la fois à mécontenter le pays demandeur, ne serait-ce qu'en fournissant* une tribune contre lui, et à importer dans le pays d'accueil le terrorisme du voisin. Imaginons un instant que les juges français aient eu à juger Abou Daoud comme auteur présumé des crimes commis lors des Jeux de Munich...

Si encore on pouvait supposer que ce texte ait la moindre chance d'être utile ! Mais pour quel résultats douteux ne va-t-on pas irrémédiablement ouvrir une brèche dans notre droit ? Car ne nous y trompons pas, rien, dès lors, ne fera vraiment obstacle à l'importation progressive d'autres « nouveautés » juridiques, notamment en ce qui concerne l'exercice des droits de la défense.

Après de nombreux groupements et personnalités d'orientation les plus diverses qui ont déjà, d'une façon ou d'une autre, fait connaître leur opposition, ou du moins leur forte réticence, le barreau de Paris, d'ordinaire plus réservé, n'a pas hésité à prendre partie. En faisant connaître son hostilité à l'extradition de l'avocat Klaus Croissant (complice selon le droit allemand de faits violents de terrorisme, il serait, si la convention était applicable, extradé sans autre forme de procès), il souligne on ne peut mieux la gravité de l'enjeu.

* * *

Mais refuser de céder sur ce qui nous paraît essentiel ne doit pas pour autant nous mener à laisser nos voisins seuls aux prises avec *des difficultés dont rien, d'ailleurs, ne permet de supposer que nous* n'en connaîtrons pas, un jour ou l'autre, de semblables. Or le seul secours véritable que nous pouvons leur apporter est de les aider à ne pas renoncer à des règles de droit sans le respect desquelles un Etat n'est plus démocratique. Plutôt que de s'engager à la légère à livrer des personnes qui se seraient réfugiées chez elle, la France, *s'autorisant de son passé et de sa politique actuelle, aurait tout intérêt* à proposer la négociation d'une nouvelle convention qui porterait création d'une cour pénale européenne appelée à juger les auteurs d'actes de terrorisme avec toutes les garanties souhaitables, notamment en ce qui concerne les droits de la défense.

Cette proposition, qui rassemblerait sans doute, aussi bien en *France qu'à l'étranger, le large consensus de tous ceux qui, soucieux* d'adapter le droit à de nouvelles réalités, se refusent cependant à le faire à n'importe quel prix, constituerait, si elle était acceptée, la réponse la plus honnête et la plus courageuse au défi lancé à nos sociétés.

(*) Ancien président du Syndicat de la magistrature et membre *du comité directeur de la Ligue des droits de l'homme.*

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL INVITE LA POPULATION A COOPÉRER A LA RECHERCHE DES TERRORISTES

(De notre correspondant.)

Bonn. — L'assassinat de M. Hanns-Martin Schleyer était redouté par tout le monde, depuis le moment où il était clair que le gouvernement ne capitulerait pas en face des terroristes. Les craintes s'étaient encore accrues après la « victoire de Mogadiscio », qui entraîna le suicide de Baader et de ses compagnons.

La découverte du corps de M. Schleyer à Mulhouse n'en cause pas moins un choc profond que les autorités s'efforcent d'exploiter en invitant le public à coopérer plus directement à la recherche des terroristes. Une heure à peine après la confirmation du meurtre, l'office fédéral du crime a publié les noms de seize terroristes suspects d'avoir joué un rôle dans l'enlèvement et l'assassinat du chef des patrons ouest-allemands (1). Tous faisaient déjà l'objet d'un mandat d'arrêt pour avoir participé au meurtre du banquier Jürgen Ponto ou à celui de l'avocat général Buback. Certains d'entre eux, qui avaient déjà été arrêtés, ont recouvré leur liberté l'année dernière, lorsqu'ils furent échangés contre le député de Berlin Peter Lorenz.

L'ancien associé de Me Croissant, l'avocat Jörg Lang, serait tout particulièrement soupçonné d'avoir pris part à l'enlèvement de M. Schleyer.

Depuis jeudi matin, les postes de radio diffusent des appels à la population, l'invitant à transmettre aux autorités toutes les indications dont elles pourrait disposer. Partout, des lignes téléphoniques spéciales ont été ouvertes pour recevoir les informations. Les citoyens préférant garder l'anonymat peuvent choisir des numéros qui les mettront en communication seulement avec un appareil enregistreur. La poste fédérale a prévu d'autres numéros d'appel sur lesquels le public peut entendre les voix des seize personnes recherchées et éventuellement les reconnaître.

La question que chacun se pose est évidemment de savoir si la mort de M. Schleyer marque le dernier acte de cette tragédie ou si, comme les terroristes l'affirment dans leur message, *« le combat continue »*. Se rendant compte que leur prisonnier n'avait plus aucune valeur d'échange, ses ravisseurs se sont-ils froidement défait d'un témoin dangereux ou bien sont-ils vraiment résolus à organiser de nouveaux attentats encore mieux préparés peut-être que celui de Cologne ? — J. W.

(1) Il s'agit de Susanne Albrecht, Rolf Heissler, Christian Klar, Fredrike Krabbe, Jürhen Lang, Silke Maier-Witt, Brigitte Mohnhaupt, Julian Plambeck, Adelheid Schuld, Angelika Speidel, Sigrid Sternbeck, Willy Peter Stoll, Elisabeth Van Dyck, Inge Viett, Christoph Wackernage et Rolf Lemens-Wagner.

Quarante-quatre jours de détention

SEPTEMBRE

5. — M. Hanns-Martin Schleyer est enlevé dans l'après-midi à Cologne. Son chauffeur et trois policiers qui l'escortaient sont tués.

6. — La police ouest-allemande annonce la découverte de la voiture du « commando Siegfried Hausner », auteur de l'enlèvement. Un message demande la libération de onze membres de la Fraction armée rouge contre la vie de l'industriel. Le pasteur Niemoeller et Me Denis Payot, de Genève, devront les accompagner en avion dans le pays de leur choix.

7. — La police, qui exige un signe de vie de l'otage, reçoit un bande vidéo sur laquelle on voit M. Schleyer lire un journal daté de la veille.

8. — L'Office fédéral de la police criminelle décide de mettre en place la « Nachrichtensperre » — embargo sur les informations — et demande un intermédiaire.

9. — Les ravisseurs demandent la libération des extrémistes à 11 heures G.M.T. La police les informe que l'avocat genevois accepte d'assurer les contacts.

11. — Me Payot reçoit un premier message.

13 au 21. — Nombreux échanges de messages entre les autorités fédérales et les ravisseurs. Le gouvernement de Bonn ne semble toujours pas vouloir céder aux terroristes.

22. — M. Michel Poniatowski, envoyé spécial de M. Giscard d'Estaing, se rend auprès du chancelier Schmidt et l'assure de « l'appui et de la coopération de la France ».

23 et 24. — Nouvel échange de messages.

25. — M. Hans-Jürgen Wischnewski, ministre chargé de missions spéciales à la chancellerie, se rend dans différentes capitales arabes pour sonder les intentions de leurs dirigeants à propos d'un éventuel accueil des terroristes.

26. — On apprend de source néerlandaise que M. Schleyer pourrait être séquestré aux Pays-Bas.

27. — « Libération » publie un message des ravisseurs demandant au gouvernement de mettre fin à « sa tactique dilatoire » et indiquant que seuls les préparatifs concrets de libération des terroristes permettront de relancer les négociations.

30. — Me Klaus Croissant, ancien avocat de plusieurs terroristes, est arrêté.

OCTOBRE

5. — Knut Folkerts, recherché en Allemagne fédérale dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat de M. Jürgen Ponto, président de la Dresdner Bank, est arrêté aux Pays-Bas après une fusillade. Il est reconnu par un témoin de l'attentat de Cologne.

7. — « Libération » publie une lettre de M. Schleyer, dans laquelle l'industriel insiste sur « le côté pressant d'une décision » des autorités.

9. — Dans un appel publié par l'hebdomadaire à grand tirage « Bild am Sonntag », Mme Schleyer demande que son mari ne soit pas sacrifié.

10. — L'office criminel fédéral dépose chez Me Payot, à l'intention des ravisseurs, un message qualifié d' « extrêmement important ».

13. — Détournement du Boeing-737 de la Lufthansa sur le vol Palma-de-Majorque - Francfort.

14. — Les auteurs du détournement font connaître leurs exigences : libération des onze détenus du groupe Baader-Meinhof et de deux prisonniers palestiniens emprisonnés en Turquie. Le détournement et l'enlèvement de M. Schleyer sont liés, annonce Me Payot. Une bande vidéo montant M. Schleyer parvient à « Libération ».

15 et 16. — L'état-major de crise siège sans interruption à Bonn. La Cour constitutionnelle de Karlsruhe ne donne pas suite à la demande d'un fils de M. Schleyer, qui souhaitait que le gouvernement fédéral cède aux ravisseurs de son père.

18. — Quelques minutes après 0 heure, l'assaut est donné au Boeing immobilisé à Mogadiscio. Trois des quatre terroristes sont tués ; les otages sont indemnes.

Andreas Baader, Gudrun Ensslin et Jan-Carl Raspe se suicident à la prison de Stuttgart-Stammheim. Leur mort provoque de vives réactions de l'extrême gauche en Europe.

19. — Un appel téléphonique anonyme, adressé à la police de Mulhouse, permet à celle-ci de retrouver le corps de l'industriel ouest-allemand dans le coffre d'une voiture immatriculée en *R.F.A. M. Schleyer a été tué* d'une balle dans la tête, sans doute la veille.

Les résultats de l'autopsie des trois terroristes trouvés morts à Stammheim (effectuée en présence d'avocats et de trois experts étrangers) confirment la thèse du suicide.

DANS LA PRESSE PARISIENNE

ROUGE : nous ne le pleurerons pas.

Le quotidien trotskiste *Rouge* annonce en première page, sous ce titre : « Schleyer n'a pas supporté la mort de Baader », la découverte du corps du président du patronat allemand. Il commente :

« A l'heure où nous écrivons, la nouvelle de l'exécution de Schleyer semble se confirmer. Immolé sur l'autel de la raison d'Etat, abandonné par ceux-là mêmes avec qui il dînait d'affaires, il y a quelques mois, victime de cette fermeté qu'il réclamait lui-même pour les autres. Nous ne le pleurerons pas, il n'était pas des nôtres. »

LE FIGARO : coup pour coup.

« Hanns-Martin Schleyer est tombé dans une guerre. Dans les guerres, les combattants rendent les honneurs à leurs camarades disparus (un très beau chant de l'armée allemande s'appelle précisément : J'avais un camarade*), mais ils ne s'éternisent pas dans les oraisons funèbres. Il ne s'agit pas de pleurnicher, mais de bander ses muscles et de se préparer à rendre coup pour coup. »*

(MAX CLOS.)

L'AURORE : éviter les écueils de l'autoritarisme.

« Désormais, fort de l'adhésion de tout un peuple encore inquiet, mais, par ailleurs, rassuré de savoir son destin assumé par l'homme qui a fait ses preuves, il appartient à Helmut Schmidt d'éviter les écueils de l'autoritarisme et de savoir doser la détermination et la mesure dans son combat implacable contre la violence. »

(ROLAND FAURE.)

CORRESPONDANCE

Un avion nommé « Vietnam »

M. Jean Chesneaux, proefsseur à la Sorbonne, nous écrit :

De 1965 à 1972, un avion géant a *été soumis* à un chantage odieux. Il y avait des millions de femmes et d'enfants à bord.

Nuit et jour, pendant des années, ils ont été soumis à un déluge de fer et de feu, écrasés de monstrueuses « bombes à fragmentation » *(billes de plastique* non détectables) qui visaient spécifiquement les sans-défense. Des centaines de milliers d'entre eux sont restés traumatisés à vie.

Le vaisseau géant s'appelait Vietnam.

Les terroristes internationaux qui l'attaquaient s'appelaient Pentagone, C.I.A., Johnson, Etats-Unis d'Amérique.

Ils voulaient faire céder leurs adversaires, obtenir l'arrêt de toute lutte populaire non seulement au Vietnam du Sud, mais dans tout le tiers-monde, par intimidation.

Tels ont été les professeurs d'inhumanité dont les gauchistes désespérés d'Allemagne et du Japon ont pris les leçons inconsciemment, tandis qu'ils étaient les premiers et les plus ardents à les dénoncer alors.

A une époque où, en Occident, les « consciences révoltées » que bouleversent les cinq jours de Dubai restaient bien silencieuses. A une époque où se taisaient les pharisiens de Bonn et les Ponce-Pilate de Paris.

Une vaste opération de police

(Suite de la première page.)

Les autorités de Bonn ont déclenché dans cette perspective une très vaste opération destinée à retrouver les meurtriers de M. Schleyer, mais aussi ceux du procureur général Siegfried Buback, tué le 7 avril dernier à Karlsruhe, et de M. Jürgen Ponto, président de la Dresdner Bank, assassiné le 30 juillet à Oberursel. Une liste de seize noms est diffusée dans tout le pays et un dispositif téléphonique est mis en place pour permettre à la population de participer aux recherches. En outre, un mandat d'arrêt international a été lancé contre ces seize terroristes, à la demande du chancelier Schmidt.

L'autopsie des corps d'Andreas Baader, Gudrun Ensslin et Jan-Carl Raspe a, d'autre part, fourni d'importantes précisions sur les conditions dans lesquelles sont morts les trois extrémistes dans leur prison de Stuttgart-Stammheim. Des traces de poudre, en particulier, ont été retrouvées sur la main du fondateur de la Fraction armée rouge. La thèse du suicide, qu'avaient mise en doute un certain nombre de personnalités et d'avocats d'extrême gauche, en R.F.A. et dans d'autres pays d'Europe, se trouve ainsi confirmée aux yeux des autorités.

D'autres investigations ont été menées dans les cellules des trois terroristes. On a notamment découvert, dans la celle de Jan-Carl Raspe, une cachette qui aurait pu servir à dissimuler une arme à feu. Il semble, en outre, que Gudrun Ensslin et Andreas Baader aient eu, peu avant leur suicide, différents contacts avec l'extérieur. Baader s'est entretenu téléphoniquement avec un fonctionnaire de la chancellerie *lundi*, a notamment *indiqué* M. Bölling. Selon l'avocat Otto Schily qui a défendu plusieurs terroristes au cours de leur procès, Gudrun Ensslin aurait en outre chargé deux aumôniers de la prison de transmettre trois lettres à M. Manfred Schüler, secrétaire d'Etat à la chancellerie. Les autorités recherchent activement ces missives, qui pourraient constituer un élément décisif dans la controverse à laquelle les doutes pesant sur l'authenticité du triple suicide avaient donné lieu avant l'autopsie.

ET LA CONTROVERSE SUR LA MORT DES DÉTENUS DE STUTTGART

Armée rouge, cela aurait eu des conséquences imprévisibles pour notre régime démocratique ».

● EN FRANCE, M. François Ceyrac, président du Conseil national du patronat français, a déclaré mercredi soir : « J'admirais profondément les qualités d'homme et de chef (de M. Schleyer). Elles étaient si grandes que, sur sa personne même, s'était réalisée l'union entre les deux grandes organisations économiques et sociales patronales allemandes. (...) Il était surtout pour moi un véritable ami, auquel m'unissaient des liens très profonds de confiance et d'affection. »

Pour M. Yvan Charpentié, président de la C.G.C., « c'est un crime contre la civilisation humaniste à laquelle nous sommes profondément attachés ».

Le détournement du Boeing de la Lufthansa et la mort d4Andreas Baader continuent, d'autre part, à alimenter les polémiques.

● A MOSCOU, pour la première fois, la presse a donné mercredi un compte rendu détaillé du détournement du Lanndshut. Pour la « Komsomolskaya Pravda », l'organe des jeunesses communistes, la presse ouest-allemande est en train de susciter une « vague de peur » afin d' « unir tous les courants de la réaction ».

● A ROMF, le parti communiste italien a renouvelé sa ferme condamnation du terrorisme, « qui a donné et donne naissance à des entreprises désespérées et barbares et fournit des armes aux forces antidémocratiques en Allemagne et en Europe ». Il réaffirme « l'absolue nécessité que tous les prisonniers — y compris les terroristes les plus dangereux, les pires criminels, — soient respectés dans leur intégrité et leur personnalité ».

● A PARIS, l'organisation communiste libertaire (anarchiste) considère que Baader, Raspe et Gudrun Ensslin ont été « froidement assassinés » et qu'ils sont les victimes « de l'Etat le plus policier d'Europe occidentale ».

Les autorités estiment que les premiers résultats de l'autopsie confirment la thèse du suicide

De notre correspondant

Bonn. — Les autorités ouest-allemandes, à tous les échelons, s'engagent dans une course de vitesse pour prévenir la « thèse de l'assassinat » à propos de la mort de Baader et de ses complices. Que le danger soit clair, le ministre fédéral de l'intérieur, M. Maihofer, en a donné la preuve en déclarant mercredi : « On peut pousser la perfidie jusqu'au point de vouloir faire apparaître son propre suicide comme une exécution. »

Dans l'immédiat, certes, les milieux officiels trouvent un réconfort précieux avec les premiers résultats des autopsies de Baader, Gudrun Ensslin et Raspe, qui ont été pratiquées mercredi à la clinique universitaire de Tübingen. Pour garantir l'objectivité de cette enquête, trois experts étrangers avaient été invités à y prendre part : le professeur Wilhelm Hokzabek, de Vienne ; le professeur Haas Peter Hartmann, de Zurich, et le professeur André, de Liège. Leur conclusion provisoire est que l'autopsie n'aurait apporté aucune indication suggérant qu'il puisse s'agir d'autre chose que de suicides. L'analyse détaillée des examens doit encore se poursuivre et ses résultats ne seront connus que dans une dizaine de jours.

Le cas le plus troublant est celui d'Andreas Baader. Sa mort a été causée par une balle tirée dans la nuque, qui est ressortie en haut du front. Selon les experts, toutefois, il serait parfaitement possible de s'infliger soi-même une telle blessure. De plus, les traces de poudre décelées sur la main droite de Baader seraient bien celles qu'on devrait trouver en pareil cas. En ce qui concerne Raspe, le problème est plus simple puisqu'une balle tirée dans la tempe a traversé son cerveau de part en part. Enfin, le cadavre de Gudrun Ensslin aurait montré tous les signes d'une pendaison « normale », qu'elle a apparemment menée à bien avec le fil de l'électrophone dont elle disposait dans sa cellule.

La question reste cependant ouverte de savoir comment les terroristes ont, dans leur prison, reçu les armes et les informations qui leur étaient nécessaires pour exécuter leur plan. Le second de ces points est maintenant éclairci. En dépit de toutes les fouilles, Raspe était parvenu à cacher un transistor dans sa cellule ; les enquêteurs y auraient également découvert une cachette inconnue jusque-là, et qui aurait pu abriter depuis longtemps le pistolet utilisé pour son suicide. Devant ces défaillances graves du système de surveillance, le ministre de l'intérieur du Bade-Wurtemberg, M. Bender, dont bien des gens attendaient la démission immédiate, a préféré limoger le directeur de la prison de Stammheim.

Les conclusions des experts allemands et étrangers n'empêchent pas les défenseurs et les amis des terroristes d'émettre des doutes et de poursuivre leur campagne. Au cours d'une conférence de presse à Bonn, l'avocat hollandais, Mᵉ Bakker-Schut, défenseur de Knut Folkerts qui a tué un policier néerlandais, n'a pas craint de dire qu'à son avis les détenus de Stammheim auraient été victimes de « meurtres ».

D'autre part, il semble bien que les détenus de Stammheim aient fait parvenir aux autorités des messages dans lesquels ils auraient exprimé la crainte qu'on ne les supprime. Une telle démarche, si elle est confirmée, pourrait cependant être l'objet des interprétations les plus contradictoires. L'un des buts des terroristes paraît donc atteint : les explications les plus raisonnables n'empêcheront pas certains d'entretenir la « thèse de l'assassinat ».

JEAN WETZ.

Beethoven gauchiste ?

(De notre correspondante.)

Copenhague. — Le président du conseil de la radio danoise a suspendu provisoirement de ses fonctions un rédacteur du Journal parlé, M. Jeorgen Hornemann, agrégé de théologie. Il lui est reproché d'avoir, mardi 18 octobre, alors qu'il était responsable de l'émission d'informations le midi, accompagné, la présentation du portrait des trois membres de la bande à Baader, dont on venait d'apprendre la mort, de l'ouverture d' « Egmont », de Beethoven. La radio danoise a reçu une avalanche de protestations d'auditeurs indignés que l'on ait pu diffuser « une musique qui magnifiait et exaltait l'image des trois terroristes ».

Egmont, personnage historique du seizième siècle, et héros d'un célèbre drame de Goethe dont s'est inspiré Beethoven, est considéré comme le champion de l'indépendance des Pays-Bas et, plus généralement, des opprimés. Les membres du conseil de la radio ont décidé de mener une enquête pour savoir si M. Hornemann, comme il l'affirme, n'avait aucune arrière-pensée quand il a fait ce choix jugé par ses supérieurs « pour le moins malheureux ». — C. O.

M DANIEL COHN-BENDIT : des deux côtés on a joué au poker avec des vies humaines.

M. Daniel Cohn-Bendit a participé, mardi soir 18 octobre à l'université de Francfort, à une réunion consacrée au suicide d'Andreas Baader, Gudrum Ennslin et Jan-Carl Raspe. Il a été très vivement pris à partie par un groupe d'étudiants, et même frappé par l'un d'eux alors qu'il redescendait de la tribune où il venait de prendre la parole. L'un de ses contradicteurs lui a lancé : « Va donc chez les flics ! ».

L'ancien dirigeant du Mouvement contestataire français de mai 1968 a notamment déclaré : « Nous ne voulons pas ici nous lancer dans une discussion technique et criminologique pour savoir s'il y a eu mort ou bien suicide. Nous ne savons pas ce qui s'est réellement passé à Stammheim. Ce dont nous sommes certains, c'est que cette dernière action de la guérilla était, pour les détenus de Stammheim, une question de vie ou de mort.

» Nous savons aussi qu'à cette occasion, on a joué, des deux côtés, au poker avec des vies humaines. L'Etat a montré qu'il restait le plus brutal; il était — et il est encore — prêt à sacrifier des vies humaines pour perpétuer sa logique mais, même s'il en était allé autrement, l'identité politique de la guérilla serait, en fin de compte, ramenée à celle du « meilleur tueur. » (...)

» Dans ce pays, la gauche est une minorité qui a de la vie et du travail une autre image que la majorité soumise aux conditions de M. Bonux et Colgate. Ce droit à une autre vie, nous devons l'avoir et le défendre. Nous devons défendre pour la gauche, quelle qu'elle soit, le droit d'attaquer les structures dominantes, comme nous devons nous défendre contre perquisitions et arrestations et, par notre solidarité, faire barrage à la vieille tactique de la criminalisation. »

PAS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE L'O.N.U.

La grève mondiale des pilotes est maintenue pour les 25 et 26 octobre

La grève mondiale des pilotes de ligne est maintenue pour les mardi 25 et mercredi 26 octobre malgré l'assurance donnée par les Nations unies d'étudier d'urgence le problème des détournements d'avions, vient d'indiquer la Fédération internationale des pilotes de ligne (IFALPA). Le président de l'IFALPA, M. Derry Pearce, a déclaré le mercredi 19 octobre à Hongkong qu'il avait reçu une réponse positive de la plupart des membres de l'organisation au mot d'ordre de grève.

« Les Nations unies, a déclaré le vice-président de l'IFALPA, le capitaine John Cook, s'orientent dans la bonne direction, mais ont encore un long chemin à parcourir. » Il faisait ainsi allusion au télégramme adressé à l'organisation des pilotes par les secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim.

En effet, répondant aux deux appels pressants qu'il avait reçus de la Fédération des associations de pilotes l'invitant à mettre l'Assemblée générale devant ses responsabilités face à la prise d'otages aériens, M. Kurt Waldheim a demandé au commandant Derry Pearce de venir le rencontrer le vendredi 21 octobre à l'ONU afin d'examiner avec lui les mesures qui peuvent être prises dans l'immédiat pour éviter le déclenchement de la grève. Le secrétaire général a invité d'autre part le président de la sixième commission, dite juridique, à accorder la plus haute priorité à la question de la prise d'otages. Celle-ci figure sur l'agenda de l'Assemblée générale et doit être abordée le 22 novembre. Il n'est pas impossible que le bureau de cette commission accepte d'avancer cette date pour répondre aux vœux de M. Waldheim.

Au cours d'une conférence de presse, ce dernier a rappelé qu'il n'était pas possible de convoquer — comme le souhaite l'IFALPA — une Assemblée générale extraordinaire sur la prise d'otages alors que l'Assemblée générale ordinaire est réunie.

Le commandant Derry Pearce devrait prendre la parole devant la commission juridique mettant l'accent sur l'urgence du problème. Parviendra-t-il à galvaniser diplomates et jursites ? On peut en douter. Les délégations n'aiment pas qu'on les bouscule, et nombre d'entre elles restent très méfiantes vis-à-vis des arrière-pensées qu'à tort ou à raison elles attribuent aux Occidentaux concernant la lutte contre le détournement d'avions.

D'autre part, on apprenait, mercredi, que les contrôleurs aériens internationaux venaient de se prononcer pour un boycottage de la desserte aérienne des pays n'ayant pas ratifié les conventions internationales contre le terrorisme et les détournements.

● Le quotidien romain « Il Manifesto » (extrême gauche) diffuse cet appel, qui a été notamment signé par Jean-Paul Sartre, Simone de Beauvoir et Alberto Moravia : « Nous nous trouvons devant l'assassinat d'hommes et de femmes détenus et sans défense ou — ce qui est encore pire pour un Etat — devant une incitation consciente au suicide. » Les signataires demandent qu'on garantisse « le droit à la vie » aux prisonniers et que les procès soient révisés. — (Corresp.)

ASIE

Japon

Tandis que la police se félicite de l'« exemple allemand »

A Tokyo, le gouvernement prépare de nouvelles mesures contre le terrorisme

M. Fukuda, premier ministre, a si fortement ressenti la solitude du pouvoir lors de la précédente action de l'Armée rouge japonaise — dont un commando a détenu en otages les passagers d'un DC-8 de la JAL du 28 septembre au 3 octobre — qu'il s'apprête, selon le quotidien *Asahi*, à faire effectuer un sondage d'opinion dont les résultats seront pris en considération par le gouvernement pour adopter une ligne de conduite s'il est de nouveau soumis à un chantage des trroristes.

Chacun au Japon pensera à l'affaire du Boeing allemand au cours de ce sondage. M. Fukuda a expliqué que son gouvernement ne peut entreprendre une action du type de celle réussie à Mogadiscio, parce que l'envoi de forces japonaises à l'étranger est interdit par la Constitution. Mais le nouveau ministre de la justice a déclaré que l'attitude ferme de M. Schmidt montrait la voie à suivre, et un responsable de la police estime que *« l'exemple allemand »* devrait aider ses services *« à contrôler l'Armée rouge au Japon et à l'étranger »*.

Un premier sondage, à petite échelle, indique que deux Japonais sur trois regrettent la *« faiblesse du gouvernement »* face au commando, auquel on a remis, le 3 octobre à Alger, des terroristes incarcérés au Japon et des détenus de droit commun dont les « revendications » étaient reprises par l'Armée rouge. L'opinion publique a sans doute été sensible aux déclarations du chef de la police, qui a rappelé que certains des terroristes avaient commis un attentat aveugle et sanglant et que des membres des forces de l'ordre avaient *« risqué leur vie »* pour les arrêter.

Surtout, elle constate que la faiblesse ne permet pas d'acheter la tranquillité. Après avoir reçu une « rançon » d'environ 30 millions de francs, l'Armée rouge a fait savoir au premier ministre, par l'intermédiaire du bureau de l'agence de presse Kyodo à Paris, qu'elle poursuivrait la lutte contre le « système » japonais. L'Agence France Presse rapporte que les mesures de sécurité ont été renforcées autour du palais impérial, dans le centre de Tokyo, et que des personnalités du monde des affaires ont été mises en garde contre une vague de terrorisme. Les autorités ont décidé de créer une force d'intervention spéciale dans les principales villes du Japon.

L'A.F.P. rapporte également que, selon un membre de l'Armée rouge interrogé à Chypre, les cibles des terroristes seront *« la famille impériale et les deux cents familles de la grande bourgeoisie contrôlées par l'impérialisme japonais »*. La compagnie JAL redoute visiblement que ses passagers ne fassent une fois de plus les frais de cette lutte. Désormais, une double fouille sera effectuée sur les voyageurs, qui ne pourront pas emporter de bagages à main volumineux. Des *« officiers de sécurité »* armés surveilleront certains vols, mesure que les pilotes de ligne condamnent.

Outre les règlements applicables à la navigation aérienne, plusieurs lois risquent d'être modifiées. La *« loi pour la prévention des actes de piraterie »* adoptée en 1970 après un des premiers détournements d'avion prévoit une peine de sept ans de prison pour les auteurs de ces actes, si ceux-ci ont été commis sans effusion de sang, et la prison à vie ou la peine capitale pour les terroristes qui ont tué. Un projet de loi étudié par le gouvernement vise à appliquer les peines maximales à quiconque aura tenté de faire libérer des condamnés par des actions terroristes. Le code de procédure pénale pourrait être révisé pour que les membres de l'Armée rouge soient jugés plus rapidement. Enfin, la législation japonaise, qui accorde à chaque citoyen le droit de détenir un passeport et de circuler librement à l'étranger, sera révisée, si les mesures étudiées par le gouvernement sont adoptées, afin de priver de ce droit les personnes soupçonnées de sympathie pour les mouvements extrémistes.

L'opinion publique désemparée

Jusqu'à présent, la violence était « digérée » par la prospère société japonaise, dans la mesure où elle constituait un phénomène marginal. Depuis la démission du ministre de la justice, qui estimait ne plus pouvoir assumer ses fonctions après avoir ordonné la libération d'assassins en échange de la vie des passagers du DC-8, l'opinion publique était désemparée. En ordonnant une action de force contre des terroristes qui avaient pris en otages les passagers d'un autobus à Nagasaki, mais qui paraissaient moins résolus et organisés que les auteurs d'autres chantages (*le Monde* du 18 octobre), M. Fukuda a sans doute voulu montrer que sa capitulation devant le commando provisoirement reçu à Alger n'était pas appelée à faire « jurisprudence » au Japon.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

Chine

● *La radio du Tibet* a diffusé, le 14 octobre, un appel des dirigeants locaux du parti qui donne à penser que des troubles ont eu lieu dans la province autonome. Ce texte affirme que les complices du « gang des quatre » ont essayé de *« restaurer le capitalisme »* dans la région en s'attaquant *« au parti et à l'Etat »*. Il appelle chacun à *« combattre résolument quiconque ose s'opposer au président Hua, chef suprême »*.

EUROPE

Tchécoslovaquie

M. Hajek : le pouvoir reconnaît maintenant que la Charte 77 est « à la limite de la limite de la légalité »

Prague (*A.F.P.*). — De nouvelles épreuves attendent peut-être les écrivains tchécoslovaques à l'index. Au cours des deux dernières semaines, en effet, une enquête a été ouverte sur les publications littéraires réalisées *« sous le manteau »*, et une trentaine de personnes, mêlées de près ou de loin à ces éditions, ont été entendues.

A l'issue du procès des quatre intellectuels, les porte-parole et des signataires de la Charte 77 ont évoqué, devant quelques journalistes occidentaux, le procès, les difficultés auxquelles font face les auteurs interdits et l'évolution de la Charte.

A cette occasion, le professeur Jiri Hajek, ancien ministre des affaires étrangères tchécoslovaque, a estimé que l'attitude des autorités à l'égard de la Charte 77 s'était légèrement modifiée et que *« le pouvoir reconnaît maintenant (...) que la Charte se trouve à la limite de la limite de la légalité »*. Selon lui, la campagne menée par la Charte en faveur du respect des droits de l'homme a porté quelques fruits. *« Cette notion était auparavant plutôt négligée. Les autorités ont pris conscience de l'existence de ce problème, qu'il est désormais difficile d'ignorer complètement. Les droits de l'homme sont devenus un sujet d'actualité dans la presse officielle, ce qui est un progrès, même si leur conception ne va pas toujours dans le sens que nous souhaiterions. »*

M. Hajek a réaffirmé la volonté des chartistes de demeurer dans le cadre légal et de continuer une action qu'il a qualifiée de *« démocratie à la base »*.

Le dramaturge Pavel Kohout a, pour sa part, indiqué que son épouse faisait actuellement l'objet de poursuites judiciaires. Invitée sans ménagement en pleine rue à suivre des policiers en civil, le 10 janvier dernier, elle s'était débattue et avait mordu l'un des policiers qui tentait d'étouffer ses cris. Elle est passible de cinq ans de prison.

● *A Rome*, indique notre correspondant, le parti communiste italien *« désapprouve pleinement »* la condamnation des quatre intellectuels à Prague. *L'Unita* de ce jeudi 20 octobre écrit : *« Cette condamnation nous met encore une fois devant un procès politique pour délit d'opinion qui semble être devenu la règle en Tchécoslovaquie où l'on continue, sur la lancée des événements de 1968, à substituer des mesures administratives à l'indispensable discussion et au débat politique. (...) Déjà dans d'autres occasions nous avons manifesté notre plus totale désapprobation devant des méthodes qui, condamnables et inacceptables dans n'importe quel régime de droit, suscite* a fortiori *une répulsion dans un pays qui se réclame des principes d'une société socialiste. »*

● *A Madrid*, le P.C. espagnol *estime qu'il y a contradiction* entre les idéaux socialistes dont se réclament les dirigeants tchèques et le récent procès. Dans un article qui paraîtra dimanche dans le *Mundo Obrero* et que le P.C.E. a rendu public le 19 octobre, on lit que les quatre condamnés ont seulement essayé *« de rester au contact de leur peuple et de publier des livres, pas seulement politiques mais aussi culturels, que les éditeurs officiels refusent. Les idéaux socialistes dont se réclament les dirigeants tchèques ne sont pas compatibles avec le manque de liberté d'expression que ce procès a révélé »*.

● *A Bonn*, M. Schwartz, porte-parole du comité directeur du parti social-démocrate ouest-allemand, a estimé que ce verdict faisait *« mauvaise compagnie »* avec la conférence de Belgrade. Cette décision, a-t-il estimé, ne peut être considérée que comme *« un signe de peur de l'esprit de la discussion libre et critique »*.

● *A Paris*, M. Claude Estier, secrétaire national du P.S., commentera ainsi le procès, selon la « lettre de *l'Unité*, dans le prochain numéro de *l'Unité* : *« Il peut y avoir plusieurs conceptions du socialisme. Il ne peut y en avoir aucune qui aboutisse à l'étouffement des libertés et à l'écrasement de l'homme. »*

● *Sept des treize jeunes gens arrêtés* à l'issue des affrontements de Kdyne (qui avaient mis aux prises, en août dernier, un millier de jeunes environ à plusieurs centaines de policiers, militaires et gardes-frontières, après l'annulation, à la dernière minute, d'un concert de rock inclus dans un festival populaire) ont été condamnés à des peines allant de douze mois à deux ans de prison, pour *« houliganisme »*, le 7 octobre dernier, à Domazlice, en Bohême occidentale. — (*A.F.P.*)

Union soviétique

Incarcéré à Moscou depuis huit mois

LE PHYSICIEN SOVIÉTIQUE YOURI ORLOV EST ÉLU MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PHYSIQUE

« Le professeur Youri Orlov, membre correspondant de l'Académie des sciences d'Arménie, physicien soviétique, secrétaire du groupe moscovite de surveillance de l'application en U.R.S.S. des accords d'Helsinki, incarcéré depuis février dernier à la prison Lefortovo à Moscou, a été élu, en date du 14 octobre, membre de la Société française de physique », annonce un communiqué publié à Paris.

[M. Orlov, arrêté le 10 février dernier, sera jugé pour « diffamation de l'U.R.S.S. ». Il avait été exclu en 1956 de l'Institut de physique théorique et expérimentale de Moscou pour avoir préconisé, au cours d'une réunion du parti communiste, une libéralisation du régime. Il travailla ensuite en Arménie. En 1972, il regagna Moscou où il trouva du travail à l'Institut de magnétisme terrestre. Il en fut chassé un an plus tard pour avoir envoyé une lettre à M. Brejnev pour défendre M. André Sakharov. Depuis 1973, il n'a pu trouver aucun emploi. En 1976, il fut l'un des cofondateurs du comité de surveillance des accords d'Helsinki. — A.M.B.]

● *M. Tindemans à Washington.* — *« Les Etats-Unis sont partisans d'une Communauté européenne « plus forte et plus unifiée »*, a dit, mercredi 19 octobre, M. Carter, en accueillant le premier ministre belge, M. Tindemans, président en exercice du conseil de la C.E.E. La Communauté européenne, a ajouté le président, est un facteur important du bien-être des Américains, et l'organisation atlantique un élément essentiel de leur sécurité. Dans sa réponse, faisant allusion au protectionnisme, M. Tindemans a souligné que *« les progrès de l'humanité dépendent de la coopération internationale »*. — (*A.F.P.*)

Allemagne fédérale

NEUF OFFICIERS SONT MENACÉS D'ÊTRE RADIÉS DE L'ARMÉE POUR MANIFESTATIONS ANTISÉMITES

Bonn (*A.F.P.*). — Neuf officiers de l'armée ouest-allemande font l'objet d'une procédure disciplinaire visant à les radier de la Bundeswehr, après des manifestations antisémites et néo-nazies auxquelles ils ont pris part, a annoncé l'inspecteur général adjoint de la Bundeswehr, M. Ruediger von Reichert, devant la commission de la défense au Parlement (*le Monde* du 30 septembre, 13 et 14 octobre).

Les neuf officiers avaient procédé, en février dernier, à une crémation symbolique de juifs. D'autre part, un journal de Francfort a révélé, en se fondant sur des témoignages oculaires, que deux sentinelles avaient fait le salut hitlérien dans la cour de leur caserne, en criant *« Heil Hitler »*. La fédération antifasciste de R.F.A. (V.V.N.) a enfin affirmé, le 13 octobre, qu'un ancien SS enseigne l'histoire à l'université munichoise de la Bundeswehr.

Italie

M. GIANFRANCO POMPEI EST NOMMÉ AMBASSADEUR A PARIS

M. Gianfranco Pompei, actuel ambassadeur d'Italie près le Saint-Siège, a été nommé ambassadeur d'Italie à Paris, en remplacement de M. Francesco Malfatti di Montetretto, devenu secrétaire général du ministère des affaires étrangères.

[Né à Sète (France) le 31 janvier 1915, M. Gianfranco Pompei est entré dans la carrière diplomatique le 1er juin 1939. Après avoir été attaché à la direction des affaires d'Europe et de Méditerranée, il a appartenu au cabinet du ministre le comte Ciano, puis fut nommé vice-consul à Neufchâtel en 1942 et consul à Berne en 1944. Il a ensuite séjourné à Paris de 1950 à 1953 comme premier secrétaire, conseiller et ministre conseiller, tout en représentant son pays à l'UNESCO, dont il fut membre du conseil exécutif de 1962 à 1967. Il a présidé cet organisme de 1965 à 1970.

De 1963 à 1968 M. Pompei a été en poste auprès de M. Aldo Moro, soit comme conseiller diplomatique lorsque celui-ci était président du conseil, soit comme chef de cabinet quand M. Moro était ministre des affaires étrangères. Elevé en 1967 à la dignité d'ambassadeur d'Italie, M. Gianfranco Pompei représentait son pays auprès du Saint-Siège depuis le 1er juillet 1969. Il a été, à ce titre, la cheville ouvrière des négociations lentes et difficiles qui ont abouti à la révision du Concordat.]

Portugal

TREIZE ANS APRÈS L'ATTENTAT

Les assassins présumés du général Delgado vont être jugés à Lisbonne

De notre correspondant

Lisbonne. — Près de treize ans après les faits, les assassins présumés du général Humberto Delgado et de sa secrétaire, de nationalité brésilienne, Mme Arajamyr de Campos, sont traduits en justice. Mardi 18 octobre, le procureur du second tribunal militaire territorial de Lisbonne a inculpé sept membres importants de l'ancienne police politique (la PIDE). Trois sont détenus à la prison de Caxias : MM. Silva Pais, ancien directeur de la PIDE, Pereira de Carvalho et Agostinho Tienza. Les autres sont en fuite à l'étranger : MM. Barbieri Cardoso, Casimiro Montero, Rosa Casaco et Ernesto Ramos.

Selon l'acte d'accusation, le général Delgado, ancien candidat à la présidence de la République, et sa secrétaire auraient été tués le 13 février 1965, près du village espagnol de Villanueva-del-Fresno, à proximité de la frontière portugaise. Cet assassinat aurait été préparé de longue date.

Né en 1906, Humberto Delgado avait participé au coup d'Etat militaire du 28 mai 1926, qui amena Salazar au pouvoir. Commissaire à la jeunesse portugaise et membre du commandement général de la Légion portugaise en 1936, il reçu les étoiles de général à l'âge de quarante et un ans. Officier brillant, il fut nommé, en 1952, attaché militaire à Washington et délégué auprès de l'OTAN.

Candidat à la présidence de la République

Il aurait découvert aux Etats-Unis les vertus de la démocratie. En 1958, il rentrait au Portugal, où il manifestait à ses amis son hostilité au régime. On était à la veille des élections pour la présidence de la République. De larges secteurs de l'opposition portugaise ont pensé que ce militaire réputé serait leur meilleur candidat. Les réticences qui subsistaient à son égard furent vite dissipées : dès le début de sa campagne, le général Delgado a suscité l'enthousiasme populaire. Et toute la gauche s'est ralliée à lui. Le régime a tremblé. Certes, le résultat officiel des élections donnait la victoire à l'amiral Thomas. Mais tout le monde savait que le général Delgado avait été le vrai vainqueur.

Obligé de s'exiler au Brésil en 1959, exclu de l'armée un an plus tard, il durcit son opposition à la dictature. En 1961, il se mit en liaison avec un officier portugais, le capitaine Galvo, qui détourna le plus grand paquebot de la marine marchande portugaise — le *Santa-Maria*, — pour attirer ainsi l'attention du monde sur le Portugal.

C'est encore un de ses amis, M. Palma Inacio, qui, la même année, provoqua pour la première fois dans l'histoire un détournement d'avion, afin de distribuer de la propagande politique dans les principales villes du pays. Enfin, lorsque, le 1er janvier 1962, deux révolutionnaires, M. Manuel Serra et le colonel Varela Gomes, essayèrent de prendre d'assaut une caserne dans la ville de Beja, le général Delgado se trouvait clandestinement à Lisbonne pour diriger les opérations.

En 1963, il fut élu président du Front patriotique de libération nationale, dont le siège était à Alger. Mais, très vite, il s'oppose à la stratégie définie par d'autres membres de cette organisation. Comment, d'ailleurs, un homme d'action aurait-il pu s'accommoder des longues discussions théoriques, des tractations politiques, des luttes de tendances au sein du groupe d'Alger ? Il rompit avec le Front patriotique.

Il rencontra alors plusieurs fois, à Paris et à Rome, de prétendus représentants de l'opposition venus de Lisbonne, qui n'était autres que des agents de la police politique. Petit à petit, les mailles se resserrèrent autour du général.

En 1965, ses nouvelles relations lui proposaient d'aller à Badajoz pour mettre au point les préparatifs de la révolution. Il partit en dépit des conseils de tous ceux qui craignaient un guet-apens. Il fut tué, ainsi que sa secrétaire, par une brigade de la PIDE et un commando de l'O.A.S. Les dépouilles mortelles furent retrouvées deux mois plus tard. Les archives de la police, découvertes après le 25 avril 1974, permirent d'établir toute la vérité.

JOSÉ REBELO.

AMÉRIQUES

Le gouvernement fédéral veut organiser un référendum national sur l'indépendance du Québec

De notre correspondant

Montréal. — Le gouvernement fédéral prépare un projet de loi qui lui donnerait, s'il est adopté, la possibilité d'organiser un référendum national sur la question de l'indépendance du Québec. Cette annonce, tout à fait inattendue, a été faite par le premier ministre, M. Trudeau, à la Chambre des communes d'Ottowa, le mercredi 19 octobre.

« *Nous pensons*, a dit M. Trudeau, au cours d'un débat sur le discours du Trône (*le Monde* du 20 octobre), *qu'on ne peut pas laisser qui que ce soit séparer du Canada une partie aussi essentielle que la province du Québec sans que le Canada dans son entier ne soit concerné. » « C'est pour cette raison*, a-t-il ajouté, *que nous allons présenter aux Communes un projet de loi concernant un référendum. »*

M. Paul Tellier, un des principaux conseillers de M. Trudeau, a expliqué après le débat que dans l'état actuel de la législation le gouvernement n'avait pas le pouvoir d'organiser un référendum. Dans l'esprit de la Constitution canadienne, cette forme de consultation a une valeur indicative et ne lie pas le gouvernement.

Le premier ministre fédéral n'a pas précisé comment serait prise *la décision de tenir ou non un référendum lorsqu'il aura les moyens légaux de le faire.*

On sait d'autre part que le gouvernement québécois s'est engagé à organiser dans cette province un référendum d'ici à deux ans. Le ministre d'Etat à la réforme parlementaire, M. Robert Burns, a déclaré que la tenue d'un référendum national n'affecterait aucunement celle du référendum québécois prévu sur le même sujet. M. Jean-Paul Champagne, qui préside la branche montréalaise de la société nationaliste Saint-Jean-Baptiste, a qualifié l'initiative du gouvernement fédéral de « provocation délibérée ».

ALAIN-MARIE CARRON.

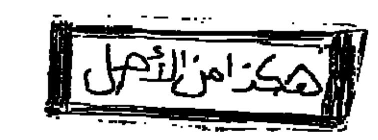
Nicaragua

● DES MILITANTS DU FRONT SANDINISTE DE LIBERATION ont attaqué trois casernes des forces régulières du Nicaragua le lundi 17 octobre. Des combats sporadiques se poursuivaient mardi à Masaga, à une trentaine de kilomètres de la capitale, Managua. Ces affrontements interviennent quatre jours après des attaques lancées par les guérilleros sandinistes contre des villes proches des frontières du Honduras et du Costa-Rica. Les relations sont très tendues entre ce dernier pays et le Nicaragua. — (*A.F.P., A.P., Reuter.*)

LA FRANCE ET LE MEXIQUE VEULENT INTENSIFIER LEUR COOPÉRATION

Les ministres français et mexicain des afafires étrangères se sont déclarés résolus, mercredi 19 octobre, à développer la coopération entre leurs deux pays. Recevant à déjeuner son collègue mexicain M. Roel, au quai d'Orsay, M. de Guiringaud a déclaré : *« La France est prête à s'associer à la réalisation des différents projets mexicains dans le domaine de l'énergie, des transports, des télécomunications. Mais notre souci n'est pas tant de faire des affaires que de renforcer entre le Mexique et la France une coopération durable et à double sens. »* Le ministre s'est félicité des résultats de la coopération culturelle et a proposé d'intensifier l'action commune dans le domaine de la radio, de la télévision et du cinéma.

M. Roel, après avoir dressé un tableau des ressources de son pays, a dit son espoir d'accroître la coopération technologique et économique et souligné la solidité de l'amitié franco-mexicaine.



PROCHE-ORIENT

Israël

LE DASH REJOINDRAIT LA COALITION GOUVERNEMENTALE

Jérusalem (A.F.P., A.P.). — Les dirigeants du mouvement démocratique pour le changement (DASH) ont décidé mercredi 19 octobre par un vote (14 voix contre 1 et 2 abstentions) de quitter l'opposition et de rejoindre la coalition gouvernementale de M. Menahem Begin. Si cette décision est approuvée par le conseil directeur du parti, qui se réunit ce jeudi 20 octobre, M. Begin disposera d'une large majorité au Parlement et verra sa position renforcée. Le gouvernement disposerait en effet de 78 sièges sur 120, au lieu des 63 sièges actuels.

De source proche de M. Begin, on indiquait mercredi que le chef du parti, M. Yigael Yadin, avait déjà promis une réponse positive au premier ministre.

M. Yadin aurait exprimé sa conviction que *« le moment est venu pour le DASH de se joindre à la coalition de M. Begin »*. Les discussions au conseil directeur ne devraient pas être longues. *« Tout a déjà été dit, il ne s'agira que d'une formalité »*, affirmait mercredi un des lieutenants du professeur Yadin.

[Le Mouvement démocratique pour le changement (DASH) fondé en février dernier par le professeur Ygael Yadin, avait remporté un net succès aux élections générales du 17 mai dernier. Lors de l'arrivée au pouvoir du Likoud, des négociations s'étaient engagées entre les deux formations mais elles avaient achoppé, notamment sur la question de l'avenir de la Cisjordanie et sur des questions de politique intérieure et économique.]

LE PREMIER MINISTRE POURRAIT VENIR EN NOVEMBRE EN VISITE EN FRANCE

M. Begin se rendra en visite officielle en Grande-Bretagne du 20 au 23 novembre. Selon le quotidien israélien « Davar », il pourrait, avant ou après ce voyage, faire une visite en France. A Paris, la nouvelle n'est officiellement ni confirmée ni infirmée. Les milieux informés n'excluent pas un voyage de M. Begin en novembre, à une date qui lui conviendra.

M. Rabin, alors premier ministre israélien, avait été invité en février à venir en France et avait accepté le principe du voyage. M. Chaban-Delmas a, au nom du gouvernement, renouvelé cette invitation à son successeur au cours de son séjour à Tel-Aviv, le 7 octobre.

LA RECHERCHE D'UN RÈGLEMENT

L'Égypte accepte sous conditions le document de travail américano-israélien

Le Caire. — Dressant, le mercredi 19 octobre, devant la commission des affaires étrangères du Parlement, le bilan de son récent séjour à Washington et à New-York, M. Fahmi a déclaré que *« les idées avancées par les Etats-Unis »*, dans le document de travail américano-israélien (*le Monde* du 15 octobre), *représentaient un pas en avant »*, mais que Le Caire avait demandé, mercredi, à Washington, *« des éclaircissements et des modifications »*.

Cette déclaration est interprétée ici comme une acceptation sous conditions par l'Egypte du texte israélo-américain.

Selon M. Fahmi, Le Caire est d'accord, *« si cela doit faciliter le processus de paix »*, pour qu'*« une délégation arabe unique »* se rende à Genève, *« tout au moins aux séances inaugurales »*. Dans ce cas, cependant, la réunion de la *conférence ne devra pas se faire « aux dépens des Palestiniens et de l'Organisation choisie par ceux-ci comme leur unique représentant »*.

Les regards se tournent vers Damas

Les Egyptiens, dans les semaines qui viennent vont s'efforcer de faire préciser par les Américains que *« les Arabes palestiniens »* dont il est fait état dans le document américano-israélien, pourraient, le cas échéant, appartenir à l'O.L.P. ou être mandatés par celle-ci. Déjà, le département d'Etat, à la vive satisfaction du Caire, a fait savoir qu' *« il n'existe pas accord entre les Etats-Unis et Israël pour exclure l'O.L.P. de la représentation palestinienne à Genève »*. Le Caire aimerait également faire préciser d'une manière ou d'une autre par Washington qu'en aucun cas les résultats des réunions des groupes de travail bipartites qui pourraient être formés à Genève entre Israël *et chacun des Etats arabes présents* ne constitueraient la base d'accords restreints ou séparés, mais seulement des éléments du traité de paix global israélo-arabe.

M. Fahmi a conclu en annonçant que *« les Etats-Unis avaient préparé une version amendée de leur document de travail, actuellement examinée par les Arabes et par nous-mêmes »*. Il n'en reste pas moins qu'en acceptant, même avec des restrictions, un texte pudiquement appelé au Caire *« document américain »*, mais qui a bel et bien été conçu avec la participation israélienne et approuvé par la Knesset, l'Egypte fait une nouvelle concession à l'Amérique, ainsi que l'avaient laissé prévoir les *« confidences »* de tel *« haut responsable »* de la Maison Blanche ou celles de M. Fahmi lui-même.

De notre correspondant

Le Caire a-t-il agi avec l'approbation de ses partenaires arabes ou bien a-t-il pris une initiative isolée comme lors de *l'accord verbal Sadate-Vance, en* août dernier, sur la possibilité de réunir à New-York cet automne un groupe de travail israélo-arabe ? (Désapprouvé par Damas, cet « accord » fit long feu.) M. Fahmi a affirmé le 19 octobre : *« Nous ne faisons pas un pas sans le consentement de nos frères arabes. »* La presse cairote du même jour titrait : *« Action concertée égypto-syro-jordanienne »* et soulignait que M. Arafat s'était entretenu de la convocation de la conférence de Genève *« pendant trois heures »*, le 18 octobre, avec MM. Sadate et Fahmi. L'O.L.P., devait dire le lendemain le chef de la diplomatie égyptienne devant la commission des affaires étrangères, *« est indifférente aux problèmes de forme et ne se soucie que du règlement de la question du Proche-Orient »*.

Une fois de plus, c'est vers Damas que les regards se tournent maintenant pour savoir si le nouveau geste égyptien à l'endroit de *l'Amérique* (et d'Israël est approuvé par les autres parties arabes.

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

République du Yémen

LE NOUVEAU CHEF D'ÉTAT-MAJOR A ÉCHAPPÉ A UN ATTENTAT

Le lieutenant-colonel Ahmed Al Ghachmi, nouveau chef de l'état-major nord-yéménite, a échappé mardi à une tentative d'assassinat, indique ce jeudi 20 octobre l'Agence de presse des Emirats, ajoutant que l'auteur de l'acte avait été arrêté. Citant le colonel Ali El Shimi, chef d'état-major adjoint des forces armées nord-yéménites, arrivé jeudi à Abou-Dhabi, l'agence précise que l'agresseur du colonel Al Ghachmi, le major Zeid Al Kubeisi, se trouvait dans la foule venue présenter ses condoléances après *l'assassinat du président* Ibrahim Al Hamdi. Il a pointé son arme en direction du colonel Al Ghachmi, qui a pu le repousser. — *(Reuter.)*

● *Plusieurs dizaines d'officiers nord-yéménites ont été arrêtés* à la suite de l'assassinat, le 11 octobre dernier, du président de la République arabe du Yémen, Ibrahim El Hamdi, a révélé M. Yahia Mousleh, gouverneur de la région de Sanaa, dans une interview publiée, jeudi 20 octobre, *par le quotidien koweïtien Al Qabas*. M. Mousleh a précisé qu'au nombre des officiers arrêtés se trouve le commandant Ali Knaf Zahra, que le président Hamdi *« avait désigné comme son successeur »*.

● *La conférence internationale de la Croix-Rouge*, réunie à Bucarest, a adopté, mercredi 19 octobre, en commission, un projet de résolution sur l'application du droit international humanitaire dans les *« territoire occupés du Proche-Orient »*. Ce projet de résolution, présenté par douze Etats arabes et légèrement amendé par le C.I.C.R., a été voté par 94 voix contre 3 (R.F.A., Nouvelle-Zélande, Israël). Il y a eu 37 abstentions, notamment celles des pays de la C.E.E.

Le projet affirme que la conférence se déclare *« sérieusement inquiète des politiques et des pratiques — contraires à l'article 49, paragraphe 6, de la quatrième convention de Genève — affectant les populations civiles arabes dans les territoires occupés »*. Ce paragraphe interdit la déportation et les transferts de population. — *(A.F.P.)*

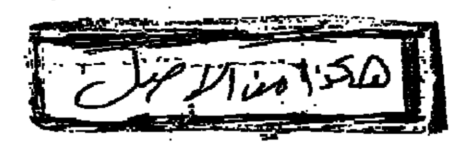
● *L'organisation de libération de la Palestine* a demandé, mercredi 19 octobre, à être entendue, comme les pays méditerranéens non européens, par la Conférence de Belgrade sur la sécurité et la coopération en Europe. — *(A.F.P.)*

● *L'Egypte et la Libye sont convenues de rouvrir leurs consulats à Benghazi et à Alexandrie*, a annoncé mercredi 19 octobre l'Agence du Moyen-Orient. Le président Sadate avait reçu le même jour un envoyé du colonel Kadhafi qui l'a informé que le chef de l'Etat libyen avait accepté de restituer le bâtiment du consulat d'Egypte à Benghazi à la mission diplomatique égyptienne à Tripoli. — *(Reuter.)*

● *Sur l'initiative de M. Robert Pontillon*, sénateur des Hauts-de-Seine (P.S.), un groupe socialiste d'amitié France-Israël a été créé au Sénat, distinct du groupe sénatorial France-Israël déjà existant.







Le Monde

politique

L'EXAMEN DE LA LOI DE FINANCES A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les députés adoptent les crédits de la recherche, du plan et du commerce et de l'artisanat

Mercredi matin 19 octobre, sous la présidence de M. Andrieux (P.C.), l'Assemblée nationale examine les crédits consacrés à la recherche. Au nom de la commission des finances, M. MESMIN (réf., Paris) relève que les crédits de fonctionnement s'élèveront, pour 1978, à 6,36 milliards de francs, contre 5,67 en 1977 (plus 12,2 %). Les autorisations de programme passent de 5,22 milliards à 5,58 milliards (+ 6,89 %) et les crédits de paiements de 4,92 à 5,37 milliards (+ 9,1 %).

« *A titre de comparaison*, déclare M. Mesmin, *il convient de rappeler que les crédits de fonctionnement de l'ensemble des ministères progressent, en 1978, de 13,3 %. On observe un certain tassement de l'effort national en faveur de la recherche.* »

M. BURON (apparenté R.P.R., Mayenne), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, souligne lui aussi la nécessité d'un effort d'information en faveur de la recherche en général. M. BARTHE (P.C., Pas-de-Calais), rapporteur pour avis de la commission de la production, déclare qu'il n'aperçoit « *aucun signe de redressement apparent* » dans le budget proposé, « *en dépit des cris d'alarme lancés par les chercheurs* ».

M. SOURDILLE, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargé de la recherche, rappelle d'abord l'exemple de M. Roger Guillemin, chercheur français expatrié aux Etats-Unis et qui vient de recevoir le prix Nobel de médecine.

« *La France ne peut-elle donc obtenir un prix Nobel ?* » s'interroge le secrétaire d'Etat, qui poursuit : « *Même si l'opinion publique, oublieuse de succès antérieurs, n'abordait que par ce biais les problèmes de la recherche française, il ne conviendrait pas de se dérober.* » Il note que l'effort total de la recherche s'est régulièrement amplifié depuis vingt ans, en France, et qu'il s'est traduit par un prélèvement important sur la production intérieure brute : de 1,2 % en 1957 à 2,2 % en 1967, pour après une baisse se rétablir à 1,8 % depuis 1975. « *Le prélèvement Recherche calculé par tête d'habitant place du reste la France dans un rang excellent : le troisième avec 60 dollars par tête, juste après l'Allemagne fédérale (72 dollars) et les Etats-Unis (120 dollars).* »

Commentant le projet de budget pour 1978, M. SOURDILLE insiste sur le nombre des créations d'emplois. Il souligne que l'énergie nucléaire « *bénéficie d'une priorité en autorisations de programmes, avec une augmentation de 14 % et une ligne budgétaire de 354 millions de francs destinés à la sûreté et à la protection nucléaires* ».

M. Aymar ACHILLE-FOULD plaide ensuite pour une augmentation de la recherche en vue de l'exploitation des océans et de la valorisation maritime de nos territoires d'outre-mer.

Dans la suite de la discussion, mercredi après-midi, M. BOULLOCHE (P.S.) exprime sa lassitude de se répéter devant une situation qui n'a guère évolué depuis le début de la législature « *En fait, le gouvernement ne fait qu'organiser la pénurie. Notre recherche fondamentale est condamnée au déclin* », déclare-t-il.

Mme CONSTANS (P.C.) relève l'attribution du prix Nobel de médecine à un chercheur américain d'origine française, « *qui s'est expatrié aux U.S.A. pour disposer des moyens nécessaires* ». Elle y voit tout comme M. Boulloche avant elle, le symbole des conséquences de la politique gouvernementale. Pour terminer, elle rappelle les mesures immédiates de sauvegarde préconisées par son parti et qu'appliquerait un gouvernement de gauche.

M. SOUSTELLE (réf.) jette un « *cri d'alarme* » sur la situation « angoissante » des chercheurs en science anthropologique et sciences annexes. M. VIZET (P.C.) évoque « *la lutte des travailleurs hors statut, menacés de licenciement* » puis dénonce « *le renforcement de l'autoritarisme et de la discrimination politique* ».

Répondant aux orateurs, M. SOURDILLE, secrétaire d'Etat à la recherche, insiste notamment sur le fait que, cette année, « *on a sacrifié le béton au cerveau* ». Relevant le silence fait sur les problèmes de sécurité nucléaire, il en déduit que l'action menée « *a pratiquement convaincu* ». Il insiste sur la volonté du gouvernement de rechercher systématiquement la coopération européenne. Puis, évoquant le C.N.R.S., il avoue avoir été souvent « *en communion de pensée* » avec M. Boulloche. Pour terminer, il conteste qu'il y ait treize mille chercheurs hors statut.

L'Assemblée adopte les crédits de la recherche.

La recherche : une année difficile

M. Georges Mesmin, du centre des démocrates sociaux, n'est pas un opposant systématique. Mais parlant comme rapporteur spécial pour la recherche de la commission des finances, il a bien dû constater que « l'année sera difficile pour la recherche ».

Il lui revenait en effet de faire certaines comparaisons chiffrées. Elles sont sévères. Qu'on raisonne en termes de crédits de fonctionnement, d'autorisations de programme ou de crédits de paiements, l'augmentation de l'enveloppe recherche est toujours inférieure à l'augmentation moyenne prise sur l'ensemble du budget de l'Etat. Pour les autorisations de programme, qui engagent directement l'avenir, la différence est presque du simple au double. Les autorisations de programme de l'enveloppe recherche augmentent de 6,89 %, ou de 7,3 % si l'on ne tient pas compte de certaines modifications dans la présentation du budget.

Pour l'ensemble du secteur civil, les autorisations de programme progressent de 12,3 %, la croissance du secteur militaire étant de 29,6 %. Globalement d'ailleurs, l'enveloppe recherche augmente de 9,6 % en francs courants, donc stagne en valeur. Il est donc difficile de prétendre que la recherche est favorisée.

M. Jacques Sourdille, secrétaire d'Etat à la recherche, peut faire valoir que sans son action les chiffres auraient été pires. Il a pu faire état d'une croissance dans certains domaines, malheureusement faite au détriment des autres. Il a pu relever l'importante création de postes budgétaires, sans dire ce que feront les nouveaux chercheurs sans équipements nouveaux. Un ancien ministre a dit à la tribune que « la recherche océanologique, est d'abord une affaire de moyens ».

Il est vraisemblable que les députés voteront le budget de la recherche, et comme l'a dit M. Sourdille, « voteront l'avenir ». Beaucoup auraient préféré voter un avenir moins gris. — M. A.

PLAN : M. Boulloche dénonce la « dévaluation des moyens »

L'Assemblée examine ensuite les crédits du commissariat général du Plan. M. BOULLOCHE, rapporteur spécial, insiste sur la modicité des crédits (43,5 millions en 1977, 45,1 en 1978, soit 0,01 % du budget de l'Etat) qui, compte tenu de l'inflation, correspondent « *à une dévaluation des moyens mis à la disposition des organismes de planification* ».

M. LA COMBE (R.P.R.), rapporteur pour avis, regrette que les crédits accordés au Centre d'étude des revenus et des coûts (C.E.R.C.) ne soit pas à la hauteur des promesses faites l'an dernier par le gouvernement. En conclusion, il déplore que le Plan ne joue pas un rôle plus important en tant que correcteur des inégalités régionales.

Après avoir réclamé des crédits supplémentaires pour le CREDOC (Centre de recherches pour l'étude et l'observation des conditions de vie), M. PORELLI (P.C.) affirme que le Plan « *ne réalise jamais les objectifs proclamés, mais atteint constamment les objectifs cachés qui constituent sa véritable finalité.* »

« *La planification française ne semble plus faire recette* », observe Mme CREPIN (réf.), qui le regrette et souhaite qu'elle connaisse un nouvel essor, donc que lui soient consacrés des crédits accrus.

« *Oui, le plan est un échec,* constate M. JOSSELIN (P.S.) *car vous refusez de soumettre les grandes sociétés et d'associer les collectivités locales.* » Il souligne le caractère décevant des résultats obtenus en matière de politique industrielle.

Pour M. SOURDILLE, secrétaire d'Etat à la recherche, le commissariat général du Plan s'est, en 1977, correctement acquitté de ses missions, la qualité de ses réflexions s'appuyant sur les études menées par plusieurs organismes, dont le CREDOC.

M. Sourdille observe « *qu'un seul point d'unanimité se dégage: l'utilité de la planification* ».

Les crédits du commissariat général du Plan sont ensuite adoptés par l'Assemblée.

COMMERCE ET ARTISANAT : progression plus lente du budget

En séance de nuit, sous la présidence de M. Allainmat (P.S.), l'Assemblée examine le budget du commerce et de l'artisanat. M. DENVERS (P.S.), rapporteur spécial observe que 1976, la progression du chiffre d'affaires du commerce de détail a été de 11,7 %. Compte tenu de la hausse des prix que l'on peut estimer à 9,1 %, on constate pour la période une augmentation de 2,6 % de l'activité réelle ou du volume des ventes.

Les crédits de fonctionnement au titre des interventions publiques passent de 10 978 408 F pour 1977 à 11 170 558 F pour 1978, soit une hausse de 1,8 % seulement contre 19,5 % en 1977. Les dépenses en capital pour le commerce passent de 20 millions de francs en 1977 à 21 200 000 F en 1978, soit une augmentation de 6 %, alors que, en 1977, aucune augmentation n'avait été observée par rapport à 1976. M. Denvers note que le budget du commerce et de l'artisanat progresse moins rapidement au titre de 1978 que l'année précédente.

M. BARDOL (P.C.), rapporteur spécial du budget de l'artisanat, indique d'abord que l'ensemble des crédits consacrés à cette branche d'activité devraient s'élever en 1978 à 119,2 millions de francs contre 82,9 millions de francs en 1977, soit une augmentation de 43,7 %. Cette progression est essentiellement due à l'augmentation des dépenses en capital qui progressent de 77,4 % pour les crédits de paiement contre 6,5 % seulement pour les dépenses ordinaires. La majoration de crédit essentielle a trait aux primes d'installation en faveur des entreprises artisanales pour lesquelles il est prévu 57,9 millions de francs d'autorisations de programmes et 56 millions de francs de crédits de paiements (contre 31 et 23,5 millions de francs en 1977).

M. Bardol s'interroge sur le système des primes d'apprentissage. « *Nous voyons,* déclare-t-il, *que les pourcentages de succès des apprentis aux examens professionnels sont inférieurs à ceux des candidats issus des C.E.T. Il est de 44 % environ dans le premier cas et de 60 % environ dans le second.* » En conclusion, M. Bardol indique qu'il se prononce personnellement contre le budget de l'artisanat qui a été adopté à la majorité par la commission des finances.

M. FAVRE (R.P.R.) estime, au nom de la commission de la production et des échanges, qu'il ne s'agit que d'un « budget de reconduction ».

Rapporteur pour avis de la commission de la production sur le budget de l'artisanat, M. MAUJOUAN DU GASSET (P.R.) attire l'attention du ministre et des députés sur le problème de l'assurance-vieillesse pour les artisans dont il remarque cependant qu'elle recevra en 1978 une aide de 300 millions de francs.

M. MONORY, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, rappelle les engagements tenus par le gouvernement. Sur le plan fiscal, il était, déclare-t-il, « *psychologiquement important* » de porter, dès le 1er janvier 1978, à 20 % l'abattement dont bénéficient les commerçants et artisans inscrits à un centre de gestion comptable agréé. Nous avons décidé, avec l'accord du premier ministre, de créer une commission qui dialoguera avec les organisations socio-professionnelles, afin de, si vous me permettez le mot, banaliser les centres de gestion agréés.

Sur le plan social, « *les progrès qui ont été faits sont extraordinaires* », estime le ministre, qui poursuit : « *Nous sommes arrivés à une très grande satisfaction en ce qui concerne l'assurance-maladie, la condition des veuves et les pensions de retraites.* »

Le ministre évoque ensuite le problème des magasins à grande surface, indiquant qu'il a donné cette année vingt à vingt-deux autorisations de création de telles unités. Il estime que ce chiffre n'est pas excessif.

« *L'artisan va prendre dans les prochaines années une importance capitale,* déclare le ministre. *Hier, la vie était basée sur des sources d'énergie et des matières premières à bon marché. Aujourd'hui, nous allons vers une économie de réparations. L'artisan aura pour tâche de faire durer les produits.* »

Dans la discussion générale interviennent MM. DURIEUX (P.R., Nord), VIZET (P.C., Essonne), RAYNAL (R.P.R., Cantal), BOUVARD (réf., Morbihan), MICHEL (P.S., Eure), MASSON (P.R., Yonne), DESANLIS (réf., Loir-et-Cher), EHM (R.P.R., Bas-Rhône), MORELLON (P.R., Puy-de-Dôme), DURAFFOUR (M.R.G., Saône-et-Loire), LE CABELLEC (réf., Morbihan), lui-même ancien artisan.

Les crédits du commerce et de l'artisanat sont adoptés, le P.C. et le P.S. votant contre.

L'Assemblée adopte un amendement de MM. MAYOUD (P.R.) et LAURIOL (R.P.R.) élevant de 130 à 140 francs la taxe annuelle perçue au profit des chambres de métiers.

La séance est levée à 1 h. 15.

P. J.

M. BAUDIS (app. P.R.) EST ÉLU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

La commission des finances de l'Assemblée nationale s'est réunie mercredi 19 octobre en fin de matinée pour désigner son président, après la démission de M. Fernand Icart (P.R.), député des Alpes-Maritimes, devenu ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire. M. Pierre Baudis (app. P.R.), député de la Haute-Garonne et maire de Toulouse, a été élu par 29 voix contre 12 à M. André Boulloche (P.S., Doubs), qui était soutenu par le groupe communiste ; il y a eu quatre bulletins blancs et un « divers ».

L'élection de M. Pierre Baudis a été rendue possible à la suite d'un accord intervenu entre le groupe du P.R. et celui des R.P.R. qui s'opposaient sur la candidature de M. Henri Torre, ancien député gaulliste ayant rejoint les rangs du parti républicain. Le groupe R.P.R. lui avait refusé ses suffrages et souhaitait l'élection de M. Maurice Papon, député du Cher, rapporteur général du budget.

[M. Pierre Baudis, né le 11 mai 1916 à Decazeville, est maire de Toulouse depuis 1971. Conseiller général de la Haute-Garonne, conseiller régional de Midi-Pyrénées, il a été élu député dans la deuxième circonscription de la Haute-Garonne pour la première fois en 1958 et réélu sans interruption depuis 1968. Il est membre du conseil supérieur de l'aviation marchande et de l'Institut de la recherche des transports.]

L'inhumation du soldat inconnu d'Afrique du Nord

LA PRESSE ALGÉRIENNE CRITIQUE LES DÉCLARATIONS DE M. GISCARD D'ESTAING

Le quotidien algérien *El Moudjahid* critique, mercredi 19 octobre, dans un article publié en première page, les déclarations faites dimanche 16 octobre, à Notre-Dame-de-Lorette (Pas-de-Calais) par M. Valéry Giscard d'Estaing à l'occasion de la cérémonie d'inhumation du corps du soldat inconnu mort au cours des opérations en Afrique du Nord (*le Monde* du 18 octobre).

El Moudjahid écrit notamment : « *Dire que la France a choisi librement, en Algérie, la voie de l'autodétermination sans y être contrainte (...) est un beau paradoxe que n'aurait pas récusé ce sophiste impénitent qui démontrait la vitesse de l'immobilité.* »

La veille, le quotidien de langue arabe *Achaab* soulignait, dans un éditorial : « *M. Giscard d'Estaing a oublié de dire à son peuple la vérité pour laquelle est mort ce soldat sur la terre d'Algérie. Il avait été envoyé à la mort par ceux qui mettent leurs intérêts et leurs privilèges au-dessus de tout... Malheureusement certains d'entre eux continuent à avoir le sort de la France entre leurs mains.* »

LA GUERRE D'ALGÉRIE A FAIT 25 000 MORTS

La Fédération nationale des anciens combattants de la guerre d'Algérie, Maroc et Tunisie tient à préciser, à l'issue des cérémonies de Notre-Dame-de-Lorette et des informations publiées à cette occasion (*le Monde* daté 16-17 octobre) :

« *Ce ne sont pas 15 000 soldats qui sont morts en Algérie entre 1954 et 1962, mais, malheureusement, plus de 25 000. Une note du service historique des armées en date du 19 novembre 1968 faisait déjà état de 15 580 tués au combat au 19 mars 1962 pour l'armée de terre et l'armée de l'air, sans tenir compte des disparus — 1 000 environ, — ni des pertes de la marine, ni celles de la légion (2 056 tués).*

» *En outre, il convient d'ajouter à ce bilan pour la seule guerre d'Algérie 9 031 tués par accidents, maladie, ainsi que ceux, inconnus, décédés des suites de leurs blessures après la fin de la guerre : 1 277 militaires. Au total, ce sont donc bien près de 30 000 militaires qui ont trouvé la mort en Afrique du Nord pour les trois conflits et que le soldat inconnu symbolisera désormais au mémorial de Notre-Dame-de-Lorette.* »

● *Le mouvement du Recours* « *prend acte* » des déclarations faites par M. Giscard d'Estaing dimanche 16 octobre à Notre-Dame-de-Lorette (*le Monde* du 18 octobre) et estime que la nouvelle loi d'indemnisation « *devra assurer une réparation véritablement équitable (...) afin de bien constituer le pacte national souhaité par le chef de l'Etat* ». Le Recours précisera sa position au cours d'un meeting qu'il organise samedi 22 octobre à 15 heures au palais des congrès de Perpignan, et auquel il a convié M. Dominati, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé des problèmes des rapatriés.

Le maire de la ville, M. Alduy (app. réf.), participera à cette réunion qui sera animée par les dirigeants nationaux de Recours.

POLITIQUE

En Moselle

M. Chirac met en cause le comportement des alliés du R.P.R.

De notre envoyé spécial

Saint-Avold. — Accueilli en Moselle avec une chaleur particulière par MM. Messmer, ancien premier ministre, maire de Sarrebourg, et Schvartz, député de Saint-Avold, M. Chirac a rencontré, mercredi, des publics divers : ruraux à Château-Salins, ouvriers à Sarrebourg, représentants des classes moyennes à Sarreguemines, composé de mineurs à Forbach. A Saint-Avold enfin, dans la soirée, il s'est adressé à quelque mille cinq cents personnes. A Forbach, M. Jacques Chirac a apporté un soutien appuyé à M. Bousch, ancien sénateur, maire R.P.R., qui espère, en mars prochain, ravir son siège de député à Mme Fritsch, réformateur.

A chaque étape, le président du R.P.R. a insisté sur les problèmes propres à ce département-frontière : la nécessité de valoriser les exportations agricoles et d'améliorer la situation de l'industrie charbonnière. Au passage, il s'en est pris avec vivacité aux « *technocrates* » de Bruxelles, aux mesures de la Communauté européenne concernant la viande ou le lait, et il a répondu à des questions techniques, sectorielles ou personnelles posées par ses hôtes. Mais il a partout insisté sur la nécessité d'une « *relance réfléchie, sélective, volontaire et importante* » de l'économie par l'encouragement aux investissements.

M. Jacques Chirac a aussi évoqué la conjoncture électorale en répondant aux questions des militants du R.P.R. à deux reprises, à Sarreguemines et à Saint-Avold. Justifiant ce tour de France en zigzag qu'il entreprend, il a déclaré : « *Faute de pouvoir faire passer mon message par les moyens audio-visuels normaux, je m'en vais le porter moi-même sur place à ceux à qui je le destine* ». Et comme on l'interrogeait sur « *la jubilation de M. Soisson, secrétaire général du parti républicain, de diriger la première formation de la majorité* », il a répondu : « *Ces affirmations sont comme celles de M. Mitterrand ou de tous les hommes politiques. Mais quel est le mouvement autre que le R.P.R. qui peut rassembler des auditoires aussi nombreux ? C'est cela le critère de l'action politique.* » A Saint-Avold, il a mis ses partisans en garde contre « *les sondages truqués ou achetés pour diminuer notre impact* ».

Chaque fois, également, M. Chirac a prévenu ses « *compagnons* » qu'ils allaient, comme pour la campagne municipale de Paris, avoir « *beaucoup de monde contre eux* », et il leur a donné ce conseil : « *Laissez dire, laissez faire, ne tombez pas dans le piège qu'on nous tend pour nous faire passer pour des diviseurs de la majorité.* »

Ce furent les seules allusions faites aux alliés du mouvement gaulliste, mais c'est également la première fois que M. Chirac définit la tactique propre de son parti en mettant en cause plus ou moins directement le comportement plus ou moins avoué de ses partenaires. Il est vrai qu'en Moselle les deux seules forces politiques en présence dans la majorité sont constituées par les gaullistes et les centristes. Les premiers espèrent bien renverser la tendance qui, depuis la disparition du général de Gaulle, avait favorisé les seconds, qui se trouvent de surcroît grignotés par les socialistes.

ANDRÉ PASSERON.

La majorité renforce le pacte électoral du 19 juillet

Les négociateurs des quatre formations de la majorité (R.P.R., P.R., C.D.S., C.N.I.P.) se réuniront de nouveau mercredi 26 octobre pour accorder leurs investitures dans les circonscriptions de la région parisienne et des départements et territoires d'outre-mer.

Au cours de la dernière réunion de cette instance, qui s'est tenue mercredi 19 octobre au siège du C.N.I.P., un « *pacte destiné à éviter toute tension entre les candidats aux élections législatives* » a été signé. Ce texte renforce le pacte électoral de la majorité signé le 19 juillet dernier (*le Monde* du 21 juillet). M. Bertrand Motte, président du C.N.I.P., a donné le détail de cet accord au cours d'une conférence de presse :

● En cas de candidature unique, le candidat reçoit automatiquement le soutien des formations de la majorité autres que celle qui lui a donné son investiture ;

● Lorsque une candidature unique a été décidée et enregistrée au procès-verbal, on ne peut revenir sur la décision que dans le cas où il y aurait changement de candidat ;

● Lorsque le comité a constaté qu'il y aurait primaire, le nombre de candidats n'est pas limité, sous réserve d'information réciproque et de la signature, par chaque candidat, du pacte de majorité ;

● En cas de primaire, les soutiens de formation à formation font l'objet d'une information du comité :

● Tout candidat se réclamant d'une formation de la majorité, sans en avoir reçu l'investiture, est aussitôt et publiquement désavoué par sa formation.

Après la signature de ce texte, les représentants de la majorité ont examiné la situation de cent soixante - deux circonscriptions, allant de la Moselle à l'Yonne. Trente candidatures uniques ont été retenues, ce qui porte à cent dix-huit le nombre des candidats uniques de la majorité.

Le Conseil constitutionnel juge compatibles les activités professionnelles de M. Dassault et l'exercice de son mandat parlementaire

Le *Journal officiel* du 20 octobre publie une décision prise le 18 octobre par le Conseil constitutionnel sur la compatibilité des activités professionnelles de M. Marcel Dassault avec l'exercice de son mandat de député de l'Oise.

Le Conseil a décidé que M. Dassault « *ne se trouve dans aucun des cas d'incompatibilité prévus à l'article L.O. 146 du code électoral* ». Il considère que l'incompatibilité que prévoit cet article « *ne peut être étendue aux personnes qui, détenant la propriété d'une partie, quelle qu'en soit l'importance, du capital d'une société, exerçant les droits qui y sont attachés ; que, dès lors, la circonstance que M. Marcel Dassault détient la majorité des titres de différentes sociétés entrant dans le champ d'application des dispositions [du code électoral] n'a pas pour effet de le placer en situation d'incompatibilité* »..

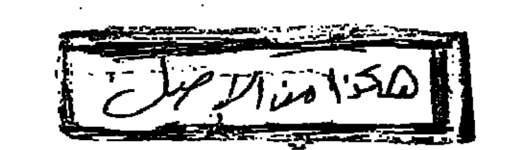
Les sociétés ou entreprises visées par l'article L.O. 146 sont, notamment, celles qui jouissent, sous forme de garanties d'intérêts, ou de subventions, d'avantages assurés par l'Etat, et celles dont l'activité consiste principalement dans la prestation de fournitures pour le compte de l'Etat ou d'un Etat étranger.

Le Conseil constitutionnel avait le 23 décembre 1976, jugé irrecevable une demande effectuée par M Dassault lui-même (*le Monde* du 24 décembre), au motif que le bureau de l'Assemblée nationale, saisi par une lettre de M. Robert Ballanger, président du groupe communiste, n'avait pas pris position sur le cas du député de l'Oise comme il lui appartenait de le faire.

M. Guy Ducoloné (P.C.), vice-président de l'Assemblée nationale, avait alors à nouveau saisi le bureau du Palais-Bourbon du cas de M. Dassault. Le bureau de l'Assemblée nationale ayant, cette fois, exprimé un doute à ce sujet, le Conseil constitutionnel a pu statuer au fond.

● *M. René Monory*, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, a exposé devant la commission sénatoriale des finances les orientations de la politique industrielle du gouvernement, caractérisée notamment, a-t-il dit, « *par un retour progressif à une certaine liberté des prix pour permettre aux entreprises de reconstituer leur marge d'autofinancement* ».

En ce qui concerne la politique énergétique, la recherche d'une plus grande vérité des prix entraînera vraisemblablement la hausse des tarifs du gaz ; il était encore vendu il y a peu de temps aux industriels français, a-t-il souligné, 32 % moins cher que ne l'est le gaz des Pays-Bas aux industriels hollandais.



POLITIQUE

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni mercredi 19 octobre au palais de l'Elysée sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. La communication que devait faire M. Raymond Barre sur la mise en place du conseil de l'information sur l'énergie électro-nucléaire a été reportée au 26 octobre. Au terme de la réunion, le communiqué officiel suivant a été rendu public :

● LA GRATUITÉ DE LA JUSTICE

Le conseil a adopté un projet de loi instaurant la gratuité des actes et procédures devant les tribunaux civils et administratifs.

Une des raisons qui éloignent la justice du justiciable est le nombre et la complexité des droits et taxes perçus à l'occasion des procédures judiciaires.

Actuellement, lors de l'ouverture d'une instance devant les tribunaux, des provisions d'argent doivent être versées dans les greffes soit directement par les justiciables eux-mêmes, soit, le plus généralement, indirectement par l'intermédiaire des avocats ou des avoués dans les cours d'appel. L'objet de ces provisions est de couvrir d'avance les frais administratifs du procès qui se décomposent en redevance de greffe, droit de timbre, droit d'enregistrement, droit de plaidoirie, taxe parafiscale. Désormais, l'Etat cessera d'exiger ces provisions des justiciables en renonçant à percevoir la redevance de greffe, les droits de timbre et d'enregistrement, ainsi que la taxe parafiscale qui sont actuellement recouvrés pour le compte du Trésor. Quant au droit de plaidoirie qui est perçu par les greffes pour le compte de la Caisse nationale des barreaux français, il sera recouvré directement par celle-ci auprès de la profession des avocats, tandis que l'Etat versera à la Caisse des droits afférents aux plaidoiries des avocats commis d'office ou désignés au titre de l'aide judiciaire. Ces principes seront appliqués à toutes les instances civiles, pour tous les actes de procédures et *d'exécution, ainsi que* pour les actes de secrétariat des juridictions non liés à des décisions juridictionnelles.

Dans les instances pénales, la partie civile bénéficiera de la gratuité dans les mêmes conditions. De plus, la délivrance, lorsqu'elle est autorisée, d'une copie des pièces de procédure sera gratuite pour les avocats commis d'office ou associés à l'aide judiciaire.

Quant aux frais administratifs des *juridictions répressives, ils seront* sensiblement allégés et simplifiés : la redevance de greffe et la taxe parafiscale y seront supprimées, tandis que les droits d'enregistrement, qui comportent actuellement huit taux différents, seront remplacés par un droit forfaitaire comportant seulement deux taux. Il en résulte que la justice pénale, tout en devenant *gratuite pour ceux* qui se portent partie civile, restera à la charge des condamnés devant les tribunaux, sans que les délinquants puissent indûment rejeter cette charge sur les autres citoyens.

La justice administrative sera désormais rendue gratuite par la suppression des droits de timbre et des frais de justice grevant les actes de procédure et les décisions rendues par les tribunaux administratifs et le Conseil d'Etat.

Le coût de la *réforme* sera compensé par l'amélioration du rendement des secrétariats-greffes, dont le personnel, dégagé des tâches comptables, pourra mieux se consacrer à des activités judiciaires. Il sera, d'autre part, intégralement gagé par un sensible relèvement du taux des amendes pénales. Ce relèvement touche les infractions de *droit commun*, dont les amendes demeurent inchangées depuis vingt ans, ainsi que les délits économiques, financiers et fiscaux. Le coût de la réforme sera ainsi mis, pour l'essentiel, à la charge des délinquants.

Cette réforme marque une simplification notable des rapports entre la justice et les particuliers et elle rendra plus aisé l'accès des plus défavorisés à ce service public.

[Le projet de loi prévoit également en son titre VI un relèvement des amendes pénales. Les amendes prévues à l'article 405, 1° du code pénal (escroquerie) sont portées à 8 000 francs si elles n'excédaient pas 8 000 francs antérieurement, à 20 000 francs si elles n'excédaient pas 15 000 francs et à 80 000 francs si elles n'excédaient pas 70 000 francs. Celles prévues à l'article 405, 1° (escroquerie) et à l'article 406, 1° (abus de confiance) sont portées de 36 000 francs à 250 000 francs. Enfin, les amendes prévues à l'article 405, 2° (appel public à l'épargne) et à l'article 408, 2° sont portées de 180 000 francs à 500 000 francs. Ces dispositions devraient être applicables à compter du 1er janvier 1979.]

● *L'AGENCE SPATIALE EUROPÉENNE*

Le conseil a adopté un projet de loi autorisant la ratification de la convention du 30 mai 1975 portant création d'une Agence spatiale européenne. *Cette convention* remplace les deux organisations spatiales créées en 1962 — le CECLES pour les lanceurs et le CERS pour les satellites scientifiques — par une organisation unique, qui constitue un cadre approprié à la réalisation de systèmes spatiaux d'application.

La nouvelle organisation s'inspire de la convention du CERS qui demeure, jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau traité, le support juridique des activités spatiales de *l'Europe. Mais elle en diffère* par un élargissement des missions dévolues à l'Agence, l'accent mis sur les applications patiales et les actions menées en liaison avec les agences spatiales nationales, ainsi que par une organisation interne plus efficace.

● UN ACCORD FRANCO-PORTUGAIS

Le conseil a adopté un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord général conclu entre le gouvernement français et le gouvernement portugais, concernant l'utilisation par la France de certaines facilités dans les îles Açores.

La France dispose, depuis 1964, à Florès, de facilités pour l'observation et la mesure de trajectoires d'engins balistiques lancés du centre d'essais des Landes.

Les textes qui ont été signés à Lisbonne, le 24 février 1977, comportent un accord général sur ces facilités et quatre annexes relatives, respectivement, aux installations, travaux et services demandés par la France au Portugal, aux fréquences radio-électriques utilisables par la *France, au paiement des biens* et services procurés par le Portugal et la France, à l'aide française aux Açores. En contrepartie, des facilités qui lui sont accordées, la France apportera son aide au développement économique des Açores : elle participera à la réalisation *d'infrastructures* nouvelles et à la recherche scientifique et technique d'intérêt commun.

● SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON ET MAYOTTE

Le conseil a adopté un projet de loi portant ratification des ordonnances du 9 décembre 1976 et du 26 décembre 1977 étendant et adaptant au département de Saint-Pierre-et-Miquelon diverses dispositions législatives, en application de la loi du 19 juillet 1976 relative à l'organisation de ce nouveau département.

Les onze ordonnances qui feront l'objet de ratification concernent les institutions administratives, les *collectivités locales, la justice*, l'enseignement, les affaires sociales, la défense, la protection de la nature et de l'environnement, l'équipement et les communications, l'industrie, l'agriculture, le commerce, l'économie et les finances, la navigation et la pêche maritime.

Le conseil a également adopté un projet de loi portant ratification *des ordonnances portant extension* et adaptation à Mayotte des dispositions législatives prises en application de la loi du 24 décembre 1976 relative à l'organisation de Mayotte et qui concernent l'organisation, le fonctionnement et les attributions du conseil *général*, le régime électoral et l'administration communale.

● LA CONSERVATION DES ARCHIVES

Dans le cadre de l'action engagée par le gouvernement pour améliorer la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et historique de la France, le conseil des ministres a adopté un projet de loi sur les archives. Ce texte se substituera à une législation complexe, fondée sur une loi de l'an II et inadaptée aux besoins d'une société moderne.

Pour la première fois, la loi distinguera les notions d'archives publiques et d'archives privées en tenant compte de la mutation des structures administratives et des techniques documentaires.

Les délais durant lesquels les archives publiques ne sont pas communicables aux tiers seront harmonisés et précisés — jusqu'à cinquante ans — afin de renforcer la protection de la vie privée tout en favo*risant la recherche historique*.

Une procédure appropriée de classement sera instituée pour la préservation des archives privées présentant un intérêt public du point de vue de l'histoire ; elle permettra notamment d'en contrôler les exportations.

Enfin, le projet de loi contient plusieurs dispositions nouvelles garantissant le respect des droits légitimes des propriétaires d'archives classées.

● LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le conseil des ministres a adopté le projet de loi augmentant les peines encourues pour les *contraventions de grande voirie relatives* aux installations du réseau souterrain des télécommunications.

L'accroissement du nombre et de la gravité des dommages causés au réseau souterrain des télécommunications par les entreprises de travaux publics et de travaux de bâtiments provoque des interruptions du service public préjudiciables aux abonnés et font supporter au budget annexe des P.T.T. un important préjudice dû, notamment, à la perte de trafic. Pour remédier à *cette situation, les amendes, dont le* montant est devenu très insuffisant, seront majorées, et elles seront doublées en cas de récidive. Ces mesures nécessitent une modification de la partie législative du code des P.T.T.

● RECLASSEMENT INDICIAIRE

Un décret modifiant le décret du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de *l'Etat relevant du régime de retraite* a été adopté.

Il étend aux militaires le reclassement indiciaire des grades et emplois des fonctionnaires de la catégorie A, appliqué aux personnels civils au 1er août 1977, compte tenu *des mesures indiciaires déjà intervenues* en 1976 pour les personnels militaires.

● LES JURIDICTIONS MILITAIRES

Un décret portant suppression et création d'emplois au ministère de la défense a été approuvé. Il met les *effectifs du greffe des juridictions* des forces armées en harmonie avec la nouvelle répartition par grade des effectifs budgétaires résultant des dispositions statutaires relatives à ce corps, ainsi que des décisions gouvernementales prises en faveur des *officiers des services. Les* crédits correspondant à ces décisions figurent, à titre prévisionnel, dans la loi de finances pour 1978.

● LES ÉNERGIES NOUVELLES

Le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat a présenté une communication sur les énergies nouvelles.

La politique engagée lors du conseil central de planification du *1er février 1975 atteint dès maintenant* des résultats significatifs. 12 000 logements sont déjà chauffés par géothermie, 12 000 autres font l'objet d'opérations en cours de montage, et des projets avancés portent sur plusieurs dizaines de milliers de logements supplémentaires.

Dans le domaine du chauffage de l'eau par l'énergie solaire, la pro*duction des capteurs solaires a été* décuplée de 1975 à 1977. Enfin, des opérations importantes ont été réalisées à l'étranger, notamment l'installation de pompes et de centrales solaires dans le Sahel.

Les crédits consacrés aux énergies nouvelles, qui font l'objet d'un programme d'action prioritaire du VIIe Plan, ont connu une très forte progression de 1975 à 1977 et placent la France au second rang dans le monde après les Etats-Unis.

Il convient de poursuivre l'action ainsi entreprise.

A ce titre, les moyens budgétaires *affectés* aux énergies nouvelles connaîtront à nouveau une croissance exceptionnelle en 1978, les crédits de l'enveloppe recherche passeront de 90 MF à 115 MF, les crédits inscrits au ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat dou*bleront pour l'énergie solaire (24 MF* au lieu de 12 MF) et seront portés à 37,5 MF pour la géothermie, au lieu de 38,5 MF en 1977.

Ces crédits permettront notamment d'engager les travaux de construction de la première centrale expérimentale française à énergie solaire, ainsi que la participation de la France à la construction d'une centrale européenne.

D'autre part, des mesures seront prises pour favoriser la création d'une société spécialisée dans les installations de géothermie ; un système de subventions sera mis en œuvre pour encourager les particuliers à utiliser l'énergie solaire ; des instructions seront données aux maîtres *d'ouvrage relevant de l'Etat* pour rendre obligatoire l'étude des solutions utilisant l'énergie solaire pour chauffer les locaux.

Tout en soulignant que ces formes d'énergie ne pouvaient apporter, à bref délai, qu'une faible contribution à l'approvisionnement énergétique français (1 % en 1985), le président de la République a déclaré : « La France doit demeurer à la pointe de la recherche d'énergies nouvelles et des progrès réalisés en la matière dans le monde, en complément des efforts pour économiser l'énergie et développer la production d'électricité d'origine nucléaire. »

● L'EUROPE

Le ministre des affaires étrangères a rendu compte du conseil des Communautés qui s'est réuni à Luxembourg les 17 et 18 octobre. Au cours de cette réunion, la France a rappelé l'urgence d'une réforme de la réglementation de l'agriculture méditerranéenne, à propos de laquelle le conseil attend des propositions de la Commission. La France a également demandé une stricte applicatoin des mesures déjà approuvées par le conseil pour la sauvegarde de l'industrie sidérurgique européenne. Un conseil spécialement consacré au problème de l'acier sera convoqué dans les prochaines semaines.

Le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances ont par ailleurs rendu compte du conseil conjoint tenu le 17 octobre à Luxembourg sur la méthode d'évaluation des ressources propres provenant de la T.V.A. Un accord est intervenu sur une formule transitoire, qui permettra l'application effective du système des ressources propres à partir du 1er janvier 1978.

Le ministre délégué à l'économie et aux finances a rendu compte de la *réunion* du conseil des Communautés économiques européennes qui s'est tenu à Luxembourg le 17 octobre. Elle a été consacrée à l'examen des perspectives économiques des pays de la Communauté et des conclusions à en tirer. Les pays ont *étudié une stratégie concertée, des* objectifs de croissance et des mesures éventuelles de soutien.

UNE JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR LE 11 NOVEMBRE

M. Jean-Jacques Beucler, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, a rendu compte devant le conseil des ministres des condi*tions dans lesquelles sera célé*brée la Journée nationale du souvenir et des anciens combattants, le 11 novembre 1977, journée qui, souligne le gouvernement, *« revêtira une ampleur exceptionnelle tant à Paris qu'en province »*.

Le président de la République a demandé que des dispositions soient prises pour assurer *« une plus large participation de la population, et notamment de la jeunesse, à ces cérémonies »*. Il a également souhaité qu'elles soient l'occasion d'*« une réflexion sur les épreuves communes qui ont forgé la France et assuré les libertés »*.

DANS LES CABINETS MINISTÉRIELS

Au cabinet de M. Raymond Barre, M. Philippe Seguin, conseiller référendaire à la Cour des comptes, est nommé chargé de *mission*. M. Seguin, qui était chargé de mission auprès de M. Poncelet, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement avant le dernier remaniement du gouvernement est, depuis juin 1977, conseiller pour les *affaires sportives auprès du se*crétaire général du R.P.R.

Au cabinet de M. Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, M. Alain Déjammet, conseiller des affaires étrangères, est nommé chargé de mission.

POLITIQUE

LA CRISE DE LA GAUCHE

Libres opinions

Cavalier seul

par ROBERT MERLE (*)

ZEUS, pensaient les Grecs, inspire la démesure à ceux qu'il entend perdre. J'espère que non. Car depuis la rupture, peut-être momentanée, de l'union de la gauche, on entend dans le camp socialiste un langage superbe. A vrai dire, ce langage est parfois implicite, mais, pour peu qu'on prête l'oreille, il est facile de l'ouïr sous les formules dont il est enveloppé. King Kong frappe de ses poings sa puissante poitrine, et voici ce que dit ce tambour : le P.S. est devenu le « premier parti de France ». Si on le fâche, il pourrait *fare da se*. Au pas, Fabre ! Au coin, Marchais ! Les alliés, s'ils deviennent encombrants, on pourrait se passer d'eux. Le P.S., s'il se présentait seul aux élections, obtiendrait de 35 à 40 % des voix : ces chiffres étonnants sont de M. Defferre, et on conçoit que, pour lui, l'horizon qu'ils dessinent, sans même attendre les années 80, soit tout à fait grisant.

M. Mitterrand, leader charismatique, dont tout concourt à faire un homme d'Etat, sauf peut-être un excès d'habileté, donne une conférence de presse. Il y récrit, pour l'avenir, sa propre histoire, et, faisant débuter sa carrière politique en 1958, lui confère, dans l'antigaullisme, une homogénéité gaullienne. Mais il y a mieux. De ces oreilles que voilà, je l'ai entendu dire à la télévision qu'il « incarnait » l'union de la gauche. Et ne voilà-t-il pas le miracle ? L'union rompue, il l'incarne encore. La Trinité est devenu l'unité. Si j'étais M. Mitterrand, je m'inquiéterais, demeurant seul, de rester si nombreux.

D'ailleurs, cette union de la gauche, nous ne la devons qu'à lui. Il affirme qu'historiquement il l'a faite. Mais comment appelle-t-il donc ces gens qui, en 1965 et en 1974, ont bien failli, par l'appoint de leurs naïfs suffrages, le porter à la présidence ?

Bref, ayant fait l'union de la gauche, celle-ci, sans Mitterrand, se déferait. Mais les autres, par contre, n'y sont plus nécessaires. Tant qu'il est là, l'union reste intacte. C'est là un mystère qu'il serait impie de percer, maintenant que le mot « Dieu » a fait dans le discours mitterrandais une tardive, mais rassurante apparition.

Les militants socialistes peuvent, comme nous, se désoler. L'état-major du P.S. se livre, lui, à des songes enivrants : nous gagnerons les élections parce que nous sommes les plus forts. A notre puissante organisation, il ne manque pas un bouton de guêtre. Et dans l'urne, quoi qu'il arrive, pas une voix communiste ne nous fera défaut.

Il est vrai, il y a les conciliateurs. Sous la plume d'un homme que j'admire, j'ai lu une étrange rêverie sur une union de la gauche qui irait à la victoire en mars *sans* le programme commun. Oh ! que J'aime cette trouvaille ! Qu'elle me plaît et qu'elle me touche ! *Sans* le programme commun — ce diable incarné, ce serpent diviseur, — on reviendrait, notre innocence retrouvée, au « statu quo ante ». *Sans* le programme commun, on retournerait à l'état naïf et virginal qui fut celui des partis de gauche en 1967 ! Ainsi, dix ans d'histoire auraient coulé pour rien. Le programme commun, fruit de tant d'efforts, porteur de tant d'espoirs, serait mis au musée et le vote des communistes n'en serait pas changé. Ils courberaient docilement le dos pour servir de marchepied à Mitterrand qui, accédant au pouvoir les mains libres, gouvernerait seul.

Ou presque. Car même dans l'hypothèse grisante des 40 % de suffrages de l'horizon 78, il manquerait au P.S. un petit quelque chose pour devenir une majorité qui n'a besoin d'aucun appoint pour diriger le pays. Messieurs, il faudrait y penser dès ce jour : vos exercice de politique-fiction s'arrêtent beaucoup trop tôt. Songez-y. Vous aurez besoin d'alliés. Et pour la moralité de l'histoire, le bonheur des Français et votre propre crédit, il vaudrait mieux que ces alliés soient ceux qui, depuis douze ans, vous ont aidés à grandir.

(*) Universitaire, écrivain.

M. LEROY : des pressions intérieures et extérieures sur le P.S.

M. Roland Leroy, membre du secrétariat du parti communiste, écrit dans l'éditorial de *l'Humanité-Dimanche* datée 19-25 octobre :

« [Il existe] *deux nécessités pour la droite française. La première est d'essayer de couvrir le plus large secteur possible de l'opinion publique, c'est ce qui est tenté depuis un an avec la prétendue diversification des forces de droite. La seconde est de préparer une alternative en cas de défaite de la droite, de trouver un recours dans le parti socialiste, à l'instar de ce qui se fait en d'autres pays d'Europe.*

» Le besoin de ce recours se fait d'autant plus impérieux pour la droite française que la crise s'aggrave, que la volonté de changement grandit, que l'échéance de 1978 approche et qu'il lui faut bien constater que tous les efforts pour affaiblir le parti communiste ont été vains. C'est ce qui entraine une multiplication des pressions intérieures et extérieures sur le parti socialiste. C'est là qu'il faut chercher les raisons des difficultés actuelles de l'union. »

« LA LETTRE DE L'UNITÉ » : chacun ne peut avoir son programme commun.

La Lettre de l'Unité, organe du P.S., répond dans son numéro du 20 octobre aux reproches de *l'Humanité*. L'organe central du P.C.F. s'était étonné du refus des députés socialistes de voter, mardi, la proposition communiste d'imposition sur les sociétés.

La Lettre de l'Unité écrit :

« *Le groupe P.S.-M.R.G. a deposé et soutenu un amendement imposant les grosses fortunes. S'il n'a pas voté la création d'un nouvel impôt sur les sociétés, c'est parce que les modalités et les taux proposés n'ont fait l'objet d'aucun accord entre les partis de gauche et méritent un examen sérieux. La même observation vaut pour le « contre-budget » présenté par les communistes. Ce document n'est pas la traduction chiffrée du programme commun et des mesures d'actualisation acceptées de part et d'autre. Il s'applique aux propositions propres au P.C., qui ne sauraient engager unilatéralement nos partenaires.*

» La première exigence d'un programme commun est d'être commun. Cela signifie que chacun ne peut avoir le sien. »

LA BOURSE DE PARIS VEUT INTERROGER LES PARTIS POLITIQUES SUR SON AVENIR

M. Yves Flornoy, syndic de la Compagnie des agents de change, se propose d'inviter les partis politiques de l'opposition, et ceux de la majorité s'ils le souhaitent, à répondre à une série de questions sur le sort de la Bourse dans le cadre d'un forum, qui se tiendra début décembre.

Nationaliser demain ? Peut-être, mais comment, et jusqu'où ? Paris place internationale ? Le veut-on vraiment ? Le marché français risque-t-il de fonctionner à nouveau en vase clos, au nom d'un rééquilibrage autoritaire de notre balance des paiements ? Cette série de questions s'adressent aux partis de gauche, dont les positions restent floues.

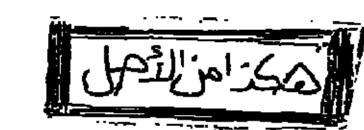
Investir avec quels capitaux ? Quelle fiscalité appliquer aux revenus des actions, et quel impôt sur la fortune ? Ces interrogations s'adressent aussi bien à la majorité qu'à l'opposition.

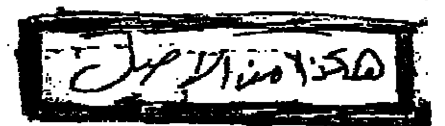
LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

RHONE. — M. André Vianes, membre du comité directeur du P.S., a été désigné par les militants du parti pour être candidat dans la quatrième circonscription où se présente M. Barre.

SARTHE. — Le C.D.S. a annoncé que M. Bertrand Louvel sera candidat dans la deuxième circonscription dont le député sortant, M. Jacques Chaumont (R.P.R.) a été élu sénateur le 25 septembre dernier. — *(Corresp.)*

● *Une nouvelle édition* du Manuel général des élections vient d'être publiée. Signé d'André Jabin, conseiller du tribunal administratif, chargé de cours, et de Janine Vacherand, chargée du contentieux des affaires politiques au ministère de l'intérieur, ce manuel, publié aux éditions Berger-Levrault, présente l'ensemble des dispositions relatives aux élections, y compris universitaires, mises à jour selon la jurisprudence en vigueur au 1er janvier 1977. (447 pages, 120 F.)





Le Monde

société et culture

REGARDS

Le juge du hasard

« Je commence une grève de la faim parce que c'est le dernier espoir de faire changer d'attitude un juge d'instruction qui profite de sa toute-puissance. » Mettre sa vie en danger semble à cette femme de trente-cinq ans, qui parle avec douceur, le seul moyen de se faire entendre. L'homme qui partageait la vie de Mme Mauricette Stefkovic, Michel, est incarcéré à la maison d'arrêt de Fresnes depuis le 14 février dernier, accusé de détention d'arme et de recel. Leur fils, Maximilien, est né le 3 juillet, et son père ne l'a pas encore vu. Le magistrat qui instruit l'affaire, M. Georges Cuq, n'accorde de permis de visite, dit-il, *« qu'à la mère, à la sœur ou à l'épouse légitime du prévenu »*.

Mme Stefkovic n'accepte pas cet argument, *« d'autant moins que dans d'autres affaires dont il a la charge, celle des Noyaux armés pour l'autonomie populaire (NAPAP), par exemple, M. Cuq refuse aussi aux mères le droit de visite »* (le Monde du 5 août). *« Je ne fais pas cette grève pour qu'on parle de moi ou de Michel*, explique-t-elle. *Je ne remets pas en cause le principe de l'action judiciaire, mais je veux protester contre la manière dont ce magistrat la mène. Je n'ai rien contre la détention provisoire non plus*, a priori. *Si Michel a commis une faute, il la paie, il est d'accord. C'est à la justice de déterminer sa culpabilité, mais pas de cette façon-là. Quand un homme a fait quelque chose de répréhensible, il doit être jugé sans qu'on cherche à le brimer. »*

Lors de sa première audition, raconte-t-elle, elle s'est plainte de l'interrogatoire subi par sa fille, âgée de neuf ans, et de la manière dont elle-même avait été interrogée par la police *« jusqu'à minuit et demi, alors que j'étais enceinte de six mois. Ce magistrat m'a répondu que c'étaient des balivernes, que je lui faisais perdre son temps. Ensuite, j'ai refusé de signer ma déposition parce que mes propos avaient été dénaturés. Il a dû demander à sa secrétaire de la corriger »*.

Lorsqu'elle l'a revu, deux jours plus tard, dès qu'elle demandait une quelconque précision, une explication, *« il tempêtait et hurlait. Il en est venu à dire : « J'ai cru comprendre que vous » attendiez un heureux événe- » ment. Vous ne voudriez tout de » même pas qu'il naisse en pri- » son et qu'il vous soit retiré à » dix-huit mois »*. Pourtant, ce jour-là, il a promis de lui accorder un permis de visite, *« un peu plus tard »*. Elle est revenue chaque semaine. En vain. Depuis le 21 mai, elle n'a même jamais été reçue par le juge.

« La prison, c'est la détention... et tant d'autres choses, dit-elle, *contrairement à ce qu'affirmait le président de la République. »* Il lui semble que, au lieu de sanctionner une éventuelle faute, on essaie de détruire un individu, de casser sa vie. On a dit à son ami qu'elle avait refusé le permis de visite que lui proposait le magistrat. Pour une intervention chirurgicale qu'il devait subir le 5 octobre, le juge a oublié d'envoyer l'autorisation. L'opération a dû être différée. A tout cela, Michel a réagi avec violence, et ce qu'il a écrit à M. Cuq n'a fait qu'aggraver l'hostilité de ce dernier à son égard.

« Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ces lettres, précise Mme Stefkovic, *mais il faut se mettre à sa place. Comme tous les détenus, il souffre moralement. De plus, il est malade ; il a perdu 30 kilos. Même si ses paroles sont excessives, c'est à ceux qui sont à l'extérieur de faire l'effort de comprendre. Ce magistrat a une attitude totalement négative. Pour moi, la justice est quelque chose de propre, et je veux bien croire qu'il est une exception. Mais je refuse que Michel soit victime du hasard qui lui a attribué ce juge. »*

JOSYANE SAVIGNEAU.

Une note de la commission épiscopale de la famille sur l'avortement

La commission épiscopale de la famille vient de publier une note sur l'avortement, intitulée « Ouvrir les yeux ». « Au moment où la légalisation de l'avortement soulève des réactions contradictoires un peu partout dans le monde, *écrit Mgr Gilbert-Duchêne, évêque de Saint-Claude et président de la commission*, et où, en France même, l'application de la loi soulève bien des questions, nous tenons à exprimer une nouvelle fois une réflexion chrétienne sur l'interruption volontaire de la grossesse. » *Voici le texte intégral de cette note.*

« Ouvrir les yeux »

Depuis deux ans et demi, la loi sur l'avortement a créé dans notre pays une situation nouvelle. Des experts en proposeront sans doute une analyse détaillée. Mais nous ne voulons pas attendre plus longtemps pour adresser aux chrétiens de toutes les catégories familiales, professionnelles et sociales un cri du cœur et de la foi : soyons lucides, ouvrons les yeux.

La nouvelle législation se proposait d'améliorer certains aspects de la situation ancienne. Elle pouvait inviter à la prise en charge par tous d'un très grave problème. Or qu'en est-il ?

● Le fléau social de l'avortement a-t-il régressé ?

Les chiffres restent imprécis, mais ceux qui sont déclarés montrent à eux seuls qu'il n'en est rien. Qui ne connaît des cas où l'on a eu recours à l'avortement là où jamais auparavant on n'y aurait songé ?

Cessons de nous mentir à nous-mêmes. Dissuasion ou laisser-faire ? N'est-ce pas plutôt la conscience morale qui a régressé ?

Si, d'un point de vue chrétien, on juge une civilisation à son respect des faibles, que pensera-t-on un jour de la nôtre pour son attitude à l'égard de ces vies humaines alors si fragiles et sans la moindre défense ?

● Il s'agissait de répondre à des situations de détresse ? Est-ce vraiment ce qui a eu lieu ?

En fait, très vite s'est créé un climat tel que des pères et des mères n'osent plus faire entendre un sursaut de conscience, qui manifesterait en ce domaine leur dignité d'hommes et de femmes. Par pression sociale ou démission morale, d'autres situations de détresse ne sont-elles pas ainsi apparues ?

● L'intention était de libérer les femmes de leur angoisse, de chercher avec elles, dans le dialogue, les meilleures solutions à leur problème.

En pratique, nous voyons s'instaurer la quête massive d'une autorisation formaliste. Avec la meilleure volonté de dialogue, les divers conseillers, au lieu de l'entretien prévu par la loi, se voient souvent réduits à donner une signature que certains ressentent comme une condamnation à mort. Faut-il, nous demande-t-on, continuer ce jeu dans lequel chacun se sent contraint de taire la part la plus profonde de ses interrogations et se trouve enfermé dans sa solitude ?

● La médicalisation devait porter remède à la clandestinité.

Elle n'a pas toujours favorisé le dialogue ni la clarté : l'entourage familial, amical, social, loin de prendre en charge ces situations difficiles, tend à s'en démettre sur le corps médical, qui se trouve partagé. Certes, les conditions d'intervention sont — pour la femme — aseptisées, mais n'est-ce pas le réseau médical qui pourrait s'en trouver infecté ? Une ombre de mort couvre à présent une partie des lieux où les enfants voient le jour, et la joie de ceux qui y travaillent en est ternie.

● La loi précédente avait été déclarée inapplicable.

Que vaut l'application de la nouvelle ? Chaque chrétien, à son niveau de responsabilité civile et sociale, devrait s'interroger. Dans d'autres domaines, nous savons percevoir que la loi peut couvrir les pires injustices. Ici, que faisons-nous ? De nos jours, les législations tendent à s'adapter aux opinions moyennes. Mais l'histoire ne montre-t-elle pas que des consciences, même chrétiennement formées, peuvent collectivement s'obscurcir et laisser s'imposer des conduites et des structures injustes ? Qu'en est-il de nous ?

Certains, nous le savons, se sont mis à l'œuvre pour établir les conditions matérielles et affectives susceptibles de soutenir les femmes et les couples en difficulté. Au risque d'être incompris, ils refusent que l'interruption volontaire d'une vie ne devienne un acte banal, insignifiant, voire une méthode de contraception.

Au nom de la foi, nous voulons donc réaffirmer ceci :

La protestation qui s'élève du cœur de ceux qui, chrétiens ou non, sont impliqués dans les problèmes de l'avortement, est un appel de Dieu, un rappel de son commandement. Nous en avons une plus grande certitude quand cette voix de la conscience évoque celle de ces tout-petits appelés à naître, et par la bouche desquels — selon un psaume d'espérance — *« Dieu s'est préparé une louange »*. *« Ce que vous faites au plus petit d'entre les miens*, nous dit Jésus, *c'est à moi que vous le faites. »*

Un manque de nuance

La déclaration des évêques appelle plusieurs commentaires. Ils affirment, en premier lieu, que l'avortement n'a pas régressé depuis la légalisation, le 17 janvier 1975. C'est très vraisemblable. Mais il ne peut s'agir là que d'un postulat, puisque, comme l'écrivent les évêques eux-mêmes, « les chiffres restent imprécis ». *Toute comparaison avec la situation antérieure est extrêmement hasardeuse, pour deux raisons : d'une part, parce qu'il est impossible de savoir combien d'avortements étaient réellement pratiqués en France avant 1975. Les estimations de l'Institut national d'études démographiques (INED) — fondées sur l'extrapolation du nombre de décès de femmes post-abortum — donnaient un chiffre de 350 000. Les groupes de militants avançaient, pour leur part, le chiffre de 1 million.*

D'autre part, la situation actuelle reste tout aussi floue. Le ministère de la santé et de la sécurité sociale comme l'INED fournissent le chiffre de 136 000 pour 1976. Mais il ne s'agit là que des avortements déclarés. Or, malgré le caractère obligatoire du « recensement » des interruptions de grossesse, un certain nombre d'entre elles — impossible à évaluer — restent clandestines. En effet, la loi impose un délai de dix semaines de gestation, une autorisation parentale pour les mineures, une condition de résidence pour les étrangères, trois restrictions qui expliquent un « camouflage » encore important. De plus, un certain nombre de cliniques privées se dispensent de la déclaration obligatoire parce que les profits qu'elles tirent de l'avortement sont eux-mêmes illégaux. Une proportion non négligeable d'interruptions de grossesse est présentée comme « intervention chirurgicale mineure » (K 30) dont la nature n'est guère précisée (« révision utérine »).

Les évêques stigmatisent le caractère formaliste de l'entretien prévu par la loi. Il est certain que, si des efforts de soutien psychologiques sont effectivement réalisés dans un certain nombre de centres, dans beaucoup d'autres l'entretien préalable à l'interruption de grossesse ne donne lieu qu'à une signature expéditive.

Mais les évêques passent très rapidement sur l'aspect positif majeur de la loi de 1975, c'est-à-dire sur la quasi-disparition des décès post-abortum et des effroyables complications provoquées par les manœuvres d'autrefois. Certes, la clandestinité demeure ; mais même lorsqu'elles sont illégales, les interventions sont, au moins aujourd'hui, la plupart du temps dénuées de risque vital pour les femmes. Est-il donc réaliste d'affirmer que le « réseau médical » se trouve « infecté » par la pratique de l'avortement ? Ne l'était-il pas davantage avant ? — C.B.

DÉFENSE

Nominations militaires

Sur la proposition de M. Yvon Bourges, ministre de la défense, le conseil des ministres du mercredi 19 octobre a approuvé les promotions et nominations militaires suivantes :

Le général de division d'Astorg commandera le secteur français de Berlin

● TERRE. — Est placé en service détaché auprès du ministre des affaires étrangères, pour exercer les fonctions de chef du gouvernement militaire français de Berlin et commandant le secteur de Berlin, le général de division Bernard d'Astorg.

Sont promus : général de division, les généraux de brigade Bertrand O'Mahony, Marcel Lafontaine, Philippe Sabouret, Jeannou Lacaze et Alfred Maître ; général de brigade, les colonels Emile Lacombe, Pierre Michel, Pierre Nicolas-Vullierme, Jacques Faugeras, Jean Brem, Armand Jouny et Claude d'Arcangues ; ingénieur général de deuxième classe, l'ingénieur en chef de première classe Maurice Huyaux.

● AIR. — Sont promus général de brigade aérienne, les colonels Théodore Mahlberg et Jean Charton.

Est nommé commandant le génie de l'air, le général de brigade aérienne Jean Chamouton. Est placé en position de service détaché auprès du premier ministre, pour exercer les fonctions de conseiller au secrétariat général de la défense nationale, le général de brigade Pierre Montrelay. Est réintégré dans les cadres, le général de brigade aérienne Jacques Guignard.

● SERVICE DE SANTÉ. — Sont promus : pharmacien chimiste général inspecteur (rang et prérogatives de général de division) le pharmacien chimiste chef des services de classe normale Joseph Le Polles, nommé inspecteur technique des services pharmaceutiques et chimiques des armées ; pharmacien chimiste général (rang et prérogatives de général de brigade), le pharmacien chimiste chef des services de classe normale Jean Damour, nommé directeur adjoint des approvisionnements et établissements centraux du service de santé des armées.

Est nomé chef du projet « gestion des matériels » au centre de recherches du service de santé à Clamart le pharmacien chimiste général Pierre Acker.

● GENDARMERIE. — Est nommé adjoint au général commandant régional de la gendarmerie nationale à Lyon le général de brigade Robert Andraud.

● ARMEMENT. — Est admis, par anticipation et sur sa demande, en deuxième section (réserve) l'ingénieur général de première classe Henri Platier.

● *Deux cents personnes* ont manifesté mercredi soir 19 octobre à Tours pour protester contre la détention à l'Ecole d'application du train d'un aspirant-médecin, M. Patrick Silberstein. Le jeune homme a été mis aux arrêts pour soixante jours le 27 septembre dernier. Il était libérable le 30. Le motif de cette punition est une absence de six jours passible des tribunaux permanents des forces armées.

En fait, selon le comité civil de soutien et les organisateurs de la manifestation, les autorités militaires soupçonnent M. Silberstein d'appartenir au Comité de soldats de l'E.A.T. depuis la réunion d'une conférence de presse clandestine (*le Monde* du 10 septembre). Seule, la mère de l'aspirant Silberstein a été, jusqu'à présent, autorisée à communiquer avec le jeune homme. — *(Corresp.)*

JEUNESSE

LA « SEMAINE D'ACTION » DES SCOUTS DE FRANCE A POUR THÈME LA QUALITÉ DE LA VIE

M. Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement, a apporté, mardi 18 octobre, son soutien à la traditionnelle *« semaine d'action »* des Scouts de France qui aura pour thème cette année la qualité de la vie.

Depuis le 15 octobre et jusqu'à la fin de la semaine les Scouts participent dans toute la France à différentes opérations comme l'animation d'une rue du Vieux-Port à Marseille, ou le nettoyage des jardins publics à Saint-Etienne. Au cours de son allocution au siège des Scouts de France à Paris, M. d'Ornano a indiqué qu'il était favorable à *« une action des jeunes dans le domaine de la protection de la nature et de l'amélioration du cadre de vie »*.

M. Dominique Benard, commissaire général, a estimé pour sa part que les jeunes voulaient désormais être associés *« au développement communautaire »*.

★ S.D.F., 23, rue Ligner, 75020 Paris, tél. 370-01-70.

A Tourcoing

LA MUNICIPALITÉ DE GAUCHE DONNE UNE CHAPELLE AUX INTÉGRISTES

De notre correspondant

Lille. — La municipalité de Tourcoing, dont le maire est M. Guy Chatiliez (P.S.), vient d'accorder un local à l'Association Saint Pie X. Il s'agit surtout, au 16 de la rue de Chanzy, d'une petite chapelle prive d'une ancienne maison de maître, désaffectée depuis deux ans, et qui a appartenu l'évêché. La municipalité précédente avait décidé, sur cet emplacement, de construire une salle polyvalente, et avait obtenu pour cela l'expropriation de plusieurs immeubles. Ce projet a été abandonné par la nouvelle municipalité, qui est cependant devenue propriétaire des immeubles.

Pour M. Chatiliez, il s'agissait d'une attribution parmi d'autres : vingt-six associations ont demandé des locaux à la municipalité qui a fait un effort pour donner satisfaction à toutes. L'Association Saint Pie X avait déposé sa demande au mois de mai dernier. Elle vient d'annoncer récemment que des messes seront célébrées selon le rite de Pie V, chaque dimanche, dans cette chapelle.

L'archiprêtre de Tourcoing, M. l'abbé Frévin, a publié un communiqué dans lequel il affirme : *« Bien entendu, les catholiques, à moins qu'ils ne veuillent se séparer gravement du pape et de leurs évêques, n'ont pas à participer aux messes célébrées rue Chanzy à Tourcoing. »*

L'archiprêtre ajoute : *« L'attribution de locaux de réunion à diverses associations d'une ville est, de toute évidence, du ressort de la municipalité. Mais, s'agissant de l'association Saint-Pie-X, il est tout aussi évident qu'elle ne demande pas seulement des locaux de réunion, mais bien un lieu de culte, et de culte qu'elle veut catholique. L'implantation d'un lieu de culte est-elle du ressort d'une municipalité ? Et si cela était, pourquoi n'y a-t-il pas eu concertation avec les instances religieuses officiellement responsables du culte catholique à Tourcoing ? »*

L'association Saint-Pie-X est très active à Tourcoing. Ce sont ses animateurs qui avaient préparé la venue à Lille de Mgr Lefebvre, en août 1976. Une entrevue a eu lieu entre le maire et l'archiprêtre, mais aucune modification n'est intervenue dans la décision prise par la municipalité. Le dimanche 23 octobre, Mgr Ducaud-Bourget viendra célébrer une messe solennelle, non pas dans cette chapelle, mais dans un salon du Novotel, dans la banlieue de Tourcoing.

GEORGES SUEUR



Kashima, c'est beaucoup plus qu'un siège. Roset l'a conçu pour vous, pour votre confort. Et parce que chacun de vous est différent, Kashima n'a pas *une seule forme, mais toutes les formes* que votre imagination voudra lui donner. Kashima existe en beaucoup de matières et en beaucoup de coloris. Kashima de Roset, c'est votre confort comme vous avez envie de vivre votre confort. *Et pourquoi ne pas l'acheter à crédit?*

Le catalogue 77-78 vous sera remis dans nos magasins ou vous sera envoyé contre 8 F en timbres poste.

ligne roset

Paris et région parisienne
75002 127 bd de Sébastopol, Ligne Roset
75007 7 rue de Solférino, Le Bihan
75007 189 bd St-Germain, Ligne Roset
75009 40 bd Haussmann, Ligne Roset, Galeries Lafayette
75009 64 bd Haussmann, Ligne Roset, *Printemps*
75011 25 fg Saint-Antoine, Le Bihan
75014 94 bd du Montparnasse, Jamica
75016 104 rue Michel-Ange, Ligne Roset
75018 57 bd Barbès, Ligne Roset
60100 Creil/Nogent, centre commercial Escale, av. de l'Europe, S.N.A.
77000 Melun 3 av. du général-Patton, Profil
78630 Orgeval, centre commercial Nationale 13, Art de Vivre
91000 Evry, centre commercial régional Evry 2 centre, Ligne Roset
93380 Pierrefitte, 129 bd Jean-Mermoz, Ambiance
94014 Créteil, centre commercial régional Créteil soleil, niveau haut. *Ligne Roset*
94150 Rungis, centre commercial de Belle Epine, Galeries Lafayette
94210 La Varenne, 81 bis av. du Bac. Formes Actuelles
94270 Kremlin-Bicêtre, 43/45 av. de Fontainebleau, Baudry

Province
01000 Bourg-en-Bresse, 10 rue Gambetta, Formes Contemporaines
01170 Gex-Maconnex, l'Habitation
01450 Poncin St-Jean-le-Vieux, Meubles Perraud
02200 Soissons, 1 rue du Commerce, Dermagne
03100 Montluçon, 4 bd de Courtais, La Calèche
03000 Moulins, 8 rue du 4-Septembre, Larmé
04200 Sisteron, 28 rue Saunerie, Meubles Bouisson
05000 Gap, 53 rue Carnot, Hermitte
05100 Briançon, 37 av. de la Gare, Hermitte
06500 Menton, 17 av. Carnot, Meubles Sélection
06000 Nice, 8 rue Halevy, Meubles Sélection
06000 Nice, 17 rue Ralberti, Euromeubles
06400 Cannes, 100 rue d'Antibes, Miami
06160 Juan-les-Pins, 103 bd Wilson, Verner
06700 St-Laurent-du-Var, *Bretelle Cap 3000*, av. Léon-Béranger, Ligne Roset
08000 *Charleville-Mézières*, 51 cours Aristide-Briand, Ligne Roset-Module
09400 Tarrascon/Mercus, RN 20, Meubles Ferré
10000 Troyes, 14 rue Colbert, Ligne Roset 3
11000 Carcassonne, 6 rue Victor-Hugo, boutique *Garance*
11100 Narbonne, 28 bis et 30 rue Droite, Formes
12000 Rodez, 37 rue Beteille, Masson
13006 Marseille, 31 cours Lieutaud, Lignes nouvelles
13000 Marseille, 59 bd Rabateau, *Ligne Roset*
13700 Marseille-Vitrolles, galerie marchande Carrefour, Déco 3000
13100 Aix-en-Provence, 16 cours Sextius, Ligne Roset
14000 Caen, 3 quai de Juillet, Ligne Roset
14800 Deauville, 38 rue Désiré Le Hoc, *Tragin*
15000 Aurillac, 27 rue des Forgerons, Artco
17000 La Rochelle, 6 rue du Palais, Antarrieu
18000 Bourges, 13 rue Coursarlon, Ligne Roset
19100 Brives, 14 av. du maréchal-Foch, Catherine Granet
21000 Dijon, 3 rue Chaudronnerie, Ligne Roset
22000 St-Brieuc, 7 rue Houvenagle, *Modulor*
24100 Bergerac, 40 rue neuve d'Argenson, Fray
24000 Périgueux, 3 quater rue des Jacobins, Novamob
25000 Besançon, *4 rue de l'Orme de* Chamars, Koenig
25200 Montbeliard, 22 rue des Febvres, Cheval
26100 Romans, Le Neuilly place Jean-Jaurès, Espace *Contemporain*
26000 Valence, 8 rue Ferdinand-Marie, Espace Contemporain
27000 Evreux, 66 rue Joséphine, Ligne Roset
28000 Chartres, 28 rue porte Morard, Ligne Roset
29000 Quimper, route de Bénodet, Style et Décor
29200 Brest, 33 ter rue Traverse, Ligne Roset
29210 Morlaix, 57 rue de Paris, Exameuble
30100 Alès, 47 rue d'Avéjean, Renvier
30200 Bagnols/Cèze, av. du Pont, Renvier
30000 Nîmes, 1 bd Amiral-Courbet, Renvier
31000 Toulouse, 21 rue du Taur, Dalet
31000 Toulouse, 1 rue Ozenne, Ligne Roset
32000 Auch, route de Toulouse, Nogues
33700 Bordeaux-Mérignac, 209 av. de la Marne, route Cap Ferret, Domus
33500 Libourne, 78 rue Gambetta, Ligne Roset
34000 Montpellier, 24 av. du pont Juvénal, Renvier
35000 Rennes, 67 bd de la Tour d'Auvergne, Ligne Roset
35400 St-Malo, 50 rue Ville Pépin, *l'Echoppe*
37000 Tours, 21 rue Charles-Gilles, Profil
38000 Grenoble, 9/11 bd Maréchal-Joffre, Ligne Roset
38000 Grenoble, 35/37 rue des Déportés du 11/11/1943, Interiora
38000 Grenoble, 2 et 3 av. Rhin et Danube, Raffin
38300 Bourgoin-Jallieu, 33 rue de la République, Vivier
39000 Lons-le-Saulnier, 15 av. d'Offenbourg, Décor 39
40100 *Dax, 3 rue Saint-Vincent, Sailhan*
42110 Feurs-Civens RN 82, Centre Meubles
42000 St-Etienne, 10/21 rue Léon-Nautin Coursol
43000 Le Puy, 11 rue Porte-Aiguière, Geneste et Bordat
44000 Nantes, 3 rue Franklin, Ligne Roset
44000 Nantes, 1 rue Voltaire, Ligne Roset
44600 St-Nazaire, 36 rue Albert-de-Mun, Herveau Brisson
45200 Montargis, 53 rue du Général-Leclerc, Saigot
45000 Orléans, 101 rue Bannier, Ligne Roset
46000 Cahors, 6 place *St-James*, Couderc
47000 Agen, passage d'Agen, Environnement Futur
49308 Cholet, 17 rue Clemenceau, Chenuet
49000 Angers, 23 rue St-Julien, Ligne Roset
51000 Reims, 56 place Drouet d'Erlon, Ligne Roset
54000 Nancy, 14 rue Raugraff, Ligne Roset
56000 Lorient, 39 cours de la Bove, Ligne Roset, Civel Décor
57602 Forbach, *80/96 rue Nationale*, Cahen
57000 Metz, 8 place St-Louis, Ligne Roset
58000 Nevers, 4 place du Lycée, Jancyr
59240 Dunkerque, 15 place de l'Europe, Meubles Coppin
59100 Roubaix, 15 rue Vieil Abreuvoir, Ligne Roset
59190 Hazebrouck, 57 Grande Place, Meubles Coppin
59000 Lille, 68 rue d'Esquermoise, Mobilier d'Aujourd'hui
59300 Valenciennes, 34/36 rue de la *Vieille Poissonnerie, Belin*
62000 Arras, 16 place de la Vacquerie, Climats d'Aujourd'hui
62400 Béthune, 650 bd Poincaré, Grim
62200 Boulogne/Mer, 89 Grande-Rue, *La Meublerie*
63000 Clermont-Ferrand, 18 av. des Etats-Unis, Ligne Roset
64600 Biarritz-Parme, av. du Mal-Juin, Ligne Roset
64000 Pau, 11 rue Léon-Daran, Trivium
65420 Ibos-Tarbes, route de Pau, *Flash Mobilia, M.D.F.*
66000 Perpignan, 51 av. du Gal-de-Gaulle, Ligne Roset
67000 Strasbourg, 27 rue du Dôme. Actuel 3
68100 Mulhouse, 7 rue Schlumberger, Ligne Roset
69002 Lyon, 41 rue de la République, Ligne Roset
69003 Lyon, centre commercial de la Part-Dieu, *Galeries Lafayette*
69006 Lyon, 1 quai du Général-Sarrail, Ligne Roset
71200 Le Creusot, 103 rue du Mal-Foch, Cottin
72000 Le Mans, 115 rue Nationale, Noël Bellier
73100 *Aix-les-Bains, 7 av. de Tresserve*, Ligne Roset
74000 Annecy, 53 rue Carnot (angle av. de Brogny), Ligne Roset
74100 Annemasse, 16 rue du Chablais, Moenne-Loccoz
74800 La Roche/Foron, 33 rue des Afforêts, Moenne-Loccoz
76000 Rouen, 4 pl. de la République (près pont Corneille rive droite), Ligne Roset
76000 Rouen, 29 av. de Caen, Froger
76600 Le Havre, 47 pl. de l'Hôtel-de-Ville, Galerie Espace
76600 Le Havre, 7 rue Casimir-Périer, M.A.B. Décoration
79000 Niort, 23 rue Sarrazine, Bordet & Fils
81000 Albi, 18/38 rue de l'Hôtel-de-Ville, Fabre
82130 Villemade-Lafrançaise, nationale 127, Coustou-Lartigues
83400 Hyères, 9 av. Lyautey, Le Franc
83360 Port-Grimaud, les Trois Dauphins
83100 Toulon, 2 place de la Liberté, Décotec
83600 Fréjus, 450 av. Aristide-Briand, Sélection Design
84000 Avignon, 6 rue Rappe, Ligne Roset
85100 Les Sables-d'Olonne, 8 rue de l'Hôtel-de-Ville, Les Meubles R.Y.
85000 La Roche-sur-Yon, *4 rue du Lycée*, Viva
86100 Châtellerault, 115 rue Jean-Jaurès, Dupont
87000 Limoges, 14 rue Elie-Berthet, *Guénand*
88100 St-Dié, 48 rue Thiers, Bucher
89000 Auxerre, 29/32 place de l'Hôtel-de-Ville, Ligne Roset
90000 Belfort, 28 rue Thiers, Ligne Roset

Principauté de Monaco
Monaco, 57 rue Grimaldi, Sélection International

Allemagne
Bureau Roset, 7032 Sindelfingen Calwerstrasse, 52

Belgique
Anvers, S.P.R.L. Liebens Meir 44
Binche, 1 rue de Mons, Metens meubles S.P.R.L.
Brugge, Noordzandstraat, 61 Intoplan De Ster
Bruxelles, *6 place Fontenas*, Ligne Roset
Galerie de la Toison d'Or, Ligne Roset
52 rue de l'Ecuyer, Vanderborght
Charleroi, 43 rue de Marcinelle, Barigand-design
Courtrai, 24 Oudenaardsesteenweg, Delmi-décor
Waterloo, 283 chaussée de Bruxelles. Eurodesign
Diest, Leuvensteenweg, 6, F.A.H. Mommaerts
Liège, 23-24 quai de Gaulle, J. Ballegeer contemporain
11 et 13 rue Mean, Décor danois
Lokeren, 97 Gentsesteenweg, *Van Der Broecke*
Mol, markt 34, Van Der Voort meubelen
Mons, 21 et 26 rue des Fripiers, N-Form
Mortsel-Antwerpen, Woning en Bureelinrchting Liebens Statielei 89
Namur, rue des Fossés Fleuris J.E. Beaufays contemporain
Tournai, *5 rue Perdue*, Environnement 2000

Luxembourg
Esch-sur-Alzette, 3 rue Zenon Bernard, Lavandier

Suisse
Genève, 5 grand'rue, Ligne Roset

LIGNE ROSET. 163 MAGASINS POUR MEUBLER VOTRE IMAGINATION.

JUSTICE

APRÈS L'ARRESTATION DE CINQ PERSONNES

Les missions de la D.S.T.

L'arrestation des cinq personnes déférées le 17 octobre devant la Cour de sûreté de l'Etat pour espionnage (« le Monde » du 19 octobre) équivaut presque à une opération de routine pour les policiers de la Direction de la surveillance du territoire (D.S.T.). Est-il nécessaire de le rappeler, la recherche des espions est la plus normale et la première mission d'un service de contre-espionnage ? Mais c'est, paradoxalement, la mission pour laquelle la D.S.T. fait le moins parler d'elle. Si la discrétion est une qualité essentielle pour un service que l'on dit secret, il n'en est pas moins vrai que la D.S.T. passe moins inaperçue quand elle remplit d'autres fonctions, notamment la lutte contre le terrorisme. Surtout quand se produisent des « bavures » : par exemple, la fusillade meurtrière avec « Carlos » (1) ou l'arrestation de M. Abou Daoud qu'il fallut relâcher quelques jours plus tard (2). Certains incidents comme les remous de l'« affaire » du « Canard enchaîné » ont davantage fait la notoriété de la D.S.T. que les réussites revendiquées par ce service.

L'enquête qui vient d'aboutir le 17 octobre paraît relativement banale. Le communiqué du procureur général de la Cour de sûreté de l'Etat n'a fourni que les indications suivantes : les membres de ce réseau formé depuis 1965-1966 avaient été recrutés, soit directement par des officiers d'un service de renseignement d'*« une puissance étrangère »* — pudiquement, on ne précise pas laquelle, — soit par l'intermédiaire du chef de réseau (l'une des trois personnes écrouées). Ce dernier disposait, ajoute-t-on, de *« moyens clandestins »* pour correspondre avec la *« centrale »* étrangère, notamment un équipement radio. Le groupe est accusé d'avoir fourni des *« informations militaires et techniques de natures diverses »*.

A travers ce communiqué laconique, l'affaire paraît stéréotypée. Le schéma du réseau et les termes employés pour le décrire rappellent les informations données officiellement à propos d'autres affaires de ce genre. La plupart des opérations de contre-espionnage de la D.S.T. se ressemblent. C'est particulièrement le cas entre cette dernière enquête et celle qui devait conduire au mois de mars, à l'arrestation de quatre Français et un Italien accusés d'avoir fourni à une *« puissance étrangère »* des renseignements sur l'organisation de l'OTAN, son système de défense et des recherches aéronautiques en France (*le Monde* du 28 mars 1977).

Dans ces deux affaires, il semble que les réseaux démantelés travaillaient au profit de services secrets de pays de l'Est, et plus précisément de l'Union soviétique. Dans l'un et l'autre cas, les membres de ces réseaux disposaient de moyens de transmission perfectionnés : postes de radio miniaturisés, système de codage et de décodage, matériel de reproduction invisible, relais de « boîtes aux lettres », etc. D'autre part, les deux groupes avaient ce point commun important : ils opéraient en France depuis longtemps. Le groupe arrêté au mois de mars dernier avait commencé ces activités en 1963. Dernière analogie : ces deux réseaux avaient, semble-t-il, pratiquement cessé de fonctionner au moment de l'aboutissement de l'enquête de la D.S.T. Cela donne une idée des méthodes du contre-espionnage.

A partir du moment où un groupe d'espionnage est repéré — *« logé »*, — il peut s'écouler de longs mois sinon parfois des années, avant que la D.S.T. ne conclue ses investigations par des arrestations. Il y a souvent une phase d'observation et de « filature » mise à profit pour découvrir le plus grand nombre possible de complices, pour analyser les méthodes de travail et les buts de l'adversaire. Les enquêteurs tentent d'exploiter au maximum les renseignements qu'ils peuvent recueillir durant cette phase, si bien que leur intervention finale peut se produire alors que le réseau est déjà *« mort »*.

Dans certains cas, les arrestations peuvent être différées — ou, au contraire, avancées — pour des motifs techniques, ou encore pour des raisons politiques ou diplomatiques dépendant de la « conjoncture ». Cela se remarque plus particulièrement lorsque des fonctionnaires des services de renseignements étrangers sont directement en cause ou lorsqu'il s'agit d'agents bénéficiant du statut diplomatique. Le choix du moment de l'intervention est fréquemment fait en considération des « règles du jeu » de l'espionnage, fondées essentiellement sur la dissuasion ou bien la réciprocité entre les pays concernés, c'est-à-dire, plus nettement : la loi du talion.

FRANCIS CORNU.

(1) Le 27 juin 1975, deux inspecteurs de la D.S.T. avaient été tués, rue Toullier, à Paris (5e), par un inconnu, qui devait être identifié comme étant Ilitch Ramirez Sanchez, plus connu sous le nom de « Carlos », le terroriste le plus recherché de ces dernières années.

(2) Le 7 janvier 1977, M. Abou Daoud, militant palestinien, recherché par les autorités ouest-allemandes et israéliennes, avait été arrêté par la D.S.T. Il devait être remis en liberté, quatre jours plus tard, sur décision de la chambre d'accusation.

LE TEXTE SUR LA PRÉSOMPTION D'INNOCENCE

Le paravent redéployé

Le ministère de la justice persiste. C'est son droit. Son droit à l'erreur, comme on dit dans les jeux télévisés. Hélas ! il ne s'agit pas ici d'un jeu mais d'une attaque délibérée contre la profession de journaliste, de l'installation d'un paravent bien épais entre le fonctionnement de l'appareil judiciaire et le public. On croyait que ce paravent se repliait peu à peu. Il risque de se redéployer d'un coup.

*Pour ce qui le concerne, M. Alain Peyrefitte vient de déposer sur le bureau du Sénat un texte relatif au délit d'atteinte à la présomption d'innocence. Il ne se substitue pas aux lois sur la diffamation, il s'y ajoute. Quand il avait été présenté en conseil des ministres, ce qu'on en avait su avait provoqué de graves inquiétudes (*le Monde *du 29 septembre). A présent qu'il est révélé dans son entier, il n'apporte plus que des certitudes, les pires. Celles qui font craindre qu'il devienne impossible de rendre compte de ce qui s'engage dans les couloirs où agissent juges d'instruction et substituts du procureur. Le projet de loi dit en effet dans son exposé des motifs que le délit d'atteinte à la présomption d'innocence* « peut être défini comme la divulgation d'une information ayant entraîné un certain effet préjudiciable ». *Mais encore ?*

La « présomption d'innocence » y gagnera-t-elle ? On voudrait le croire ; croire aussi que chacun en aura le bénéfice.

Il est encore observé que telle est, peu ou prou, la législation britannique, référence aussi rituelle qu'imprécise. La réplique serait fondée s'il était dit aussi que la procédure britannique d'instruction ne repose pas sur le secret comme en France. On connaît outre-Manche des « zones publiques » qui évitent de mettre en doute le fonctionnement de l'appareil. Rien de tel en France où l'on voit aujourd'hui un désir manifeste et unique de renforcer le secret. Le résultat de l'entreprise est clair si le projet de loi est adopté.

A moins que l'institution judiciaire n'y consente par des communiqués du procureur ou des policiers, ou que les avocats ne fassent preuve d'audace, il serait interdit de publier fût-ce le fait qu'une inculpation a été prononcée.

On sait ce que voulait dire le mariage des mots « justice » et « secret ». Prétend-on nous y ramener ? — Ph. B.

La manifestation de Creys-Malville

M. BONNET JUSTIFIE L'UTILISATION DE GRENADES OFFENSIVES

Mercredi 19 octobre, à l'Assemblée nationale, M. Mermaz (P.S., Isère) a évoqué les événements de Creys-Malville, qui *« avaient entraîné la mort de Vital Michalon et fait de très nombreux blessés dont trois avaient dû être amputés »*. Il a déclaré : *« Les unités engagées disposaient d'un matériel redoutable pouvant être considéré, à la limite, comme un véritable matériel de guerre. Il apparaît donc nécessaire de prendre des mesures pour interdire l'usage d'un tel armement qui nuit à la réputation de la police (plusieurs syndicats de policiers ont exprimé leur inquiétude), plaide pour l'incapacité des autorités chargées du maintien de l'ordre et risque de créer un climat de guerre civile. »* Le député a annoncé que son groupe déposera une proposition de loi afin de proscrire l'utilisation d'un tel matériel, notamment des grenades offensives.

M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, lui a répondu : *« Le gouvernement regrette profondément qu'un mort et plusieurs blessés aient été dénombrés à l'issue de cette manifestation au cours de laquelle les gendarmes ont été attaqués par des manifestants ayant franchi deux barrages et dont l'arsenal ne relevait pas de la panoplie du parfait écologiste : cocktails Molotov, engins explosifs, longs fils de fer destinés, avec des cerfs-volants, à tenter d'intercepter les hélicoptères de la gendarmerie, sans parler des engins de fabrication artisanale, qui n'en sont que plus dangereux pour ceux qui les détiennent comme pour ceux à qui ils sont destinés. »*

« Face à un tel arsenal et à des manifestants recherchant l'affrontement avec les forces de sécurité, auxquelles je rends hommage de nouveau pour le sang-froid dont elles ont fait preuve, a ajouté le ministre, *le seul moyen d'éviter un redoutable corps à corps était l'utilisation de grenades offensives. Leur usage est réglementaire depuis la fin de la IIIe République et elles ont été largement utilisées dans le Nord, en 1948, par l'un de mes prédécesseurs socialistes. »* (Il s'agit de M. Jules Moch.)

M. Bonnet a conclu : *« Cela étant, le gouvernement ne confond pas les amateurs d'explosions criminelles et les écologistes. Il le prouve par une action dépassant en ampleur celle de ses prédécesseurs et il le prouvera encore. On parle souvent, au parti socialiste, de moratoire ; M. Mermaz ferait bien de s'associer à une action tendant à un moratoire de la violence. »*

● *L'identité du pilote français* tué lors de l'attaque perpétrée le 16 octobre à Tadjoura contre un avion d'Air Djibouti (*le Monde* du 18 octobre) a été rendue publique. Il s'agit de M. Jean-Claude Gauchet, quarante ans, originaire de Mâcon. — *(Reuter.)*

FAITS ET JUGEMENTS

Accord partiel à La Cimade.

Les négociations entre la direction de La Cimade (Comité œcuménique d'entraide) et la section syndicale C.F.D.T. en grève depuis le 3 octobre (*le Monde* des 6 et 11 octobre) ont débouché, les mardi 12 et mercredi 19 octobre, sur la signature de deux textes comprenant cinq points d'accord. Ceux-ci portent sur une embauche au service « Alphabétisation », sur la politique salariale, sur les modalités de discussion de l'accord d'entreprise et la définition du rôle des secteurs « Prisons » et « Habitat-Urbanisme ».

Le mouvement de grève déclenché par la section C.F.D.T. et suivi par la moitié du personnel n'en est pas pour autant interrompu. De fait, la reconduction au mois de juin 1978 du «mandat» du responsable du secteur « Migrants », M. André Legouy, est toujours pendante. Cette question est à l'origine du mouvement revendicatif engagé.

Une nouvelle rencontre devait réunir, ce jeudi 20 octobre à 14 heures, la direction de La Cimade et la section C.F.D.T.

Un an de prison ferme pour viol.

La cour d'assises des Bouches-du-Rhône a condamné, mercredi 19 octobre, pour viol, M. Jean-Pierre Long, trente-deux ans, éleveur de porcs, marié, père d'un enfant, à trois ans d'emprisonnement dont deux avec sursis. M. Long était accusé d'avoir, le 17 mars 1976, sur une route proche d'Aix-en-Provence, violé une étudiante de nationalité irlandaise, âgée de vingt ans, alors que celle-ci faisait de l'auto-stop. L'accusé a déclaré que sa victime avait *« répondu »* à ses *« avances »* et qu'ils s'étaient quittés *« en bons termes »*.

Il n'y avait bien sûr pas de témoins directs dans ce procès, comme dans la plupart des autres affaires de ce genre. Le dossier ne comportait que de bons renseignements sur l'accusé. Un expert psychiatre a indiqué que M. Long paraissait calme, pondéré, lucide, *« sans éléments obsédants »*. *« S'il s'est livré à un acte occasionnel,* a précisé l'expert, *il ne s'agit pas d'un cas de perversion. »* L'examen médical de la victime a révélé que celle-ci présentait des marques *« tout à fait compatibles avec une agression »*. L'avocat de la défense a affirmé que rien dans le dossier ne permettait de conclure avec certitude à un viol. L'avocat général avait requis cinq ans de réclusion criminelle.

Devant le palais de justice d'Aix-en-Provence, des militantes *« S.O.S. femmes violées »* avaient dressé un stand et étalé des pancartes, sur lesquelles on lisait notamment : *« Ras-le-viol »*. — *(Corresp.)*

● *M. José Stromboni*, l'un des autonomistes corses arrêtés à Bastia le 14 septembre dernier (*le Monde* des 16 et 17 septembre) et emprisonnés dans la région parisienne, a déposé, lundi 17 octobre, une plainte contre deux officiers de police judiciaire auxquels il reproche entre autres de l'avoir gardé à vue arbitrairement en s'appuyant sur des procès-verbaux d'audition entachés de nullité. *« Toute la procédure contre Stromboni,* affirment ses avocats, Me Stagnaro et Me Santoni, *est issue du prétendu attentat contre la villa du procureur général de la cour d'appel de Bastia dont la réalité est plus qu'hypothétique. »*

MÉDECINE

Aux États-Unis et en France

MISES EN GARDE DES AUTORITÉS SANITAIRES CONTRE DES PATÉS DE FOIE

Le département de l'agriculture des Etats-Unis a mis en garde les consommateurs américains contre certains pâtés de foie en boîte fabriqués en France qui risquent de causer des empoisonnements.

Selon Mme Carol Tucker Foreman, secrétaire adjoint à l'agriculture, des examens de laboratoires ont révélé que les pâtés exportés aux Etats-Unis par la firme Feyel, de Strasbourg, étaient *« insuffisamment cuits et présentaient des risques d'empoisonnement »*.

Pour sa part, le ministère français de la santé a mis en garde contre la consommation d'un pâté industriel vendu en bocal sous la marque Elbe, en raison des risques de botulisme qu'il présente. Ce pâté, à base de foies de volaille, de lapin et de porc, porte le code T. 202 et T. 214.

[Le botulisme est une intoxication grave due à l'ingestion de toxine de « clostridium botulinum » contenue le plus souvent dans la viande avariée ou les conserves mal préparées. Après une incubation d'un à trois jours, la maladie se caractérise par des troubles digestifs d'apparence banale : nausées, vomissements, et une constipation devenant de plus en plus opiniâtre ; de la fatigue, la sécheresse de la bouche, des difficultés pour avaler et de la rétention d'urine. Les formes graves, faute de traitement, peuvent évoluer vers la mort. Le traitement doit associer la sérothérapie aux techniques de réanimation médicale.

C'est l'intoxication, à Rouen, d'un jeune garçon, hospitalisé plusieurs jours après l'ingestion de ce pâté, qui a attiré l'attention des autorités sanitaires. La direction de la firme Elbé fait valoir de son côté que deux cent cinquante mille boîtes sortent chaque jour de ses ateliers, que le germe du botulisme meurt normalement à 58 °C et que le produit incriminé est porté à 115 °C. Les traces de botulisme qui ont été décelées dans ce lot, dit-on de même source, pourraient être trouvées alors dans de très nombreuses conserves, d'autant qu'en raison de la diffusion massive des antibiotiques les germes deviennent résistants aux procédés traditionnels : il faudra donc peut-être envisager de modifier certaines règles de conservation.

Le problème soulevé par l'administration américaine est d'un autre ordre : les germes qui auraient été décélés dans les produits Feyel seraient des spores anaérobies. Les barèmes de stérilisation imposés en France, dit-on à la direction de la firme à Strasbourg, n'assurent pas la stérilité désirée outre-Atlantique.]

ÉDUCATION

CRITIQUANT LA « PASSIVITÉ » DE M. HABY

M. Lagarde en appelle au chef de l'État pour faire assurer la régularité des élections de parents d'élèves

La consultation électorale commencera le lundi 24 octobre dans les établissements scolaires du premier degré. Avant le 11 novembre, chaque école maternelle ou élémentaire devra, en application de la réforme Haby, élire un comité de parents. M. Antoine Lagarde, président de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP), s'est élevé une nouvelle fois contre la discrimination dont il estime victime son organisation, en raison des liens privilégiés entre la Fédération des conseils de parents d'élèves (F.C.P.E., présidée par M. Cornec) et le Syndicat national des instituteurs et professeurs de collège (SNI-P.E.G.C.).

« Nous sommes décidés, a déclaré M. Lagarde, mercredi 19 octobre, *à voir s'établir enfin la démocratie et le pluralisme dans les écoles. Nous nous battons pour cela. Je dénonce la volonté de politiser les débats, je dénonce la présentation fallacieuse de cette participation faite par ceux qui n'en veulent pas. Je mets en garde les parents vis-à-vis des propositions de listes indépendantes qui, sans informations, seront tôt ou tard manipulées par le SNI ou la fédération Cornec.*

» Je dénonce la passivité du ministre [de l'éducation] *qui tolère les infractions à ses circulaires. Il justifie le jugement sévère : qui dirige l'éducation nationale, M. René Haby ou le SNI ? (...). Je lance un appel solennel au président de la République, garant de la Constitution, pour qu'il fasse respecter cette liberté, expression fondamentale de la démocratie à laquelle tous les Français sont attachés. »*

M. Antoine Lagarde a l'intention de demander aux parlementaires de tous les partis politiques de poser au ministre de l'éducation une question écrite dénonçant les irrégularités dans la distribution des documents d'adhésion des fédérations de parents d'élèves.

[Après avoir fait état d'irrégularités relevées dans dix-sept académies, le docteur Lagarde a cité le cas du département du Rhône où le S.N.I. (en accord avec la fédération Cornec) a décidé, sans autre consultation, que les élections auront lieu dans tout le département le samedi 5 novembre. Or, le décret du 28 décembre 1976 prévoit qu'il appartient au directeur de l'école de fixer la date du scrutin pour le comité de parents de son école « en accord, le cas échéant, avec les représentants des associations de parents d'élèves ».

D'autre part, M. Lagarde a obtenu l'abrogation de la circulaire du 10 octobre (« le Monde » du 14 octobre), selon laquelle le calcul des voix obtenues aurait tenu compte du nombre de candidats portés sur chaque liste, disposition qui aurait défavorisé les listes incomplètes. La nouvelle circulaire est publiée au « Bulletin officiel » de l'éducation du 20 octobre.]

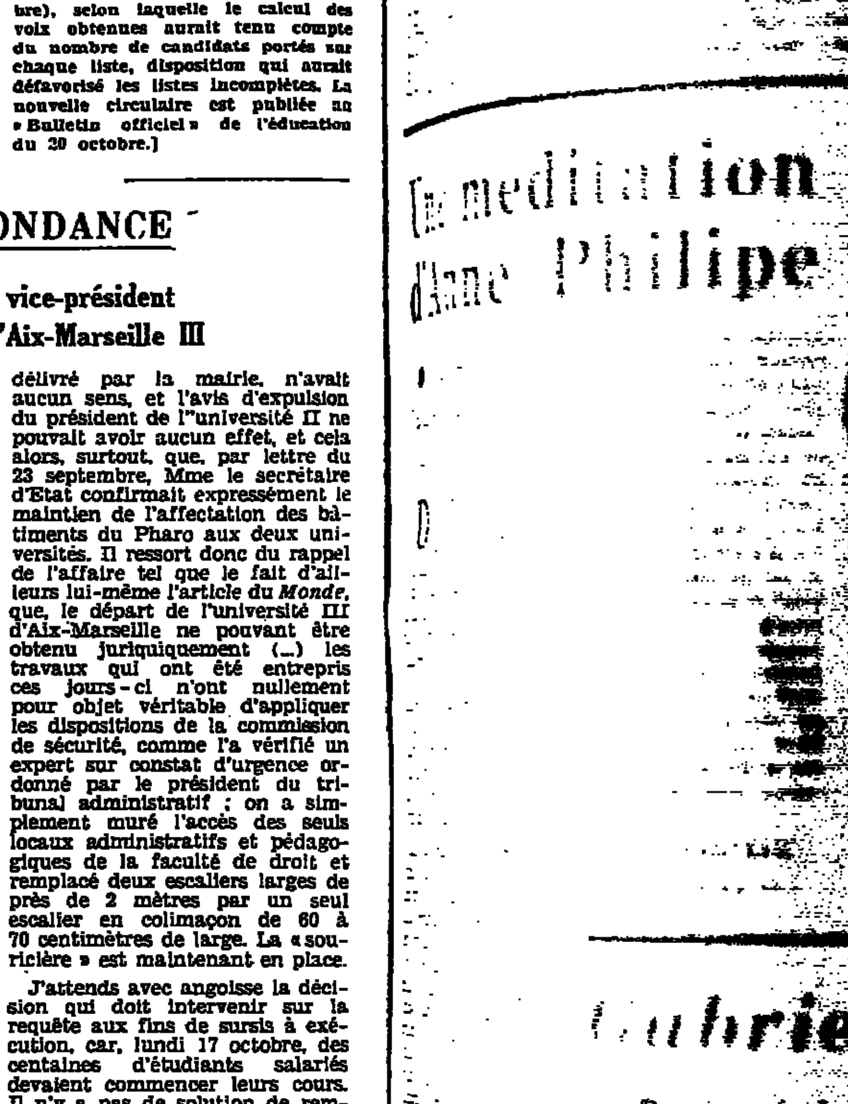
CORRESPONDANCE

Une lettre du vice-président de l'université d'Aix-Marseille III

M. Louis Favoreu, doyen de la faculté de droit et de sciences politiques, vice-président de l'université Aix-Marseille III, nous a adressé une lettre après l'article publié dans le Monde *du 13 octobre au sujet du conflit qui oppose cette université à M. Gaston Defferre. Rappelons que le maire de Marseille a fait fermer le Pharo, bâtiment ancien qui abrite une partie des enseignements d'Aix-Marseille III.*

(...) Le bâtiment concerné a fait l'objet, en 1890, d'un engagement de la ville envers l'Etat, par lequel celle-ci s'obligeait à « l'affecter à perpétuité » à l'enseignement supérieur, sauf désaffectation prononcée par le ministre de l'Instruction publique. Cet engagement à perpétuité a été renouvelé et consacré par deux décrets du 11 novembre 1922 et du 18 avril 1930, textes toujours applicables. L'affectation à l'enseignement supérieur a donc une « assise » juridique solide, ainsi qu'il résulte des textes et des engagements précités, et il ne pouvait appartenir aux seules autorités municipales de révoquer cette affectation sans une décision préalable des autorités de l'Etat : c'est pourquoi les délibérations prises en 1973, en 1974, en 1977 n'ont jamais été approuvées par l'autorité de tutelle. Ainsi donc, le permis dit d'occupation, délivré par la mairie, n'avait aucun sens, et l'avis d'expulsion du président de l'"université II ne pouvait avoir aucun effet, et cela alors, surtout, que, par lettre du 23 septembre, Mme le secrétaire d'Etat confirmait expressément le maintien de l'affectation des bâtiments du Pharo aux deux universités. Il ressort donc du rappel de l'affaire tel que le fait d'ailleurs lui-même l'article du *Monde*, que, le départ de l'université III d'Aix-Marseille ne pouvant être obtenu juriquiquement (...) les travaux qui ont été entrepris ces jours-ci n'ont nullement pour objet véritable d'appliquer les dispositions de la commission de sécurité, comme l'a vérifié un expert sur constat d'urgence ordonné par le président du tribunal administratif ; on a simplement muré l'accès des seuls locaux administratifs et pédagogiques de la faculté de droit et remplacé deux escaliers larges de près de 2 mètres par un seul escalier en colimaçon de 60 à 70 centimètres de large. La « souricière » est maintenant en place.

J'attends avec angoisse la décision qui doit intervenir sur la requête aux fins de sursis à exécution, car, lundi 17 octobre, des centaines d'étudiants salariés devaient commencer leurs cours. Il n'y a pas de solution de remplacement et la rentrée devra donc être retardée à Marseille, comme l'a d'ailleurs décidé le conseil de la faculté de droit à l'unanimité de ses membres, y compris les délégués étudiants de toutes tendances (U.E.A.M., U.E.P.-U.N.I., UNEF). Pendant ce temps, et sans qu'aucune mesure de sécurité supplémentaire n'ait été prise, ainsi que l'a constaté l'expert, lors de son constat d'urgence le lundi 11 octobre, les services de l'autre université sont déjà réinstallés clandestinement, alors que, du fait de la condamnation des escaliers, le risque est beaucoup plus grand qu'avant.



● *« La liberté exige le pluralisme »*, a déclaré Mme Alice-Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat aux universités, mardi soir 18 octobre, à Caen (Calvados). Devant un millier de personnes qui assistaient au débat organisé par l'Association pour la démocratie sur le thème « Education et liberté », Mme Saunier-Seïté a dénoncé l'égalitarisme qui, selon elle, met en cause la liberté, car *« il interpose entre notre regard et notre liberté des préjugés hallucinogènes ». (...)*

« La qualité et la liberté de l'enseignement public exigent le maintien de l'enseignement privé », a-t-elle assuré avant de décocher quelques piques en direction de *« l'intelligentsia de gauche des cafés et des salons parisiens, sans imagination et sans générosité, qui se situe au nombril du monde... »*.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION JUSTIFIE LA RÉDUCTION DES CRÉDITS ATTRIBUÉS AUX IREM

Mercredi 19 octobre, à l'Assemblée nationale, au cours de la séance consacrée aux questions au gouvernement, M. Louis Mexandeau (P.S.) a interrogé le ministre de l'éducation sur la réduction de 20 % des crédits attribués aux instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM) (*le Monde* du 11 octobre). Le député socialiste s'est demandé si cette décision visant des organismes de formation permanente des enseignants du secondaire aux *« succès incontestables »* s'expliquait par le fait qu'*« ils se situent dans un cadre universitaire qui ne répond pas aux objectifs »* du ministre.

M. René Haby a notamment répondu : *« Ces instituts ont été créés en 1968 pour diffuser dans le corps enseignant, notamment du deuxième degré, les mathématiques nouvelles qui faisaient leur apparition dans les programmes d'enseignement, et ils se sont développés pendant plusieurs années : quarante mille professeurs y sont passés et, au cours de la dernière année scolaire, vingt mille heures de décharge de service ont été accordées pour permettre aux professeurs de bénéficier de cette formation (...). On peut donc estimer que la tâche de recyclage pour laquelle ces instituts avaient été créés a été, en grande partie, accomplie. Une réduction d'ailleurs limitée de leurs moyens de fonctionnement permettra d'affecter des crédits à d'autres actions de formation continue (...) pour initier les professeurs d'histoire à l'économie et préparer les professeurs d'éducation manuelle aux nouveaux programmes.*

Le Monde DES LIVRES

Rêver dans Paris, avec André Hardellet

● *Un maître de l'onirisme et un alchimiste du Temps.*

AU dos de son dernier volume anthume, *Chasseurs Deux*, André Hardellet avait inscrit ces mots qui sont à la fois son testament et la marque de son ambition : « *Vous me lirez un jour avec courtoisie, attention et bonne volonté. Il est probable, d'ailleurs, que cette heureuse circonstance ne représentera alors qu'un détail tout à fait mineur dans mon paysage clos et rectangulaire.* » Il est vrai qu'alors le tombeau était proche. On peut même affirmer qu'André Hardellet est mort par un effet subtil de la politesse. La concierge de sa maison, rue Beaubourg, m'a affirmé qu'en ce mois de juillet 1974, alors même qu'il souffrait horriblement, il avait mis tant de scrupules à déranger son médecin, qui était aussi l'un de ses amis, que lorsqu'il se décida à le prévenir la mort avait déjà gagné la partie.

Voilà qui est conforme à son personnage, et ceux qui l'ont connu savent à quel point il portait et haussait *cette distinction* qui le faisait inimitable.

Ecrivain rare, son œuvre est maintenant, pour l'essentiel, rameutée en quatre volumes, il n'y manque que l'ensemble des poèmes pour que le compte en soit complet. Il fut aussi un homme d'une fréquentation fabuleuse, et, en quelque façon, fabulatrice, j'entends que rencontrer André Hardellet équivalait à s'abandonner à d'étonnantes rêveries. Il y avait chez lui deux pôles : la banlieue et ce cœur de Paris, aujourd'hui ravagé, qui est Saint-Merri. Nous n'allions jamais seuls dans nos bistrots élus : il fallait inclure à notre dialogue la voix de Gérard de Nerval, qui est né, qui est mort, dans les environs de notre « place-forte ». André Hardellet aimait ce quartier au point de s'y perdre.

Le Centre Georges-Pompidou a remplacé la belle dignité des clochards et des filles de joie qui hantaient, hier, ces lieux. Et qui, aujourd'hui, sont inscrits dans les quatre livres d'André Hardellet. Pour lui, rien de la ville ancienne n'avait été gommé par la ville nouvelle : les fantômes du jadis et du naguère avaient autant d'épaisseur que les promeneurs d'aujourd'hui. Une promenade avec André Hardellet, c'était un hier resurgi. Il en a fait un livre, illustré par Serge Bajan et paru en 1971 : *Lady Long Solo*.


★ *Dessin de J.-P. CAGNAT.*

André Hardellet était l'alchimiste du Temps.

Il ne s'était jamais libéré de son enfance. C'était un enfant inguérissable. A l'origine, il y avait la maison de Vincennes, où il est né en 1911. Là, comme il l'a dit, il vit le « sursis », période heureuse qui débouche sur les sombres bouches du prochain trépas. Ici, rien ne se mesure en termes de sablier, ni les heures ni les années. André Hardellet a entrevu certaines mystérieuses portes par le seuil desquelles tout avec tout communique, et qui font que l'avenir et le passé se réconcilient. C'est le thème magistral du *Seuil du jardin*, dont on fit un film où Charles Vanel fut, comme à l'accoutumée, sublime. Roman policier, certes ! Mais *le Seuil du jardin* conquit André Breton : « *Vous abordez là, en conquérant, les seules terres vraiment lointaines qui m'intéressent* », écrivait le maître du surréalisme à ce maître de l'onirisme.

HUBERT JUIN.

(Lire la suite page 20.)

Une méditation d'Anne Philipe

● *L'alliance de la lucidité et de la sensibilité.*

DEPUIS son premier roman, *le Temps d'un soupir*, l'écriture d'Anne Philipe est de celles qu'on reconnaît tout de suite : une notation, un bout de dialogue, et voilà présent, porté par la musique, tout un univers tendre et mystérieux. Avec *Un été près de la mer*, elle nous donne cette année le plus mûr, le plus beau de ses livres, le plus chargé de poésie profonde, le plus dépouillé aussi, peut-être, simple comme son titre fait de petits mots quotidiens.

Dans la transparence des beaux jours, quelques amis partagent une grande maison au bord de la Méditerranée. A l'écart des foules bruyantes de la côte, ils vivent une halte de bonheur vrai, nus avec innocence, dans un climat d'amitié et d'amour. La grâce de l'été, le parfum et le goût des instants parfaits — c'est comme un rêve antique où chacun communie avec l'éternité.

Les femmes surtout — celle qui écoute en elle la vie de l'enfant à naître, celle que la jeunesse abandonne doucement et qui est lourde de souvenirs — s'épanouissent aux jeux immémoriaux de l'ombre et de la lumière, dans le faste d'un mois d'août admirable, sommet de l'année, sommet de la vie peut-être. Un petit garçon les tient tous en éveil par la vivacité de ses interrogations incessantes.

J. DURANTEAU.

(Lire la suite p. 20.)


Dessin d'OBLIC.

NOUVEAUTÉS

● *TOUTE L'EGLISE EN CLAMEURS, du R.P. Bruckberger. Un recueil de ses chroniques précédé d'un inédit. (Flammarion.)*

● *LES ŒUVRES de Jean Reverzy. Entre 1954 et 1962. Ses romans, des articles, des nouvelles, des textes divers. (Flammarion.)*

Gabriel Matzneff, l'outsider

● *Quand la singularité devient « un crime, et un exploit ».*

DIRE que Gabriel Matzneff indispose ou même irrite le milieu intellectuel, c'est un euphémisme, car ses livres et ses articles entraînent fréquemment des réponses hargneuses, quand ce n'est pas haineuses. Presque toujours, s'y introduit une secrète rancune. Il convient de se demander pourquoi. Lui-même avoue être un « outsider », et refuser « tout embrigadement ». Il ne fait partie d'aucune coterie, d'aucune chapelle. On ne parvient guère à le situer. Une mode s'impose : on croyait l'y tenir, mais il ne s'y tient pas. Voilà déjà de quoi susciter la réprobation. Matzneff ne se mêle pas aux derniers « caquetages » qui s'attirent, pour un temps, les faveurs du public. Il évoque les questions du présent à sa manière, le plus souvent imprévue. Ainsi, lui qui apparaît comme l'avocat d'une libération des mœurs, écrit-il dans *les Passions schismatiques* : « *L'élan créateur de l'artiste, le combat ascétique du moine, la chasteté nuptiale d'un couple ramassent plus d'énergie sexuelle positive, plus d'érotisme cosmique que l'abandon de ceux/celles qui s'envoient en l'air avec n'importe qui.* »

On lui tient rigueur de sa liberté d'allure, mais on la tolère encore moins dans sa vie que dans ses écrits. Matzneff ne fait rien comme ses confrères. Il va à la piscine quand ils s'enferment dans leurs colloques. Il mène une existence d'*amateur*. « *Nous n'avons qu'un ennemi*, dit-il : *la pesanteur*. » On ne lui pardonne pas de s'essayer à vivre avec ironie et désinvolture. Et puis, en amour, il ne recherche pas seulement les femmes, mais aussi les adolescents des deux sexes, et ne s'en cache pas.

Cette liberté d'allure fait le charme de son dernier essai. Matzneff y traite de la religion, de l'amour, de la Russie, de l'écriture, de l'adolescence, dans le même style, vif et délié. Aucun préjugé ne l'arrête. Aucune idéologie ne limite ses propos. Il est seulement guidé par l'aversion que lui inspire l'obscurantisme. Il écrit notamment qu'« *il faudrait un jour étudier dans le détail le processus de l'imposture, les chemins que prend une idée fausse pour s'imposer à nous comme un dogme incontestable. L'histoire de la Russie serait un champ propice à une telle étude* ». Comme tous les moralistes, il exprime une vision pessimiste du monde, mais, loin d'entamer sa passion de la vie, elle la nourrit. Pour lui, le plaisir ne peut, sans s'affadir, sans s'altérer, être séparé du sentiment tragique de l'existence. Il ne s'intéresse pas au prétendu bonheur des gens qui se survivent dans l'oubli. Qui sont devenus les gardiens de leur sommeil.

Voici le livre d'un homme solitaire, qui affirme sa singularité dans une époque où c'est « un crime, et un exploit ». « Parfois, dit-il, à mes heures mauvaises, je souffre d'être si seul... » Certains, sans doute, l'accuseront de narcissisme, car il tombe çà et là, dans la présomption. J'y vois le masque, provocant, de son déchirement, de sa solitude. L'auteur esquisse, à travers les sujets qu'il traite, son autoportrait. Son texte sur les femmes est, à cet égard, le plus révélateur. Il a parcouru le malheur d'un mariage rompu, et sur cette blessure, il écrit ses pages les plus belles, par l'émotion qui s'y manifeste et la pudeur qui s'y maintient : « *Tenter de convaincre... une femme qui a cessé de m'aimer, c'est jouer au tennis avec les nuages... Cette femme... qui m'a murmuré, écrit les mots les plus tendres et passionnés... voilà que brusquement elle se métamorphose en une inconnue braquée, lointaine, hors d'atteinte, visage clos, voix métallique, envolée sur une autre étoile. La femme, ce Martien* ». Parions que l'auteur va faire ricaner les dévots, et qu'ils vont cligner de l'œil, comme le dernier homme de Nietzsche, « qui rapetisse *tout* ».

FRANÇOIS BOTT.

★ LES PASSIONS SCHISMATIQUES, de Gabriel Matzneff ; Stock, 163 pages, 38 F.

« ANTIDOTES », d'Eugène Ionesco

L'arroseur arrosé

JE fais partie des admirateurs d'Ionesco, ils sont nombreux, qui préfèrent le dramaturge première manière au polémiste d'aujourd'hui. Non, comme il l'insinue, par regret qu'il ait connu le triomphe ou qu'il n'ait pas versé dans le marxisme, ce qui serait absurde ; encore moins par divergence d'opinion. Simplement parce que le créateur de formes me semble l'emporter, chez lui, sur le manieur d'idées, l'artiste sur le militant, et l'incendiaire sur le pompier.

La relecture de ses entretiens de 1966 avec Claude Bonnefoy en édition remaniée — *Entre la vie et le rêve* — et de ses articles récents au *Figaro* ou au *Giornale* — *Antidotes* — me conforte dans la conviction que la façon de dire, à quoi tiennent finalement les grandes œuvres, peut prendre un sens distinct, voire éloigné, de ce que veut signifier l'auteur, et changer ce dernier en arroseur arrosé. Ionesco, ou comment se débarrasser de sa propre subversion !

BIEN que toutes les sociétés lui paraissent « ratées », criminels tous les pouvoirs, et suspecte toute idéologie, on sait qu'il a choisi une fois pour toutes entre les systèmes qui se partagent le monde. C'est peu dire qu'il rejette la révolution soviétique. Il ne manque pas une occasion de dénoncer en elle la pire « escroquerie », le plus sombre échec *et le crime le plus odieux du siècle.*

Marx et Lénine lui semblent « *les plus grands malfaiteurs de l'histoire* ». Il exècre les intellectuels occidentaux d'en avoir douté, comme d'avoir soutenu les gauchistes de 1968 — ces nazis du seizième arrondissement, — par opportunisme ou par snobisme ; c'est, en gros, sa thèse. A l'inverse, il aurait volontiers obéi à de Gaulle, lui le rebelle congénital ; il regrette que les Américains n'aient pas conquis la Russie et la Chine ; et il professe, entre autres articles de foi capitaliste, que « *la notion d'exploitation de l'homme par l'homme n'a plus de sens* ».

On pourrait argumenter contre ces affirmations et contre son postulat que la gauche mérite seule ses coups, la droite ayant été assez dénigrée comme ça. La démystification des langages politiques ne constitue-t-elle pas, de son propre aveu, une entreprise « titanesque » et sans fin ? On pourrait lui faire observer qu'en prenant ce parti — « dominant », quoi qu'il lui semble — il fait, lui aussi, de l'idéologie, comme

par Bertrand Poirot-Delpech

M. Jourdain faisait de la prose, et qu'il cède, au même titre que *ses adversaires, à des « passions déguisées ».*

On pourrait contester la raison qu'il donne de sa politisation croissante — l'aggravation des événements depuis 1950, — alors qu'Auschwitz, Hiroshima et, déjà, le Goulag dénoncé notamment par Kœstler auraient justifié de sa part angoisse *et engagement, autant que l'actualité de 1977. On pourrait* retourner à ses journaux préférés l'épithète de « tendancieux » qu'il réserve au *Monde*, et repousser tout soupçon quant à notre défense des droits de l'homme.

MAIS mieux vaut donner simplement acte à Ionesco qu'il a évolué par rapport à l'insouciance générale de l'après-guerre. Seuls les imbéciles ne changent pas, et il a toujours proclamé le droit à la contradiction, cette liberté suprême d'où est sorti son génie du dialogue absurde, d'affirmer à la fois une chose et son contraire, par exemple : que *le monde est atroce et merveilleux*. Admettons donc, puisque, à l'évidence, c'est ce qu'il éprouve, que les crimes de l'Est l'atteignent chaque matin dans sa chair, et que, tel Bérenger face aux rhinocéros, il se sent seul à jeter l'alarme.

Les réflexions qu'inspirent ses mises en garde sont d'un autre ordre et d'une portée plus vaste. *Il s'agit de savoir* si le poison dont le citoyen cherche maintenant les « antidotes » n'a pas été distillé, tant soit peu, par l'artiste d'il y a vingt-cinq ans.

ON est, bien sûr, dans l'invérifiable, et s'il y a décadence elle remonte à bien avant 1950, sans doute avant le siècle dernier. Mais sans l'irruption foudroyante du « théâtre de l'absurde » on peut sérieusement se demander si les intellectuels occidentaux auraient contracté aussi fort la maladie du doute sur soi-même que leur reproche aujourd'hui Ionesco ; si l'humanisme serait tombé autant « en morceaux » qu'il le déplore, avec exactement la même inquiétude que celle... qu'il suscitait chez les détracteurs de ses débuts.

Allez voir ou revoir *la Cantatrice chauve*. Le beau moyen, après cette éblouissante séance de dessillement, de ne pas soupçonner pour toujours les rites et le langage « bourgeois » ! Après *la Leçon*, comment ne pas dénoncer l'oppression criminelle de tout savoir ? Comment, donc, ne pas rejoindre les « nazis » de 1968 ? Après *les Chaises*, comment songer à recoller les « morceaux de l'humanisme » ?

Plus tard, l'auteur allumera, sur ces décombres des valeurs admises, l'espoir tremblant d'une aspiration métaphysique et d'un certain personnalisme. Mais à l'origine il n'exprime qu'un immense ébahissement devant l'évanescence de tout.

Les critiques modérés ont bien flairé le danger. Leurs « *haussements d'épaules* » devant ces « *fumisteries démodées* » trahissaient une gêne profonde. Comme Ionesco l'observe lui-même, les conservateurs supportent mieux les pièces traditionnelles à intentions révolutionnaires que les œuvres sans contenu dérangeant mais dont la forme les bouscule. Le plus étonnant est que, en se rapprochant d'eux politiquement, l'auteur en vienne à partager leurs réserves, lui qui les supporte si mal, et à esquisser une autocritique. « *Peut-être est-ce une mauvaise pièce*, se demande-t-il à propos de *la Cantatrice. Je ne vois que la bêtise, je ne comprends pas l'intelligence. Devant les cathédrales et Einstein, je ne peux que me taire !* »

IONESCO s'est toujours irrité de ce que la critique se reconnaisse des droits sur le sens de ce qu'il écrit. Il peut tout à fait contester, avec l'apparence d'être le mieux placé pour le faire, la puissance subversive que beaucoup *trouvent à ses premières pièces — que cette subversion les* porte à divers engagements ou au nihilisme désespéré.

Mais aucun auteur ne saurait proscrire longtemps le privilège d'interprétation du public, qui fait de l'art l'école de liberté par excellence. *Le Mariage de Figaro* continuera d'« annoncer 1789 », quoi qu'ait pu en penser Beaumarchais, et Balzac à accuser le pouvoir qu'il croyait servir. Artaud restera le maître de toute révolte, bien que sa pensée conceptuelle flotte passablement. Par son style, Céline aura contribué à rendre la parole au peuple, lui qui rêvait follement de le sauver grâce au travail à la chaîne, ou pis.

On reconnaît les chefs-d'œuvre, et leur survie tient, à ce que le public, éternel par essence, arrache peu à peu à l'auteur la gestion de leur vérité, jamais close. Ionesco devrait être comblé : si on mesure l'importance d'un artiste à ce que sa création lui échappe, il est un des plus grands vivants. Ce que je crois.

★ ANTIDOTES, d'Eugène Ionesco, Gallimard, 378 pages, 48 F.
★ ENTRE LA VIE ET LE RÊVE, entretien d'Eugène Ionesco avec Claude Bonnefoy. Belfond, 224 pages, 39 F.

la vie littéraire

Antonio Machado et Collioure

Le 30 octobre prochain, à Collioure, où mourut et où est encore inhumé Antonio Machado, des écrivains et des journalistes français et espagnols vont se réunir afin de rechercher les conditions dans lesquelles pourrait être créé un prix international de littérature Antonio-Machado. Il s'agira d'en constituer le jury et d'en esquisser le règlement.

Ce prix, qui sera décerné annuellement à Collioure, entend honorer à la fois le poète andalou et la ville qui l'accueillit le 29 janvier 1939 lorsqu'il dut, Franco vainqueur, choisir l'exil et où il devait mourir dès le 22 février suivant à l'âge de soixante-quatre ans.

Si la réunion du 30 octobre est déjà assurée de la participation de nombreux spécialistes espagnols et latino-américains, la représentation française gagnerait à être étoffée. Autrement dit, ceux qui ont lu Machado, ceux qui l'ont connu dans son exil, peuvent prendre le chemin de Collioure ou se manifester en écrivant au prix Antonio-Machado, 66190 Collioure.

Jacob Boehme et « Faust » aux « Cahiers de l'hermétisme »

Théosophe chrétien, Jacob Boehme (1575-1624) exerça sur la pensée allemande et européenne une influence décisive. « *L'idée fondamentale de celui qui fut le premier philosophe allemand*, écrivait Hegel, *est que tout doit être maintenu dans une unité absolue — l'absolue unité divine et la réunion de tous les contraires en Dieu.* » Quant à Nicolas Berdiaev, il déclarait à propos de celui qui fut appelé « le prince des obscurs » : « *De tous les grands mystiques allemands, c'est Jacob Boehme que j'ai le plus aimé. Il revêt pour moi une importance tout à fait exceptionnelle.* »

La vie et l'œuvre de ce mystique sauvage, qui exerçait à Görlitz la profession de cordonnier, n'avaient guère suscité jusqu'à présent de réelle curiosité en France, à l'exception d'une thèse d'Alexandre Koyré et de la publication de ses *Confessions* — que « le Monde des livres » (17-5-1973) avait largement commentées. Aussi les *Cahiers de l'hermétisme*, édités par Albin Michel, ont-ils été bien inspirés en consacrant un volume (236 p., 49 F) à Jacob Boehme et en traduisant deux textes rares qui condensent l'essentiel de sa pensée.

Egalement dans les *Cahiers de l'hermétisme* : « Faust » (221 p., 49 F). Les métamorphoses du célèbre mythe depuis le Faust historique jusqu'à celui de Thomas Mann, ainsi que ses implications philosophiques, sont traitées par divers spécialistes européens.

David Cooper et les dissidents

L'opuscule que publie David Cooper aux Editions Galilée sous le titre *Qui sont les dissidents ?* est né d'une indignation, d'une « colère viscérale » : celle qu'a provoquée en lui la bonne conscience de certains intellectuels trop habiles à exploiter la situation des dissidents de l'Est. A cet égard, puisqu'il est psychiatre, David Cooper rappelle que c'est « *pure impertinence* » de la part des professionnels de la santé mentale appartenant à l'orbite capitaliste que de condamner leurs confrères soviétiques, alors que, selon lui, « *des centaines de milliers de gens à l'Ouest sont soumis à une invalidation subtile* ». Bref, persuadé que la mystification qui règne à l'Ouest est sans équivalent à l'Est, David Cooper, souvent brouillon, toujours généreux, *appelle à la lutte contre le fascisme*.

Les Québécois sont là !

L'édition canadienne avait jusqu'ici des problèmes pour se diffuser en France. Un jeune éditeur québécois, Robert Davies, a décidé de structurer l'implantation sur le *marché français de sa maison d'édition* — l'Etincelle — en ouvrant un bureau parisien, au 27, rue de Fleurus et en confiant sa distribution à Montparnasse-Edition, 1, quai de Conti, 75006 Paris, tél. : 033-40-96.

Un important lancement aura lieu du 22 octobre au 5 novembre, à l'occasion de la sortie, en France, de plusieurs ouvrages que leurs auteurs viendront eux-mêmes présenter.

Il s'agit de Retailles, par Madeleine Gagnon et Denise Boucher : *Etre pscyhiatre*, par Jean-Yves Roy ; *la Nouvelle Conquête de l'Amérique*, par Henry Aubin ; *Surréalisme et littérature québécoise*, par André Bourassa. Un cocktail les réunira aux amis du Québec et à la presse, le mardi 25 octobre, à 18 h. 30, au Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine, 75007 Paris. Le 26 octobre à 18 h., au même lieu, Madeleine Gagnon et Denise Boucher débattront aux côtés de Marie Cardinal, Annie Leclerc, Christiane Rochefort et plusieurs auteur des Editions Des femmes, du « Féminisme, son entrée et sa sortie : on ne peut pas ne pas pouvoir ». Le 2 novembre, à 15 heures, Jean-Yves Roy, auteur de *Etre psychiatre* ; Henri Pradal, Roger Gentis et Michel Meigant, s'interrogeront lors d'un débat, à la FNAC, animé par Antoine Lazarus, sur le thème de « L'idéologie et la souffrance ».

Enfin, les auteurs animeront plusieurs débats dans le cadre des manifestations québécoises, organisées par les municipalités de Massy (jusqu'au 25 octobre), Les Mureaux (du 28 octobre au 6 novembre), Herblay (du 30 octobre au 6 novembre).

Caillaux, toujours brûlot

Auteur de *la Grande Bucaille* et de quelques autres romans remarqués, Paulette Houdyer, qui avait reconstitué en 1966 l'affaire Papin *(le Diable dans la peau)*, publie aujourd'hui *l'Affaire Caillaux*, aux Editions du Cercle d'or.

Quelle affaire ! Pour avoir déclaré, à une *télévision régionale*, « *si Caillaux avait réussi à former, avec Jaurès, le gouvernement dont tous deux rêvaient, le premier conflit mondial aurait été évité* », Paulette Houdyer a reçu lettres et coups de téléphone de menaces, lui promettant le feu de salve auquel Caillaux a échappé et, ce qui est plus inquiétant, des colis piégés « *qui lui arracheront bien une main ou un œil* ». A soixante années et plus de distance, le personnage, on le voit, *reste explosif*.

Le duel Poincaré-Caillaux, sanglant dans tous les sens du terme, n'est pas, semble-t-il, achevé ; à moins que les Français n'aient pas encore pardonné à l'ancien président du conseil d'avoir institué... l'impôt sur le *revenu* ?

On demande chauffeurs pour bibliobus.

Les bibliothécaires français sont plutôt satisfaits. L'institution dont ils sont les servants, *sourcilleux, revendicatifs* : la lecture *publique* connaît, depuis dix ans, un véritable succès. Partout où se sont ouvertes des bibliothèques, elles sont fréquentées par 25 à 30 % de la population.

Mais cette médaille à son revers : le déséquilibre flagrant de la répartition des moyens culturels entre les grandes villes et les campagnes. Sur 53 millions de Français, 30 millions vivent dans des communes de moins de 20 000 habitants. Et 23 départements ne possèdent pas encore de bibliothèques centrales de prêts, cet organisme qui essaime dans les campagnes par le moyen des bibliobus, ces modernes incarnations du colportage. Seize de ces B.C.P. ne possèdent qu'un seul *bibliobus* et, *comble d'infortune*, 18 de ces bibliobus ont été récemment immobilisés par manque... de chauffeurs.

Les bibliothécaires donc, à la fois, se réjouissent, s'affligent et espèrent. Se réjouissent de leur succès. S'affligent de l'insuffisance de leurs moyens. Espèrent dans une évolution qui se fait. Beaubourg a été un excellent phare : 1 470 000 entrées ont été enregistrées à la bibliothèque publique d'information depuis l'ouverture. Sans compter la salle d'actualité et la bibliothèque enfantine. Et le budget des bibliothèques publiques de la Ville de Paris va, en conséquence, passer de 1 à 3. Le livre est entré dans les besoins. Il lui reste à devenir une habitude.

vient de paraître

Romans français

JACQUES DUQUESNE : *la Grande Triche*. — Le directeur général du groupe des publications de *la Vie catholique* fait ses débuts romanesques avec cette évocation de Dunkerque, en 1940. (Grasset, 260 p., 36 F.)

BORIS SCHREIBER : *les Souterrains du soleil*. — Un roman d'aventures dont le héros se partage entre les Indes néerlandaises et l'Europe, dans les années 40, pour retrouver l'île d'origine, le temps d'y fonder une religion de l'interdit. (Grasset, 315 p., 49 F.)

ANDRE CHAMSON : *Sans peur*. — Un Chouan au pays des Camisards, sous la Révolution, le Directoire et les premiers jours du Consulat. Par l'auteur de *Roux le bandit*. (Plon, 190 p., 35 F.)

Ecrits intimes

SIMENON : *A l'abri de notre arbre*. — Donne-nous notre petit Simenon quotidien. Après le Simenon mensuel des « polars » le père de Maigret au jour le jour de sa retraite. (Presses de la Cité, 190 p., 45 F.)

Poésie

LUC ESTANG : *la Laisse du temps*. — L'espace de mémoire que le temps découvre en se retirant. Par l'auteur des *Béatitudes*. (Gallimard, 66 p., 25 F.)

Religion

JEAN GUITTON : *l'Evangile dans ma vie*. — A partir des récentes exégèses, une tentative de l'essayiste catholique, de dire ce qui n'avait encore jamais été dit. (Desclée de Brouwer, 195 p., 38 F.)

Littérature étrangère

MICHELE CAUSSE et MARY-VONNE LAPOUGE : *Ecrits, voix d'Italie*. — Une anthologie de textes de femmes italiennes, parmi lesquelles Dacia Maraini, Natalia Ginzburg, Liliana Cavani et Maria Antonietta Macciochi. (Editions Des femmes, 460 p., 52 F.)

MAI ZETTERLING : *Oiseau de passage*. — Par une cinéaste suédoise qui écrit en anglais. Traduction d'Edith Ochs. (Editions Des femmes, 106 p., 28 F.)

Histoire

DOMINIQUE VENNER : *Westerling*. — La geste d'un aventurier hollandais parachuté en Extrême-Orient et qui prit fait et cause pour les Moluquois contre le gouvernement indonésien. (Hachette, coll. « Les Grands Aventuriers », 320 p., 45 F.)

ANDRE ZELLER : *Soldats perdus, des armées de Napoléon aux garnisons de Louis XVIII*. — La difficile réadaptation des cadres napoléoniens à la Restauration, présentée par un « soldat perdu » des guerres coloniales. (Librairie académique Perrin, 414 p., 65 F.)

JEAN-CLAUDE MARGOLIN (sous la direction de) : *l'Avènement des temps modernes*. — L'Europe bouleversée, de Christophe Colomb à Luther, de Calvin à Philippe II. Cette synthèse collective, rendue nécessaire par les progrès de la recherche historique, succède, dans la collection « Peuples et Civilisations », à l'ouvrage de Henri Hauser et Augustin Renaudel sur la même période. (Presses universitaires de France, 771 p., 160 F.)

JACQUES WILHELM : *la Vie quotidienne des Parisiens au temps du Roi-Soleil*. — Portrait de la plus grande ville d'Europe à la fin du dix-huitième siècle, de l'Eglise aux bas-fonds. (Hachette, 259 p., 40 F.)

en poche

La belle et la bête

L'ECRITURE (ce que nos pères nommaient tout uniment le style) de Zola a vieilli, et mal vieilli. Ce perpétuel discours intérieur invariablement transcrit à l'imparfait, ces tours de main trop visibles du bon artisan des lettres (« *Et il abattit le poing, et le couteau lui cloua la question dans la gorge. Avait-elle crié ? Il ne le sut jamais*, etc.), sont bientôt lassants. On se prend à sauter des pages, à souhaiter un peu plus de sécheresse et d'ironie.

Reste que les thèmes conducteurs de l'œuvre sont particulièrement visibles et saisissants, à dix ans d'intervalle, dans les deux romans aujourd'hui réédités en « Folio » : *Nana* (1879) et *la Bête humaine* (1890). Nana, la belle, est aussi une « bête humaine » ; et (dit Zola lui-même) : « *une chienne qui n'est pas en chaleur et qui se moque des chiens qui la suivent.* » *Pas en chaleur ?* La liaison de Nana avec Fontan, ce faune, ce bouc infatigable, et le seul homme qu'elle ait aimé, contredit l'auteur lui-même.

Mais Louison la Locomotive est parallèlement une « belle » pour Jacques Lantier, le demi-frère de Nana : ce que sent bien Flore Misard, amoureuse de lui : « *Est-ce donc que tu n'aimes que ta machine ? On en plaisante, tu sais. On prétend que tu es toujours à la frotter, à la faire reluire, comme si tu n'avais des caresses que pour elle...* (page 80). » Curieux, curieux Zola, à la fois si et si peu naïf !

Les familiers du roman du dix-neuvième siècle retrouveront, à la lecture de *Nana*, le sentiment très vif (et gênant) d'un Zola démarquant lourdement Balzac, celui de *la Cousine Bette* : la mort de Nana, que Flaubert jugeait « *michel-angelesque* » (elle explose littéralement de sanie), c'est celle de al belle Valérie de Marneffe, crevant symboliquement de la corruption morbide de son sang. Cela dit, plus que Balzac, Zola sait inscrire l'ignoble décomposition de la pécheresse dans celle d'une société en pourriture. C'est vers l'apocalypse d'une guerre folle que se rue la foule qui braille : « *A Berlin, à Berlin !* », sous les fenêtres de Nana agonisante.

JACQUES CELLARD.

★ NANA, texte intégral, préface et dossier d'Henri Mitterand. « Folio », Gallimard, 500 p., 10,95 F.

★ LA BETE HUMAINE, texte intégral, préface de Gilles Deleuze, dossier d'Henri Mitterand. « Folio », 502 p., 10,95 F.

en bref

● APRES LA MORT DE MME AMEDEE PONCEAU, femme du philosophe, et présidente de l'Institut international d'études humanistes, un cercle Amédée-Ponceau vient de se créer. Il a *tenu sa première réunion*, le 19 octobre.

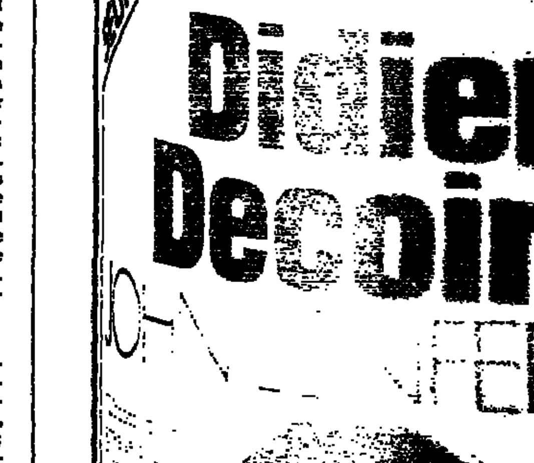
● La REVUE « DERIVE » a consacré son numéro 5/6 à « La question du pouvoir ». On trouve notamment dans ce volume un entretien avec Jean Baudrillard (B.P. 64, 94 300 Vincennes).

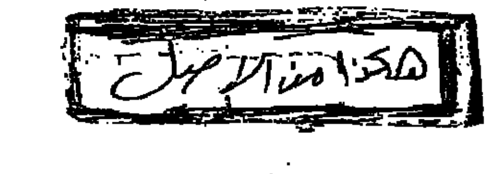
● *LE PRIX* PAUL-VALERY (grand prix littéraire de la Fondation de France) a été attribué pour l'année 1977 à Thierry Maulnier, de l'Académie française, pour son livre « les Vaches sacrées » (Gallimard).

● LA FONDATION « PASSION DE L'HISTOIRE » a pour objet de découvrir et d'encourager les vocations de jeunes historiens. Elle organise chaque année un concours destiné à récompenser l'auteur du meilleur article d'histoire qui lui est soumis. Un prix de 10 000 F sera remis à cet auteur. Le concours est réservé aux moins de trente ans. Pour recevoir le règlement détaillé du concours, il suffit d'envoyer une enveloppe timbrée à votre nom et à votre adresse à : Fondation M.D.A. Passion de l'histoire, 52, bd Maillot, 92200 Neuilly.

● POUR LA RENTREE UNIVERSITAIRE, les éditions Anthropos lancent huit nouvelles collections : « Terrains et Théories », dirigée par Claude Meillassoux ; « Autogestion et Socialisme », dirigée par Yvon Bourdet ; « Espaces et Sociétés », dirigée par Raymond Ledrut ; « la Collection M.-8 », dirigée par le département d'économie politique de l'université de Vincennes ; « Histoire et Sociologie », dirigée par Guy Dhoquois ; « Mass media et Idéologie », dirigée par Armand Mattelart ; « Politique et Société », dirigée par Jean Pronteau ; et « Sociologie et Connaissance », *dirigée par* Serge Jonas. Les éditions Anthropos lancent également une nouvelle revue trimestrielle : « Peuples méditerranéens », dirigée par Paul Vieille.

● MORAND N'EST PAS MAUROIS, même si « le Monde des livres » du 14 octobre a pu le faire croire en annonçant l'ouverture le 18 octobre à la Bibliothèque nationale d'une exposition qui, en réalité, est consacrée au père du colonel Bramble et non à celui de « l'Homme pressé ».





romans

Rastignac 77

● *Un jeune loup dans le « monde des riches » et dans la comédie politique.*

ON avait aimé *la Fuite en Pologne*, cette « polonaise » moderne et romantique où l'auteur nous jouait, avec une ardeur, une pudeur douces-amères, le rêve mortel d'un adolescent d'aujourd'hui. Dans son second roman, *la Blessure de Georges Aslo*, Jean-Marie Rouart s'attachait à une figure d'ambitieux apparemment glacé, appliqué autant que stérile, et qui pourtant, par le journalisme, débouchait déjà sur le pouvoir politique, sans guérir de sa « blessure ». Cette fois, le romancier élargit sa manière et son registre. Il avait commencé par deux portraits : le voilà qui s'attaque à un vaste tableau.

Au centre : un petit Rastignac écorché. Celui-là, sorti de rien, comme on dit, et même de moins encore : on ne sait trop d'où. En tout cas, dans l'immédiat, c'est de la prison pour mineurs qu'il sort. Simple conséquence de sa révolte. Le commencement de sa chance, c'est d'avoir excité l'intérêt d'une bourgeoise, passionnée de délinquance juvénile. Il n'a, lui, qu'une seule passion, farouche, dangereuse et ingénue : conquérir le monde pour le « punir » Car, pour lui, en lui, la réussite, et même d'en rêver seulement, cela ne se sépare pas d'une exaltation de haine et de violence. Il n'en laisse rien paraître ; il excelle à se servir de ses atouts : un charmant visage, une tendresse feinte, une fragilité réelle. Et, surtout, la peinture. Dessinant avec facilité, il mime une vocation qu'il n'a nullement. La peinture n'est qu'un moyen de s'introduire et de séduire ; un instrument fait pour être jeté après usage. Comme les femmes.

« A quoi donc sert l'amour, sinon à réparer les injustices du sort ? » Entendez bien : à les réparer, non point par l'amour même ; mais parce que l'amour, ou ce qui en tient lieu, permet d'approcher l'unique but. Luc, lui, ne souffre d'aucune faiblesse du cœur, comme l'Eric de *la Fuite en Pologne ;* il ne cache aucune « blessure », comme Georges Aslo. Du moins en sera-t-il ainsi longtemps. Jusqu'à ce qu'il rencontre deux femmes : l'une qui l'eût sauvé, l'autre qui le détruit.

Pour Luc, d'abord, c'est la rencontre d'un homme qui va lui apporter non seulement des promesses tangibles pour son ambition mais la surprise, le saisissement de ce qu'il avait toujours ignoré : l'abandon à la confiance, à l'affection, à l'admiration. C'est aussi le tournant du roman : Dorsac vient au premier plan, éclairé par les « pleins feux du pouvoir ». Luc s'éclipse un *peu dans son rôle d'auxiliaire et* de témoin. Journaliste, il participe à l'élection de Dorsac, il le suivra, le servira, avec ferveur et fureur. L'amour du pouvoir, chez Dorsac, est une ambition noble. Marqué par Mendès France, dont il fut le proche collaborateur (car l'histoire est, bien entendu, toute mêlée à la fiction), tempérament généreux, il croit à la justice et aux réformes.

Devenu ministre, il entreprend celles-ci, au mépris des prudences comme des grands intérêts, dans l'inertie de sa propre administration et les réticences de son propre gouvernement. Il s'usera contre les obstacles, louvoiera pour ne pas s'y briser, en viendra aux compromis, puis aux compromissions. Pour Luc, tout s'écroule : non une carrière qui a pris pour lui le goût d'une vanité pourrie, mais la foi qu'il tenait d'un homme.

C'est avec une espèce d'amour qu'il va trahir Dorsac : pour sauver ce qu'il y avait en eux deux de meilleur. La vérité qu'il crie — il a des dossiers — retentit si haut, produit de tels effets, qu'il connaît enfin cette jouissance tant désirée *« aiguë et rapide comme un orgasme : la maîtrise du monde »*. L'idole, devenue creuse, est tombée. On peut imaginer qu'elle se relèvera : quand Luc aperçoit Dorsac pour la dernière fois, c'est dans la voiture noire à cocarde qui est le signe d'un pouvoir illusoire, dérisoire. Cela, maintenant, Luc le sait. Lui ne s'en « relèvera » pas.

J.M. Rouart embrasse fougueusement toute « l'épaisseur » romanesque, dans le déploiement *multiple de l'action et du temps.* Son ambition à lui demeure celle qui fut, jusqu'il y a vingt ou trente ans, celle des romanciers : « donner la vie » à un ou deux héros et à une foule de personnages ; peindre — en les châtiant — des mœurs, des milieux, une société ; se faire l'historien et le juge de son temps. Cette ambition, il la remplit bravement, de tout son talent, avec la vieille conviction, *émouvante, impénitente — pourquoi pas ? —* de faire concurrence à la réalité.

YVES FLORENNE.

★ LES FEUX DU POUVOIR, de J.-M. Rouart. Grasset, 350 p., 45 F.

Un conte de la Saint-Jean

L'UNE rit, l'autre rêve. Tandis que Jeanne, effondrée et vive, avec ses « lèvres de prune », fête ses accordailles toujours imprévues dans les fenils et les fougères, Julienne, sa sœur, est liée secrètement aux méandres et aux transparences de la rivière. Là, tout lui ressemble : la fraîcheur lisse des truites, la douceur des museaux des loutres sur les berges. Julienne est tout attente et malaise devant la fadeur des choses et les « chimies intimes » de cette vie de femme dont elle se sent captive.

La lumière de juin vibre de chaleur, s'éclabousse de parfums fruités. Mais la ferme familiale, la Hoûse, est à l'abandon. La moisson est mangée de chardons et de ronces. Emilien, à qui le père promet sa terre et sa fille, sera-t-il le Don Quichotte efflanqué dont celle-ci rêvait, enfant ? S'enfonçant dans la mousse, léchant des mûres écrasées, Julienne dans la forêt cajole son tourment à fleur de peau. Ailleurs, partout, c'est la fenaison : Jean-Pierre Otte déroule la litanie allègre des cent villages du pays wallon où il est né. Grand-ménil, Emonheid, Burnontige, Ferrières, Arbrefontaine, Lorcé, Jubiéval...

Dans ce conte de la Saint-Jean, le rêve se mêle à l'observation précise et émerveillée, comme dans *le Cœur dans sa gousse*, un premier récit qui ressemblait à une chantefable. C'est la même fête d'un langage plein de sève où les mots « gousses sonores d'empreintes, d'odeurs et de saveurs » germent en alliances insolites pour mieux capter les sensations. On colle l'oreille au sol et on croit entendre les racines fouir et craquer.

Mais ce foisonnement bucolique masque des émotions plus subtiles et plus sourdes. Ne serait-ce que pour les quelques pages où Julienne, jambes nues, entre dans la rivière, attentive à la « lente érosion de son corps », à son mûrissement de fruit ; il faut dénicher, sous les piles des romans d'automne, ce petit livre, un des plus jolis de la saison.

MONIQUE PETILLON.

★ JULIENNE ET LA RIVIERE, de Jean-Pierre Otte. Laffont, 144 p., 25 F.

Herbert Le Porrier et « le Luthier de Crémone »

● *Rien ne peut détourner le créateur de son univers.*

HERBERT Le Porrier est mort quelques jours à peine avant la publication de ce roman, sa dernière œuvre. Or il est difficile de trouver un livre où la vie vibre, chante davantage à chaque page. Peut-être parce qu'il s'agit de l'histoire d'un luthier célèbre dont toute l'existence n'avait d'autre sens, d'autre ambition que de faire parler les violons. Mais surtout parce que Herbert Le Porrier, avec ses deux derniers romans, *le Médecin de Cordoue* et *le Luthier de Crémone*, avait trouvé une voie romanesque qui lui permettait *d'exprimer totalement* sa personnalité de médecin, d'artiste et d'écrivain.

Il avait commencé par le théâtre, qu'il n'avait jamais abandonné. Puis un jour, un roman, *Juliette au passage* — une lecture que je n'ai jamais oubliée. — était venu nous dire qu'il était au plus près du quotidien, du réalisme de la rue et des souffrances des hommes, et qu'il savait faire le portrait d'une femme. D'autres livres avaient suivi, de *la Rouille* à *la Demoiselle de Chartres*, approfondissant cette exploration de l'usure de la vie de la ville, de la solitude.

Puis, voilà que la découverte de la figure de Maïmonide, médecin juif du douzième siècle — dont il avait rencontré l'effigie, l'image concrète lors d'un passage à Cordoue — l'avait amené à réconcilier les deux veines qui nourrissaient son métier d'écrivain, le courant réaliste et le courant humaniste, dans une synthèse extraordinairement heureuse. Le succès du livre l'avait montré : on se trouvait devant une œuvre d'écriture et de pensée d'une grande maîtrise, d'une grande aisance aussi, capable de séduire, sans concession, un large public. En même temps, on découvrait qu'une matière historique et biographique « travaillée » par la *fiction pouvait donner un* roman profondément original.

C'est le même type de réussite qu'offre *le Luthier de Crémone*. En choisissant de peindre, dans ce livre — sans toutefois le désigner comme tel — le fameux « facteur » de violons que fut Stradivarius, à Crémone, au dix-septième siècle, Herbert Le Porrier s'est engagé dans une aventure créatrice semblable. Et de même qu'il était présent comme médecin dans son précédent livre, il est dans celui-là présent comme violoniste.

C'est peut-être ce qui donne à tant de pages du roman cette qualité concrète, lumineuse, sensuelle qui exprime la dilection d'un contact avec un objet vivant, une matière aimée et animée. Tout simplement le bois : *« Notre luthier noyait le bois dans un discours sans voix, il le flattait, le rassurait, l'interrogeait, et le bois devenait tendre sous les caresses, et il répondait aux questions. »*

Celui qui parle ainsi est un avocat de Crémone, homme raffiné et subtil, grand voyageur, mais aussi grand observateur des arts et des métiers, qui est le narrateur du livre. Mais il ne se borne pas à fréquenter l'atelier de maître Antoine, où l'on écoute le bruit de l'archet, du rabot ou du troussequin, où l'on respire l'odeur de la cire et des encollages, il nous *révèle* la ville de Crémone tout entière.

Ce roman souligne que le monde extérieur ne parvient jamais à déranger le monde intérieur de celui qui n'a d'autre préoccupation que de bien faire ce qu'il veut et sait faire.

Cette geste d'un créateur est dite avec un bonheur de raconter et de peindre, une chaleur irradiante, une finesse sensuelle et une humanité qui permettent *de saluer en Herbert Le Porrier* un écrivain de premier plan.

RAYMOND JEAN.

★ LE LUTHIER DE CREMONE, de Herbert Le Porrier, éditions du Seuil, 189 pages, 39 F.

Eva la sourde

● *Le premier roman de Vera Feyder est dans la droite ligne de sa poésie.*

EVA est mariée avec Charles. Vaguement « draguée » par un ami de la famille, elle n'aime qu'un être : Saül, auprès de qui elle « reprend souffle ». Saül, au regard de la société, est un « raté ». Tout craque entre ses doigts. C'est un homme sans espoir qui ne vit que d'Eva. Nous sommes prévenus dès le départ : nous nous trouvons chez les privilégiés de la vie sociale, chez ceux qui ont les moyens de se payer quelques grandes crises métaphysiques, quelques grands naufrages du Moi...

Une nuit — c'est la nuit de Noël — survient un mystérieux appel, répété. Une voix de vieille femme gémit d'être abandonnée une pareille nuit. Poussée par quelque obscure nécessité, Eva se rend dans une lointaine banlieue. A l'adresse indiquée, elle trouve une vieille femme morte auprès d'une bougie, une cage dans laquelle un oiseau semble lui aussi mort. Eva emporte cage et oiseau. De retour chez elle, elle « craque », s'endort avec l'oiseau collé contre sa chair. Le lendemain, l'oiseau picore ses yeux. Il est ressuscité. Eva rafle une assez jolie somme d'argent dans le coffre-fort de son époux, et part. Elle s'installe dans une auberge isolée, chez deux vieilles filles qu'on devine marmonnant derrière leurs fourneaux. Eva prétend être « sourde », afin d'éviter des conversations.

Au fond, elle est vraiment « sourde », la belle Eva. Quelque chose ne passe pas en elle. Appelons cela la vie chaude, immédiate, passionnelle. Le don de soi. L'offrande.

Eva est une demi-morte, une somnambule de midi. Elle se noie atrocement dans une litanie de souvenirs d'enfance qui resurgissent comme des cauchemars.

N'est-ce point le « délire » d'une madame Bovary du sixième arrondissement que Vera Feyder a enregistré ? Un délire au long duquel s'enchevêtrent les lieux, les visages.

S'il n'y avait l'écriture de l'auteur, on ne s'intéresserait que modérément aux affres d'Eva. Mais Vera Feyder est poète. Ce premier roman est dans la droite ligne de la poésie de Vera Feyder, qui a publié en 1961 son premier recueil, que d'autres devaient suivre, *le Temps démuni*, un titre qui pourrait convenir à l'ensemble de l'œuvre de cette femme née à Liège, d'ascendance polonaise, et dont l'enfance fut jalonnée d'horreurs et de souffrances. Comédienne, auteur dramatique, productrice d'émissions littéraires, Vera Feyder possède une petite voix de femme humiliée. Sa passion pour l'opéra ne lui a pas interdit d'écrire une sorte de « sonatine » pudique et douloureuse.

ANDRÉ LAUDE.

★ LA DERELITTA, de Vera Feyder. Stock, 187 pages, 35 F.

romans

Pascal Bruckner dans le métro ou un fouriériste qui lit Tintin

PASCAL BRUCKNER est un écrivain juvénile par l'âge, la mine, le sourire éclatant, le goût de la blague et la fantaisie imaginative. Philosophe de formation, il a suivi les leçons de Roland Barthes. Elles l'ont aiguillé d'abord vers Fourier, auquel il a consacré un premier essai, assez iconoclaste (le Seuil « Ecrivains de toujours »), et vers un petit roman sémiologique et moqueur, Monsieur Tac *(le Sagittaire) où chaque lettre de l'alphabet engendrait une histoire d'après sa forme et sa lignée. Cet abécédaire pour grandes personnes ne manquait ni de saveur ni d'astuces verbales. Puis Pascal Bruckner a de nouveau croisé la voie de son maître en écrivant, avec Alain Finkelkraut, un discours sur l'amour,* le Nouveau Désordre amoureux *(le Seuil).*

Aujourd'hui, il s'aventure dans le métro avec une bande d'enfants, pour une fantasmagorie loufoque où transparaissent quelques-uns de ses désirs. Il commente ainsi son dessein.

« Je m'étonne que le métro n'ait pas donné naissance à plus de littérature : quelques romans au début du siècle, dont un *Fantomas*. Plus près de nous, *Zazie*, mais elle ne faisait qu'en rêver. Mes héros, eux, y vivent et le transforment en un lieu de plaisir, de loisirs, de rencontres étranges, jusqu'à y établir une sorte de république enfantine, à laquelle les adultes devront donner l'assaut.

● *C'est une façon de subvertir une réalité que vous ne peignez pas toujours en rose, surtout quand vous regardez les usagers.*

— Je suis probablement, avec les jeunes enfants qui en perdent vite le goût, le dernier des Parisiens à aimer le métro et à en avoir peur. C'est le seul moyen de transport qui ne soit pas neutre. Dans l'autobus, il ne se passe jamais rien. Tandis que le métro, lieu de mystère et de violence, tantôt souterrain et tantôt aérien, se prête à toutes les féeries et à tous les cauchemars. »

La féerie et le cauchemar alternent, en effet, librement dans Allez jouer ailleurs, *qu'on y voie un train bloqué sur le viaduc d'Auteuil se transformer en chenille pour libérer un immense papillon, qu'on y découvre au détour d'un tunnel le cœur de Paris, battant comme l'organe, ou qu'on y suive des troupes de rats mobilisées dans la lutte entre le enfants et les adultes. Pascal Bruckner se plaît dans cet univers enfantin peuplé d'ogres très bêtes, de clochards magiciens et des fameux rongeurs qui escortaient Hans et sa flûte.*

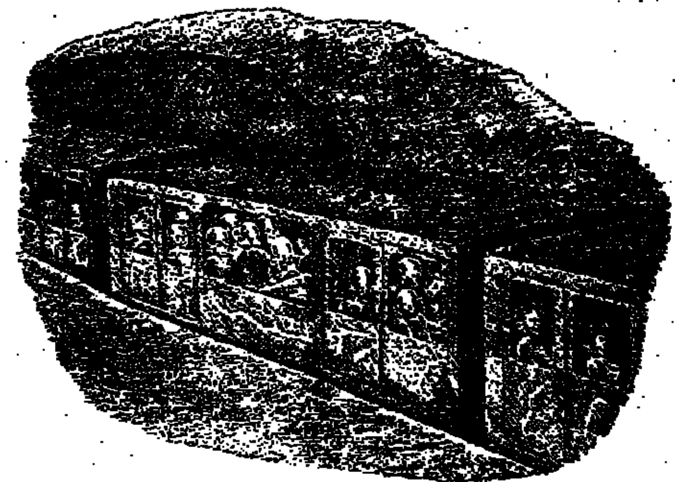
« Après avoir flirté avec l'avant-garde, je rêve maintenant d'écrire des contes pour les enfants. Ce sont au moins des histoires qui marquent leurs lecteurs. Ma grande lecture, c'est Tintin et les bandes dessinées qui inspirent évidemment *Allez jouer ailleurs*.

● *Quelques idées pointent cependant sous l'exubérance de votre fantaisie. On cherche l'apologue.*

— Le métro n'est pas seulement l'imaginaire de Paris. Il est aussi l'un des derniers lieux publics depuis la disparition de la rue, que les autos ont tuée. Les parkings commencent à jouer un rôle comparable. Ils possèdent une faune, une vie à part. On dirait que les gens pour se rencontrer se réfugient sous terre à mesure que la surface devient de plus en plus policée, policière.

● *Vous rêvez même d'aménager cette aire de rencontre ?*

— Il serait très possible d'améliorer le métro si les usagers se mettaient à rêver. On dépense des millions pour créer de nouvelles stations inhumaines parce qu'uniquement fonctionnelles. Supposez qu'à la place de la publicité, on laisse les gens créer. Des innovations très intéressantes pourraient se produire. L'expérience a été tentée à Stockholm. Des figures mythologiques ont été peintes sur les murs. On a l'impression de circuler dans une immense grotte hantée.



★ *Dessin de JULEM.*

● *Toutes ces utopies à demi ironiques et souvent teintées d'humour noir vont vous faire cataloguer du côté du gauchisme.*

— Oh ! le gauchisme est mort. Je rêve surtout d'une société sans contrainte où toutes les différences seraient admises, où les adultes n'auraient pas tué l'enfant qui est en eux. Nous vivons dans un monde trop sérieux où il n'y a plus de place pour la gaminerie. »

Pascal Bruckner vient d'avoir le mot. Allez jouer ailleurs *est un livre drôlement loufoquement gamin.* JACQUELINE PIATIER.

★ **ALLEZ JOUER AILLEURS, de Pascal Bruckner. Le Sagittaire, 251 pages, 38 F.**

Rêver avec Hardellet

(Suite de la page 17.)

A l'origine, également, il y eut Maimaine, la nourrice. Ce fut le sujet d'un autre livre d'André Hardellet : *Lourdes, lentes...* Cet ouvrage tout de pureté, et j'aimerais dire : d'une pureté *impitoyable*, fut jugé à l'époque de sa parution (1969) contraire au bonnes mœurs. Je me souviens de ce jour où l'innocent fit face aux coupables en robes noires, et il sortit de cette condamnation gravement blessé.

> ★ André Hardellet : « Lourdes, lentes... », « 10/18 », 190 pages, 10,80 F. « Le Seuil du jardin », le Livre de poche, 126 pages, 5 F. « Les Chasseurs », le Livre de poche, 127 pages, 5 F. « Le Parc des Archers », J.-J. Pauvert ; 237 pages, 39 F.
>
> Début décembre paraîtra l'anthologie réunie et préfacée par André Hardellet, « Paris, ses poètes, ses chansons », album illustré de photos originales de Paris (dues à Serge de Sazo), choix de poèmes de Villon à aujourd'hui.

Je n'ai pas pardonné à ces gens de code leur vilenie ! Ces gens-là ont passé. Il reste un des plus beaux livres de notre temps...

André Hardellet avait ceci de particulier qu'il était, étant grand seigneur de naissance, populaire d'instinct et de cœur. Il fit des poèmes. Et ces poèmes devinrent des chansons. Guy Béart chanta *le Bal chez Temporel* et aussi *Comme avant*. Malgré le succès remarquable de ces airs, Hardellet demeura l'auteur clandestin que nous aimions. Et qu'aujourd'hui chacun peut retrouver en lisant *les Chasseurs*. Ce sont des fables contemporaines, qui nous mettent en question. Ce sont des récits brefs, des notations feutrées, un questionnement perpétuel. André Hardellet n'est pas un auteur de notre temps, c'est un grand écrivain tout court. Et cela suffit à cette gloire « intime » que nous sommes plusieurs à souhaiter pour lui.

Il avait écrit, en 1962, un roman extraordinaire qui ne connut que de médiocres applaudissements : *le Parc des archers*. Or l'étonnant de ce livre tient en ceci : que mai 1968 y est par avance inscrit, décrit. Un mai 1968 égal à ce qu'il fut : éclaté. Hardellet avait ce sens du merveilleux qui lui faisait entrevoir, dans les environs de Saint-Merri, ce qui s'était passé hier, lors, par exemple, des obsèques du général Lamarque en 1832, et voyez le chapitre des *Misérables* que Victor Hugo consacre à « L'épopée rue Saint-Denis » ; et ce qui allait se passer demain, ainsi des charges de police, en mai 1968, rue Rambuteau, rue Saint-Martin et boulevard Sébastopol. La poésie d'André Hardellet était toute dans l'exactitude du rêve.

Il y avait en lui cette incomparable lucidité des somnambules. C'était un devin blessé. Nous avons marché longtemps, de compagnie, dans notre quartier, avec de grandes ombres autour de nous. Jamais il ne m'a été donné de rencontrer un homme aussi *naïf* que celui-ci, non plus qu'un écrivain aussi *fervent*.

HUBERT JUIN.

Bertrand Visage et ses animaux tristes

● ***Une fable pour l'après-mai.***

« LA chiennerie actuelle *pue vraiment trop fort.* » Ce qui serait chez d'autres un cri de rage prend des allures, chez Bertrand Visage, de constatation tranquille. Voilà, c'est comme ça : grave, très grave, mais si peu sérieux ; bouffon, tout à fait bouffon, mais il n'y a vraiment pas de quoi rire. D'où ce livre déroutant, *Au pays du nain*, dont on ne sait trop s'il faut porter à son crédit ou à son débit la lourdeur appliquée et même un tantinet scolaire qui en marque aussi bien la fabulation que l'écriture.

Il n'y a guère de fantaisie dans cette fantaisie : est-ce pour mieux nous convaincre qu'elle n'en est pas une ? L'auteur semble avoir voulu récrire Grimm ou Perrault à la manière de *Charlie-Hebdo*, mais tout se passe, à quelques savoureuses exceptions près, comme si la caricature et le conte de fées s'annulaient l'un l'autre. Elle est bien laborieuse, cette histoire de palais gruyère où cohabitent un ectoplasme présidentiel et un patriarche autocrate à l'interminable agonie (ne cherchez pas : vous avez déjà trouvé). Elles sont bien bavardes, les interventions des cinq amis, petit club à la Enid Blyton, dont chaque membre détaille jusqu'à satiété les occupations futiles (de l'élevage de tortues à la dégustation de choux à la crème) qu'il oppose à la futilité ambiante.

On comprend bien ce que Bertrand Visage veut nous dire : qu'il ne sert à rien, face au monde arrogant, théâtral et bruyant qui nous entoure, de « *se faire soi-même arrogant, théâtral et bruyant* », que mai 1968, c'est fini, qu'il est temps de changer de stratégie et d'opter pour la « *fraîcheur* » ou ce qu'un de ses personnages nomme, non sans bonheur, une « *sagesse picoreuse* ». Mais, précisément, il n'y a que ça à comprendre et on le comprend trop bien, avec ou sans palais gruyère.

JACQUES BERSANI.

★ **AU PAYS DU NAIN, de Bertrand Visage, Editions du Seuil, 220 pages, 35 F.**

> **1919-1943 :**
> **RATIONALISME ET ARCHITECTURE EN ITALIE**
>
> Adaptation française d'un ouvrage réalisé pour l'exposition « Rationalisme et Architecture en Italie sous le fascisme » de la Biennale de Venise en 1976, publié à l'occasion de la venue de cette exposition à Paris, Chapelle de la Sorbonne, du 17 octobre au 30 novembre (11 h à 19 h, sauf mardi). Une série d'articles analyse la production architecturale italienne de la période fasciste sous ses différents aspects : culturels, artistiques, économiques et politiques. — 220 pages. 298 illustrations. En vente à l'exposition et au C.E.R.A., 1, rue Jacques-Callot, 75006 Paris. Prix : 75 francs, Franco : 80 F. Chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'E.N.S.B.A.

UNE MÉDITATION D'ANNE PHILIPE

(Suite de la page 17.)

Des questions essentielles, il veut tout comprendre, tout savoir, il est à l'âge où l'on croit qu'on pourra tout comprendre un jour et, par exemple, pourquoi le chien est mort.

Difficile, pour les grandes personnes, d'avouer qu'on ne sait pas. Pourquoi la mort ? C'est un secret honteux de la porter en soi, d'être livré à elle, de glisser insidieusement de son côté, au cœur d'un temps si bleu qu'il paraît immobile, dans la clarté rayonnante de ces jours dorés voués pourtant à une lente descente au tombeau. Comment ne pas pressentir aussi, au plus chaud de l'amour, que les amants seront séparés, d'une façon ou d'une autre, que l'été finira ? Et les premiers orages, vite bus par le soleil, n'annoncent-ils pas la dispersion de cette république heureuse, quand il faudra rentrer les chaises longues, fermer la maison, regagner Paris ?

Elsa, la moins jeune des femmes, a vécu déjà trop de ces déchirements qui préparent au dernier. Elle regarde la beauté du présent avec des yeux qui savent. Et ce savoir, qui aiguise la sensualité de l'instant, ne permet pas d'en être dupe. Avec une tendresse fraternelle, avec un tremblement intérieur qu'il ne faut pas trahir, elle redoute pour les autres et pour elle le surgissement du malheur qui peut, quand on ne l'attend pas, fondre sur l'heure privilégiée, détruire toute harmonie, jeter dans la détresse et la solitude ceux qui, l'instant d'avant, se tenaient enlacés.

Tant d'inquiétude et tant de joie n'ont que le silence pour s'exprimer. Aussi la pathétique retenue d'Anne Philipe atteint-elle ici la perfection, et la paradoxale efficacité qu'on ne trouve guère, avant elle, que dans le théâtre de Tchékhov. Elle regarde les gestes quotidiens dont chacun peut être le dernier, et note les répliques tranquilles de ses personnages encore unis, encore heureux.

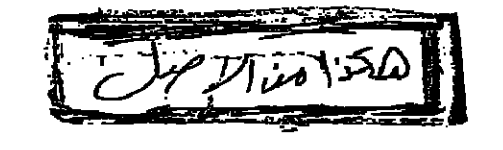
Le malheur ne manque jamais de donner raison, tôt ou tard, à ces pressentiments obscurs qui font l'anxiété, la gravité des heures heureuses, et, ici, il n'attendra pas la fin de l'été pour désigner une victime, que les autres entoureront de leur amitié douloureuse, car tous seront frappés, blessés, en même temps qu'elle. C'est l'humaine condition, en eux, qui est brutalement appelée à la conscience par l'accident qui atteint la jeune femme, à travers son mari. C'est l'essence même de tout bonheur qui montre sa fragilité, sa beauté désespérante et éphémère, plus précieuse encore d'être sans avenir.

Le roman d'Anne Philipe est un hymne à cette beauté fugitive, à cette vie exquise et cruelle, dont il faut aimer les dons sans les croire jamais définitifs. Près de la mer, au bord d'une éternité qui se refuse toujours, l'homme ne sait rien retenir dans ses faibles mains. Reste la gourmandise de vivre au présent le peu qui nous est prêté — et, bien sûr, la mémoire fidèle, chargée du poids inutile des regrets.

Méditation musicale, ce très beau livre est un poème qui retient l'or du bonheur, et cette sagesse vibrante, sans résignation, de la lucidité et de la sensibilité quand elles sont portées ensemble à la note la plus aiguë, là où la douleur et la joie s'unissent indissolublement.

JOSANE DURANTEAU.

★ **UN ETE PRES DE LA MER, d'Anne Philipe. Gallimard, 208 p., 27 F.**



société

Claude Mauriac entre la rage et le tourment

● *Un Vincent de Paul agnostique parmi les vaincus de la loi.*

AUX lecteurs de *Et comme l'espérance est violente,* publié en 1976, le nouveau livre de Claude Mauriac confirmera seulement les fièvres et les frémissements d'un homme engagé maintenant dans tous les combats pour les marginaux, les minoritaires, tout en se demandant s'il est vraiment un « homme de gauche ».

Il a beau avoir pour compagnons quasi quotidiens, et souvent pour amis, Pierre Goldman, Régis Debray, Serge Livrozet, Jean Lapeyrie et ceux du comité d'action des prisonniers, il a beau être de toutes les délégations qui viennent plaider au ministère de la justice pour une libération ou une révision, il a beau défiler du côté de la Bastille ou de Belleville pour les droits du soldat, pour la dignité des émigrés, signer avec d'autres, parfois si loin de lui politiquement, appels et manifestes, il ne peut se retenir d'écrire encore un coup : « *Je suis à la fois de droite et de gauche, il y a toujours eu cette guerre civile en moi.* »

On voudrait pouvoir l'apaiser tant paraît l'affliger une sorte *d'indignité imaginaire*, le *poids* d'une espèce de péché originel lié à sa filiation sociale, à son confort, à sa domiciliation même en cette île Saint-Louis de Paris où il voisinait avec Georges Pompidou.

Sa rage, pourtant, est certaine devant l'injustice, l'oppression, la misère, l'humiliation. Elle est profonde. C'est bien pourquoi, luttant pour ceux qui souffrent, il n'est pas dupe de sa propre démarche, ni surtout du peu de risques qu'elle implique. Avec d'autres, il a demandé à être inculpé, comme l'avaient été des soldats contestataires, puisqu'il assurait, *dans ce tract,* qu'il partageait en tout leurs idées et approuvait leurs actes. Mais il sait trop bien que cette inculpation ne viendra pas, *qu'il n'y* a pour lui, comme pour ceux qui ont signé avec lui, aucun danger et que « *le ridicule menace* ».

Loin de le confondre, cette lucidité illustre la profondeur de sa sincérité et de sa bonne volonté. Il ne faudrait surtout pas y flairer *l'expression* d'une *hésitation* quelconque sur l'engagement choisi, d'une fragilité de la conviction, d'une incertitude de la rage. Si le *témoin* livre ses états d'âme, c'est qu'il ne peut aller contre sa propre nature. C'est surtout qu'il n'est pas « politique », ce qui permet le trouble, l'effroi, l'introspection, et même les audaces du doute.

Cela n'empêche nullement l'action. Et elle est menée sans réserve pour les prisonniers qui demandent leur droit à la dignité, pour Roland Agret, « *à l'innocence de qui je crois, à l'innocence de qui je ne demande pas de croire, mais pour qui* (...) *je demande justice* ». En ces occasions-là, comme dans son hostilité à la peine de mort, il est à la fois irréductible et pathétique.

Irréductible car il en est arrivé, lui aussi, aux raisonnements qui font les révolutions : « *La loi, c'est la loi ? Et il faudrait se taire, accepter, alors que cette même loi permet à des hommes nés malins de s'enrichir au détriment de la société et de mettre très légalement l'Etat au pillage ?* »

Pathétique, parce qu'il peut, dans le même temps, écrire aussi, sur le coup de l'émotion, que « *Giscard, face à un Jacques Chirac ambitieux qui ne cesse de le défier me devient sympathique* ». Et tellement qu'il envisage d'aller dans la rue, pour lui aussi, comme il y va pour ceux qu'on expulse, pour les Iraniens qu'on emprisonne, pour les condamnés qui se débattent contre une sacro-sainte « chose jugée ».

Il est tant de raisons d'enrager ! Et si fortes pour un Claude Mauriac qu'il n'est plus besoin de se raisonner, de rechercher le pour avant de proclamer le contre. Il suffit d'entendre un juge ironique à une audience correctionnelle, d'entrevoir par le portail, un instant ouvert, l'emplacement de la guillotine dans la cour de la prison de la Santé. Et il suffit d'une affaire Agret pour avoir son *opinion* sur le jury, sur les jurés. François Mauriac fut pourtant l'un d'eux à Paris, naguère, le temps d'une session. Le fils s'en est-il souvenu ? Rien ne l'indique. Qu'importe ! Tel qu'il est, inquiet et frémissant, avec son courage de ne point se sentir particulièrement *courageux,* Claude Mauriac emportera une fois encore l'adhésion jusque dans sa difficulté, si longuement dite, d'être ce qu'il est : un Vincent de Paul agnostique à la mesure de cette fin de siècle où l'on supporte de moins en moins que la loi fasse des vaincus.

JEAN-MARC THEOLLEYRE.

★ UNE CERTAINE RAGE, de Claude Mauriac. Laffont, coll. « Violence et Société », 203 pages, 28 F.



L'atonie des âmes

NOUS ne manquons pas de libertés en France, à commencer par la liberté de s'auto-censurer. Nous ne manquons pas non plus de lois, que nous sommes censés ne pas ignorer, sauf celle au bénéfice des objecteurs de conscience, aussi sensible que le *mimosa pudica.* Et nous ne manquons pas de prisons, où il est possible de méditer sur la légalité de ces lois et les limites de nos libertés.

C'est l'expérience que vient de vivre Bernard Rémy. Professeur de lettres, au titre du service national, dans une base aérienne, il déserte en octobre 1972. Jusqu'en décembre 1974, il participe au grand jour aux actions du Groupe information-armées. Arrêté, il est *condamné à dix-huit mois de prison.*

Il l'avait, diront les belles âmes, bien cherché. Certes. D'ailleurs, la prison devient un thème banal... Nous sommes inondés depuis quelques lurettes de littérature paracarcérale en tout genre, à croire qu'une levée d'écrou équivaut à un bon à tirer chez un imprimeur. Alors, ce Rémy, hein ?...

Ce Rémy ne fait pas de littérature. De son voyage dans cet

(Dessin de PLANTU.)



espace immobile, au fil suspendu de ce temps hors du temps, il nous rapporte une brassée de stalagmites, ces étranges concrétions qui ne peuvent cristalliser qu'à l'ombre, son *Journal.*

« *C'est facile de vivre en prison...* » Facile à en *mourir.* Une fois totalement pris en charge, que reste-t-il à vivre ? Rémy nous le dit. Il nous dit ce qui unifie ces heures *hachées.* Il nous dit l'importance des lettres, cette ouverture sur cet ailleurs de l'amitié, plus nécessaire que le pain. Il nous dit l'importance de son Journal, cette reprise en compte des journées mortes. Face à la haine de l'appareil, il nous parle de solidarité. Ainsi, cette grève de la faim parce que le juge a refusé à un camarade d'aller embrasser le corps de son enfant mort. Cette violence volontaire, tournée contre soi, reste la seule arme face à la violence arbitraire du système.

Il nous dit l'absence de l'Autre, Laure, cette tension, cette blessure, dont il veut rester digne.

La dignité traverse et soutient ces pages comme une colonne vertébrale. La prison agit en révélateur. Elle fait jaillir l'image de l'homme tel qu'il est, dans sa foi. Il en faut, dans ce système de non-échange, où vous n'avez pas plus cours qu'une pièce démonétisée. *Où vous n'êtes plus qu'un capital mort au service* de vous ne savez plus trop quelle moins-value. Où ce que vous avez de plus précieux, votre temps, s'interpose entre vous et votre vie. Ce temps usant, qui laisse sa marque dans la torsion *des corps, dans l'atonie des âmes.*

Rémy nous dit l'importance des lectures, l'intensité de ce dialogue au sein même du silence, la proximité de cet autre reclus, Proust.

Il nous dit surtout la chance de la rencontre avec cet étranger toujours en fuite à l'air libre : soi-même. Au fameux : « *Nous n'avons jamais été aussi libres que sous l'occupation* », Rémy pourrait ajouter : « *Je n'ai jamais été aussi disponible qu'en prison.* » Disponible à lui, mais aussi aux autres, à tous les choix que propose une vie de militant.

Ce témoignage, épars comme une poussière, a la densité de la pierre. Ce n'est pas un hasard si ses phrases piétinent et s'obstinent. Pourtant, il brûle comme un feu follet au-dessus de la tourbe, comme cette *flamme de l'esprit de lutte qu'aucune muraille ne saurait étouffer.*

CLAUDE COURCHAY.

★ JOURNAL DE PRISON, de Bernard Rémy. Hachette, collection « Dès à présent », 256 p., 46 F.

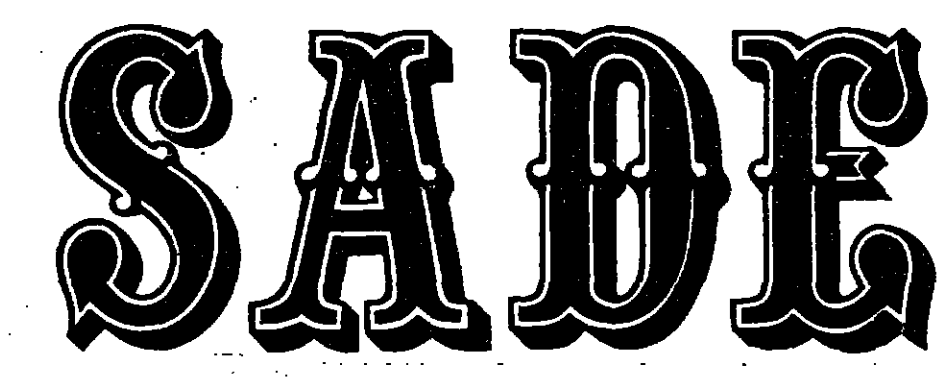
CORRESPONDANCE

Poullain de la Barre et les femmes

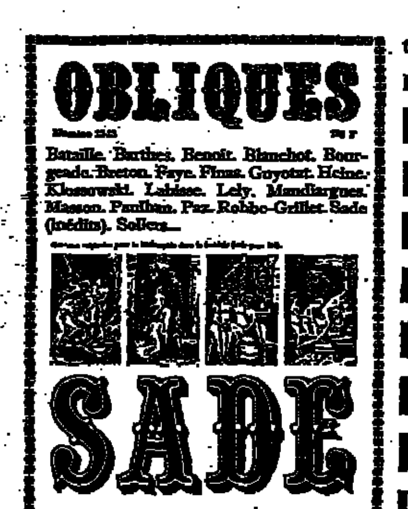
Nous avons reçu de Maté Albistur et Daniel Armogathe la lettre suivante :

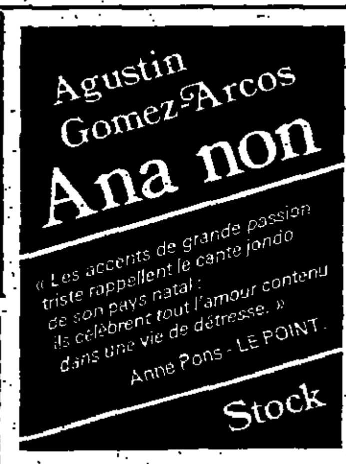
Nous lisons avec *étonnement* dans l'article de Dominique Desanti consacré au dernier ouvrage de Benoîte Groult (« le Monde des livres » du 14 octobre 1977), que Poullain de la Barre, écrivain féministe du dix-septième siècle, fut « si effaré d'avoir discouru *Sur l'égalité des sexes,* qu'il publia bientôt un discours sur l'*Excellence des hommes* ».

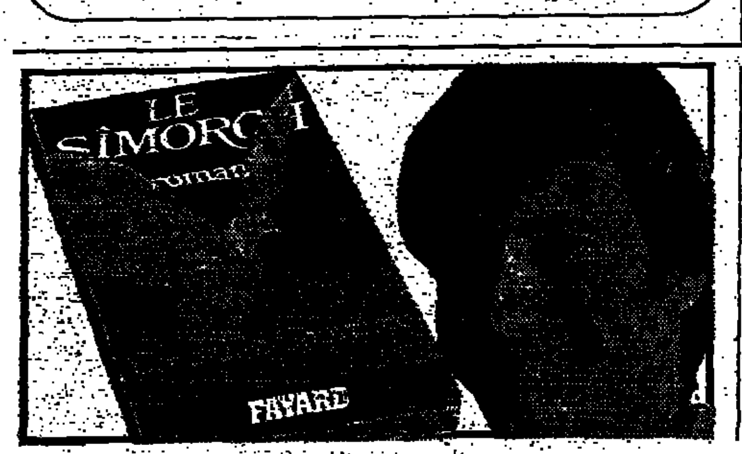
Or nous devons à la vérité historique — et littéraire — de dire que l'*Excellence des hommes contre l'égalité des sexes* n'est nullement un repentir de Poullain de la Barre, ainsi que le titre pourrait le faire croire. L'auteur lui-même s'exprime ainsi dans l'avant-propos de son ouvrage : « *J'ai fait ce livre non pour prouver qu'ils (les hommes) sont plus excellents que les femmes, étant persuadé du contraire plus que jamais, mais seulement pour donner moyen de comparer les deux sentiments opposés, et de mieux juger lequel est le plus vrai.* » (Paris, 1re édition, 1675, page 4.)











histoire

Gorki contre toutes les Russies

● *Les* Pensées intempestives, *passées inaperçues lors de leur première édition française, sont rééditées aujourd'hui dans la collection « Pluriel » du Livre de poche, avec des documents inédits.*

LA réflexion sur les événements décisifs de la première moitié du vingtième siècle — la révolution russe est l'un d'eux — reste trop souvent une analyse des responsabilités individuelles. On condamne, on absout, ou l'on félicite, Churchill, Brasillach, Staline, Blum, de Gaulle, Lénine, Orwell. Avec l'éloignement de ce demi-siècle d'histoire complexe, le procès interminable et foisonnant gagne en sérénité, en honnêteté, mais il reste procès.

Faut-il juger Maxime Gorki pour avoir rejeté le léninisme en 1917 et loué le stalinisme à partir de 1929 ? Les *Pensées intempestives* de Gorki, articles des années 1917-1918, permettent certes de s'interroger sur l'évolution troublante d'un rebelle socialiste et libéral devenu plus tard personnage officiel d'un régime totalitaire. Mais leur intérêt principal est ailleurs : dans un regard particulier, instantané, au jour le jour, sur la révolution russe. Il est toujours surprenant d'observer en direct le magma social dont les révolutionnaires tirent une révolution, et dont les historiens extraient, après coup, un schéma explicatif.

La vision de Gorki, écrivain, n'est ni celle du politique ni celle de l'historien. La rationalité des luttes est pour lui secondaire. Il refuse l'autoritarisme bolchevique et les menées antidémocratiques de la droite libérale. Il se méfie surtout du peuple, qu'il croit voleur, paresseux, antisémite et violent. A l'inverse de Tolstoï, cet écrivain-là n'idéalise guère les masses. Il écrit en décembre 1917 : « *Non, je ne vois vraiment pas, dans cette explosion d'instincts zoologiques, d'éléments clairement exprimés de la révolution sociale. C'est une révolte russe sans vrais socialistes ; la psychologie socialiste n'y a pas part.* »

Beaucoup voudront trouver dans ces pages pessimistes une explication facile à la suite de l'histoire russe, de Staline à Brejnev : barbarie russe, échec russe. Il est tellement tentant d'affecter à ce peuple, comme le fait Gorki, deux âmes, l'une européenne, l'autre « asiatique », et d'attribuer les problèmes de l'U.R.S.S. à la partie orientale de cet héritage culturel. On peut à la rigueur expliquer les égarements de l'époque stalinienne par les traditions de l'époque tsariste. Mais il faut s'arrêter à cette date. La violence russe de la première moitié du vingtième siècle était le produit d'un niveau de développement, et non le reflet d'une culture spécifique. La France d'Ancien Régime connaissait fort bien les « instincts zoologiques » dénoncés par Gorki (1).

Il est impossible d'expliquer les blocages de l'U.R.S.S. actuelle par l'existence d'un fond culturel « barbare » et permanent. Les Russes savent lire, écrire, beaucoup font des études secondaires et supérieures. Ils sont aujourd'hui rigoureusement « européens » dans leurs comportements démographiques et familiaux. Les difficultés de l'Union soviétique contemporaine viennent sans doute, au contraire, de l'inadaptation d'un système trop centraliste, trop dirigiste, à une population culturellement évoluée.

Les *Pensées intempestives* de Maxime Gorki, document vivant et passionnant, n'éclairent que le passé.

EMMANUEL TODD.

★ PENSEES INTEMPESTIVES (1917-1918), de Maxime Gorki. Le Livre de poche, collection « Pluriel », 447 pages, 18 F.

(1) Voir, par exemple, les pages consacrées par François Lebrun à la violence, dans *les Hommes et la Mort en Anjou aux dix-septième et dix-huitième siècles*. Essai de démographie et de psychologie historiques (Flammarion).



Georges Sadoul dans son « journal de guerre »

● *Le témoignage d'un homme brusquement jeté dans la tragédie historique.*

GEORGES SADOUL est mort le 13 octobre 1967. Cela fait dix ans. Au cours de ces dix ans, la publication de son *Histoire générale du cinéma* a été reprise et achevée avec les inédits qu'il avait laissés. Il y a six volumes : la somme de sa vie de critique et d'historien du septième art.

Et voici que nous arrive un livre de Sadoul qu'on n'attendait pas : *Journal de guerre 39-40*. Le livre d'une autre mémoire historique, le témoignage direct, irremplaçable d'un homme brusquement jeté dans les événements qui allaient, au bout de quelques mois, mener la France à un désastre militaire sans précédent pour elle.

Le 2 septembre 1939, Georges Sadoul, qui a trente-cinq ans, s'embarque, comme tant d'autres, dans un train de mobilisés. Le 18 juillet 1940, en Périgord, où l'a porté l'exode, il est démobilisé. D'une date à l'autre, trois cent quatre-vingts pages, par des notes prises au jour le jour, racontent ce qu'a vu et vécu le soldat Sadoul, au cours de ses différentes affectations dans l'Est, puis sur les fronts successifs de la Somme, de l'Oise et de la Loire avec sa compagnie en déroute. Ces notes, recopiées par la suite, ont été remises en ordre chronologique, avec quelques modifications de style. Sadoul était un écrivain-né. Son récit nous empoigne aussi fort que *la Débâcle* de Zola, qui, lui, dut reconstituer la guerre de 1870 et la catastrophe de Sedan.

Une page préliminaire nous apprend que Sadoul (c'est lui qui le dit comme s'il était encore là) dut se « censurer » à une époque où il ne faisait pas bon s'affirmer communiste dans l'armée française. Il nous laisse tout de même entrevoir son regard et ses opinions politiques. Mais le camouflage volontaire, nécessaire, de l'option idéologique fait apparaître plus à vif l'expérience humaine et le caractère du témoin. Partageant le sort commun des soldats de 39-40, Georges Sadoul est le correspondant de guerre qui mange à la gamelle, couche dans des dortoirs improvisés, renvoyé de région en région selon les absurdités d'une campagne menée n'importe comment.

Dans l'inaction obligée de l'automne et de l'hiver, Sadoul lit beaucoup et travaille à son *Histoire du cinéma*, dont il portera, comme un trésor, le manuscrit dans sa musette jusqu'au bout de l'exode. Au passage, il remarque une église romane, un paysage, la simple beauté d'une ferme de la Somme. On le sent lié par sa culture et par ses sentiments à son pays, la France, emporté dans une aventure insensée. Tout cela émeut. La sensibilité de l'homme Sadoul, sa générosité de cœur, étaient bien connues de ceux qui l'ont approché. Mais quelle révélation que ce « journal » pour ceux qui ne le voyaient qu'à travers ses ouvrages cinématographiques !

Individuellement, au milieu de la « drôle de guerre », de la guerre ouverte, puis de la débâcle, Sadoul se raccroche à la vie, garde sa force morale et sa dignité en écrivant. Mais jamais il ne se détache de la collectivité, de ses compagnons d'armes, des amis auxquels il pense, de tous ces Français, civils et militaires, jetés sur les routes dans un exode de panique, une cohue mitraillée, bombardée.

Son privilège, c'est de savoir écrire. Alors, il écrit parfois en style télégraphique, comme on fait un rapport, parfois comme un romancier du réel qui capte un tableau saisissant qu'aucun photographe n'était là pour fixer. Ainsi, ce pillage, fin mai 1940, d'un village pi[illegible]rd par des soldats d'infanterie [illegible]oniale fuyant devant l'enne[illegible]. Bien souvent, on sent que [illegible]adoul souffre de rage et de honte de voir sa France trahie, abîmé[illegible] vaincue. Mais il a la volonté de tout dire, de tout enregistrer. Il témoigne pour qu'on se souvienne, pour qu'on comprenne ce qui est arrivé aux Français de 1939-1940.

Nous avons déjà là-dessus des ouvrages d'historiens. Les pages objectives et brûlantes de Sadoul relatant une expérience personnelle nous entraînent plus loin que les meilleurs de ces ouvrages. A-t-on jamais aussi bien fait sentir le délabrement moral des soldats englués sur un front immobile où l'on ne se battait pas, le drame d'un pays réveillé de la torpeur et du mensonge pour sombrer dans l'invasion hitlérienne ? C'est l'odyssée d'un peuple par un homme pris dans l'histoire vivante. Un grand et beau livre qui s'adresse à toutes les générations.

JACQUES SICLIER.

★ LE JOURNAL DE GUERRE, de Georges Sadoul. Editeurs français réunis, 400 pages, 39 F.

Se promener en Auvergne

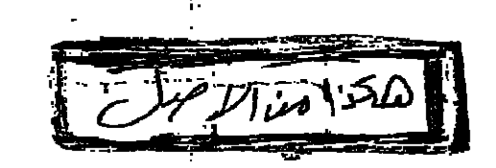
POURQUOI courir le monde, en quête de pittoresque et d'imprévu ? A lire Jean Anglade — et quelles raisons de ne pas le croire ? — l'Auvergne recèle tout cela et bien d'autres merveilles encore. Ce n'est pas le Guatemala, mais c'est moins loin et moins cher d'y aller en nos temps de pénurie, et pourtant, avec de la chance et un peu d'opiniâtreté, on peut espérer y découvrir, au hasard d'une promenade, un mini-volcan ou quelque source non encore répertoriés. Bien que celles-ci pullulent dans sa terre natale, on remarquera que l'auteur annexe, au passage, les prestigieuses voisines bourbonnaises, « géologiquement auvergnates » S'étonnera-t-on, après cela, que tant d'hommes du terroir aient pris Paris pour cible de leurs ambitions, fournissant un fort pourcentage du personnel politique français depuis la III[e] République ?

Mais le propos de Jean Anglade, ici, n'est pas de refaire une *Histoire de l'Auvergne*, qu'il a menée à bien tout récemment (1) ; ces *Grandes Heures* visent plutôt à y apporter un complément anecdotique. Heures sombres de la répression huguenote, heures inquiètes du brigandage, heures noires de l'opération Caïman, désastreuse pour le maquis de 1944, alternent avec les heures d'allégresse — passage des rois et des grands de ce monde, et celles où le vent qui souffle des Puys semble encore féconder les esprits autochtones, comme Pascal, ou ceux qui sont seulement de passage, comme Pasteur, réfugié en 1871 chez son élève Duclaux et qui y étudia les maladies de la bière, ou comme Bergson qui mit la dernière main à son Traité du rire lors de son séjour au lycée de Clermont-Ferrand. On peut faire confiance au *carillonneur pour la variété du ton, le plaisant, voire le cocasse* étant celui où il excelle

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ LES GRANDES HEURES DE L'AUVERGNE, de Jean Anglade. Librairie académique Perrin, 382 p., 60 F.

(1) Hachette, 1974.



entretien

Des conquistadores aux pétro-dollars : une histoire économique et sociale du monde

● *Croissance et déclin de l'Europe.*

EN novembre prochain doivent paraître trois premiers tomes, I, V et VI, d'un ouvrage qui en comportera six et qui a constitué l'œuvre maîtresse, le couronnement de la carrière et de l'ambition d'un homme, d'un historien : Pierre Léon. Cet homme est mort avant d'avoir vu publier l'œuvre qu'il avait dirigée, mais pas avant de lui avoir mis la dernière main. Le chapitre qui clôt le sixième volume : « Le second vingtième siècle : 1947 à nos jours », lui est dû.

Il s'agit d'une Histoire économique et sociale du monde publiée par Armand Colin. L'entreprise est sans précédent. Il y *a eu des « Histoires générales »* telle celle d'Ernest Lavisse et Alfred Rambaud, aux alentours de 1900, mais qui concernait essentiellement les Etats et les nations. *Aucune, jusqu'à ce jour,* n'a combiné, à l'échelle du monde, l'étude des économies et celle des sociétés, dans une synthèse qui *est l'œuvre de l'école historique* française, depuis Marc Bloch et Lucien Febvre.

C'est dans sa soutenance de thèse, en 1954, que Pierre Léon a eu l'idée de cet ouvrage. Sa première note à ce sujet date de *juillet 1970. La première réunion* de travail, qui rassemblait une vingtaine de collaborateurs, eut lieu en 1971. Au total, une quarantaine de collaborateurs *ont* travaillé à cette œuvre dont deux tiers de Parisiens et un tiers de provinciaux. Ce n'est pas la moindre originalité de l'entreprise qu'elle ait puisé aussi largement dans la disponibilité provinciale.

Chacun des six volumes a été placé sous l'autorité d'un ou de deux responsables. Le but était de démultiplier les responsabilités. Les plans étaient établis par le *ou les responsables en collaboration* avec Pierre Léon.

C'est à l'un d'eux, Georges Dupeux, qui a plus particulièrement organisé le *tome* V, consacré aux *Guerres et crises : 1914-1947,* mais aussi assisté Pierre Léon dans l'organisation de l'ensemble, que nous avons demandé quelques précisions sur la méthode de travail utilisée et plus précisément sur l'interprétation générale de l'histoire qui y a présidé :

« Cette interprétation, dit-il est à la fois ou alternativement marxiste et libérale. Par exemple, pour le tome IV, qui traite de la domination du capitalisme : 1840-1914, seule une approche libérale pouvait montrer le grand défi du dix-neuvième siècle, son refus de la malédiction malthusienne, la *réponse triomphante* de la technique et de l'intelligence humaine aux innombrables interrogations du machinisme ou du grand commerce. Mais seule une approche marxiste pouvant mettre au jour les contradictions du système capitaliste, révéler les conflits et les tensions qui distinguent et opposent dominants et dominés.

● *Pourquoi n'avoir fait partir cette histoire que du quatorzième siècle ?*

— Parce que c'est à cette date que commence la notion d'univers, l'ouverture du monde. La chrétienté établit une mince pellicule d'économie mondiale sur des univers multiples et fractionnés, de l'Afrique à la Chine et à l'Amérique. C'est le début de la phase européenne d'une *histoire planétaire.* Ces six volumes du quatorzième siècle à nos jours, c'est l'histoire d'une expansion, d'un développement jusqu'à son déclin. Avec, bien évidemment, des péripéties. Après le grand bond en avant des conquistadores, la croissance économique et démographique, ce sont, de 1580 à 1730, les hésitations de la croissance, un siècle de crise et de dépression suivi, de 1730 à 1840, d'un siècle de révolutions sociales et politiques.

» Le dix-neuvième siècle va, avec l'avènement du machinisme, instaurer la domination impérialiste de l'Europe, celle de la bourgeoisie possédante et, par voie de conséquence, développer le prolétariat industriel et les premiers conflits.

» Et puis, ce sera le vingtième *siècle, qui fait l'objet des deux* derniers tomes : celui consacré aux guerres et aux crises, de 1914 à 1947, par lesquelles la *puissance économique et politique* de l'Europe s'est lézardée, celui qui va de 1947 à nos jours et qui a vu deux nouvelles éco*nomies dominantes se partager* le monde, Etats-Unis et U.R.S.S., l'Europe s'effacer, le tiers-monde s'affirmer, jusqu'à la crise moderne *de l'énergie qui* entraîne de nouvelles tensions internes dans le monde industrialisé.

● *Comment s'articulent, dans l'ouvrage, ces deux notions : économique et sociale ?*

— En faisant appel, selon les besoins, soit à des historiens de *l'économie,* soit à des historiens du social. Mais dans l'esprit de Pierre Léon ce double terme était inséparable d'un troisième : une *histoire du monde* considérée dans son universalité. L'univers au singulier l'emporte sur les mondes au pluriel. Une *interprétation de l'histoire* par l'étude de l'impact de l'économie sur les sociétés, l'analyse des clivages sociaux, des ruptures et des inégalités, prend le pas sur l'histoire-récit, l'histoire-chronique. En même temps, et de même que l'histoire suit la chronologie, elle enregistre les interréactions des phénomènes les uns sur les autres : croissances ici, sous-développement là, renaissance là-bas, déclin ici.

» *Elle donne une vision globale* du mouvement de l'histoire qui, ramenée à la seule explication économique paraîtrait sèche et *à la seule explication sociale,* indéchiffrable.

» Elle aboutit finalement à être une histoire de la civilisation, de *sa ou ses cultures* saisies au niveau de la production, des échanges et des rapports sociaux. C'est une histoire globale qui a *les pieds dans la glèbe,* une histoire des mentalités sociales. »

PAUL MORELLE.

LE MAITRE D'ŒUVRE

Né en Lorraine en 1914, Pierre Léon fut professeur d'histoire économique à la faculté des lettres de Lyon, où il créa le centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, puis à la Sorbonne.

Il a publié de nombreux ouvrages d'histoire économique régionale avant de se consacrer, à partir de 1971, à son grand dessein. Il est mort le 20 octobre 1976.

LES ARTISANS

I. L'ouverture du monde quatorzième-seizième siècles, direction : B. Bennassar et P. Chaunu.

II. Les hésitations de la croissance, 1580-1730, direction : P. Deyon et J. Jacquart.

III. Inerties et révolutions : 1730-1840, direction : L. Bergeron.

IV. La domination du capitalisme : 1840-1914, direction : G. Garrier.

V. Guerres et crises : 1914-1947, direction : G. Dupeux.

VI. Le second vingtième siècle : 1947 à nos jours, direction : P. Léon.



Manifestation de chômeurs à New-York. Des hommes sans emploi défilent à Times Square avec des pancartes indiquant leur profession. Ils offrent de travailler pour le salaire dérisoire de 1 dollar par semaine (1930).

★ Photos extraites du tome V (Guerres et Crises). Les six volumes comprendront 3 600 pages et 600 illustrations. (Armand Colin.)



1920, pour l'industrie soviétique, c'est l'année zéro, l'époque du troc. L'ouvrier va vendre des effets à la campagne contre du pain. Slogan : « Donnez du pain à la ville. »

festival

«PROMÉTHÉE» AN QUATRE

● *L' « octobre lourdais » s'affirme*

SANS tapage, le concours littéraire Prométhée fait son chemin. Le voilà festival et promu au rang d'un « octobre lourdais ». Sa vocation initiale était de rechercher des romanciers inédits. Il entendait, à la lecture de manuscrits reçus de toute la France, non point révéler un talent sans faille, une fulgurance ignorée, mais « parrainer » un « écrivain de l'ombre », le désigner à l'attention du monde littéraire établi. Ainsi allait-on — et continuera-t-on d'aller — à Lourdes pour apprendre, chaque automne, qu'entre cent manuscrits et plus — cent trois cette année — il en existe un dont on peut logiquement penser qu'il recèle les promesses ou d'un talent ou d'un tempérament.

Fût-ce artificiellement, l'entreprise avait touché Paris. Elle avait du mal à toucher Lourdes. Loin de se décourager, ses animateurs ont provoqué. Un concours littéraire, original pourtant puisque son jury de base était pris à la base des lecteurs, ne suffisait pas à secouer Lourdes ? Un festival y parviendrait. Lourdes ne serait pas seulement la cité où se déniche un romancier. Elle découvrirait aussi des auteurs dramatiques, des poètes, des compositeurs, des graveurs, des sculpteurs, des peintres. Mieux encore, elle les jouerait, les lirait publiquement, les exposerait. Par la même occasion elle jouerait, lirait et représenterait aussi les vedettes qu'à ce titre composeraient les jurys respectifs de ce concours. Ainsi est fait. Jusqu'au 25 octobre Lourdes draine autour de ses lauréats de bons parrains : Michel Plasson et son orchestre du Capitole, Antoine Tisné le compositeur, Jean Guillou l'organiste, Jean Durozier et son Théâtre occitan, Charles Le Quintrec, pèlerin de la poésie.

A côté de ce « plateau » le concours littéraire ne risquait-il pas de n'être plus qu'un parent oublié ? La littérature, c'est connu, ne donne pas matière à représentations, mais seulement à débats, et le plus souvent mornes. *Raison de plus pour la faire* mieux connaître. Quand on a un jury « national » qui réunit Michel de Saint-Pierre, Max-Pol Fouchet, Henry Bonnier, Jean Onimus, Jacques de Bourbon-Busset, Paul Guth, Jacques Chancel, Roger Garaudy, il faut savoir l'envoyer au feu. Désormais, il ira. On a commencé cette année. Au lycée mixte de Lourdes comme dans d'autres établissements, les élèves ont reçu la visite de quelques-uns de ces « envoyés » de la littérature.

Ils venaient leur parler de l'avenir du genre, du rôle de l'écrivain, de son engagement. Et, ma foi, non seulement on a écouté, mais on ne s'est pas ennuyé. Ces jeunes gens avaient des questions à poser. Ils voulaient savoir pourquoi on écrit et pourquoi on peut rarement vivre en écrivant. Et si la télévision et le cinéma empêchaient de lire. Et si la critique contribuait au succès. Et pourquoi le magnétophone bousculait la plume.

Tout cela est bon signe et sera recommencé l'an prochain, ce qui sera une bonne façon d'intéresser les Lourdais à cette aventure d'exception qu'est depuis quatre ans déjà « le Prométhée ». Quant au parrainé de 1977 il ne déparera pas le palmarès. Il se nomme Robert Bazin. Il est l'auteur de *Les îles sont inhabitables*, une transposition de l'Odyssée dans notre vie d'aujourd'hui. Ce n'est pas un jeune homme comme l'est Gabriel Schoettel, lauréat de 1976, mais c'est comme lui un enseignant. Il vient d'atteindre l'âge de la retraite, après une carrière qui lui a fait connaître l'Amérique latine. Il goûte Aragon et Michel Tournier. Et le poète qu'il est ajoute à sa galerie des influences et des admirations Apollinaire et Char, qu'il entoure de Rilke, de Vallejo, de Neruda et de Ritsos.

Pas étonnant avec cela que les éditeurs auxquels il avait soumis préalablement *Les îles sont inhabitables* lui aient répondu que cela était à la fois trop court et trop littéraire. Déjà il avait commencé de se venger en s'attelant à « un roman qui serait long et pas littéraire ». Peut-être un roman sans avenir car, dit Robert Bazin, « s'il m'ennuie, je l'abandonne ».

Ce sont là des confidences qui ravissent. Et elles ont ravi les « parrains » de ce romancier qui a passé l'âge de « croire que c'est arrivé ».

J.-M. Th.

édition

Les problèmes intérieurs allemands dominent la Foire de Francfort

● *Le plus grand marché du livre entre le business et le terrorisme.*

A force de dépeindre la Foire du Livre de Francfort comme une ville dans la ville, un univers clos où s'entrecroisent offres d'achat et promesses de vente entre éditeurs de toutes nationalités, à force d'y entendre parler anglais, français, italien, espagnol, japonais, russe, arabe, on avait presque fini par perdre de vue que cette Babylone de l'imprimé, ce soleil de la galaxie Gutenberg, est d'abord une très grande cité allemande. La vingt-neuvième « Buchmesse » (on voudrait, pour une fois, tomber dans le piège tendu par ce faux ami, et le traduire par « *messe du livre !* ») s'est chargée de réparer cet oubli.

Non que le gigantisme international y ait perdu ses droits, bien au contraire. Près de 300 000 ouvrages exposés, dont 85 000 nouveautés, quelque 4 600 maisons d'édition présentes, soit 100 de plus que l'an dernier, et appartenant à soixante-quinze nations, un chiffre record de visiteurs, voilà qui suffira à rassurer ceux qui redouteraient quelque repliement de la Foire de Francfort sur la seule Allemagne et regretteraient que l'on n'eût pas, cette année, choisi un thème aussi résolument extragermanique qu'on l'avait fait en 1976 avec l'Amérique latine.

Il n'empêche que les problèmes intérieurs allemands étaient plus présent que jamais, du 12 au 17 octobre, à la Foire du Livre de Francfort. Ils avaient d'ailleurs leurs hommes-sandwiches, sous les espèces de très nombreux policiers : en uniforme vert, bardés de pistolets-mitrailleurs et de talkies-walkies, ils faisaient tout de même un peu tache sur ce fond de livres, d'éditeurs affairés et de contrats ; en civil, leurs blazers révélaient au moindre mouvement un arsenal qui leur donnait l'air, une fois refermée promptement la veste indiscrète, d'avoir fauché à l'étalage une de ces fortes encyclopédies *dont les éditeurs européens semblent faire désormais leurs délices*.

Dès l'ouverture, plusieurs écrivains ouest-allemands, dont Günter Grass, avaient tenu une conférence de presse au cours de laquelle ils avaient protesté contre le climat de « *chasse aux sorcières* » qu'ils estiment voir s'instaurer en Allemagne fédérale au nom de la lutte antiterroriste.

Samedi 15, vingt-six « intellectuels de gauche », dont Heinrich Böll, prix Nobel de littérature, devaient également présenter un ouvrage rédigé en commun et dénonçant « *l'exploitation, par la droite la plus conservatrice, des actes de terrorisme* ». Mais, entre-temps, le Boeing de la Lufthansa Palma-de-Majorque-Francfort avait été détourné, et ces écrivains et journalistes socialistes n'ont pas manqué de condamner avec autant de vigueur l'action du commando du « commandant Walter Mohammed »...

Quant aux Editions des femmes, elles avaient finalement résolu de ne pas participer à la Foire, et leur stand vide n'était pas le moins visité. Il est vrai que quelques caisses expédiées de Paris, mais non déballées, attestaient le caractère tardif et spontané de leur décision, qu'expliquait, en plusieurs langues, un *communiqué dénonçant « la collaboration juridico-diplomatique des gouvernements allemand et français : arrestations, extraditions, accusations de terrorisme, assimilation des « terroristes » et de leurs avocats »*, situation dans laquelle elles voyaient « *un symptôme de la fascisation de la politique européenne* ».

L'édition ouest-allemande, elle, occupait, comme il est de tradition à Francfort, tout un hall d'exposition. On ne saurait dire cependant qu'elle ait particulièrement réagi à la situation politique intérieure de la R.F.A. C'est tout juste si, de loin en loin, un énième ouvrage sur le IIIe Reich et son fondateur, une étude sur les héritiers de l'APO (opposition extra-parlementaire) ou, dans de petites maisons aux sympathies d'extrême gauche bien établies, un livre contre « la répression », pouvaient sembler inspirés directement par l'actualité, quand ils avaient en fait astucieusement anticipé sur elle.

Intérêt pour l'eurocommunisme...

De nombreux éditeurs français, il est vrai, devaient constater que les livres *portant sur notre vie politique intérieure* ne trouvaient guère preneur à l'étranger. A une notable exception près, toutefois : la désunion de la gauche intéresse visiblement les Allemands de l'Ouest, les Américains, les Italiens et les Espagnols. « *Ils viennent tous me demander si j'ai quelque chose à vendre sur les relations du parti avec le P.S. et sur l'eurocommunisme, et chacun y va de son conseil amical ou de son petit pronostic* », expliquait, par exemple, Antoine Spire, représentant les Editions sociales. C'est pourtant avec un autre ouvrage que la maison d'édition du P.C.F. a obtenu à Francfort son plus grand succès : *la Raison du plus fou*, de Daniel Karlin et Tony Lainé, dont les droits ont été vendus à des éditeurs de dix pays. Amateurs de rapprochements malicieux s'abstenir !

Albin Michel attend beaucoup d'une étude du docteur Mikhail Stern, dans laquelle la célèbre accusé d'un « *procès ordinaire* » soviétique analyse « *la vie sexuelle en U.R.S.S.* ». Le livre doit sortir courant 1978, et son synopsis aurait séduit plusieurs maisons allemandes (faut-il ajouter : de l'Ouest ?) et américaines.

... et pour les nouveaux philosophes

Chez Grasset, on souligne avec satisfaction l'intérêt suscité à l'étranger par les « nouveaux philosophes ». André Gluksmann et Bernard-Henri Levy « s'arrachent », assure-t-on. Les Italiens en seraient particulièrement demandeurs, après les Etats-Unis — mais, outre-Atlantique, les contrats ont été signés avant même l'ouverture de la foire.

A la N.R.F. on se veut plus discret pour l'instant : « *Les œuvres que nous avons achetées sont encore inconnues du public français, à quoi bon en parler dès à présent ?* » On promet, cependant, de bonnes traductions, qui viendront prouver que le relatif tassement de la production romanesque d'outre-Rhin, en dehors de quelques « grands », est en train de disparaître au profit d'une nouvelle génération d'écrivains : Innerhoffer, Elizabeth Plessen, dont le premier roman a fait un certain bruit l'an dernier, quelques autres encore... On annonce aussi, dans le secteur non-romanesque, une étude de l'Allemand de l'Est Scheedlig, sous une jaquette illustrée par Günter Grass *lui-même*, et qui présentera une série de *Scènes de la vie en R.D.A.*, dont les Etats-Unis seraient, d'ores et déjà, fort demandeurs.

Au Seuil, on se déclare très satisfait de la vente du livre de Jean Lacouture sur Léon Blum, qui intéresse différents éditeurs étrangers, pour des raisons où la politique la plus actuelle le dispute à l'histoire du premier demi-siècle. Quant aux *Mémoires* de Léonid Plioutch, ils se sont vendus, à Francfort, à différentes maisons américaine, italienne et ouest-allemande, et les négociations se poursuivent avec des éditeurs anglais, espagnols et portugais.

Même optimisme chez Robert Laffont. Comme si tous les éditeurs français, décidément, après avoir unanimement constaté que la foire était « *assez molle* » et ne tenait pas toujours les promesses de ses mirobolantes statistiques officielles, voulaient tout de même montrer qu'en ce qui les concerne la saison est loin de n'offrir que des aspects médiocres. On se félicite du succès à l'exportation de l'encyclopédie *Quid*. De nombreux contrats ont été conclus récemment, à Londres, dans le domaine romanesque, et l'on attend beaucoup du tout récent roman à clés d'un professeur d'université qui signe John Salisbury et qui, sous le titre sibyllin : *The Baby Sitters*, dépeint les manœuvres de certaines puissances pétrolières de récente fortune pour s'assurer une audience dans la presse britannique.

A chacun son « scoop »

Seghers, dans un bel élan de modestie, préfère rendre hommage à la production des autres. On s'y déclare fasciné, en particulier, par la qualité de la nouvelle édition américaine, notamment celle des livres pour enfants. De fait... On veut bien évoquer, tout de même — mais avec quelles mines mystérieuses ! — le lancement prochain d'un livre-choc, « *l'équivalent du scoop pour les journalistes, mais fondé sur une mystification, ce qui fait que nous ne pouvons, malheureusement, en dire plus pour l'instant* ».

Il est vrai que la pratique du « je - ne - vous - ai - rien - dit - mais - comprenez-moi » est un des plus solides éléments du rituel de Francfort. La vente des droits des Mémoires de Greta Garbo en fournit, d'année en année, une illustration inusable. D'autant plus que, « cette fois-ci (comme en 1976, comme en 1975...), ça y est ! » Les souvenirs de Mohammed Ali, ex-Cassius Clay, ne semblent pas, pourtant, avoir rempli toutes les espérances de ceux qui en annonçaient l'achat, il y a deux ans, avec des intonations énigmatiques et gourmandes.

Qu'à cela ne tienne : à chacun son « scoop », décidément. Chez le jeune éditeur Fayolle, on se flatte par exemple d'avoir obtenu l'exclusivité des Mémoires de « *l'homme le plus secret de la résistance palestinienne, celui à qui l'on attribue la responsabilité de « septembre noir » et du coup de Munich, la cible numéro un des services secrets israéliens* », Abou Iyad — de son vrai nom Salah Khallaf. On y édite aussi, en coproduction avec Hatier, la biographie d'un personnage politique moins clandestin : Charles de Gaulle. Ce qui n'aurait rien de bien original s'il ne s'agissait d'une bande dessinée, dans le meilleur style des « war stories » américaines.

L'Espagne, avec soixante-dix pour cent d'exposants de plus que l'an dernier, tient à porter témoignage de la libéralisation de son régime politique. Les éditions Planeta, de Barcelone, annoncent à grand bruit les Mémoires politiques de Jorge Semprun (dont nous parlons page 9).

L'Italie, avec Einaudi et sa triomphale *Storia*, et tant d'autres, la Suisse avec Payot, l'Age d'homme qui publie notamment le journal complet d'Amiel, dans un tirage qui le rend malheureusement très onéreux, l'Autriche, la Grande-Bretagne, avec une collection de plus en plus vaste des Penguin Books, les Etats-Unis, avec d'importants romans chez Farrar Strauss and Giroux, auront manifesté avec éclat, tout au long de la foire de Francfort, la vitalité et le dynamisme de leur édition.

Dans d'autres pays, certaines évolutions significatives se sont dessinées. Le Brésil, en particulier, commence à publier une profusion d'ouvrages techniques en portugais, signe de la modernisation et de l'équipement d'un pays dont les principaux éditeurs n'ouvrent pas encore leurs maisons aux grands débats politiques. Chez les Hollandais, comme d'ailleurs chez de nombreux *Américains*, les livres consacrés au jardinage alternent avec des ouvrages indiscutablement pornographiques — deux façons, après tout, d'honorer la nature...

Quant aux Allemands de l'Est, leurs stands n'ont pas connu une affluence moindre de celle que l'on pouvait observer chez les éditeurs occidentaux. Ils proposaient pourtant des ouvrages d'une technicité un peu rebutante pour le profane, qu'il s'agisse de mécanique ondulatoire, d'histoire de la musique ou de marxisme. Les Soviétiques, eux, entendaient placer leur participation à la vingt-neuvième Foire de Francfort sous le signe de l'amitié avec la R.F.A. : afin que nul n'en ignore, un gigantesque portrait de MM. Brejnev et Schmidt ornait leur stand...

BERNARD BRIGOULEIX.

lettres étrangères

Jorge Semprun reçoit le prix Planeta pour ses Mémoires politiques

L'UNE des récompenses littéraires les plus importantes d'Espagne, le prix Planeta (d'un montant de 4 millions de pesetas) a été attribuée à Jorge Semprun, le 15 octobre, à Barcelone, pour ses Mémoires politiques. Le jury du prix ignorait l'identité de l'auteur qui s'était présenté comme étant un certain Garcia. Semprun a révélé la supercherie lors d'une conférence de presse très animée. *L'Autobiographie de Federico Sanchez* sera publiée courant novembre, en espagnol, chez Planeta (le tirage initial sera de cent vingt-cinq mille exemplaires), et prochainement, en français, aux éditions du Seuil. Cette bombe de quatre cents pages provoque d'ores et déjà en Espagne quelque panique et de nombreuses réactions. Il est indéniable que ce lancement garantit le livre contre la censure et les pressions d'où qu'elles viennent.

Federico Sanchez parle...

Federico Sanchez, le double politique de Semprun (son nom dans la lutte clandestine qu'il mena pendant dix ans au sein du P.C.E.) parle. Et il dit tout de ce que furent ces années-là, sans rien omettre des dissensions qui agitèrent le P.C.E. et le P.S.U.C. (le parti communiste catalan).

Le livre s'ouvre en mars 1964 dans un des anciens châteaux des rois de Bohême, non loin de Prague. Nous sommes dans un cadre somptueux, au milieu d'un parc verlainien « solitaire et glacé », en séance plénière du comité exécutif du P.C.E., au moment crucial de la discussion qui oppose une majorité de douze membres à une minorité de deux (Fernando Claudin et Sanchez). Au moment crucial où Pasionaria, pour la seconde fois, demande la parole. On sait que le couperet va tomber, que Pasionaria, bien que peu influente dès cette époque, est chargée de prononcer la sentence contre Claudin et Sanchez.

Alors, Sanchez se souvient. Il fait le bilan des dix dernières années de sa vie clandestine en Espagne, du premier voyage qu'il y effectue en 1953 à l'accession au comité central en 1954, au *buro politico* (qui deviendra après décembre 1959 *comité ejecutivo*) en 1956, à la responsabilité du centre clandestin de travail à Madrid, jusqu'au dernier voyage en 1962, avant que ne s'enclenche le processus qui le conduira à l'exclusion, en même temps que Fernando Claudin et, peu après, Francesc Vicens, l'un des dirigeants du P.S.U.C.

Le livre se déroule, entrecoupé au milieu d'un retour au présent de Semprun : un chapitre consacré à Francesc Vicens, et à leur rencontre en décembre 1976 qui leur permet d'éclaircir certains points précis de la discussion de 1964.

Chapitre final : retour à Prague. Pasionaria prend la parole. Le livre se clôt sur sa diatribe ultime où elle traite Claudin et Sanchez d'« *intellectuels à tête de moineau* ». L'exclusion de fait est prononcée.

« *Ce ne sont pas des Mémoires politiques au sens traditionnel du terme*, nous dit Semprun, *au sens où le sont les livres que viennent de publier un certain nombre d'ex-dirigeants communistes français : Tillon, Pannequin, Robrieux, qui rétablissent l'ordre chronologique de leur vie, ou d'une tranche de leur vie, militante et personnelle. Là, au contraire, j'ai essayé, avec les risques de raccourci et d'ellipse que cela comporte, de faire une construction romanesque ou cinématographique. Une construction non chronologique, artificielle si vous voulez, dans la mesure où il y a de l'artifice dans l'art, qui reconstitue une vie politique par la mémoire, la documentation, l'autoanalyse.* »

Le dialogue constant de Semprun et de Sanchez n'enlève rien à la rigueur du témoignage historique. Il lui ajoute, au contraire, le charme des variations sur les jeux de la mémoire et de l'identité à quoi nous a habitués l'œuvre de Semprun, et qui lui avait valu, *rappelons-le, le prix Fémina en 1969, pour son roman la Deuxième Mort de Ramon Mercader*, écrit en français et publié chez Gallimard.

FRANÇOISE WAGENER.

BORGES A PARIS

Un poème inédit présenté et traduit par Roger Caillois

● *Borges vient de donner, à la Sorbonne, une conférence sur l'écrivain argentin Ricardo Guiraldes, mort à Paris il y a cinquante ans. A cette occasion, Roger Caillois a traduit pour nous un poème inédit de Borges.*

CE poème, un des plus récents écrits par Jorge-Luis Borges, me paraît un condensé, sinon de tous, du moins de la plupart des thèmes principaux de son œuvre. On y retrouve ceux du fleuve, dont l'eau, parce que courante, est à la fois semblable et différente, la solitude de la Lune, les pièges et les surprises de la magie (ou de l'illusion), les merveilles de l'univers, l'ordre secret que dissimule le désordre du hasard, les nombres privilégiés, les labyrinthes oniriques, enfin le temps indéfini ou cyclique, de toute façon inexorable, métaphores qui sont encore plus celles de Borges que celles des *Mille et Une Nuits*. Ce qui appartient à Borges est d'abord d'avoir donné le nom de métaphores à des réalités insolites ou ultimes, pour ainsi dire à des embuscades fatales.

ROGER CAILLOIS.

« Métaphores des Mille et Une Nuits »

La première métaphore est le fleuve,
Les grandes eaux, le cristal vivant
Qui conserve les précieuses merveilles
Qui furent de l'Islam et qui sont tiennes
Et sont miennes aujourd'hui. Le talisman
Tout-puissant qui est aussi un esclave,
Le génie reclus dans un bol
De cuivre par le sceau de Salomon ;
Le serment de ce roi qui livre
Sa reine d'une nuit à la justice
De l'épée ; la Lune, qui est seule ;
Les mains qu'on lave avec la cendre ;
Les voyages de Simbad, cet Ulysse
Pressé par la soif de sa propre aventure,
Qu'aucun Dieu n'a puni ; la lampe ;
Les symboles qui annoncent à Rodrigue
La conquête de l'Espagne par les Arabes.
Le singe qui dévoile qu'il est un homme,
En jouant aux échecs ; le roi lépreux ;
Les hautes caravanes ; la montagne
De pierre d'aimant qui fait éclater le navire ;
Le cheikh et la gazelle ; le monde fluide
Des formes qui varient comme nuées,
Soumises à l'arbitraire du Destin
Ou du Hasard, qui sont la même chose ;
Le mendiant, qui est peut-être un ange,
Et la caverne qui s'appelle Sésame.

∴

La seconde métaphore est la trame
D'un tapis qui propose au regard
Un chaos de couleurs et de lignes
Sans signification, un hasard et un vertige
Mais que gouverne une ordonnance secrète.
Comme cet autre songe, l'Univers,
Le Livre des Nuits est fait
De chiffres tutélaires et d'emblèmes :
Les sept frères et les sept voyages
Les trois juges et les trois souhaits
De qui contempla la Nuit des Nuits,
La noire chevelure passionnée
Où l'amant voit trois nuits jointes
Les trois vizirs et les trois châtiments,
Et, au-dessus des autres, le premier
Et le dernier chiffre du Seigneur : le Un.

La troisième métaphore est un rêve.
Les fils d'Agar et les Perses l'ont rêvé
Sous les portails de l'Orient voilé
Ou dans des vergers qui aujourd'hui sont pous- [sière.

Et les hommes continueront de le rêver
Jusqu'au dernier jour de leur voyage.
Comme dans le paradoxe de l'Eléate,
Le songe se dissipe en un autre songe
Et celui-ci en un autre ou en d'autres, qui enche- [vêtrent

Oiseux, un oiseux labyrinthe.
Dans le livre est le Livre, dans le savoir,
La reine conte au roi l'histoire déjà oubliée
De tous deux. Fascinés
Par le tumulte de magies antérieures,
Ils ignorent qui ils sont. Ils continuent de :

Le quatrième est la métaphore de la carte
De cette contrée infinie, le Temps,
Par quoi se mesurent les ombres graduelles
Et les pas des générations,
Et l'incessante usure des marbres.
Toute chose. La voix et l'écho, ce que regardent
Les deux faces opposées du Bifrons,
Mondes d'argent et mondes d'or rouge
Et la longue veillée des astres.
Les Arabes affirment que personne ne peut
Lire jusqu'à la fin le Livre des Nuits.
Les Nuits sont le Temps, qui est celui qui ne [dort pas.
Continue de lire pendant que meurt le jour
Et Shéhérazade te contera aussi ton histoire.

(Février 1977.)

CARNET

Réceptions

— A l'occasion de la visite de M. Santiago Roel, ministre des affaires étrangères, et de leur arrivée, l'ambassadeur du Mexique et Mme Flores de la Peña ont offert une réception mercredi 19 octobre.

Naissances

— Elisabeth et Claude-Dominique Bursaux
ont la joie d'annoncer la naissance de
Armel,
le 18 octobre 1977.
10, rue Delescluze,
94270 Le Kremlin-Bicêtre.

— Le docteur et Mme Rémi Charles laissent à Marie-Laure la joie de vous faire part de la naissance de sa petite sœur
Marie-Christine,
le 5 octobre 1977.
17, rue des Chanoines,
72000 Le Mans.

— Bruno et Dominique Frappat-Libois, Jean-Baptiste,
sont heureux d'annoncer la naissance de
Guillaume.
Maternité des Lilas, 19 octobre 1977.

Mariages

— Le préfet de l'Essonne et Mme Paul Cousseran
ont la joie de faire part du mariage de leur fils
Jean-Serge
avec
Mlle Annick Le Pors,
fille de M. et Mme Pierre Le Pors, qui a eu lieu le 17 septembre 1977, et des fiançailles de leur fils
Alain
avec
Mlle Chantal Arthaut,
fille de M. et Mme Louis Arthaut, qui ont été fêtées en famille le 26 août 1977.

— M. et Mme Frajerman,
M. et Mme Adda
ont la joie de faire part du mariage de leurs enfants,
Myriam et Jean-Luc,
célébré à Paris, le 30 septembre 1977.
86, rue des Archives, 75004 Paris.
Résidence des Lycées, rue Semalen, 34000 Montpellier.

A L'HOTEL DROUOT

Vendredi

VENTES

S. 2. — Livres illustrés modernes.
S. 6. — Céramiques.
S. 8-9. — Tableaux anc., estampes anciennes, meubles 18e.
S. 11. — Tableaux anciens, sculptures Haute Epoque, objets d'art et d'ameublement, sièges et meubles.
S. 19. — Tableaux modernes, argent.

Décès

— Mme Charly Cabanis,
M. et Mme Georges Cabanis et leurs enfants,
M. et Mme Roger Zuber et leurs enfants,
M. et Mme Rémi Goblot et leurs enfants,
Mlle May Cabanis,
ont la douleur de faire part du décès du
Pasteur Charly CABANIS,
rappelé à Dieu le 17 octobre 1977.
Le service religieux aura lieu le jeudi *20 octobre, à 14 heures*, au temple de Mialet (Gard).
« Heureux ceux qui ont faim et soif de justice car ils seront rassasiés. »
(Matthieu V/VI.)
Mialet, 30140 Anduze.

— Mme Pierre Cousin-Crépy,
M. et Mme Jacques Cousin-Fauchille et leur famille,
M. et Mme Michel Ibled-Cousin et leur famille,
font part du décès de
M. Pierre COUSIN,
industriel,
croix de guerre 1914-1918,
décédé à Wervicq-Sud, le 19 octobre 1977.
Ses funérailles auront lieu le samedi *22 octobre 1977, à 10 h. 30*, en l'église de Wervicq-Sud.
59117 Wervicq-Sud.

— M. et Mme Claude Carnot, née Marquet de Vasselot, ses amis,
Mme Bernard O'Neill, sa filleule,
ont la grande tristesse de faire part du retour à Dieu, le 14 juillet 1977, de
dame Joan EVANS DBE,
archéologue,
chevalier de la Légion d'honneur.
Une messe sera célébrée à son intention à la chapelle de Berzé-la-Ville, près Mâcon, le mercredi 2 novembre, à 15 heures, par le Père Ray, vicaire apostolique représentant Mgr l'évêque d'Autun et les Pères Fargeton et Rebuffet, membres de l'académie de Mâcon.

[Dame Joan Evans, docteur des universités d'Oxford, Edimbourg, Londres, etc., fut présidente de la Société royale des antiquaires de Londres et de la Société royale d'archéologie, ainsi que de l'académie de Mâcon.
Fille de Sir John Evans, célèbre préhistorien élève de Darwin, sœur de Sir Arthur Evans (qui découvrit le palais de Cnossos en Crète), elle fut une historienne et une archéologue éclectique et féconde (biographies de Joubert, de Mme Royale, de Ruskin et de sa propre parenté. Elle était une spécialiste de l'art au Moyen-Age en France et en Angleterre, particulièrement de l'Ordre bénédictin de Cluny).

Elle acheta la chapelle romane de Berzé-la-Ville et en fit don à l'académie de Mâcon, pour en sauvegarder les fresques romanes reproduites au Musée des monuments français du Trocadéro.]

— Mme Marguerite Mani et sa fille Frédérique ont la douleur de faire part du décès de
M. Arthur MANI,
leur époux et père, survenu le 17 octobre 1977.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
La famille ne reçoit pas.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Michel Rosiner,
Mme veuve Léon Avram,
M. et Mme Kula,
Mme Lydia Orblin,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès du
docteur Michel ROSINER,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre,
leur époux, frère, beau-frère, oncle, cousin et parent, survenu le 18 octobre 1977, à l'âge de soixante et onze ans.
Les obsèques auront lieu le vendredi 21 octobre.
On se réunira à la porte principale du cimetière de Bagneux-Parisien, à 9 h. 45.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
105, rue Jouffroy, 75017 Paris.

— On apprend la mort du
Père Louis SEIGNÉ,
curé de Saint-Ferdinand d'Argenteuil,
décédée, mercredi 19 octobre, à l'âge de soixante-six ans.
Ses obsèques auront lieu le vendredi 21 octobre, à 10 heures, à l'église Saint-Ferdinand d'Argenteuil.

[Ancien jésuite en mission, expulsé de Chine en 1949, le Père Louis Seigné avait été curé-doyen d'Ermont, puis archiprêtre à Saint-Denis.]

— Bice Slama, sa *femme*,
Ses enfants,
Pierre Slama,
Pierrette Slama, Georges Toubiana et leur fille,
Son frère Roger Slama et sa famille,
Ses amis et ses parents,
ont la douleur de faire part du décès du
docteur Ivan SLAMA.
Il sera transporté au cimetière du Père-Lachaise le vendredi 21 octobre, à 13 h. 45, à partir de l'hôpital des Diaconesses, 18, rue Sergent-Bauchat, Paris (12e).
La famille ne reçoit pas.
76, avenue Foch,
94120 Fontenay-sous-Bois.
238, rue de Charenton,
75012 Paris.

— Le docteur Henri Zaidman et leurs enfants,
M. et Mme Ionel Solomon et leurs enfants,
M. et Mme Basile Marcol,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Marcel SOLOMON,
née Lina Taubman,
survenu le 15 octobre 1977.
Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Remerciements

— Aix-en-Provence.
La famille Emmanuelli remercie tous ceux qui lui ont exprimé leur affection et leur sympathie lors du décès de
M. René EMMANUELLI,
et leur adresse leur profonde gratitude.

— Les familles Hamza, Matib, Amine, Khodja, Bensemane, Khezradji, Hamdani, Zitouni, Saadoun, Belidam, Birlakhdar, Debba, Ait Hamou, Bestandji, Matiben, parents et alliés, dans l'impossibilité de répondre individuellement à chacune des personnes qui ont témoigné leurs marques de sympathie à la suite du décès de leur regretté
HAMZA M'HAMED,
torréfacteur de cafés,
décédé à Alger, le 24 septembre 1977, à soixante-treize ans, les prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

— Mme Pierre Moÿse,
Les docteurs Bernard et Lakshmi Moÿse,
profondément touchés par la sympathie qui leur a été témoignée lors du décès du
docteur Pierre MOYSE,
prient tous ceux qui se sont associés de près ou de loin à leur douleur de trouver ici l'expression de leurs remerciements émus.

— Mme Henry Rey,
Mme Michèle Rudler,
M. et Mme Henry Pierre Rey,
M. et Mme Antoine Rey,
M. et Mme Pascal Rey,
profondément touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de leur époux et père,
M. Henry REY,
membre du Conseil constitutionnel, adressent à toutes les personnes qui se sont associées à leur douleur leurs très sincères remerciements.

Avis de messe

— La messe des artistes du dimanche 23 octobre, à 12 heures, en l'église Saint-Roch, sera célébrée à la *mémoire de*
SAMSON-FRANÇOIS.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Samedi 22 octobre, à 14 heures, université de Paris-Sorbonne, amphithéâtre Descartes, M. Raymond Huard : « La préhistoire des partis : le parti républicain et l'opinion républicaine dans le Gard, de 1848 à 1881 ».

Visites et conférences

VENDREDI 21 OCTOBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Bachelier : « La manufacture royale des Gobelins ».
15 h., 1, place de la Sorbonne, Mme Guillier : « La Sorbonne ».
15 h., métro Rambuteau, Mme Oswald : « Le Musée de la serrure ».
15 h., 11, quai Conti, Mme Saint-Girons : « Pèlerinage à Watteau ».
15 h., façade de l'Eglise, Mme Zujovic : « Saint-Germain de Charonne et son quartier » (Caisse nationale des monuments historiques).
CONFERENCES. — 20 h. 45, salle Martin Luther-King, 28, rue Olivier-Noyer, Mme France Quéré, Père Bernard Feillet, professeur Georges Casalis : « Evangile et communautés *humaines* » *(entrée gratuite)*.
20 h. 30, 26, rue Bergère, docteur Jacques Donnars : « Les perversions sexuelles : fausses routes de l'expérience spirituelle » (L'homme et la connaissance).
20 h. 30, 30, rue Cabanis, professeur des Roches de Vercors : « Généalogie et histoire », M. Henry de France, Mmes Jacques Aimé et Judith Henri : « Radiesthésie, astrologie, études spirituelles » (FIAP).

PRESSE

Vers la disparition du quotidien « de gauche » « Rouen-Normandie-Nouvelles »

De notre correspondant

Rouen. — Le quotidien *Rouen-Normandie-Nouvelles*, édition rouennaise du *Havre libre* créée le 4 novembre 1976, ne pourra probablement pas célébrer son premier anniversaire. En effet, la décision de principe d'arrêter sa publication le 31 octobre prochain a été annoncée le mardi 18 octobre, au cours d'une réunion du comité d'entreprise.

Le 10 octobre, un communiqué de la rédaction de *Rouen-Normandie-Nouvelles*, paru en en première page, avait fait état de *«graves difficultés financières»* pouvant conduire à la disparition du quotidien.

Les représentants de huit organisations de gauche, réunis pour la première fois le mercredi 19 octobre à la demande de M. Mayer, directeur-gérant du quotidien, ont adopté une motion qui retrace la courte histoire de *Rouen-Normandie-Nouvelles*. Dénonçant la concentration des organes de presse, ce texte constate qu' *« elle s'est traduite à Rouen par le monopole de fait de* Paris-Normandie *et par les renoncements successifs de ce journal aux idéaux qui l'avaient fait naître à la libération »*. Après avoir lancé un appel aux lecteurs pour participer au sauvetage de *Rouen-Normandie-Nouvelles*, la motion conclut : « *Cette déclaration (...) ne pourra avoir un effet réel qu'à la suite d'une déclaration de M. Mayer sur ses intentions de renouveau du journal et d'une structure informelle de concertation des organisations démocratiques sur le contenu du journal.* »

Rouen-Normandie-Nouvelles vend *actuellement* mille deux cent cinquante exemplaires, selon la direction. Rédigé par une équipe de journalistes rouennais « de gauche », suffisamment admis par le parti communiste pour que celui-ci ait soutenu le lancement du journal par une vaste campagne d'affiches, *Rouen-Normandie-Nouvelles* est composé dans ses propres locaux, à Rouen, et tiré au Havre sur les rotatives appartenant au groupe Hersant. D'abord autonome sur le plan de son contenu, *Rouen-Normandie-Nouvelles* a ensuite disposé des petites annonces et des avis d'inhumation de *Paris-Normandie*. La mise en commun de la publicité n'a cependant pas suffi à *combler le déficit quotidien.*

Rouen-Normandie-Nouvelles emploie quelque vingt personnes, dont le reclassement, soutenu par les syndicats, sera débattu le vendredi 21 octobre.

Après la disparition, en juin dernier, de *Tout-Rouen*, bimensuel d'information générale, et l'interruption de publication de *la Tribune de l'agglomération rouennaise* — dont les fondateurs et journalistes précisent, dans une lettre récente, qu'ils espèrent une « reprise proche », — les possibilités d'information à Rouen risquent donc de se limiter, dans les prochaines semaines, à *Paris-Normandie*, devenu, selon le souhait de M. Robert Hersant, l'édition provinciale du *Figaro*. — J.G.

SPECTACLES

LE JOUR DU THÉATRE

La fièvre d'une campagne électorale.

Au Théâtre de la Commune à Aubervilliers, Gabriel Garran reprend sa mise en scène de Coriolan, *créé au Festival d'Avignon* (le Monde *du 19 juillet).* Coriolan *est un phénomène du théâtre politique. La pièce montre un général fascisant qui parvient au pouvoir par les voies démocratiques (suffrage universel). Shakespeare y fait les portraits fouillés des leaders en présence, et chaque fois il épouse à tel point les raisons et les desseins de chacun de ces hommes politiques qu'il conduit le public à ne plus savoir quoi penser, sinon que le principe d'identité « élections-trahison » est plutôt juste.*

Ce n'est donc pas une pièce ambiguë, c'est une pièce qui met carrément en lumière les valeurs contradictoires, sans biaiser. Et Gabriel Garran a très bien secondé Shakespeare parce qu'il a enrichi toutes ces valeurs contradictoires en accusant avec finesse les qualités personnelles, privées, caractérielles, des personnages. La mise en scène a la fièvre d'une campagne électorale, mais aussi l'allant d'une jeunesse qui court sur une plage en juillet. — M. C.

De Marseille à Montpellier.

Après avoir fait partie du Théâtre Quotidien de Marseille — tout comme Antoine Vitez — Michel Touraille s'est installé à Montpellier, ce qui lui a permis de reprendre le sigle T.Q.M. Avec des subventions minuscules (108 000 F en tout), il couvre le Languedoc-Roussillon. Du 21 octobre au 13 novembre il présente Mademoiselle Julie, *psychanalyse et affrontement de classes, « face-à-face morbide d'une jeune fille intransigeante, vulnérable, en qui Strindberg cherche son image, et d'un domestique — un parvenu — qui, comme Strindberg, souffre la douleur de ne pouvoir devenir celui qu'il veut être ».*

En attendant l'arrivante.

L'Arrivante, *de Viviane Theophilidès, d'après le roman d'Hélène Cixous* La, *a été un très grand moment du Théâtre Ouvert d'Avignon* (le Monde *du 30 juillet), a soulevé des questions passionnées, a creusé des inquiétudes. Le spectacle devait être repris par l'A.R.T.F. (l'Atelier de recherche théâtrale des femmes) — Monique Fabre, Anne-Marie Lazzarini, Viviane Theophilidès, Marie Tikova, Geneviève Yeuillaz — au Récamier à partir du 5 novembre, en coproduction avec les Éditions des Femmes et en collaboration avec Hélène [illegible]. Mais les co[illegible] tantes et des [illegible] dant pas, les [illegible] mes et Hé[illegible] revenues sur [illegible] les représent[illegible] lées. L'Arriv[illegible] tard, ailleurs[illegible]*

Parmi les [illegible] de Montp[illegible]

Au pied de l'hôtel Sheraton, parmi les boutiques du centre commercial « Gaité », vient de s'ouvrir le Théâtre du Maine. Conçu par l'architecte Bernard Garçon, ce nouveau lieu, animé par André Nader et Pierrette David, peut accueillir deux cents à deux cent cinquante personnes. Il sera ouvert aux jeunes artistes qui, disposant gratuitement de la salle à 18 heures et à 20 heures, présenteront des spectacles de mime, de music-hall, de danse, de chant, de marionnettes, ainsi que des concerts de jazz et de musique classique. Les mercredis et samedis seront consacrés aux enfants. C'est une pièce d'Eugène Ionesco, Victime du devoir, *mise en scène par Pierrette David, qui inaugure la saison du Théâtre du Maine. Elle est suivie d'un spectacle de Michel Schillovitz.*

★ [illegible] avenue du Maine, 20 h. 30 et 22 h.

Théâtre

«FRANZISKA», de Wedekind, à Strasbourg

Le premier rang d'orchestre est vide. Juste avant que commence le spectacle, des messieurs bien mis à la mode 1900 s'assoient gravement. Le décor s'éclaire : un salon cossu, ouvert au fond sur une antichambre où vont et viennent d'autres messieurs. Franziska, *de Wedekind, histoire farfelue d'une jeune fille vivace et innocente, se déroule sous le regard des hommes. Tantôt voyeurs, tantôt acteurs, ils sont là comme des miroirs où Franziska cherche son image. Ils sont là, à tourner autour de ces perroquets luxurieux, les femmes, objets bizarres qui ne marchent jamais tout à fait comme on le voudrait, dont on est obligé parfois de se débarrasser. On les tue, on les fait disparaître dans une trappe, c'est une vraie hécatombe, mais l'indestructible Franziska leur cause du souci.*

Dès les premières répliques, nous apprenons que cette enfant bien née déshonore son nom : elle a un amant et refuse de l'épouser. Elle s'est tout de même arrangée pour obtenir d'un riche vieillard une assurance-maternité, une rente au cas où elle aurait un enfant. Quand elle en a un, d'ailleurs, elle réclame à deux hommes une reconnaissance en paternité, manière de nier le père. Entre-temps, elle a signé un contrat avec un impresario amoureux, s'est déguisée en homme, a visité un bordel, a épousé une dame, a été démasquée, a participé à un spectacle qui brave la censure écrit par un duc au déclin de son pouvoir, est devenue chanteuse, a séduit un bellâtre... Wedekind ne cherche pas la moindre vraisemblance. Il se laisse aller à sa fantaisie, juxtapose une série de sketches, prétextes à railler les lois de la famille et de la morale bourgeoise, à les faire craquer par le ridicule.

Mais les deux metteurs en scène de sa Franziska au T.N.S. s'appellent Hélène Vincent et Agnès Laurent. La pièce leur est prétexte à décrire le chemin d'une femme en quête d'elle-même. La construction en séquences comme dans un feuilleton leur permet d'aligner une suite d'épreuves presques initiatiques, à recenser les pièges, les détours, les tentations — la tentation héréditaire de la complicité soumise, — leur permet d'éclairer la jungle qui recouvre cette piste encore jamais défrichée, et en même temps d'utiliser toutes les ressources de la théâtralité, seule référence qui reste ferme, rassurante. Leur spectacle est un enchaînement virtuose de tableaux chargés d'ironie et poignants.

Poignants : il y a là l'histoire de toutes les femmes qui apprennent à ouvrir les yeux et ne reconnaissent plus rien, et arrachent douloureusement des liens incrustés dans leurs corps depuis des millénaires, sans savoir ce qui adviendra. La seule chose qu'elles sachent est qu'elles doivent le faire. Et chacune avance seule, vers la solitude. Franziska (Evelyne Didi, jeune, vivante, admirable) reste seule, fermée sur elle-même, sur sa « folie », son « anormalité ». Un homme est venu qui lui a silencieusement pris son enfant — un garçon — tandis qu'elle souffle dans un saxophone, pour oublier quoi, pour appeler quel absent ?

COLETTE GODARD.

★ T.N.S., jusqu'au 29 octobre.

Danse

Lifar triomphe...

On croyait que M. Rolf Liebermann avait fait une « B.A. » en invitant Serge Lifar à remonter trois de ses œuvres maîtresses — Suite en blanc, Phèdre *et les* Mirages *— sur la scène du palais Garnier. En réalité, il a conclu son administration, après tant de réussites lyriques, par une performance péremptoire dans le domaine du ballet, qu'on l'accusait d'avoir quelque peu négligé. Car, d'un seul coup, en une seule soirée, mardi 18 octobre, il a replacé à son vrai rang, le premier, la troupe de l'Opéra, que depuis dix ans je n'avais vue danser avec autant d'ardeur et de discipline. Quelle autre compagnie de ballet, aussi bien [illegible] New-York, pourrait produire [illegible] que le défilé du corps de ballet et de l'école de danse réunis — quelque deux cents pensionnaires grands et petits, étoiles mélangées aux « rats », descendant à pas comptés à travers l'immense plateau depuis le foyer jusqu'à la rampe [illegible] ensuite, tout un spectacle en hommage au seul art français, non seulement à la danse classique mais à nos maîtres de la musique (Berlioz, Lalo, Auric, [illegible]) et du décor (Cocteau, Cassandre) : on n'était plus habitué à ce bonheur-là. Au disque — que Pas[illegible] — de passer pour une vieille [illegible] la dis[illegible].*

[illegible] Suite en blanc [illegible] sujets qui percent sous les étoiles, celles-ci n'en dominant pas moins le conclave, à commencer par Mlle Pontois, qui réalise avec le sourire des prodiges de difficultés; absolument naturelle, sans la moindre mignardise, et sans oublier M. Bart, dont le [illegible] nant départ en coulisses vaut sur les tablettes athlétiques le saut de Nijinsky dans le Spectre de la rose.

Je nourrissais un enthousiasme mitigé pour Phèdre, *dont la création remonte à [illegible] et qui valait surtout dans [illegible] par l'interprétation de Tamara Toumanova. Or la [illegible] distribution a allégé [illegible] Mlle Motte, très belle dans son grand voile rouge [illegible] de la fille de Pasiphaé [illegible] solument théâtrale [illegible] a paré d'une juvénile [illegible] dante le rôle d'Hippolyte. La révélation n'en est pas moins une ravissante danseuse dans le rôle d'Aricie, Mlle Legrée, que Lifar a eu l'audace de pousser sur le devant de la scène et dont on n'a pas fini de parler. Le néo-expressionnisme de* Phèdre *peut bien passer pour « rétro » auprès d'obscurs amateurs de galipettes, ici, servi par une troupe survoltée, soutenu par la grande partition pleine de sonorités modernes de Georges Auric et cadré dans le décor si spirituellement allusif de Jean Cocteau, il garde tout son pouvoir.*

Ma déception vient des Mirages *: non, là encore, de la partition, toujours mélodieuse d'Henri Sauguet — merveilleusement dirigée par M. Manuel Rosenthal — ni du beau décor de Cassandre, ce [illegible] minéral qui vous plonge aussitôt dans le temple des énigmes, mais de l'interprétation et, surtout, de la principale interprète, Mlle Thibon. Celle-ci a repris d'une manière magistrale, sur le plan technique, le rôle de l'Ombre, créé par Yvette Chauviré en 1947, et l'on ne voit pas quelle étoile pouvait abattre avec plus d'ampleur et de précision la grande variation qui sert de morceau de bravoure à tous les examens de la danse. Mais Mlle Thibon, qui a déjà des traits de visage durs — ce qui lui donne un masque intéressant pour des rôles qu'aucune autre ne pourrait tenir, — a eu l'étrange inspiration de rester de bout en bout inexpressive, l'œil vide et la bouche scellée. A croire qu'elle s'était trompée de ballet et qu'elle pensait danser* le Jeune Homme et la Mort.

Au tableau final, qui peut s'interpréter comme une aurore nouvelle effaçant les cauchemars, je pensais qu'elle allait s'humaniser, devenir quelque peu charnelle, reprendre son partenaire, dont elle est le double dans les moindres mouvements, avec les regards de la féminité, accuser un certain frémissement au moins. Mais non : Mlle Thibon, inexplicablement, reste marmoréenne jusqu'au tomber du rideau. Par contagion, tous les solistes, et même M. Atanassoff, si naturellement lyrique d'habitude, [illegible] placés. C'est la seule ombre du tableau du triomphe de Lifar. Mais la vision de celui-ci [illegible] sur la scène avec une silhouette de jeune homme, entouré de ses danseurs et danseuses [illegible] complaisant [illegible]

OLIVIER MERLIN.

Musique

« CENDRILLON » à l'Opéra de Lyon

Monter Cendrillon *de Rossini après l'Opéra de Paris pouvait sembler bien téméraire, mais l'Opéra de Lyon a réussi un spectacle délicieux, très différent de celui de Rosner, mais d'un charme comparable. Spectacle plein d'espérances d'abord, car il marque l'arrivée d'une « deuxième génération » à l'Opéra de Lyon, qui montre la fermeté avec laquelle Louis Erlo, malgré ses tribulations parisiennes, maintient le cap : c'est, en effet, à une jeune équipe qu'il a confié ce spectacle d'ouverture de la saison, confirmant la richesse de nos « artisans du lyrique » que personne à Paris ne semble soupçonner.*

Lorsque le rideau s'ouvre, avec ce grand mur gris baigné d'obscurité douce, impossible de ne pas penser au climat Strehler-Frigerio des Noces de Figaro *avant même tout mouvement. Et de même, cet immense corridor de château à l'abandon, ces hautes portes dans le papier peint séparées par de fausses colonnes corinthiennes, et tout au bout l'ouverture sur le rêve, le mystère ; une plaisante cuisine (avec dix-huit cuisiniers) au deuxième acte, puis quelques tabourets de velours, et c'est à peu près tout pour cet admirable espace scénique qui ne cessera de nous enchanter dans son dépouillement habité par le génie de l'œuvre, sa gaieté douce-amère, sa truculente bouffonnerie, sa poésie d'enfance, sa mélancolie infinie. Car cette représentation a confirmé l'intuition de Rosner à Paris :* Cendrillon *est une œuvre de poésie profonde, bien plus subtile que* le Barbier, *et par moments presque immatérielle.*

Mais on ne peut séparer le décor de la mise en scène, tant ils émanent de la même source, ce Jean-Marie Simon qui fait ici (presque) des débuts (1) éclatants. Il joue, il fait jouer ses personnages de l'intérieur de l'œuvre ; il compose une partition de gestes qui a la grâce d'un ballet et la vérité de la poésie. Le jeu comique ne se limite jamais à des effets mécaniques traditionnels, mais, comme chez Strehler, dérive d'une vitalité inventive, sobre et légère, qui parfois déborde l'action même ; et les personnages prennent une dimension inconnue.

L'alphabet d'une autre vie

Cendrillon surtout devient une héroïne humaine, non plus simplement une petite « prolétaire » qui veut accéder à la « société de consommation », mais une petite sauvage, sœur de celles de Chéreau. Combattante, déjà, mais impuissante sous l'esclavage de ses sœurs, voici que, immobile, baignée de rêve, tandis qu'on lui ôte ses vêtements de souillon, elle se métamorphose intérieurement ; arrivant chez le prince sous son voile blanc, ses vocalises sont comme l'alphabet d'une autre vie qu'elle épelle comme une épreuve d'initiation ; et puis, tout à la fin (« Padre... sposo »), c'est le trop-plein d'une âme trop absolue qui ne peut limiter son désir à un riche mariage : dans une scène poignante, elle abandonne le prince, pose sa couronne à terre, dénoue ses longs cheveux, se cache les yeux derrière le bras et court se jeter à l'arrière-plan aux pieds d'Alidoro, le maître d'une autre vie, qui l'ensevelit dans son manteau.

Colette Alliot-Lugaz, la Pamina de l'Opéra-Studio, Cendrillon frêle proche du sublime, chante à merveille ce rôle de mezzo-colorature un peu trop bas pour elle, mais dont elle détaille la fabuleuse virtuosité avec une exactitude et une limpidité parfaite. Un autre lauréat de l'Opéra-Studio, Georges Gautier, donne toute sa jeunesse vibrante à Ramiro, avec la couleur de voix tendre et fruitée d'un Luigi Alva à ses débuts ; belle technique également, qui ne demande qu'à être éprouvée aux feux de la scène pour devenir tout à fait sûre.

Autour d'eux, une équipe excellemment stylée : Frantz Petri, Magnifico moliéresque dévoilant sa face d'ombre; Frangiskos Voutsinos, grandiose Alidoro hoffmannesque avec une belle voix un peu monochrome ; Michèle Lagrange (de l'Opéra-Studio) et Anne-Marie Grain, les deux sœurs, amusantes avec leurs voix poivrées ; enfin Christos Grigoriou, qui n'a sans doute pas la voix requise pour tant de vocalises, mais qui, par son talent, donne une vie étonnante à ce valet-maître de comédie.

Autre atout neuf de cette production, le chef d'orchestre Sylvain Cambreling qui remportait, il y a deux ans seulement, le concours de Besançon. Il a mené cette partition, terrible par toutes les attaques qui fusent à chaque instant, avec une exactitude et une promptitude exemplaires. Il lui faudra dépouiller davantage sa battue trop vaste qui parfois empâte un peu le trait rossinien, accélérer quelques mouvements, modeler davantage ses instruments dans l'orage, mais quel bonheur de vie gaie et profonde il a su insuffler à son bel orchestre et à ces chœurs excellemment préparés par Dominique Debart ! On louera enfin les costumes savoureux en style Directoire de Claudie Gastine et les éclairages d'André Diot, qui contribuent beaucoup au raffinement expressif de cette réalisation, image d'un théâtre jeune où tout n'est pas encore achevé, « abouti », mais où tout est marqué du signe de la vie, où tout est positif de ces talents qui ne demandent qu'à s'épanouir.

La leçon de tout cela ? Que cette Cenerentola *de Lyon soutient la comparaison avec la princesse du palais Garnier, et que tout amoureux d'art lyrique pourrait, devrait voir les deux. Que l'Opéra-Studio, si on ne s'était acharné à le détruire, pourrait préparer une vraie relève de chanteurs. Qu'enfin, si l'Opéra de Paris avait une politique d'avenir, il devrait prévoir dans ses séries des représentations (avec des prix de places réduit) données par des jeunes d'un tel talent pour les aguerrir ; croit-on que cela ferait fuir les spectateurs et déshonorerait notre théâtre national ?*

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Il a déjà monté *le Barbier de Séville* à Metz, après avoir réalisé de nombreux décors de théâtre.

★ Prochaines représentations les 21, 23, 26 et 29 octobre.

Nommé administrateur de l'Opéra de Paris

M. Bernard Lefort succèdera à M. Liebermann en 1980

M. Michel d'Ornano, ministre de la culture, n'a pas choisi de faire voguer l'Opéra sur l'océan *Pacifique en choisissant* M. Bernard Lefort pour succéder en 1980 à M. Rolf Liebermann, comme administrateur de l'Opéra de Paris, ainsi qu'il l'a annoncé mercredi au cours d'une réunion de presse. L'actuel directeur du festival d'Aix-en-Provence est un homme de métier, qui a fait ses preuves, et à l'Opéra même lorsqu'il en fut le directeur en 1971-1972, sous l'autorité de M. Daniel Lesur. Mais cet homme de talent, ce bon administrateur, ce chanteur renommé devenu imprésario, puis directeur d'opéras, semble aimer vivre au milieu des orages et sa carrière a été marquée par un certain nombre d'éclats (déclaration violente contre l'Opéra de Paris en 1965, rupture avec l'Opéra de Marseille en 1968, brouille avec Alain Lombard à Aix, diatribe contre l'Opéra-Studio et son directeur en novembre dernier au cours d'une conférence de presse sur le festival d'Aix) : derniers en date, les procès intentés tour à tour à Grace Bumbry et à Montserrat Caballe, à l'occasion des représentations de *Roberto Devereux*. La satisfaction d'avoir accédé à la plus haute charge française après avoir été, semble-t-il, écarté de l'équipe Liebermann, devrait cependant donner à M. Lefort la sérénité nécessaire pour assumer une tâche pleine d'embûches et une succession particulièrement délicate.

Sa grande connaissance du théâtre et des chanteurs, son goût pour la mise en scène moderne — n'a-t-il pas fait appel ces dernières années pour Aix à Lavelli, Auvray, Vincent, Mercure ? — son expérience et son autorité d'administrateur, son travail acharné, sa conception de la nécessité d'une troupe sédentaire à l'Opéra, sa conviction qu'il est indispensable de créer des opéras contemporains devraient lui permettre de remplir sa mission avec brio et, souhaitons-le, sans trop de drames.

Il ne devrait pas, semble-t-il, être gêné par le cahier des charges auquel il devra souscrire, car celui-ci, tel qu'il nous a été présenté, est rédigé en termes vagues; et M. Lefort participera à son établissement définitif. On trouve dans ce document des idées très saines qui figurent dans tous les textes sur l'avenir de l'Opéra depuis vingt ans et qui n'ont guère reçu de commencement d'exécution : les missions de l'Opéra sont d'« élargir son audience auprès du public le plus large », d'« assurer la formation des jeunes artistes », de « favoriser la création musicale lyrique et chorégraphique ».

Les objectifs seront « un minimum de quinze productions lyriques nouvelles en trois ans » (soit moins qu'au temps de M. Liebermann, qui devait, selon son contrat de 1974, monter huit ouvrages par an, ce qu'il n'a d'ailleurs pas fait) dont « au moins trois créations lyriques contemporaines », ainsi qu'un « minimum d'œuvres chorégraphiques nouvelles ».

Pour la formation, on laisse l'Opéra-Studio à M. Louis Erlo (dont le contrat s'achève le 31 décembre 1978) jusqu'au 31 juillet seulement, après quoi, M. Lefort fera une nouvelle enquête sur ce sujet ! Tandis que la salle Favart retombera dans le giron de l'Opéra pour la plus grande joie de M. Liebermann.

Quant au ballet, plus question d'autonomie. Il reste au sein de l'Opéra mais « sa gestion, tant artistique que financière, sera individualisée ». Il est vrai que sa présence au palais Garnier est bien nécessaire pour renflouer les caisses quand elles sont vides, comme on va le constater au mois de novembre, où il doit à lui seul, à partir du 12, assurer la programmation, à l'exclusion de tout spectacle lyrique.

Rien ne permet de mettre en doute la bonne volonté du ministère. Mais il faut bien dire que ce projet de cahier des charges n'indique aucune perspective, aucune politique nouvelles. Une vaste concertation a eu lieu, nous dit-on. Force est de constater que le conseil d'administration de l'ex-R.T.L.N. ne se réunira que le 27 octobre et n'aura donc plus qu'à enregistrer une « réforme » et une nomination sur lesquelles il n'a pas été consulté.

La crise de l'Opéra l'an passé, les drames de cette année et le rapport Bloch-Lainé aboutissent en *définitive simplement* à un encadrement (nécessaire) du budget et à la nomination d'un secrétaire général dont on souhaite qu'il remette de l'ordre dans « la grande boutique » et qu'il s'entende bien avec ses deux administrateurs successifs. Il faudra à M. Lefort beaucoup d'imaginition, de talent et de patience pour ouvrir une ère nouvelle. — J. L.

[Né le 29 juillet 1922 à Paris, élève de l'École libre des sciences politiques, M. Bernard Lefort entre au Conservatoire, où il obtient les prix de chant et d'opéra-comique. Entre 1949 et 1957, il donne de nombreux récitals et monte sur scène pour jouer le rôle de Don Giovanni et de Macbeth. Professeur de chant au conservatoire de Lausanne, il abandonne *le chant en 1960, après une grave maladie.*

Impresario d'artistes lyriques, il dirige de 1965 à 1968 l'Opéra de Marseille, où il entreprend une action de rénovation et de modernisation du répertoire, appelle des chanteurs renommés, crée de nombreuses œuvres. En 1971, c'est la saison de transition de l'opéra et de l'opéra-comique, où, au cours d'une saison de fortune, il monte cent dix représentations lyriques et soixante-dix ballets au palais Garnier, ainsi que treize spectacles à la salle Favart. Il est depuis 1974 directeur du Festival d'Aix, qu'il a conçu comme un grand festival d'art lyrique et où il a présenté notamment le « Carnaval de Venise », de Campra, « Don Giovanni », « Cosi fan tutte », « la Clémence de Titus », de Mozart, « Elisabeth d'Angleterre », « Roberto Devereux », « l'Elixir d'amour », « Luisa Miller », « la Traviata », etc.]

■ Trois soirées de jazz à Paris : le Stadium (66, avenue d'Ivry, 13e) accueille le 20 octobre Pepper Adams et [illegible] (à 21 heures) ; le 21 [illegible] et le Sam Rivers Trio (à 21 heures) ; les 21 et 22 (à 20 h. 30) Archie Shepp joue au Palais des Glaces (37, rue du Faubourg-du-Temple, 10e).

ARTS ET SPECTACLES

Cinéma

« LA GUERRE DES ÉTOILES », de George Lucas

Ulysse explore l'infini pascalien, Lancelot se retrouve chez Edgar Rice Burroughs et Tolkien, Flash Gordon affronte des samouraïs-kamikazes, la B.D. et la S.F. unissent leurs délires, l'imagination a pris définitivement le pouvoir.

La Guerre des étoiles est un western cosmique réalisé par un Cecil B. De Mille qui aurait planté ses caméras sur une fusée de la NASA. Idéaliste et vertueux comme *un cow-boy de l'Oklahoma, un paysan* de la planète Tatooine file vers la « nouvelle frontière » pour sauver une jeune fille en péril. Un vieillard lui enseigne les lois de la prairie céleste. Dans un « saloon » interstellaire, il rencontre un baroudeur-contrebandier auquel il emprunte sa monture spatiale (un astronef bringuebalant). Ensemble, ils combattent les cruels guerriers de l'empire galactique. Combat longtemps indécis, qui se termine grâce à la « *force* » dont a hérité le héros par la destruction *d'un Fort Alamo du mal.*

Manichéisme, exploits fabuleux sur fond de mythes traditionnels, touches de zen : tels sont les principaux ingrédients de *la Guerre des étoiles*. Dans *2001, l'odyssée de l'espace*, Stanley Kubrick donnait à réfléchir. C'était une œuvre d'adulte empreinte de pessimisme. Le film de George Lucas *(THX 1 138, American Graffiti)* se veut au contraire parfaitement innocent, dépourvu d'angoisse et d'intentions parodiques. Film qu'on pourrait qualifier de ludique dans la mesure où il abolit toute distance entre l'imaginaire et sa représentation. « *Tu serais un cosmonaute, je serais un dragon* », disent les enfants. Et du conditionnel, ils passent au présent. C'est cette opération que *réalise George Lucas* en décrivant son extravagant univers comme un monde bien réel, plus exotique que fantastique, à la portée, en quelque sorte, du spectateur. L'hypertechnologie n'apparaît jamais ici comme un danger ou une menace. Robots, voitures pneumatiques et cerveaux électroniques font partie d'un arsenal admis de toute éternité. Créés pour servir, ils n'inquiètent pas plus que nos moulinettes et nos machines à sous.

Rappeler que le film comporte trois cent soixante plans d'effets spéciaux (la moitié du temps de projection) et que ces effets ont requis les services de soixante-quinze techniciens ne peut que donner une faible idée du prodigieux spectacle qui nous est offert. Des gadgets à rendre jaloux James Bond, des monstres à faire pâlir Jérôme Bosch, des envols sidéraux à croire que c'est nous qui décollons, le Boulevard du Crime dans une Metropolis apocalyptique, que demander de plus ? L'humour lui-même intervient dans le récit grâce au couple formé par *l'androïde R2 D2 et le robot C3 PO*, Laurel et Hardy de l'au-delà.

Le mode d'emploi de ce film champion de tous les bo-offices est simple : il faut le voir sans arrière-pensée, en s'abandonnant naïvement à ses merveilles. Orson Wells comparait autrefois le cinéma à un train électrique. C'est le plus ingénieux, *le plus sophistiqué, le plus divertissant* des trains électriques que George Lucas vient de lancer dans le champ des étoiles.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les films nouveaux.

Variétés

Nana Mouskouri

La Grèce possède un trésor de chanteurs populaires et authentiques avec Vassili Tsitsanis, Savopoulos, Sotiria Bellou, Théodorakis. De Grèce aussi, nous vient, on le sait, Nana Mouskouri. On connaît la clarté de sa voix un peu hors du temps, la qualité de sa diction, l'étendue de son répertoire, rassemblant Jean-Baptiste Clément, le compositeur grec Hadjidakis, Tom Paxton, Gounod, John Denver, Bellini, Serge Lama et Léo Ferré. On comprend bien le succès rencontré dans la plupart des pays traversés, de la côte Est des Etats-Unis au Canada et en France, et la vente obtenue auprès du grand public de centaines de milliers d'albums.

Mais on peut préférer des voix plus proches de la vie, qui expriment mieux la sensibilité de notre époque, des voix peut-être aussi pures (les chanteuses folks de Californie), mais comme disent les Américains, plus « sales ».

C. F.

★ Récital Nana Mouskouri à l'Olympia, 20 h. 45.

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : Hommage à Serge Lifar.
Chaillot, grande salle, 20 h. 30 : la Classe morte. — Salle Gémier, 20 h. 30 : Marchand de plaisir, marchand d'oublies.
Odéon, 20 h. 30 : Arlequin, serviteur de deux maîtres.
Petit-Odéon, 18 h. 30 : la Guerre des piscines.
T E P, 20 h. 30 : Dorénavant 1 (Festival d'automne).
Petit TEP, 20 h. 30 : Libre parcours variétés.

Les salles municipales

Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Juliette Gréco.
Nouveau Carré, salle Papin, 20 h. 30 : la Guerre civile.
Chatelet, 20 h. 30 : Volga.
Centre Georges-Pompidou, 15 h., 18 h. 30 et 20 h. 30 : spectacles audiovisuels.

Les autres salles

Aire libre - Montparnasse, 22 h. : Etoiles rouges.
Antoine, 20 h. 30 : les Parents terribles.
Arts - Hébertot, 20 h. 45 : Si t'es beau, t'es con.
Atelier, 21 h. : le Faiseur.
Athénée, 21 h. : Equus.
Cartoucherie, Théâtre de l'Aquarium, 21 h. : les Pâques à New-York. — Théâtre de l'Epée-de-Bois, 21 h. : Madras.
Centre culturel du Marais, 20 h. 30 : la Tentation de Saint-Antoine III.
Centre culturel suédois, 20 h. 30 : Mademoiselle Julie.
Cité internationale, la Galerie, 21 h. : Hedda Gabler. — Grand Théâtre, 21 h. : Toussaint Louverture. — La Resserre, 21 h. : l'Avare.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : le Bateau pour Lipaia.
Edouard VII, 21 h. : Un ennemi du peuple.
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h. : le Prophète.
Epicerie, 21 h. : Belle Ombre.
Espace Cardin, 20 h. 45 : Almira.
Galerie 55, 21 h. : Madame Lazare.
Gymnase, 21 h. : Arrête ton cinéma.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 20 h. 30 : les Ragionamenti.
La Bruyère, 21 h. : Quoat-Quoat.
Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : la Belle Vie ; 20 h. : Penthésilée ; 22 h. 30 : R. Wagner. — Théâtre rouge, 20 h. 30 : les Emigrés ; 22 h. : Cora Vaucaire.
Madeleine, 21 h. : Peau de vache.
Marigny, 21 h. : Nini la Chance.
Mathurins, 20 h. 45 : La ville dont le prince est un enfant.
Michel, 21 h. : les Vignes du seigneur.
Michodière, 20 h. 30 : Pauvre assassin.
Montparnasse, 21 h. : 3 lits pour 8.
Mouffetard, 21 h. : Erostrate.
Œuvre, 21 h. : la Magouille.
Orsay, grande salle, 20 h. 30 : Harold et Maude. — Petite salle, 20 h. 30 : les Libertés de La Fontaine.
Palace, 18 h 30 : Ben Zimet ; 21 h. : R'Alboum Zouc.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h. 45 : Oui.
Poche-Montparnasse, 20 h. 30 : Sigismond.
Porte Saint-Martin, 21 h. : Pas d'orchidées pour miss Blandish.
Récamier, 20 h. 30 : *Jean Harlow* contre Billy the Kid.
Studio des Champs-Elysées, 21 h. : les Dames du jeudi.
Studio Théâtre 14, 20 h. 30 : Mille et Une Nuits de colère.
Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : George Dandin.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 30 : Sylvie Joly
Théâtre Gérard-Philippe, 20 h. 30 : Peine de cœur d'une chatte anglaise.
Théâtre en Rond, 21 h. : le Voyage vertical.
Théâtre du Maine, 20 h. 30 : Victime du devoir ; 22 h. : Un oiseau dans la vitre.
Théâtre du Marais, 20 h. 45 : le Cosmonaute agricole.
Théâtre de Paris, 21 h. : Pygmalion.
Théâtre Paris-Nord, 20 h. 45 : Tristan et Iseult.
Théâtre La Péniche, 20 h. 30 : le Retour
Théâtre de la Plaine, 20 h. 30 : l'Ombre du conte.
Théâtre 13, 20 h. 45 : Renaud et Armide.
Théâtre 347, 20 h. 30 : la Ménagerie de verre.
Théâtre Tristan-Bernard, 21 h. : le Troisième Témoin.
Troglodyte, 21 h. : Retrouvailles de l'imaginaire.
Variétés, 20 h. 30 : Féfé de Broadway.

Jeudi 20 octobre

Les concerts

Lucernaire-Forum, 21 h. : Jacques Gautier.
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. P. Boulez, avec Y. Minton (Mahler, Berg, Webern).
Eglise Saint-Etienne-du-Mont, 21 h. : Chœurs de la Chartreuse de Cologne et ensemble instrumental dir. P. Neumann (Bach, Schütz, Mendelssohn, Bruckner).
Eglise des Billettes, 21 h. : M. Dreyfus, clavecin (Couperin, Scarlatti, Bach).
Salle Corot, 20 h. 30 : R. Boubouldi, piano (Beethoven).
Salle Pleyel, 20 h. 30 : English Chamber Orchestra, avec J. Norman, cantatrice (Rossini, Haydn, Mozart).
Musée Guimet, 20 h. 30 : Subroto Ray, Chowthury, sitar, Prakash Mahay, tabla.
Hôtel de Sully, 21 h. : concert aux chandelles, par les musiciens de Monseigneur le prince de Conti.

Jazz, pop', rock et folk

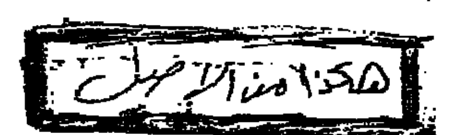
Aire Libre - Montparnasse, 18 h. 30 : Trio Claude Bolling.
Théâtre Mouffetard, 22 h. 30 : Francis Tusques, Compagnie Lubat, jazz.
Théâtre Fontaine, 21 h. : Groupe Albert Marcœur, folk.
Lucernaire - Forum, 19 h. : Nicole Devault.
Vieille Grille, 23 h. : Daunik Lazro, Xavier Breteau, J.-J. Avenell.
American Center, 21 h. : Hootennany avec *G. Delahaye*.
Pavillon de Paris, 20 h. : Donna Summer.
Centre culturel canadien, 20 h. 45, Yves Albert.
Stadium, 21 h. : Pepper Adams et le Trio Arvanitas.

Festival d'automne

(Voir aussi les salles subventionnées.)
Bouffes-du-Nord : 20 h. 30 : Small Wood.
Théâtre des Amandiers, Nanterre, 20 h. 30 : Palazzo Mentale.

La danse

Centre culturel américain, 20 h. 30 : Nancy Udow et Michael Udow.



SPECTACLES

cinémas

(*) Films interdits aux moins de treize ans.
(**) Films interdits aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h. et 18 h. 30 : Le cinéma et l'histoire ; 15 h. : la Naissance d'une nation, de D.-W. Griffith ; 18 h. 30 : Je n'ai pas tué Lincoln, de J. Ford ; 20 h. 30 : semaine du cinéma israélien : Grands yeux, de U. Zohar ; 22 h. 30 : le Héros sacrilège, de K. Mizoguchi.

Les exclusivités

L'AMI AMERICAIN (All., v.o.) (*) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Gaumont Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
L'AMOUR EN HERBE (Fr.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont-Convention (828-42-27) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
L'ANIMAL (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Bosquet, 7e (551-44-11) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (It., v.o.) (**) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98) ; v.f. : Caméo, 9e (770-20-89) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02).
BAD (A., v.o.) (**) : Quintette, 5e (033-35-40).
BARRY LYNDON (Ang., v.o.) : Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
CET OBSCUR OBJET DU DESIR (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (326-41-02).
LE CHAT CONNAIT L'ASSASSIN (Ang., v.o.) (*) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
CHINOIS, ENCORE UN EFFORT POUR ETRE REVOLUTIONNAIRE (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71) ; Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LA DENTELLIERE (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Athéna, 12e (343-07-48).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
DES ENFANTS GATES (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LE DIABLE PROBABLEMENT (Fr.) : Calypso, 17e (754-10-68).
DITES-LUI QUE JE L'AIME (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
DUELLISTES (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-15-42).
EMMA (Fr.) (V. Am.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LES ENFANTS DU PLACARD (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
EN ROUTE POUR LA GLOIRE (A., v.f.) : Grand-Pavois, 15e (531-44-58).
L'ESPION QUI M'AIMAIT (A., v.o.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
GLORIA (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) H. Sp. ; Fauvette, 13e (331-56-86).
LES GRANDS FONDS (A., v.o.) (*) : Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
HARLAN COUNTY U.S.A. (A., v.o.) : Action-La Fayette, 9e (878-80-50) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
HOT CUTS FROM MONT-DE-MARSAN (Fr.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
IL ETAIT UNE FOIS L'AMERIQUE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Arlequin, 6e (548-62-25) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Haussmann, 9e (770-47-55) ; Broadway, 16e (527-41-16).
L'IMPRECATEUR (Fr.) : Studio-Alpha, 5e (033-39-47) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Tourelles, 20e (636-51-98). H. Sp.
LES INDIENS SONT ENCORE LOIN (Fr.) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
J.-A. MARTIN PHOTOGRAPHE (Can.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
LE MANQUE (Fr.) (*) ; Le Seine, 5e (325-95-99) (de 14 h. 30 à 20 h. 15).
LA MENACE (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36), Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Balzac, 8e (359-52-70), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Murat, 16e (288-99-75), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Images, 18e (522-47-94).
MONSIEUR PAPA (Fr.) : Concorde, 8e (359-92-84).
LES NAUFRAGES DU 747 (A., v.o.) : Calypso, 17e (754-10-68), v.f. : Grand Pavois, 15e (531-44-58).
NE LAISSONS PAS LES MORTS ENTERRER LES MORTS (Fr.) V. Yiddish : La Clef, 5e (337-90-90).
L'OPIUM ET LE BATON (Alg., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98), Le Seine, 5e (325-95-99), à 22 h.
PADRE PADRONE (It., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65), 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Marignan, 8e (359-92-82), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
PARADIS D'ETE (Suéd., v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-52) ; Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LE PASSE SIMPLE (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Ternes, 17e (380-10-41).
SALO (It., v.o.) (**) : Panthéon, 5e (033-15-04).
TRANSAMERICA EXPRESS (A., v.o.) : U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23).
UN AUTRE HOMME, UNE AUTRE CHANCE (Fr.-Am.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06).
UN BOURGEOIS TOUT PETIT, PETIT (It., v.o.) (**) : Quintette, 5e (033-35-40).
UNE ETOILE EST NEE (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
UNE JOURNEE PARTICULIERE (It., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
UN PONT TROP LOIN (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; v.o.-v.f. : les Templiers, 3e (272-94-56).
UN TAXI MAUVE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
VALENTINO (Ang., v.o.) (*) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) : Bretagne, 6e (222-57-97).
WIVES (Norv., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42), à 18 h. (sf sam. et dim.).

Les films nouveaux

LA GUERRE DES ETOILES, film américain de George Lucas. v.o. : Quintette, 5e (033-35-40) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Gaumont-Champs-Elysées (359-04-67) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

VOUS N'AUREZ PAS L'ALSACE ET LA LORRAINE, film français de Michel Coluche : ABC 2e (236-55-54) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

MORT OU VIF, film de montage de M. Mallarevsky : Le Ranelagh, 16e (288-64-44), h. sp.

LES PETITES GALERES, film français de J.-M. Mongredien : Le Seine, 5e (325-95-99), h. sp.

LES CHASSEURS, film grec de Théo Angepoulos, v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

POUR CLEMENCE, film français de Charles Belmont : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

CRAZY HORSE DE PARIS, film français de Alain Bernardin (*) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LA TOUBIB AUX GRANDES MANŒUVRES, film italien de N. Cicero, v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

RADIO-TÉLÉVISION

— VU —

L'avenir au féminin

Chaque fois qu'on les rencontre (« La parole à dix-huit ans »), le mercredi soir — pourquoi si tard ? — sur Antenne 2, on est ahuri par leur maturité d'esprit. Cultivateur, employée de maison, serveuse ou membre d'un grand parti de la majorité, attentifs, inquiets, éveillés, enthousiastes ou réservés, si jeunes soient-ils, tels qu'ils sont là maintenant, ils le seront dans dix ans, en moins jeunes, simplement. Semblables à eux-mêmes et différents de ce qu'étaient leurs parents.

Oui, ce qui surprend c'est la rapidité du mouvement des idées, c'est l'accélération du courant profond venant déposer de génération en génération aux portes de la vie des hommes et des femmes dont l'horizon s'est élargi aux mesures du petit écran.

Il fallait entendre Catherine, vingt et un ans, chef d'exploitation, et son mari nous parler de la condition féminine. Etait-il jaloux, gêné, agacé par les prérogatives de son épouse ? Pas le moins du monde. Et elle, estimait-elle qu'à travail égal une femme devait toucher salaire égal ? Bien sûr, quelle question ?

Pour une Annick — elle a quitté la ferme familiale et s'est installée à Niort, — une Annick qui se déclare contre le droit de vote à dix-huit ans, contre le droit à l'avortement, pour le salaire de la femme au foyer, toutes les autres, tous les autres, c'est peut-être plus significatif encore, réclament plus d'égalité entre les sexes et semblent penser que pour aboutir, ces revendications-là doivent s'inscrire dans un combat politique engagé, militant. De droite ou de gauche.

Sur ce chapitre, bien qu'appartenant à des bords opposés, deux Parisiennes, deux étudiantes, employaient tout naturellement les mêmes mots, dignité, liberté, éducation. Celle des filles et, très important, celle des garçons à qui l'avenir réserve un rôle bien éloigné de celui dévolu pendant des siècles à leurs pères.

CLAUDE SARRAUTE.

JEUDI 20 OCTOBRE

CHAINE I : TF 1

18 h. 35, Pour les petits ; 18 h. 40, L'île aux enfants ; 19 h. 3, Feuilleton : Recherche dans l'intérêt des familles ; 19 h. 43, Une minute pour les femmes ; 19 h. 47, Eh bien ! raconte ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Téléfilm : « Richelieu », de Jean-François Chiappe, d'après l'œuvre de Philippe Erlanger. Réal. J.-P. Decourt (seconde partie : *Un évêque en enfer*).

21 h. 25, Magazine d'actualité : l'Evénement.
Belfast deux ans après, par E. Durschmid.

22 h. 30, Allons au cinéma, d'André Halimi.

23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 25, Dorothée et ses amis ; 18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Les grands partis politiques : le P.C. ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Enquête-fiction : De mémoire d'homme, prés. P. Bellemare (L'affaire Fualdès, réal. J.-P. Marchand).

23 h. 30, Spécial buts : Coupe d'Europe.

23 h. 40, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes : Objets volants non identifiés ; 19 h. 5, Émissions régionales : Terroir 22 ; 19 h. 40, Tribune libre : la C.F.T.C. ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (cycle 1968-1976) : LES HEURES BRÈVES, de D. Pétrie (1965), avec S. Hayward, M. Craig, D. Baker, Ed. Judd et P. Rogers.

Un médecin anglais s'éprend d'une Américaine qu'il sait atteinte d'une maladie grave et mortelle et veut l'épouser en lui cachant la vérité.

Mélodrame distingué sur un sujet grave (le cancer). Interprétation émouvante de Susan Hayward.

22 h., Journal ; 22 h. 15, Réussite.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, La vie entre les lignes, de Michel de Saint-Pierre ; 19 h. 25, Biologie et médecine ;

20 h., Nouveau répertoire dramatique... soirée Robert Pinget : « le Chrysanthème », avec D. Emilfork, et « le Bourreau », avec R. Dubillard ; 22 h. 30, Entretiens avec... Leonora Carrington, par G. Rouvre ; 23 h., De la nuit.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Ecoute, magazine musical ; 19 h., Jazz time ; à 19 h. 35, Kiosque ; 19 h. 45, Epigraphes ;

20 h. 30, Récital Felicity Palmer, soprano, avec *J. Constable*, piano : *Trois canzonette de Haydn*, Cinq lieder de Brahms, Quatre lieder de Mendelssohn, Quatre mélodies de Fauré, « la Courte paille » et « les Violons » de Poulenc, Chansons folkloriques françaises de Britten, « Melancolic Song » de Hopkins ; 22 h. 30, Ne vous *retournez pas j'ai l'impression qu'on nous suit* ; 23 h. 15, Parfois la nuit se souvient ; 0 h. 5, Petite musique de nuit.

VENDREDI 21 OCTOBRE

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Jeu : *Réponse à tout* ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 13 h. 35, Télévision régionale ; 14 h., Emission pédagogique (reprise à 17 h.) ; 18 h., A la bonne heure ; 18 h. 35, Pour les petits ; 18 h. 40, L'île aux enfants ; 19 h., Feuilleton : Recherche dans l'intérêt des familles ; 19 h. 43, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Eh bien ! raconte ; 20 h., Journal.

20 h. 30, *Au théâtre ce soir* : Faites-moi confiance, de M. Duran. Mise en scène F. Pasquali. Avec G. Doulcet, S. Paris, Cl. Coster, A. Wartel.

Un malfaiteur s'introduit incognito dans un hôtel particulier et y sème la perturbation.

22 h. 30, Sports : Télé-foot 1.

23 h. 35, Journal.

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Les enfants des autres ; 14 h. 5, Aujourd'hui madame ; à 15 h., Série : Kojak (rediffusion) ; 15 h. 55, Aujourd'hui magazine ; 17 h. 55, Fenêtre sur... Tiger (un champion de boxe âgé de huit ans) ; 18 h. 25, Dorothée et ses amis ; 18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Ouvrez l'œil ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Feuilleton : D'Artagnan amoureux ; 21 h. 35, Émission littéraire : Apostrophes. (Le capitalisme, maladie honteuse ?)

Avec MM. Edgar Faure (« la Banqueroute de Law »), François Caron (« l'Histoire économique et sociale du monde »), Anicet Le Pors (« les Béquilles du capital »), Jean Matouk (« La gauche veut sauver l'entreprise »), et Maurice Roy (« Vive le capitalisme »).

22 h. 45, Journal.

22 h. 50, FILM (cinéma-club) : UNE NUIT A CASABLANCA, d'A.-L. Mayo (1946), avec les frères Marx, S. Ruman, L. Verea, C. Drake, L. Collier. (V.o. sous-titrée. N. Rediffusion.)

Groucho prend la place — dangereuse — de directeur d'un grand hôtel de Casablanca et fait, avec Chico et Harpo, la chasse aux nazis.

Parodie médiocre (scénario et mise en scène) du Casablanca, de Michael Curtis. Heureusement, il y a les numéros des trois Marx.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes : Des livres pour nous, Histoire de France ; 19 h. 5, Émissions régionales : Des talents et des gens ; 19 h. 40, Tribune libre : le Mouvement européen ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Magazine vendredi... Service public : la laïcité, de Steve Walsh.

21 h. 30, Série documentaire : Les grands fleuves, reflets de l'histoire. (Le Mississippi.)

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie, avec Marianne Van Hirthum (et à 14 h., 19 h. 55, 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance : « Le jardin des gens », par C. Mettra et S. de Vergennes ; à 8 h. 32, L'attachement, par A. Adelmann ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, La *matinée des arts du spectacle* ; *10 h. 45, Le texte et* la marge ; 11 h. 2, A propos de Jacques Prévert, par C. Latigrat et J.-L. Cavalier ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Musiques extra-européennes ; 14 h. 5, Un *livre, des voix : « le Prince Consort », de Gilles Rosset* ; 14 h. 45, Les après-midi de France-Culture... Les Français s'interrogent ; 16 h., Les pouvoirs de la musique : Revue hebdomadaire ; 18 h. 30, La vie entre les lignes, de Michel de Saint-Pierre ; 19 h. 25, Les grandes avenues de la science moderne ;

20 h., Relecture : Verlaine, par Hubert Juin, avec M. Decaudin, J. Borel et B. Delvaille : Textes lus par J. Negroni et M. Lonsdale ; 21 h. 30, Musique de chambre : Œuvres de J. Charpentier, A. Piechowska, B. Kolb, E. Carter ; 22 h. 30, Entretiens avec L. Carrington ; 23 h., De la nuit.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, *Quotidien musique* ; *9 h. 2, Les grandes* voix ; 9 h. 30, Instrumentales : La voix ; 10 h., La règle du jeu ; 12 h., La chanson ; 12 h. 35, Sélection concert ; *12 h. 40*, Jazz classique ;

13 h. 15, Stéréo postale ; 14 h., Mélodies sans paroles (Haydn, Mozart, Liszt) ; à 15 h., Musique française à quatre mains (Durey) ; à 15 h. 32, Œuvres de Schumann, Mendelssohn, Brahms ; 18 h. 2, Ecoute, magazine musical ; 19 h., Jazz time ; à 19 h. 35, Kiosque ; 19 h. 45, Epigraphes ;

20 h. 20, Concert Mozart par le Nouvel Orchestre philharmonique, avec E. Istomin, piano, E. Krivine, violon et direction : « Symphonie n° 29, en la majeur K 201 », « Concerto pour piano n° 21, en do majeur K 467 », « Concerto pour violon n° 4, en ré majeur K 218 » ; 22 h. 15, Grands crus... Quelques interprètes de Schubert : Lily Kraus, Thomas Becham et le quatuor Busch ; 0 h. 5, Parfois la nuit se souvient ; 0 h. 40, Petite musique de nuit.

TRIBUNES ET DEBATS

JEUDI 20 OCTOBRE

— *La C.F.T.C.* s'exprime à la tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

— *M. Georges Marchais*, secrétaire général du P.C., est l'invité du magazine « Les grands partis politique », sur A2, à 19 h. 45.

VENDREDI 21 OCTOBRE

— *M. Louis Mermaz*, président du conseil général de l'Isère, membre du secrétariat national du P.S., parlera des problèmes nucléaires, sur R.M.C., à 8 h. 30.

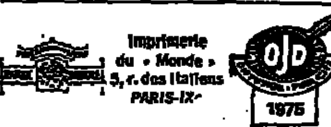
— Marcel Paganelli reçoit M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire général du parti républicain, à R.M.C.-Choc, à 13 h. 30.

— *Le Mouvement européen* dispose de la Tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

● *Télédiffusion de France (T.D.F.) et la société japonaise Hoso Kyokai (N.H.K.)* viennent de conclure un accord portant sur des échanges techniques et technologiques, ainsi que sur une coopération technique dans le domaine des transmissions et de la recherche.

● « *Les lions de Seregenti* ». — Dans la rubrique des programmes télévisés parue le 15 juillet était annoncée une émission intitulée « Les lions de Seregenti » (Kenya). S'il se trouve à proximité de la frontière du Kenya, le parc de Seregenti est situé sur le territoire de la Tanzanie. La réserve qu'il constitue pour près d'un million d'animaux vivant en pleine liberté sur 14 000 mètres carrés est un des plus beaux fleurons du tourisme tanzanien. L'erreur que nous avons commise sur la foi des programmes communiqués par FR 3 avait été rectifiée dans nos éditions du 16 juillet.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

SPORTS

FOOTBALL

Des matches difficiles pour les équipes françaises en Coupe d'Europe

Les finalistes de la dernière Coupe d'Europe des clubs champions, Liverpool et Moenchengladbach, ont fait bonne mesure à l'occasion du premier tour des huitièmes de finale qui se disputaient mercredi 19 octobre. Les premiers ont battu Dresde 5 à 1, tandis que les seconds sont allés gagner à Belgrade 3 à 0. Nantes a été moins heureux en n'obtenant que le match nul (1 à 1) sur son terrain, face à l'Atletico de Madrid. Les deux autres équipes françaises engagées dans la Coupe de l'UEFA auront elles aussi quelques difficultés à se maintenir en lice : Lens a été battu à Rome 2 à 0, tandis que les Bastiais, vainqueurs de Newcastle United par 2 à 1, auront le désavantage de jouer le match « retour » sur terrain adverse. Les matches « retour » auront lieu le 2 novembre.

L'habit ne fait pas le matador

De notre envoyé spécial

Nantes. — *Sur l'initiative d'un* photographe de *l'Equipe*, les footballeurs *nantais, s'attribuant par* avance le beau rôle, avaient troqué *quelques instants leur traditionnelle* tenue jaune et vert pour des habits *de lumière de torero. Pour manœu*vrer cet Atletico de Madrid, replié *en masse sur ses* buts, *trucqueur*, plus expérimenté, dangereux en contre-attaque, *ils devaient, en effet,* faire preuve d'adresse, de vivacité, d'ingéniosité et surtout retrouver cet esprit et ce jeu collectif qu'ils semblent *perdre au fil des matches.*

Dès les premières minutes de la rencontre, les vingt-quatre mille spectateurs du stade Marcel-Saupin durent pourtant se rendre à *l'évidence* : l'habit ne fait pas le matador. A voir les Nantais revenir sans cesse à la charge d'une défense hermétique en son centre et manifester plus de bravoure que de lucidité, on pouvait déjà se demander s'ils n'allaient pas plutôt connaître le sort du taureau.

Du taureau qui va sans cesse à la pique, malgré la douleur, les Nantais en ont eu la constance dans l'aveuglement, en croyant qu'ils pourraient transpercer par le centre, ou même bousculer le système défensif renforcé des Espagnols. Influencés par l'environnement des coupes d'Europe et par l'exemple de leurs prédécesseurs, les Nantais s'obstinent à vouloir appliquer à domicile la tactique des Stéphanois sans en posséder les armes. Henri Michel excepté, *il est évident que les demis et* arrières nantais n'ont pas la force *de pénétration de leurs homologues* stéphanois. A l'image de Patrice Rio, *qui pourrait imiter Oswaldo Piazza, ils* manquent d'esprit d'initiative.

Un sursis

Confinés dans un jeu désordonné, *trop personnel et étriqué, où ils* essaient leur force et leurs nerfs, *les Nantais sont toujours restés sous* la menace de Francisco Aguilar et *de Ruben Cano, les deux attaquants* espagnols, aussi vifs et rapides que des *poseurs de banderilles*. On crut même à l'estocade quand, juste avant la mi-temps, *Marcial*, monté pour un corner, profita d'un cafouillage *des défenseurs pour ouvrir le* score.

S'il est vrai que l'égalisation *nan*taise, dès la reprise, ne se fit pas attendre, il fallut qu'Henri Michel ait une réaction de bête blessée *pour tirer rageusement sur un défen*seur adverse, puis, aussitôt après, *sur la barre transversale, avant que* Guy Lacombe ne puisse expédier de la tête le ballon au fond des filets. Mais quand, dix minutes plus tard, *Bertrand-Demanes dut stopper un* penalty pour éviter le pire, on comprit bien que ce nouveau match nul, concédé à *domicile* dans une coupe européenne — le sixième en douze rencontres pour deux victoires et quatre défaites, — prenait cette fois, pour les Nantais, valeur de sursis.

Confortés par un palmarès plus favorable à l'extérieur, quatre victoires, deux nuls et cinq défaites, Jean Vincent, l'entraîneur nantais, reste persuadé que ses joueurs seront plus à l'aise à Madrid le 2 novembre, où les attaquants français devraient enfin pouvoir s'exprimer. Reste encore à *déterminer si* les Espagnols rechercheront alors une victoire à *panache* devant leurs soixante-dix mille supporters ou si, forts de leur expérience européenne et confiants dans leur défense — où le Brésilien Luis Pereira effectuera sa rentrée, — ils ne limiteront pas leurs ambitions à un score nul de 0 à 0, qui les *qualifierait* au bénéfice du but marqué à Nantes.

Pour cette mission presque impossible qui les attend, les Nantais ont déjà choisi leur lieu de retraite *madrilène* : *l'hostellerie de Don* Quichotte. Faut-il y voir un signe prémonitoire ?

GERARD ALBOUY.

LES RESULTATS

CLUBS CHAMPIONS

(huitièmes de finale, matches aller)

* Liverpool - Dynamo de Dresde	5-1
*Bruges - Panathinaïkos	2-0
*Levski Sofia - Ajax Amsterdam	1-2
*Et. R. Belgr.- Moenchengladbach	0-3
*Benfica Lisbonne - Copenhague	
*Belfast - Juventus de Turin	0-1
*Celtic Glasgow - Innsbruck	2-1
**F. C. Nantes - Atletico Madrid*	*1-1*

VAINQUEURS DE COUPE

(huitièmes de finale, matches aller)

*Austria Vienne - *Lokomotive Kosice (Tch.)*	0-0
*Hambourg S.V. - Anderlecht	1-2
*Dynamo de Moscou - Universitatea Craiova (Roum.)	2-0
*Diosgyor (Hong.) - Hadjuk Split	2-1
*Lokomotive Leipzig - Real Betis Séville	1-1
*Vejle (Dan.) - Paok Salonique	
*Twente Enschede (P.-B.) Brann Bergen (Nor.)	2-0

U.E.F.A.

Lazio Rome - Lens	2-0
*Bastia - Newcastle	2-1
*Bayern Munich - Marek (Bulg.)	3-0

OUVREZ, OUVREZ LA PORTE AUX ENFANTS

Petite séquence « irrespectueuse », mercredi 19 octobre, sur Antenne 2 (« Un sur cinq »). Jouant les naïfs à la porte des stades, Dominique Duvauchelle prétendait y pénétrer sans montrer patte blanche : une licence à tout le moins, ou une inscription au club. Peine perdue : « Il faut garder un contrôle sur les activités des jeunes », *explique un adjoint au maire.*

« Il faut ouvrir les stades », *réplique l'auteur de l'émission, qui invite les jeunes à lui écrire afin d'inciter M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, à accélérer sa réforme : celui-ci envisage, en effet, d'instituer une « carte orange » ouvrant l'accès aux installations sportives. La demande, semble-t-il, se fait de plus en plus pressante.* — F. S.

VOILE. — *Le voilier français* Japy-Hermès *est arrivé mardi 18 octobre au Cap, première étape de la course autour du monde. C'était le dernier concurrent attendu dans le port sud-africain.*

MOTOCYCLISME

Un rapport, des rapports ?...

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, devait tirer, ce jeudi 20 octobre en fin d'après-midi, les conclusions du rapport sur la commission nationale de la pratique *motocycliste. Une commission* instaurée par son prédécesseur, M. Jean-Pierre Soisson, et dont M. Dijoud a hérité avec tous les problèmes que traîne derrière elle la moto.

M. Dijoud, comme son prédécesseur, a constaté que ce qui touche la moto concernait tant de ministères, de municipalités et d'organismes divers que cela dépassait largement les attributions d'un secrétaire d'Etat *déjà surmené* par les soucis que lui procurent équitation, football ou alpinisme... Alors, la moto dans tout ça ? Un rapport d'une vingtaine de pages ?... Un rapport qui, comme le plan-moto de M. Soisson, n'est qu'une succession de vœux pieux dans la mesure où la commission créée pour elle n'a été dotée d'aucun pouvoir réel et qu'elle n'a qu'un caractère consultatif.

Les six « propositions » de la commission sont les suivantes : 1) renforcer la sécurité des usagers ; 2) développer les loisirs motocyclistes ; 3) établir une charte de la *moto verte* ; 4) défendre le jeune consommateur motocycliste ; 5) promouvoir la production française ; 6) améliorer l'information de l'opinion. Dans le détail, on s'aperçoit très vite que, à part deux ou trois originalités, le rapport ne fait que reprendre tout ce qui a été dit *jusqu'ici* dans des « tables rondes » par des journalistes ou des usagers « très concernés ».

On connaît la solution

Dans le premier chapitre, par exemple, concernant la sécurité des usagers, on lit qu'elle doit *« se renforcer en adaptant l'infrastructure routière »*. Certes ! Et on ne peut qu'approuver une commission qui recommande de *« favoriser l'utilisation de peinture antidérapante en remplacement des bandes axiales plastiques »*. On ne fait qu'écrire, dans un rapport de plus, ce qui a été dit et *constaté mille fois.*

On connaît le problème, on connaît sa solution depuis des des années et on continue de coller sur les chaussées ces bandes de plastique mortelles. Tout simplement parce que la solution dépend du département des routes au ministère de l'équipement, des services « indépendants » des autres ministères... Même chose pour *l'aménagement des centres* de loisirs motocyclistes visé au deuxième paragraphe, où la commission souhaite que certains *« terrains militaires puissent servir, de façon permanente ou temporaire aux loisirs des jeunes motocyclistes ». Les motards* souhaiteraient-ils aller à Mourmelon ou ailleurs qu'on voit mal les autorités militaires au niveau local s'accommoder d'une telle présence.

Le troisième chapitre, qui concerne la moto verte, semble avoir été mieux traité, peut-être *parce que M. Gilli*, président de l'université de Dauphine, pratique la moto verte lui-même et a dirigé cette section.

Dans ce chapitre se trouvent les propositions les plus intéressantes mais aussi les plus restrictives. On s'en doute. Tant, du bruit aux territoires, d'intérêts privés peuvent être concernés. Des règlements qui seront plus facilement mis en vigueur, pourtant, que seront entamées les négociations entreprises avec les importateurs — comme le prévoit le chapitre IV — pour qu'ils réduisent leur marge bénéficiaire. Taxes aidant, une « machine » *vaut pratiquement deux fois plus* cher en France qu'aux Etats-Unis *et un tiers de plus qu'en* Angleterre...

*Passons sur le cinquième cha*pitre et la création d'une moto française *de haute compétition,* qui, hélas ! ne concerne pas une grande marque compétitive face aux géants japonais, mais un particulier un peu rêveur, dont les résultats ne sont, jusqu'ici, guère probants.

Enfin, faire mieux connaître à tous le monde de la moto est le souhait du sixième et dernier chapitre.

Du problème de Rungis, rien dans le rapport de la commission, et M. Dijoud *devait, au cours de* sa conférence de presse, annoncer que, une fois de plus, *« les études sont sur le point d'aboutir »*.

Quand au coordinnateur, dont on parle tant, il devra être doté de réels pouvoirs s'il veut convaincre toutes les parties intéressées du bien-fondé de ce rapport. Sinon, ce dernier restera, comme les précédents, un joli document qui ne fera que rejeter un peu plus les motards dans leur marginalité.

P. V.

KARATÉ

ANNULATION D'UN EXAMEN DE BREVET D'ÉTAT

Le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports *fait savoir* que des *« irrégularités ayant été constatées au cours de l'examen de brevet d'Etat de professeur de karaté organisé le 6 juin 1977 à Paris et après consultation de la Fédération française de karaté, le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports a décidé d'annuler les épreuves sans préjuger des sanctions qui pourront être prises »*.

« Une session de cet examen, ajoute le secrétariat d'Etat, *sera à nouveau organisée dans les plus brefs délais par la direction régionale de Paris. »*

[D'après un témoignage que nous avons pu recueillir, il semble, en effet, que l'épreuve officielle, qui se déroulait à la Maison des examens d'Arcueil, ait été entachée d'irrégularités flagrantes. Des membres du jury, anciens internationaux de karaté, auraient ouvertement favorisé certains candidats. Fidèle à sa promesse de fermeté, M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, a pris la décision qui s'imposait. — F. S.]

● Pour rencontrer le « XV du président », le 22 octobre au Parc des Princes, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la Fédération française de rugby, l'équipe de France sera privée de quatre titulaires : les trois-quarts Roland Bertranne et Dominique Harize et les troisièmes lignes Jean-Pierre Rives et Jean-Pierre Bastiat. Les remplaçants des trois premiers ont été désignés lundi 17 octobre. Il s'agit respectivement de Michel Mazas, Daniel Bustaffa et Michel Ponçot.

AUTOMOBILE

Le pneumatique idéal n'existe pas

L'automobiliste se perd généralement dans les dénominations de ses pneumatiques : V 10, ZX, S 800, Dunpy et bientôt XZX, P 6 ou Rallye 280. Ces boudins noirs et sales ne lui posent de problèmes qu'au moment de leur remplacement. La première monte (les pneus qui équipaient le véhicule à la livraison) est alors renouvelée par crainte d'une déception possible ou par méconnaissance des modèles concurrents.

Pourtant, un pneu est comme une voiture : étudié longuement (entre quatre et sept ans), sa *commercialisation* va durer une dizaine d'années ou plus. Entre-temps, les manufacturiers auront fait des progrès et le marché offrira des nouveautés plus performantes. Fiat, par exemple, a considérablement amélioré la tenue de route de sa 132 en l'équipant (en option) des pneus Michelin TRX. Sans eux cette évolution n'était possible qu'en modifiant profondément — et *coûteusement — la géométrie du* véhicule. Cette même démarche se retrouve chez Ford (Granada) et *Peugeot (coupé 504 V6).*

Un pneumatique est un organe *essentiel sur toute automobile.* Usé il manque d'adhérence, plane sur les autoroutes mouillées et éclate au premier nid-de-poule venu. Sous-gonflé il s'échauffe, louvoie et rend sa ceinture à la *première contrainte. Il suffit d'une* pression inférieure de 0,2 bar à la normale pour qu'il altère notablement la consommation et le comportement routier. En dessous il risque de déjanter. A moins 0,6 bar, c'est du suicide... Pourtant en France et en Allemagne 4 % des véhicules (un conducteur sur vingt !) sont dans ce cas.

Une grande partie des accidents imputés trop souvent à un excès de vitesse disparaîtra le jour où chaque conducteur sera conscient des particularités de sa monte et de l'attention qu'elle nécessite. Sur ce plan, les auto-écoles ont un rôle important à jouer qu'une directive officielle peut préciser. Négligé, le meilleur des pneus peut être à l'origine d'un accident.

Pas de révolution

Mais le meilleur existe-t-il ? *Certains pneus sont supérieurs à* d'autres *pour le confort,* l'adhérence sur sol sec, le silence, la longévité ou la tenue sur sol mouillé. Aucun ne réunit toutes les qualités. Ainsi, la meilleure *adhérence est obtenue* par une bande de roulement large et sans sculpture (les « racing » ou « slick » des voitures de compétition). En cas de pluie, la sortie de route est certaine. Quant aux « pneus pluie » — dont Uniroyal s'est fait le champion avec le Rallye 180 et bientôt le 280 — ils permettent une conduite sûre sous les intempéries en canalisant l'eau vers leurs flancs, mais manquent un peu de gomme sur sol sec (les rainures du nouveau Rallye 280 occupent 30 % de la surface de contact).

Une gomme tendre accroche mieux à *la route,* mais elle dure moins longtemps. Par contre, un caoutchouc dur manque de confort et décroche plus vite dans les virages. Tout est affaire de compromis, puisqu'un automobiliste ne peut changer ses pneumatiques en fonction du terrain et des conditions météorologiques.

Des tendances se font jour. Plus qu'une mode, les pneus « *taille basse* » répondent à une nécessité. En diminuant la hauteur du boudin par rapport à sa largeur, les manufacturiers permettent aux constructeurs de loger des disques plus larges près *des jantes agrandies.* Le diamètre des roues ne change pas mais la sécurité progresse. A l'inverse, sur une jante d'origine, un pneu à profil large (série 70 ou même 60) apporte un surcroît d'adhérence à l'accélération et au freinage et son seuil de dérapage latéral est retardé. Sa circonférence étant *plus faible, le véhicule* qu'il équipe devient plus vif, plus nerveux. Mais à vitesse égale, la consommation augmente. Ce n'est pas son seul défaut : il devient plus sensible à l'aquaplaning, puisque sa *pression* au sol a diminué, et moins confortable, puisque ses flancs, moins hauts donc moins élastiques, absorbent plus difficilement les inégalités du terrain ressenties (plus largement) par la bande de roulement. Mais la direction devient plus précise, puisque le pneu fait davantage corps avec la roue.

La révolution du radial étant achevée, du moins en France, où la quasi-totalité des pneumatiques du parc ont adopté cette structure, peu de progrès importants sont désormais prévisibles (le nouveau TRX *de Michelin est* d'ailleurs un radial, mais équipé d'une jante spéciale aux cotes millimétriques). Notons toutefois la disparition progressive des chambres à air avec les pneus « tubeless » adoptés largement par Citroën, Chrysler-France et, dans une moindre proportion, par Renault (R14 et R30). Ces derniers pneus supportent allègrement l'enfoncement d'un clou dans la bande de roulement et se dégonflent généralement sans brutalité.

Pour le reste, les manufacturiers développent leurs recherches vers le silence (les pneus radiaux, dont chaque partie, les flancs et la ceinture, travaille indépendamment, sont beaucoup plus sonores que les anciens pneus diagonaux) et la sécurité. Les sculptures assymétriques sont déterminées par ordinateur afin d'obtenir des fréquences à pas variable, comme sur le Rallye 280, qui sera commercialisé l'an prochain. Les structures se modifient, la composition des gommes changent, les épaulements s'arrondissent pour éviter les décrochages trop brutaux dans les virages. Et la composition des pneus devient toujours plus compliquée, l'acier, le nylon et la rayonne se mêlant désormais à différentes couches de caoutchouc.

Le boudin noir et sale a peu changé d'aspect depuis son invention. *Mais il roule aujourd'hui* plus longtemps (40 000 à 60 000 km en moyenne) et crève moins souvent (tous les 40 000 km en moyenne). Cette évolution, il l'a doit à une technologie toujours plus complexe. Et peu à peu s'éloigne le grand rêve des chimistes : fabriquer un pneu idéal qui serait simplement moulé.

MICHEL BERNARD.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS
3 mois 6 mois 9 mois 12 mois

FRANCE - D.O.M. - T.O.M.
108 F 195 F 282 F 370 F

TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE
198 F 375 F 552 F 730 F

ETRANGER (par messageries)
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE
135 F 250 F 365 F 480 F

II. — TUNISIE
173 F 325 F 478 F 630 F

Par voie aérienne Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

AUJOURD'HUI

Service national

APPEL SOUS LES DRAPEAUX DES JEUNES FRANÇAIS NÉS ENTRE LE 26 MAI ET LE 23 AOUT 1958

Au terme d'un arrêté au *Journal officiel* du jeudi 20 octobre, la fraction de contingent 1977/12 comprendra, s'ils ont été reconnus *aptes au service* :

1° Les jeunes gens :

a) Dont le sursis ou la prolongation de sursis arrivera à échéance avant le 1er décembre 1977 ;

b) Dont le report d'incorporation arrivera à échéance avant le 1er décembre 1977 ;

c) Dont l'appel avec une fraction de contingent antérieure a *été, pour des motifs divers,* annulé et fixé à l'échéance du 1er décembre 1977 ;

d) Volontaires pour être appelés le 1er décembre 1977 et qui, à cet effet, ont, avant le 1er octobre 1977, déposé une demande d'appel avancé ou fait parvenir leur résiliation de sursis ou de report d'incorporation.

2° Les jeunes gens non titulaires d'un sursis ou report d'incorporation administrés par les bureaux du service national de métropole :

a) Nés entre le 26 mai 1958 et le 30 juin 1958, ces dates incluses, rencensés avec la deuxième tranche trimestrielle de la classe 1978 ;

b) Omis et naturalisés recensés avec la troisième tranche trimestrielle de la classe 1978 ;

c) Nés entre le 1er juillet 1958 et le 23 août 1958, ces dates incluses, recensés avec la troisième tranche trimestrielle de la classe 1978.

Les jeunes gens destinés à l'armée de terre, à la marine ou à l'armée de l'air seront appelés à partir du 1er décembre 1977.

Les jeunes gens résidant dans les départements et territoires d'outre-mer seront appelés le 14 novembre 1977. Les jeunes gens destinés à la marine et ayant accepté un appel décalé pourront, dans la limite des besoins, n'être incorporés dans cette armée qu'à partir du 4 janvier 1978.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 20 octobre 1977 :

UN DECRET

● Modifiant les contingents de croix de la Légion d'honneur fixés pour la période du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1978.

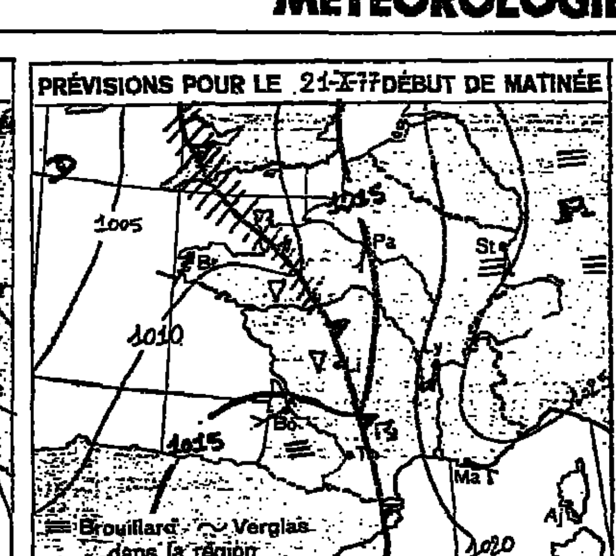
UN ARRETE

● Relatif à la composition et à l'appel de la fraction de contingent 1977-12.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 20.10.77 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 21-X-77 DÉBUT DE MATINÉE



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige ▼ averses orages Sens de la marche des fronts
Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 20 octobre à 0 heure et le vendredi 21 octobre à 24 heures :

Entre les hautes pressions continentales et les basses pressions un flux de secteur su, persistera sur l'Europe occidentale. De l'air chaud, assez humide, venant de la Méditerranée ou de la péninsule Ibérique recouvrira la plus grande partie de la France.

Vendredi 21 octobre, sur l'ensemble du pays, le temps sera doux, souvent nuageux, temporairement pluvieux. Dans l'Est et le Sud, des nuages abondants donneront des pluies localement fortes sur les versants sud des massifs. Ailleurs, des ondées éparses parfois orageuses seront précédées et suivies de périodes ensoleillées, qui maintiendront des températures maximales assez élevées pour cete époque de l'année.

Les vents, de secteur sud, seront assez forts près de la Méditerranée, faibles ou modérés sur les autres régions.

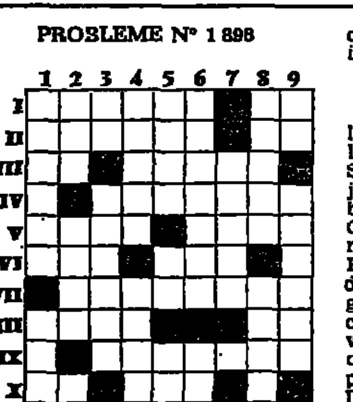
Jeudi 20 octobre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 018,7 millibars, soit 764 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 19 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 19 au 20) : Ajaccio, 26 et 14 degrés ; Biarritz, 26 et 15 ; Bordeaux, 24 et 14 ; Brest, 20 et 14 ; Caen, 21 et 11 ; Cherbourg, 20 et 12 ; Clermont-Ferrand, 20 et 14 ; Dijon, 21 et 10 ; Grenoble, 21 et 8 ; Lille, 20 et 13 ; Lyon, 23 et 12 ; Marseille, 24 et 18 ; Nancy, 22 et 5 ; Nantes, 23 et 15 ; Nice, 21 et 14 ; Paris-Le Bourget, 21 et 12 ; Pau, 25 et 12 ; Perpignan, 18 et 17 ; Rennes, 23 et 14 ; Strasbourg, 10 et 6 ; Tours, 22 et 12 ; Toulouse, 23 et 18 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 31 et 24 degrés ; Amsterdam, 19 et 12 ; Athènes, 21 et 11 ; Berlin, 7 et 3 ; Bonn, 18 et 9 ; Bruxelles, 21 et 14 ; îles Canaries, 24 et 17 ; Genève, 12 et 5 ; Lisbonne, 18 et 16 ; Londres, 19 et 11 ; Madrid, 20 et 15 ; Moscou, 6 et — 5 ; New-York, 19 et 8 ; Palma-de-Majorque, 27 et 19 ; Rome, 22 et 11 ; Stockholm, 12 et 1 ; Téhéran, 20 et 14.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 898



HORIZONTALEMENT

I. Fit de son mieux pour attiser une flamme dévorante et coupable ; S'adresse généralement à une personne qu'on veut faire marcher. — II. Fait défaut à l'enfant ; Préfixe. — III. Joué ; Se froissent facilement. — IV. Recueille des gouttes de rosée. — V. Très banale ; Roman. — VI. Circule à Canton ; S'occupe de nibles conquêtes. — VII. Offrions généreusement aux regards. — VIII. Réduire d'épaisseur ; Ses amoureux purent, sur le tard, la contempler à poil. — IX. Frappent donc souvent. — X. Figure ou tête ; Rarement définitif quand il est timide. — XI. Flattées.

VERTICALEMENT

1. Invitation à une oraison collective ; Est à l'ombre. — 2. Evolue sans cesse entre ciel et terre ; Sur l'Orne ; Possessif. — 3. Conjonction ; Dissimulées dans la broussaille. — 4. Port antique ; Couverte de sable. — 5. Pronom royal ; Se suivent en travaillant ; Peintre Flamand. — 6. Devrai donc m'attendre à certains changements ; Sur une carte d'Autriche (graphie admise). — 7. Mal vu d'un jardinier. — 8. Certaines donneraient cher pour avoir sa peau ! ; Héritière indirecte. — 9. Durée d'une rotation astrale ; Se déplaçait en sabots.

Solution du problème n° 1 897

Horizontalement

I. Balle ; Rac. — II. Ali ; Coula. — III. Voleurs. — IV. Ail ; Rasai. — V. Epineux. — VI. De ; Legs. — VII. Arase ; Lu. — VIII. Ru ; Réer. — IX. Excessive. — X. Léo ; EE. — XI. Dresseurs.

Verticalement

1. Bavard ; Rend. — 2. Aloi ; Eaux. — 3. Lille ; Clé. — 4. Placées. — 5. Ecuries ; S.O.S. — 6. Orangers. — 7. Russes ; Ei. — 8. Al ; Au ; Lever (enrôler). — 9. Cadix ; Urées.

GUY BROUTY.

loterie nationale — Liste officielle DES SOMMES A PAYER, TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	SIGNES DU ZODIAQUE	SOMMES A PAYER
			F.
1	51	tous signes	150
	021	tous signes	300
	39 641	scorpion	20 000
		autres signes	1 000
	08 981	capricorne	150 000
		autres signes	10 000
2	862	tous signes	300
	4 852	poissons	7 000
		autres signes	700
	7 442	lion	7 000
		autres signes	700
	39 842	scorpion	20 000
		autres signes	1 000
	34 842	bélier	150 000
		autres signes	10 000
3	0 193	cancer	7 000
		autres signes	700
	6 563	sagittaire	15 000
		autres signes	1 200
	6 623	gémeaux	15 000
		autres signes	1 200
	8 883	lion	15 000
		autres signes	1 200
	39 643	scorpion	20 000
		autres signes	1 000
	11 963	gémeaux	150 000
		autres signes	10 000
4	4	tous signes	70
	44	tous signes	220
	024	tous signes	370
	6 334	capricorne	7 070
		autres signes	770
	0 804	scorpion	15 070
		autres signes	1 270
	39 644	scorpion	20 220
		autres signes	1 220
5	135	tous signes	300
	315	tous signes	300
	9 685	vierge	7 000
		autres signes	700
	2 735	capricorne	15 000
		autres signes	1 200
	3 445	vierge	15 000
		autres signes	1 200
	6 145	balance	15 000
		autres signes	1 200
	39 645	scorpion	20 000
		autres signes	1 000
	32 525	vierge	150 000
		autres signes	10 000
	34 585	taureau	150 000
		autres signes	10 000
	37 805	cancer	150 000
		autres signes	10 000
6	8 276	bélier	7 000
		autres signes	700
	39 646	scorpion	20 000
		autres signes	1 000
	01 216	lion	150 000
		autres signes	10 000
6	03 836	scorpion	150 000
		autres signes	10 000
	12 246	verseau	150 000
		autres signes	10 000
7	67	tous signes	150
	77	tous signes	150
	437	tous signes	300
	7 247	balance	7 000
		autres signes	700
	2 127	bélier	15 000
		autres signes	1 200
	9 287	cancer	15 000
		autres signes	1 200
	39 647	scorpion	20 000
		autres signes	1 000
	03 577	sagittaire	150 150
		autres signes	10 150
8	0 348	gémeaux	7 000
		autres signes	700
	4 888	verseau	7 000
		autres signes	700
	5 438	taureau	7 000
		autres signes	700
	6 448	sagittaire	7 000
		autres signes	700
	39 648	scorpion	20 000
		autres signes	1 000
	06 458	balance	150 000
		autres signes	10 000
9	859	tous signes	300
	979	tous signes	300
	32 839	poissons	150 000
		autres signes	10 000
	39 649	scorpion	2 000 000
		autres signes	50 000
0	0	tous signes	70
	1 810	scorpion	7 070
		autres signes	770
	2 810	verseau	15 070
		autres signes	1 270
	6 820	poissons	15 070
		autres signes	1 270
	8 600	taureau	15 070
		autres signes	1 270
	39 640	scorpion	20 070
		autres signes	1 070

Signes du Zodiaque
TIRAGE DU 19 OCTOBRE 1977
PROCHAIN TIRAGE LE 26 OCTOBRE 1977 à PARIS - Hall du R.E.R. - Station Auber
77 — 48è

LOTO — TIRAGE No 42

6 11 12 18 24 45 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 31

PROCHAIN TIRAGE LE 26 OCTOBRE 1977 VALIDATION JUSQU'AU 25 OCTOBRE APRES-MIDI

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSÉES

	Le m/m col.	T.C.
ANNONCES ENCADREES		
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

offres d'emploi

IMPORTANT GROUPE PEINTURE ET REVÊTEMENTS MURAUX

recherche

4 CADRES VENDEURS

(PARIS ET BANLIEUE)

Leur mission, après formation technique appropriée, sera de prospecter les entrepreneurs, industriels et prescripteurs du second œuvre bâtiment, et de leur vendre les produits du groupe.
Un début d'expérience, si possible dans le bâtiment, sera apprécié.

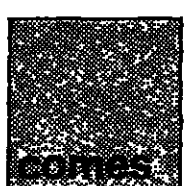
(Référence 2239)

4 JEUNES DIPLOMÉS

en contrat emploi-formation

Cette offre s'adresse à des jeunes sortant d'écoles commerciales ou du bâtiment. Après formation appropriée, ils devront visiter, à Paris et en province, les prescripteurs du second œuvre bâtiment : architectes, bureaux d'études...

(Référence 2240)



Envoyer C.V. détaillé, lettre manuscrite, photo récente et prétentions au Département Recrutement du COMES, 19, rue de la Paix, 75002 PARIS, en rappelant la référence.

Discrétion et réponse assurées.



recherche

chargé d'études débutant

Formation **nécessaire :**
École pratique des Hautes Études 6e Section ; ou niveau Doctorat — sociologie, ethnologie, histoire, philosophie, lettres modernes — la recherche étant axée sur le monde contemporain.
Stage de formation aux Études de Marché apprécié.

Adresser lettre C.V. et photo à Jacques MOULIN
PUBLICIS CONSEIL
35, rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine



emplois régionaux

ORGANISME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
Région SUD-OUEST

recherche

CADRE

Spécialiste problèmes
COMMERCE EXTERIEUR

Pour :
- Conseils organisation aux entreprises industrielles.
- Actions de formation et de promotion.

L'intéressé devra avoir :
- une formation supérieure (E.S.C.A.E. ou assimilée),
- une expérience des problèmes d'exportation en P.M.I.

Par ailleurs, il devra faire preuve d'une bonne connaissance :
- pratique de l'anglais, ou de l'allemand, et si possible de l'espagnol ;
- des problèmes d'organisation et de gestion administrative et commerciale des entreprises et notamment des P.M.I. ;
- des procédures administratives et douanières export-import.

Adr. les candidatures sous le numéro 16.157 B. *à BLEU, 17, rue Lebel - 94300 VINCENNES*, qui tr.

FILIALE D'UN LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE IMPORTANT

recherche pour augmenter sa force de vente dans

Régions : OUEST et AQUITAINE

TECHNICO-COMMERCIAL

Pour la vente dans les collectivités, le secteur hospitalier et para-médical d'une gamme de produits et d'équipements de désinfection. Ce poste *nécessite une bonne expérience de la vente*, des connaissances en biologie ou en chimie seront des atouts supplémentaires. Rémunération fixe + primes objectif + remboursement de frais, voiture fournie.

Lieu de résidence : NANTES - BORDEAUX.

Ecr. av. C.V., photo, ss réf. 1668, à P. LICHAU S.A., 18, quai Jean-Moulin, 69002 LYON, qui transm.

BUREAU D'ETUDES RECHERCHE POUR LYON
INGÉNIEUR CHEF DE PROJET

(100.000 F +)

Grandes écoles et T.P.E.
Grande expérience étude autoroutes et ouvrages d'art.
Capable de développer activités commerciales *(contacts haut niveau)*.
Ce poste requiert bonne aptitude au commandt et habitude gestion des contrats.

Ecrire à SERALP, 50, rue de Marseille, 69007 LYON

offres d'emploi

EMPLOI des JEUNES

Pour donner une suite pratique à la loi du 5 juillet 1977
les services commerciaux
(Vente ou Management)
du Groupe de Sociétés d'Assurances le plus important du secteur privé.

offrent 35 stages

à des jeunes de 21 à 25 ans, sans emploi actuel, du niveau baccalauréat au moins, dans les conditions prévues par les décrets et arrêtés d'application de la loi.

Les stages de formation seront d'une durée de 6 mois et débuteront le *7 Novembre ou 5 Décembre*

Ils comprendront une formation d'au moins 200 heures. A l'issue du stage les stagiaires pourront présenter leur candidature pour les postes correspondant à la qualification acquise.

Ces postes
font appel à un sens aigu des relations humaines et de la responsabilité personnelle dans l'évolution du plan de carrière en fonction exclusive de l'efficacité.
Ils bénéficient d'une rémunération moyenne parmi les plus élevées du monde industriel et commerçant.

Toutes précisions sur les modalités de fonctionnement des stages et sur les postes et carrières auxquels ils préparent seront fournies aux candidats (tes) qui auront été convoqués individuellement.

1re lettre manuscrite à PUBLI-BANS, réf. BE 1187 13, rue Marivaux, 75002 PARIS, qui transmettra
(Merci de bien vouloir rappeler la référence)

PARIS — F.F. 110/130.000

ÊTES-VOUS UN MENEUR D'HOMMES CRÉATIF ?

- Vous avez une éducation supérieure (HEC, ESSEC, ESCP ...) complétée par une solide formation comptable et financière (DECS min.), et 4/5 ans d'expérience vous permettent d'être du niveau « heavy senior/supervisor » au sein d'un cabinet réputé ou dans une Société internationale où l'audit interne est un moteur et non un frein.
- *Vos qualités personnelles de dynamisme et de leadership ont déjà fait leurs preuves, mais vous pensez que votre potentiel d'imagination ne s'est pas encore pleinement exprimé. Bien sûr, votre contact humain est excellent et votre Anglais courant.*

Notre banque, mondialement réputée, peut vous offrir cette possibilité si vous êtes le

SENIOR INTERNAL AUDITOR

que nous recherchons. La qualité de notre service nous autorise à être exigeants, mais vous ouvrira d'excellentes perspectives dans un environnement de tout premier ordre.
Notre Conseil vous recevra avec la discrétion d'usage si vous lui écrivez à T.A.S., 77, rue La Boétie, 75008 PARIS, sous la référ. SIA/RB.

CONFORAMA MELUN
recherche :

CHEF DES SERVICES COMPTABLE ET ADMINISTRATIF

Le candidat devra avoir :
- 35 ans minimum
- posséder un niveau très élevé,
- avoir des connaissances approfondies de la pratique comptable et de l'informatique.
- aimer les responsabilités et l'organisation.

Il devra être libre immédiatement si possible.
Rémunération très élevée si niveau de compétence, de formation et d'expérience en conséquence.
Possibilité de logement
Envoyer lettre manuscrite C.V., photo et prétentions à : CONFORAMA 5, avenue PATTON 77000 MELUN

SOCIETE ROYAL CANIN
SPECIALISTE DANS LA FABRICATION DES ALIMENTS POUR CHATS ET CHIENS

recherche
POUR PARIS ET L'EST DE LA FRANCE
(des Ardennes à Lyon)

2 CHEFS DE VENTES

Postes pouvant convenir à jeunes sortants
EC. SUP. DE COMMERCE ou AUTODIDACTE
confirmés dans des fonctions similaires

Ecrire avec C.V. manuscrit à ROYAL CANIN, référence R.G., B.P. numéro 4, 30470 AIMARGUES.

offres d'emploi

SIEMENS

recherche

pour la commercialisation de son imprimante laser :

UN INGENIEUR COMMERCIAL

Ayant une bonne expérience technique des gros systèmes informatiques

Il devra :
- Etre bien introduit auprès des principales sociétés du secteur tertiaire et des administrations.
- Faire preuve de dynamisme et posséder le sens de la négociation.

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur, sa rémunération sera directement liée à la réalisation des objectifs.

Nous remercions les candidats à ce poste
qui est à pourvoir à PARIS
de bien vouloir envoyer leur C.V.
sous référence IMP-LAS, à :
SIEMENS S.A.
Département du Personnel
B.P. 109 - 93204 SAINT-DENIS

SOCIÉTÉ TOURISME
(NOMBREUX VILLAGES DE VACANCES EN *FRANCE* ET A L'ÉTRANGER)

recherche

Jeune homme moins de 25 ans, libre immédiatement, titulaire B.T.S. comptabilité depuis moins d'un an et débutant, pour poste à créer de

CONTROLEUR INTERNE

à son siège à PARIS

Il aura à participer à la réorganisation de l'ensemble des structures comptables de la Société dans un premier temps, puis à veiller au respect des procédures comptables mises en place. Déplacements courts mais fréquents.

Le poste sera directement rattaché à la Direction Générale de la Société.

Env. C.V. avec *photo* et prét. à nº 33.079, Contesse Publ., 20, av. Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui tr.

DIRECTION DU PERSONNEL
Société Travaux Publics

recherche
pour son Siège Social à LA DEFENSE

RESPONSABLE DE GESTION DU PERSONNEL

SECTION PERSONNEL FRANCE

Ce responsable aura acquis une expérience minimum de *cinq ans dans la fonction.*
Il sera chargé de la gestion administrative du personnel du siège (280 personnes), du suivi des mouvements du personnel, de l'information et du contrôle des agences.
La connaissance des T.P. n'est pas indispensable.
Envoyer C.V. et photo sous référence 3787 à :
L.T.P. 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS, qui transmettra.

Importante Société banlieue Sud de Paris filiale d'un grand constructeur européen

recherche

CONSEILLER de GESTION

28 ans minimum

Etudes supérieures : H.E.C., E.S.S.E.C., D.E.C.S.
Expérience gestion administrative et financière 2 ans minimum. Activité de conseil dans les domaines : financiers, comptables, juridiques. Nombreux déplacements province dans 1 réseau de concessionnaires.

Ecr. en envoyant curric. vitae, photo et prét. sous le nº 32.857 à CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ TEXTILE

charche

AGENT COMMERCIAL

sur Paris

Si vous avez une âme de vendeur, environ 30 ans et des ambitions, écrivez au numéro 7.838, « le Monde » P., 5, rue des Italiens, 75427 PARIS-9e.

Salaire fixe important + intéressement + frais de route.

COMMISSAIRE AUX COMPTES PARIS recherche
STAGIAIRES - EXPERTS COMPTABLES

capable d'accéder rapidement à la fonction de RESPONSABLE DE DOSSIERS, EXPERTISE et/ou commissar.
Il est indispensable de posséder :
- UNE SOLIDE FORMAT. DE BASE JURIDIQUE, FISCALE ET COMPTABLE (Niveau D.E.C.S.) ;
- UNE BONNE EXPERIENCE D'AUDIT ACQUISE dans un CABINET ANGLO-SAXON.

Ecrire avec C.V., photo à S.C.M.B.T., P. 18, 7, rue Bergère, 75009 PARIS, qui transmettra.

offres d'emploi

Recherchons
UNIVERSITAIRE
capable de diriger, organiser, animer des sessions de *formation*. Personne expérimentée au courant des programmes de l'Education nationale.
Adresser C.V. et photo, à
CERI 104, Champs-Elysées, 75008 PARIS

Niveau PUBLIC-RELATIONS pour situation grand standing. Ecr. nº 3.085 à ORGANISATION ET PUBLICITE, 2, r. *Marengo*, 75001 Paris, qui transm.

SAINT-LAZARE
Entreprise Pianos et Clavecins cherche
COLLABORATRICE EXPERIMENTEE
pour gestion poste comptable à responsabilités, bonne dactylo, excellente présentation, contacts clients.
Se prés. 15 h.-18 h., mardi au vendredi avec photo et réf.
PIANOS *MAGNE*, 50, rue de Rome, Paris-8e. *Métro* Europe.

Un concours en vue de pourvoir un poste de secrétaire médicale sera organisé le jeudi 8 décembre 1977 à 9 heures au Centre hospitalier de Courbevoie, 30, rue Kilford, 92400 COURBEVOIE.
Les inscriptions au concours seront reçues jusqu'au lundi 21 novembre 1977 inclus.
Pour tous renseignements s'adres. au Bureau du personnel 788-82-55, poste 312.

Importante société allemande fabricant de fils et câbles *recherche* pour sa nouvelle filiale française
UN CHEF DES VENTES
Formation électrotechnique.
Bonne connaissance de l'allemand. Expér. souhaitée dans la branche, sens des responsabilités, dynamisme.
Poste autonome, situation d'avenir si capacité. Env. C.V. détaillé et prét. sous nº 16.822 B à BLEU, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes.

Organisme études recherche d'urgence VACATAIRE DE LANGUE ALLEMANDE pour documentation, traduction, enquête sur problèmes économiques. Mi-temps 6 mois (conv. étudiant 3e cycle Eco). Développement et Aménagement, 87, av. Denfert-Rochereau, 75014 PARIS.

INFORMATIS
26, r. Daubenton-5e. 337-99-72.
S.S.C.I. rech. pour projets importants en Logiciel de base et démarrage de systèmes temps réel
10 INGÉNIEURS
- *Logiciel* Système Siris 3
- Siemens 4004
- *Mitra-Solar.*

Import. SOCIETE D'ETUDES recherche
INGÉNIEURS
organisation, production, méthodes, mtm.,
pour *mise en place et formation* dans les entreprises.
Tél. pr R.V. 720-11-29 poste 77.

Importante société recherche
PROGRAMMEUR
Fortran *spécial*. Warnier.
Tél. pour R.V. 285-17-48.

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE-MALADIE D'ILE-DE-FRANCE
recherche pour son
LABORATOIRE DE CHIMIE
TECHNICIEN-CHIMISTE HOMME
Diplôme B.T.S. ou équivalent, possédant permis de conduire, pour prélèvements d'atmosphère dans usines et analyses chimiques en laboratoire.
Salaire annuel brut de début : 38.344,87 F.
Adr. C.V. complet manuscrit à : *Mme le Chef du Personnel* 17-19, rue de Flandre, 75935 Paris Cedex 19.

INSTRUMENTS S.A.
DIVISION
ADAMEL LHOMARGY
15, av. Jean-Jaurès.
94201 IVRY - *recherche*
UN DESSINATEUR-MAQUETTISTE
NIVEAU ETUDES II
pour dessins et implantations circuits imprimés
Lieu de travail : IVRY
Adr. C.V. et prétent. au Service du Personnel

Laboratoire Universitaire propose poste CNRS *niveau 2 B à*
TECHNICIEN-ÉLECTRONICIEN
posséd. une expérience des *circuits H.F. et digitaux.*
Lieu de trav. La Halle-aux-Vins.
Env. C.V. à M. Bourdillon, LPE Université P.-M. Curie, Tour 14 (5e étage), 4, place Jussieu, Paris-5e.

Commissionnaire en Bourse offre
POSTE A RESPONSABILITÉ A VENDEURS (SES)
minimum 21 ans.
Rémunération importante sur commiss. Tél. à CICOMAP 723-78-67, poste 213-214.

Ville de Garges-lès-Gonesse 95140, recrute
UN PROFESSEUR DE FLUTE
Candidature et C.V. à adresser à M. le Maire.

secrétaires

Secrétaires de direction

Importante Société de la Défense
recherche
SECRÉTAIRE de DIRECTION EXPÉRIMENTÉE

CONDITIONS EXIGEES :
- Plusieurs années de références dans la fonction ;
- Bonnes notions d'anglais ;
- Connaissance parfaite de l'italien.

Adr. photo, C.V. et prét., nº 32.888, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01.

Secrétaire

TRES IMPORTANTE SOCIETE PARIS 15e
recherche
SECRÉTAIRES-STÉNODACTYLOS
ayant quelques années d'expérience et de bonnes connaissances en anglais.

Postes à pourvoir rapidement.

Nombreux avantages sociaux.
Horaire souple - Restaurant d'entreprise, etc.

Ecrire en adressant C.V. et prétentions à Nº 32.978, CONTESSE Publicité, 20, avenue Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

Dactylo

QUARTIER MADELEINE
recherche
très bonne DACTYLO expérimentée, place stable.
Tél. 073-00-43, pour rendez-vous.

traductions

Demande

Toutes traductions, interprétation serbo-croate, franc./serbo-croate par professionnelle qualifiée. Mme Gusic-Hellégouarch, 4, avenue du Général-Leclerc, 91800 BRUNOY. Tél. 046-05-47.

occasions

ACHETONS PIANOS
Daudé, 75 bis, av. Wagram-17e. WAG. 34-17. Vente, locations.

EN SOLDE, moquette et revêtements muraux 1er et 2e choix, 100.000 m² sur stock. T. 355-66-50.

LIVRES. Achat comptant à domicile. Laffitte, 13, rue de Buci (6e). Tél. 326-68-28.

PIANOS. Nfs 6.500. Occas. 3.500. Queue 6.000. Loc. Créd. Daudé, 75, av. Wagram. WAG. 34-17.

ANNONCES CLASSEES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

représent. offre

Boulangerie - pâtisserie (spécialités portug.) rech. URGENCE REPRESENTANTS qualif. *disposant voit. (Fixe + commiss.).* Ne pas se prés., env. candidat avec C.V., S.A.R.L. GRIMA, 47, rue Boursault, 75017 Paris.

travail à domicile

Offre

Jeune femme licenciée sciences ou BAC C pour correction épreuve imprimerie à domicile. Env. C.V. manuscrit Techniques Ingénieur, 21, rue Cassettes, Paris-6e.

Demande

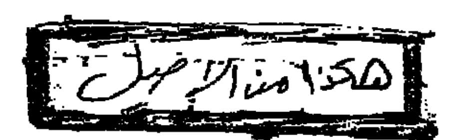
Frappe de vos manuscrits sur I.B.M. à *sphère, rapide*. Téléphone : 926-95-00.

cours et leçons

Maths, physique, par élève Ecole des Mines. T. 033-90-70, ch. 108, apr. 20 h.

ANGLAIS, par prof. d'origine. Résultats garantis tous niveaux. Hor. au choix - 233-37-81, matin.

Professeur agrégée de lettres donnerait cours particulier français-anglais-latin, tous niveaux. *Téléphoner le soir* : 705-08-79.



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels F.N.A.I.M. agréés PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél. Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.
LA MAISON DE L'IMMOBILIER FNAIM
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

VUE DIRECTE SUR JARDIN TRINITE Très beau 4 p. 110 m2. Tt cft. VERNEL - 526-81-50

MONTMARTRE Récent Stand. Dble liv., chbre, terrasse. Soleil. Calme - Vue panoramique - 7e, dernier ét. - REGY - 577-29-29.

BEAUBOURG Part. à part. DUPLEX rénové, 50 m2, 5e ét. Tél. Soleil. Calme. — 630-45-06.

17e - MONCEAU Part. à part. 8 p., 243 m2+2 ch. serv., 1er ét. Asc. Imm. p. de t. Convenant profession libérale. - Soleil. Tél. : 227-84-79, matin.

18e Pptaire vd STUD. 25 m2, grand confort. 100.000 F. DUPLEX 45 m2 - 150.000 F Jeudi, vendr., 14 h. 30-18 h. 30, 71, RUE DES MARTYRS. PLACEMENT EXCEPTIONNEL

AV. MATIGNON 705-39-10 Grand studio 40 m2, tt confort. Bel imm. ancien. 3e ét. s/rue. Standing - 330.000 F

SULLY-MORLAND 7, rue CHARLES-V (MARAIS) Dans immeuble de caractère **PETIT 5 P.** RENOVE RUSTIQUE PRIX : 550.000 F V., S., L., 14-18 h. 30, 292-29-92.

142, RUE SAINT-MAUR (métro Parmentier) studio à 5 pièces neuf, grands jardins intérieures, habitables immédiatement. Demande location élevée, bonne rentabilité. Un excellent rapport qualité/prix. Sur place de 14 h. à 18 h. Tél. : VIP 567-54-56.

142, RUE SAINT-MAUR (métro Parmentier) 4 pièces neuf, 104 m2 + très grand balcon double exposition, entièrement sur jardin, très calme. Cuisine et dressing équipés. Sur place de 14 h. à 18 h. Tél. : VIP 567-54-56.

142, RUE SAINT-MAUR (métro Parmentier) studio neuf avec vraie cuisine 33 m2 + 7 m2 de balcon. Sur place de 14 h. à 18 h. Tél. : VIP 567-54-56.

142, RUE SAINT-MAUR (métro Parmentier) 2 pièces neuf, plein sud 46 m2 + grand balcon. Sur place de 14 h. à 18 h. Tél. : VIP 567-54-56.

142, RUE SAINT-MAUR (métro Parmentier) 3 pièces neuf, 66 m2 + 12 m2 de balcon, cuisine Siemens, haute qualité. Sur place de 14 h. à 18 h. Tél. : VIP 567-54-56.

RUE BERANGER Ds immeuble p. de t. stand. Appt classe, 7 pces, 230 m2 environ. Tél. 766-91-80.

16e SUR AV. KLEBER PROCHE ETOILE Beau 7 pces tt conft + atelier en duplex, soit 240 m2. Poss. profess. libér. - 522-48-55.

16e - DAUPHINE DANS BEL IMM. STANDING 2e ETAGE - ASCENS. - BALCON **5 PCES** Salon, s. à manger, 3 chambres, cuisine, bains + 2 chambres service. A RENOVER **PRIX : 790.000 F** 14 h. à 18 h., jeudi, vendredi, 17, RUE MARBEAU ou 723-91-22

GRENIER AMÉNAGÉ Salle de bains, cuisine. BOIS DE VINCENNES. Exceptionnel, 129.000 F, crédit. Le propriétaire : 588-02-97.

PORTE DE PASSY 5 p. 160 m2 av. 2 jard. privatifs + sous-sol sur cour anglaise + 2 chbres serv. S/pl. vendredi, samedi 13/16 h. 36, bd SUCHET Téléph. : 265-00-72 ou 224-53-75.

VILLIERS particulier à particulier dans immeuble pierre de taille, 6e étage, très clair, **6 PIÈCES 160 m2** très belle réception, cuis., aménagement par décorateur, tt cft, chambre serv., cave, débarras. Px : 975 000 F. T. : 522-68-35.

MARAIS, 19, r. F.-Duval, grand stud., tt cft, caract., calme, ref. nf. S/place, sam., dim., de 14 à 18 h., Tél. 033-36-76 - 326-14-63.

8e arrdt, Boétie - Saint-Honoré, superbe appt usage professionn., mixte, 300 m2, 4e, 5e étg., soleil, park. T. 743-13-10, 525-76-25/76-75.

PLACE DES FETES ds bel imm. P. de T. : 3 Pces, cuis., wc, s. de b., chff. (libre), contig. : 2 P., cuis., wc (occupé), étage complet 290.000 F. Propr. Téléphone 255-11-46 - 805-74-85.

116, RUE NOLLET Propr. vd ds bel imm. en rénov. 3 P., entr., cuis., S. de B., wc, 60 m2, tr. bon état, av. 50.000 F. S/pl. vendredi 21 et samedi 22, de 10 à 18 heures.

IXe, R. CONDORCET, 6e étage, asc., gd 3 P., 85 m2 + 2 loggias, pl. sud, beauc. charme, 265-45-22.

IENA - TROCADERO Immeuble ancien VRAIMENT EXCEPTION., 5e étg., balcon, appt 280 M2 DONT RECEPT. 70 M2. Clair, calme, 3 chbres service, bon état. DIVISIBLE. Adaptation usage mixte. Prix intéressant. Téléphone 227-22-62.

17e, PL. MALESHERBES, appt 230 m2, ds H. P., dble salon, S. à M., 2 chbres, 2 S. de B., cuis. équip., service, garage. 265-45-23.

XXe - RUE PELLEPORT 2/3 Pces + linger. (70 m2), tt conft, imm. réc., balc. s/jard., calme, ensol., gar. en sous-sol : 350.000 F. Mme Piche, 366-72-71.

PARC DE LA VILLETTE (19e), P. à P., imm. 1962, ravalé, 7e ét., tout en façade, vue imprenable sur parc et canal, 2/4 P., 66 m2 + balcon 8 m2, cft, 290.000 F. Tél : 206-82-06. Ag. s'abstenir.

ARC DE TRIOMPHE ds bel immeuble P. de T. 1930, ETAGE ELEVE, 3-4 P., 125 M2, parking. PARF. ETAT. - Etude Delcassé. Tél. : 720-55-53, 56-11.

149, avenue de Wagram (17e), 5 Pièces, duplex, 149 m2, immeuble neuf, standing. J.-T GAMPERT : 567-55-25.

PRES HENRI-MARTIN AVENUE RODIN TRES LUXUEUX 7/8 PIECES - 300 M2 Très ensoleillé, superbes réceptions avec terrasse, 3 salles de bains marbre, nombreux rangements, lingerie, chambre de service, box. PRIX : 1.900.000 FRANCS. Pour visiter téléphoner à : Mme DEMOLIS : 266-36-36.

MAIRIE (XIIe), duplex, 10e et 11e étg., terrasse pl. Sud, living dble + 5 chbres, cuis., tt cont. 150m² + 2 park. 790.000. 344-82-43.

Paris Rive gauche

PARIS 13e SQUARE PRIVE BON IMMEUBLE Petit 2 pièces, confort, tél. Prix 170.000 F. - Tél. 225-39-40.

STUDIOS GD STANDING jamais HABITES de 20 à 68 m2. Vente directe. Le CONSTRUCTEUR : 331-36-05.

Mo MAISON-BLANCHE Cause départ étranger, particulier vend 5-6 pièces, 157 m², état impecc., situé sud, 34e étg. piscine, parking. Tél. : 585-13-95.

RUE PRINCESSE Merveill. 3 p., 90 m² en rénov., 6e étg. asc., gde terrasse, poutr. et cheminée. 650.000 à 850.000 F suivant décoration - 265-05-49.

FÉLIX-FAURE Dans imm. neuf grand standing, orientation Sud, — Très grand 2 p. 60 m². — Superbe 3 p., 84m², étg élevé.
VIS s/R.-VS : 766-25-32

PROX. CHAMP-DE-MARS beau 4-5 pièces à rénover. Jean FEUILLADE : 566-00-75.

SUR AVENUE BOSQUET, triple réception, 3 ch., galerie, refait neuf dans immeuble de prestige. URGENT. Prix : 1 150 000 F. TEL. : 325-34-50.

Près pl. BRETEUIL 4e ét. asc., dble living av. cheminée, 3 ch., cuisine, s. de bns, dche. chff. cent., 110 m2, b. état, ch. serv., caves, parking, prix : 790 000 F. Pptaire s/pl. 11 bis, r. Valentin-Haüy, 75015 PARIS. T. 567-77-83.

PROXIMITE MOUFFETARD dans imm. entièrement rénové TRES GRAND STUDIO réf. nf, jolie décoration style habitat. T. 608-62-55 ou 336-13-42 le soir.

5e DUPLEX, rez-de-ch.. 45 m2 + cave aménag. + jdin privé, 300 000 F. Tél 707-26-96 le soir ou 023-80-72. Agence s'abstenir.

Près du PARC MONTSOURIS 14e ETAGE PLEIN CIEL, grand balcon, ensoleillement maximum, double exposition. Immeuble neuf excellent stdg 3 p. 76 m2, très bon état. Parking, prix ferme 470 000 F. TEL : 227-22-62.

MAISON 210 M2 MONGE. grand séjour, 4 chambres, 4 bains, terrasse, verdure, soleil + possib. appt 130 m2, calme, gd jardin privé. T. ODE. 42-70.

6e dans HÔTEL PARTICULIER 18e siècle, calme absolu, double living + 1 chambre tout confort, parf. ét., 70 m2, 325-82-66 matin.

CONVENTION immeuble neuf habitables immédiatement 4 et 5 PIECES. Vis. s/pl. 11, rue Robert-Lindet ts les ap.-m. de 14 h. à 19 h. TEL : 842-20-52.

Près Contrescarpe imm. récent liv. + 2 chbres s/jdin, 94 m2. Px 680 000 F. 260-39-11, p. 242.

2-3 PIECES VAVIN 70 M2 tout confort, px 485 000 F calme. Visite vendredi de 15 h. à 18 h. 11, RUE JULES-CHAPLAIN ou PROMOTIC : 325-10-74.

PRES QUARTIER LATIN STUDIOS cft à partir 100 000 F. Tél. : 542-73-85, le matin.

R. DU BAC immeuble de classe 100 m2 plein de charme, parfait état, 1er étage sur cour. Px 750 000. MONTESFORT 544-13-34.

Ve SEINE-NOTRE-DAME copropriété directe, charme de l'ancien avec confort du neuf. 2 pièces : 45 m2 — 2 pièces : 45 m2 — 3 pièces : 88 m2 — 4 pièces : 95 m2. Voir vendredi de 14 h. à 18 h. 17, RUE MAITRE-ALBERT.

SAINT-FRANÇOIS-XAVIER 3 p. SUPER-CONFORT, 100 m2, gar. Prix 1 200 000 F. 734-78-88.

7e, Part. vd charmant 3 Pièces, calme et ensol., Mo Ecole-Militaire. Tél. ts les jrs : 705-44-68.

RUE DE GRENELLE 140 m², 6 pièces, cuis., bains, toilette, étg. élevé, imm. tt cft. 567-22-88.

2 PIECES Imm. récent PARIS 13e Tél. 583-39-86

DUPLEX 180 m2 décoré, jardinet privatif Exceptionnel - 465.000 F. 10-12 h-14-18 h : 131, r. Brancion 532-83-10 - 306-15-30

Près PARC MONTSOURIS **2 P.** 37 m2, impecc., tt cft, tél. 3e ét. 170.000 F. 589-49-34.

7e ARRDT Mo BAC 6/7 P. travaux Prix intéressant. Tél. 233-04-30.

DIRECTEMENT SUR JARDIN LUXEMBOURG **TRES BEAU** 4 P. 127 m2 + Balcon Réception sur 2 niveaux, chambres sur jardin intérieur, salle de bains en marbre. Tél. : Mme DEMOLIS 266-36-36

SUR SQUARE et MUSEE CLUNY Pptaire vend direct. bel APPT, entrée, gd living (40 m2), 3 ch., 2 s. de bains, cuis., tt cft, tél., spacieux, clair, plein de charme intér. et extérieur. - 747-86-80.

Région parisienne

SEVRES Résidentiel - GRAND séj. + 2 chbres sur jardin. Tél. 265.000 F. 825-62-70.

NEUILLY, imm. 76, 4 P., 92 m2, dern. ét., terrasse 35 m2, parkg, tél. Prix 975.000 F. - 322-61-35.

ETANG-LA-VILLE, forêt Marly, Part. vd 5 P., 98 m2, gd balcon, dern. étg, parc boisé, proximité gare 400.000. 958-61-70, ap. 19 h.

Boulogne, immeuble récent, au 9e étage, asc., séj. + 4 chbres, cuis., 2 bains, 115 m2 + 110 m2 de terrasse, parking : 550.000 F. EUR. 05-55.

SAINT-CLOUD - DUPLEX 5e et 6e étg, ascens. plein Sud, 105 m2 + 2 terrasses, séjour, 3 chambres, garage. - 265-45-23.

VILLE-D'AVRAY dans immeuble neuf en bordure forêt, 4-5 Pièces, 112 m2 + terrasse 16 m2, téléphone, parking. Téléphone : 945-66-75, 14 à 19 h.

LE PECQ, quartier résidentiel : dble liv., 2 chbres, cuis., office, wc, bns, 120 m2 + terrasse de 67 m2. C.B.S., Tél. : 524-40-08.

COURBEVOIE. - Proche Gare, R. DE BEZONS, très beau 2 P., refait neuf, cuisine, wc, bains, avec 27.000 F. - Tél. : 522-95-20.

MONTREUIL-SOUS-BOIS Mo Robespierre, Part. à Part., à vdre ds imm. anc. stud. 19 m2, pl.-pied cour, faibl. charg., créd. pos. 38.000. 845-49-29, apr. 18 h.

ST-CLOUD Résid. Grand séjour + 2 chbres, 110 m2, TEL. Parking. 480.000 F. - 825-62-70.

ST-CLOUD, SUR SEINE et VERDURE, CHARMANT 4 P. BALCON parfait état, 4e ét., ASC. 369.000 F. RARE. - 577-96-85.

CHATOU avenue Brimont 5 mn R.E.R. 5 pièces, 110 m2, gd stand., petit imm. p. de t., 2 bains, cuis. éq., ch. serv. 650.000 F. T. 966-20-83. Visite s/place samedi-dimanche, de 14 h à 18 h.

RUEIL LA MALMAISON CALME, VERDURE Séjour dble, 2 chbres, très bien aménagé, cuis. équipée, soleil, 280.000 F. - Tél. 967-43-21.

BOULOGNE Résidentiel Beau duplex récent, séjour, salon, 3 chbres, terrasse plein sud - 603-01-81.

NEUILLY - Gd stand., ét. élevé, soleil, somptueux living, 3 chbres + terrasse, gar., impeccable. « TAC » - 329-33-30.

PLESSIS-ROBINSON Dans belle résidence « le Cèdre », très beau 4 pièces, balcon, parking, tél. 290.000 F + C.F. Vend.-sam. 15-18 h : 4, place Henri-Barbusse.

Province

A vdre SUPERDEVOLUY 05250 stud. 4e ét., nord en copropriété. Ecr. no 6 555, « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CANNES, calme, luxe, habitable de suite, 2, 3, 4 pièces. Piscine, tennis. Brochure gratuite. AZUR EDEN, 26, bd Gambetta, 06 LE CANNET.

EXCEPTIONNEL près SAINTE-MAXIME, hameau provençal, site enchanteur, 2 à 4 p., mezzanine, loggia. TERI, 3, rue VEZELAY, PARIS-8e. Tél. : 522-92-10.

URGENT. Propriétaire vend directement dans le « Vieux Nice » 2 pièces confort, 50 m2. Prix total : 100 000 F. Ecrire à ACHILLE LADURELLI, 12, rue Blanche, 75009 PARIS.

NICE CIMIEZ RESIDENTIEL Trois pièces dans oasis verdure, entre CONSERVATOIRE MUSIQUE et MUSEE MARC CHAGALL, proche commerces et centre, prestations grand standing, exposition sud, calme, cave, parking couvert. 455.000 F. Mandataire Cabinet Jacques PERDU, 11, rue Halévy, (93) 87-10-59 NICE - FNAIM.

HABITER NICE-CIMIEZ Juste devant le musée Matisse aux Arènes romaines se termine la construct. d'un petit immeub. de très haut standg compr. 22 appts au milieu d'un vaste parc de 3.000 m², piscine. Sur place, Le Séréna, 146, av. des Arènes, 06000 NICE. Tél. (93) 81-37-37.

PROPRIETAIRE vend BUTTE-MONTMARTRE GDE TERRASSE 90 m2 + appt luxe, 95 m2 - Calme - Verdure Soleil - S/place samedi 11-17 h., 4, ALLEE DES BROUILLARDS ou tél. au 256-20-23.

AUTEUIL EXCEPTIONNEL - IMM. GD STAND. 6e ét. Ascens. Balcon. **7 P. 240 m2** Cuisine, 2 bains + chbre service ascenseur. PROF.LIBERALE. **PRIX : 1.050.000 F** Jeudi, vendredi, 14 h. à 18 h., 17, AV. THEOPHILE-GAUTIER, ou 723-96-05.

NOTRE-DAME-DE-LORETTE Prix intéressant, gd 3 P., cft. MARTIN, Dr en droit. 742-99-09.

Prox. Bois, imm. gd stdg, sup. 6-7 P., excel. ét., 2 s. bs + san., asc.-desc., appt serv., park. Ecr. no T 000.479 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

SAINT-LAZARE - EUROPE ds bel imm. p. de t., asc., tapis escal., Magnif. 6 P., dble expos. Poss. chbr. serv. PROPRIET. : 705-05-26 - poste 9.

LAMARCK-CAULAINCOURT Dans imm. ravalé, STUDIOS et 2 p., ref. neuf, cuis., wc, bs, à partir de 100.000 F. - 522-95-20.

Mo ARTS et METIERS Studio refait neuf, cuisine, wc, bains, dans immeuble P. de T. 91.000 F. Téléphone : 522-95-20.

MADELEINE, 5 Pièces, tout cft, bien agencé, chbre de service, 3e étg., très calme. - 073-08-70.

PARC MONCEAU. Stdg. excell. état, gde récept. + S. à M. + 6 P. + 2 sanit. + 2 serv., parking poss. Téléphone : 766-42-71.

AV. JUNOT. Tr. b. liv. + 3 ch., parf. état, verdure, plein soleil. 076-02-63, de 9 à 12 heures.

MOULIN DE LA GALETTE pet. imm. réc., tr. b. liv. + ch., tt cft, s/jard., pl. soleil, charme, 420.000 F. 076-02-63, de 9 à 12 h.

17e, beaux 2 P., refait neuf, S. d'eau, wc, chauff., moquette et AUTRES à refaire, imm. ravalé. Propriétaire : 324-32-16, matin.

149, avenue de Wagram (17e), 4 Pièces, 161 m2 + 18 m2 balcon, immeuble neuf, standing. J.-T. GAMPERT : 567-55-25.

MUTTE. Imm. exceptionnel : 240 m2 sur JARDIN, BALCON. Récept. 100 m², 2 chb., 2 bs, 2 serv. : 2.150.000 F. 651-32-20.

3 PIÈCES Dans petit immeuble très calme, 117, rue de l'Abbé-Groult. LIVRAISON AUTOMNE 1977. Visite pour appartement-témoin sur place, de 14 h. 30 à 18 h. 30, sauf mardi et dimanche. 828-75-64 et 256-37-70.

ÉPARGNANTS INQUIETS DEVENEZ **INVESTISSEURS HEUREUX** De 35.000 à 300.000 F comptant. PLAN EPARGNE-LOGEMENT POSSIBLE
A PARIS
PLACEMENT D'AUJOURD'HUI VALEUR DE DEMAIN
Sélection de programmes d'investissement.
— Accroissem. rap. du capital.
— Rentabilité immédiate.
— Fiscalité avantageuse.
— Gestion assurée.
Check-up financier et fiscal grat.
C.F.I. Pierre 8, avenue Hoche, 75008 PARIS. Tél. : 758-68-80 + Ts les jrs et samedi, 8 à 20 h.

appartements occupés

BONAPARTE PL. ST-GERMAIN-DES-PRÉS RESTE : Dans immeuble rénové 1 APPT DE 3 PCES et 2 APPTS DE 4 PCES OCCUPES PAR PERSONNES AGEES - PPTAIRE S/PL. VENDREDI 13 h 30 A 17 h : **45, RUE BONAPARTE**

12e prox. BOIS VINCENNES Bel imm. 1883 pierre de t. Propriétaire vd PETITS 2 PCES cuis., w.-c., loués à pers. âgées. PRIX MOYEN : 1.900 F le m2. Excellent plac. différé. 325-66-72.

immeubles

A VENDRE EN BLOC, IMMEUBLE ENTIÈREMENT LOUÉ
40 appartements - 2.000 m2 environ
Construction : 1972 - très soignée
Centre ville-frontière, à proximité immédiate de GENEVE
REVENU ANNUEL BRUT : 300.000 F ENVIRON
Accepte intermédiaire avec clients exclusivement.
Ecrire n° 7766 « Le Monde » Publicité 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e

FONTENAY-VINCENNES IMMEUBLE 1973 Studios + cuis. + salle d'eau, loggia, garage ou parking. Revenu net 8.000 F, loyers garantis. Prix 85.000 F Entrepr. GANDOLFI, 883-04-69.

Dispose 6 millions suite héritage Préfère PARIS - Loi 48 EIRS 96, av. G.-Leclerc 542-34-84

appartem. achat

Jean FEUILLADE 54, av. de La Motte-Picquet 15e. T. 566-00-75, rech. Paris 15e et 7e pour bons clients, appt ttes surfaces et immeuble. PAIEMENT COMPT.

locations non meublées Offre

Paris

Mo DUPLEX 57, rue du Théâtre magnifique 5 p., 2 s. de bains, cuis. éq., gd luxe, Tel., terrasse, parkg. Vis s/place jeudi après-midi. Renseignements : 261-78-89.

7e AV. DE BRETEUIL. IMM. NEUF TR. GD STANDING Reste quelques 4 pièces, 125 m2, 6.000 F charges et parkings compris - 522-01-74.

PARIS (12e) SANS COMMISSION Importante Société loue dans immeuble neuf bon standing studios 38 m², loyer 907 F, charges 184 F. S'adres. 220, rue du Faubourg-Saint-Antoine. Téléph. 345-17-22.

PARIS (20e) SANS INTERMEDIAIRE Immeuble récent tout confort, 2 pièces, 42 m², loyer 876 F, charges 204 F, parking 121 F. S'adresser à la gardienne, 21, rue du Repos. — 370-69-81. Mo PHILIPPE-AUGUSTE ou PERE-LACHAISE.

Région parisienne

LA DEFENSE R.E.R. Nanterre préfecture à 50 m, s/parc boisé. P. loue 4 p. nf, jamais habité, gd balc., parkg couv., px 1 600 F + charges. Téléph. : 906-44-08.

Métro MARCEL-SEMBAT gd living + 1 chbre tt cft, Tél., loyer 1 350 F + charges. Vendredi 17 h. 30 à 18 heures. Mme BERNARD, 26 bis, rue de Solferino (3e ét. dr.) Boulogne.

ASNIÈRES Part. 4 p., tt conft, 90 m², 5e ét., ascens., tél., sur grand jardin 1.150 F par mois + charges. Téléph. après 19 h. : 793-12-69.

locations non meublées Demande

Paris

Jeune Femme ch. 2 p. ou studio 7e, 6e, 5e, 1er, 2e, 3e arrdt. Maximum 1 200 F ag. s'abstenir. Tél. : 555-12-24 à partir 19 h. 30.

Région parisienne

Pour société européenne cherche VILLAS, PAVILL. pr CADRES. Durée 2 à 6 ans. T. : 283-57-02.

locations meublées Offre

Paris

AVENUE REPUBLIQUE prop. loue appt rénové, 3-4 p., tt cft. TEL. : 700-10-13.

SEMAINE - QUINZAINE OU MOIS - MACSON loue du STUDIO au 5 PIECES, standing, 43, rue Saint-Charles, 75015 PARIS. Téléph. 577-54-04.

locaux indust.

Sur 7.500 m², atelier 1.000 m², bur. 630 m², construct. 75, sortie autoroute Ouest. Vendu directement par partic. Tél. 975-79-72.

locations meublées Demande

Paris

CH. APPTS ET MAISONS DE STDG POUR CANDIDATS OFFRANT SER. REFERENCES. PARIS PROMO : 325-28-77.

constructions neuves

La résidence le Clos des Vignes Petit immeuble pierre de taille massive au calme du 20e sur une petite place **3-4-5 P** et quelques STUDIOS PRIX FERMES et DEFINITIFS LIVRAISON en NOVEMBRE 77 Visite ts les jours, de 14 à 19 h, fermé le mardi et le mercredi : 75-77, rue des Vignoles, Paris-20e TREVAL : 277-62-23 - 278-53-52.

10e - PRÈS GDS BDS 10 A 14, COUR DES PETITES-ECURIES Petit immeuble de caractère Prix ferme et définitif Livraison immédiate Actuellement disponibles 2 APPTS DE 2 PIÈCES et 3 APPTS DE 3 PIÈCES Bureau s/place lundi-jeudi-samedi 11 h à 17 h. Renseign. et vente : SEICAP, 113, boul. Haussmann, PARIS 8e. 073-73-45.

bureaux

EUROPE Gd bureau, imm. conft, téléph. 1.600 F mensuels. — 567-22-88.

1 A 20 BUREAUX ts quartiers Locations sans pas-de-porte. AGENCE MAILLOT, 293-45-55.

A LOUER 21, rue Cambon, 75001 PARIS **60 m2** BUREAUX en REZ-DE-CHAUSS. CONVIENT POUR Architecte, Bureau d'étude, Salle d'exposition, etc. **Tél : 504-08-50**

DOMICILIAT. - TEL. - SECR. **TELEX** Frais 100 F/mois APEPAL - 228-56-50

8e - MONCEAU - 280 m2 Réception + 10 bureaux, 10 tél. PREBAIL, 260-30-83.

fonds de commerce

Recherchons Paris tous fonds de commerce 200-300 m² dans quartier très passant. 325-95-77.

Cause santé, vends café-alimentation-journaux dans bourg prox. grosse usine. Tenu 12 ans. Très bon rapport, loyer modéré. Beau logement, jardinet. T. 428-13-13 après 20 h.

Cause retraite, particulier vend **CREIL** Emplacement 1er ordre Rue principale CHEMISERIE, bout. mod. 41 m2 +ss-sol+logt 3 p., cuis., toilette. 230.000 F. — (15-4) 455-02-24.

hôtels-partic.

TRES URGENT. Ch. hôtel part. ccial, en tte ppté centre Paris, 500 m² environ + jardin. Tél. 076-02-63, de 9 à 12 heures.

VERSAILLES SUR AVENUE DES ETATS-UNIS Gde maison 10 pièces tt confort. 522-45-52.

MOULIN DE LA GALETTE Voie privée ds la verd., charm. hôt. part. 175 m² + terras., vue Paris. Parf. ét. 076-02-63, 9 à 12 h.

LE VÉSINET - CENTRE Charmant HOTEL PARTICUL. parfait état, récept., 4 chbres, bains, tt confort, garage et mazout. Jardin de 600 m2. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

locaux commerciaux

A louer, SARRIANS (Vaucluse), 25 km Avignon, ancienne usine, surface couverte 3.100 m² sur 8.300 m² de terrain clôturé. Idéal pour petite usine ou dépôt régional. Ecr. no 6.556, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Quartier Marais, propr. vd ou loue local 350 m² + 3 parkings. Tél. 770-82-98, heures bureau.

Voir la suite de notre immobilier en page 34

demandes d'emploi

Centre de Formation Professionnelle pour adultes cherche EMPLOIS pour
AIDES-COMPTABLES
connaissant dactylo, disponibles immédiatement. Tél. : 735-18-30, postes 82 ou 64.
POSSIBILITE PRISE EN CHARGE PARTIELLE DU SALAIRE.

J. H., 24 ans, bonne présentation recherche place stable **CHAUFFEUR DIRECTION** ne regardant pas heures travail. Bon salaire. Libre suite. Ecr. GRANIER Joël, 2, r. Germain-Pilon, 75018 PARIS.

TRANSPORT CADRE SUPERIEUR 55 a., 30 a. expér. transit douane comptable de format. gde expér. Financière et Administrative recherche Création de poste transport C.P.M.E. Libre de suite. J.-P. DONOT, 25, rue de Moscou, Paris-8e.

INFORMATICIEN 40 ans, 10 années d'expérience en organisation de services sur div. matér. de gestion, cherche emploi de chef de serv., auprès d'une entreprise désirant utiliser un système conversationnel. Ecr. André Nicolas, 91, r. Damrémont, 75018 Paris ou 255-30-27.

H. 27 a., dég. O.M., 4 a. d'enseign., directeur des ét., changement orientat., inscrit Centre rclass. journalistes et à la rubrique rédact. ASFORED, ch. situat. Ecr. M. KOSKAS, 11, r. Maublanc (15e). Tél. 531-55-93.

H., 22 a., rech. poste concepteur graphique, diplômé école sup. Estienne arts, industr. graphiq. B.T.S., express. visuelle. Ecr. à M. Benoyton Christian, 8, r. des Mûriers, 75020 Paris. 366-72-71.

CADRE, 38 ans, 8 ans d'expér. ENTREPRISE MARITIME spécialisé : contentieux marit., container, gest. matériel, rech. poste responsabilité Paris ou province. Etud. ttes propositions. Disponible suite. Tél. 852-29-52.

Dame, 58 ans, recherche emploi à mi-temps région Ouest - Nanterre-Rueil. Ecr. no 6.583 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens - 75427 Paris-9e.

J.H., 30 a., lic. sociol., niveau lic. audiovis., expér. bancaire et cab. comptable, étud. ttes prop. Ecr. à T 000.478 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur (2e).

Cadre F., excell. present., dyn., excell. rédactr., angl., ch. poste collaboratr. mi-temps janv. : presse, édit., art., relat. publ., couture. Ecr. à 1.828, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CADRE SUPERIEUR MARKETING PUBLICITE CPA/40 a. Solide expérience acquise en agence publicité : biens équipement, distribution produits gd public, maîtrise parfaite, techniques communication et média. Habitué à réagir vite à s'adapter à une situation donnée, ayant l'esprit d'équipe, capable de faire progresser une entreprise, rech. dialogue avec UNE ENTREPRISE, UN PATRON, UNE EQUIPE. Libre rapidement. Ecrire pour R.V. à X. FRANCOIS, 11, rue Bailly, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, qui transmettra.

Secrétaire comptable expérimentée cherche place stable, près gare de Lyon ou banlieue S.-E. Ecr. no 6.581, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.H., 25 ans, bonne culture gén., licencié lettres, angl. courant, ch. emploi dans maison édition ou en rapport. Ecr. no 6.587, « le Monde » P., 5, r. des Italiens 75427 Paris-9e

Secrétaire sténodactylo, 15 ans expér., ch. place stable Gennevilliers et alentour. Ecr. à Jacqueline Mamaska, 14 B, rue Marcel-Cachin, Gennevilliers 92230.

Ch. pl. EMPLOYEE de BUREAU mi-temps not. exp. Poste imm. Dabuisson, 12, rue Lamartine, appt. 410, Villejuif 94800.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

Collaborateur vd SIMCA 1307 S, 1977, 9.000 km., bleu mét., pare-brise triplex teinté, appuis-tête, int. velours, équip. pour radio. Prix 28.500 F. — Mme PARIS, téléphoner après 19 h. 958-68-83.

Person. usine vend R 5 TL mi-avril 1977, bleu métall. Prix intéress. Disponible mi-octobre. 8.500/9.000 kilom. à cette date. Téléphone : Bureau 609-94-56, poste 415. Domicile 237-34-54.

PART. A PART. **COUPE FIAT 128** 1300 SL 1973 Très bon état. Avec 2 500 F Tél. : 820-72-64.

PART. vend Wolkswagen - 1303, 60 000 km, 1973. Prix à débattre. Tél. 785-25-57. Après 19 heures.

12 à 16 C.V.

Vd 604 1977, de direction, B.A. peint. métal., toit ouvrant. Possibilité crédit. Téléph. 977-30-30.

DATSUN 260 Z 2 + 2, gris métallisé, 1977, 23.000 km., vraiment exceptionnelle. M. VERMONT. 524-57-70, 9 h. 30 à 12 h.

A vendre 404 PEUGEOT, année 1966, puiss. 9 CV, amortisseurs refaits, parfait état carrosserie et intérieur. Prix 2.500 F. — Téléph. 020-85-46, à partir 18 h.

+ de 16 C.V.

B.M.W. 630 CS 77 14.000 km. — Téléph. 345-14-62.

SETA - 324-41-85 RARE ROVER 3500 B.A.-B.M. DISPONIBLE : LAND ROVER 88 Diesel.

divers

B.M.W OCCASIONS 316, 320, 520, 525, 528 export 77, peu roulé, garanties AUTO-PARIS XV, tél. 532-69-95, 63, rue Desnouettes, Paris (15e).

box-parking

A céder emplacement parking OPERA. Concession 25 ans. Prix intéressant. Tél. 924-47-15.

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.		Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19	ANNONCES ENCADREES		
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44	OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
IMMOBILIER	30,00	34,32	DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
AUTOMOBILES	30,00	34,32	IMMOBILIER	20,00	22,88
AGENDA	30,00	34,32	AUTOMOBILES	20,00	22,88
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52	AGENDA	20,00	22,88

L'immobilier

pavillons

BOURG-LA-REINE, près métro, 10 P., garage, cft. Jardin. Prix : 500.000 F. RAYNAUD, 14, r. Lincoln, Paris. 359-97-56.

Maurepas, coquet pavillon, séjour avec cheminée + 3 ch., gar., jard., tél. Libre à la vente. Prix total : 240.000 F. Tél. : 050-28-15.

ISLE-ADAM. Bord forêt, part. vd pav. (1973) 4 P., 87 m², jard. 300 m², possib. prêt C.C.F. M. STEUX, (37) 46-02-26, le soir.

PR PONTOISE Verdure Pavillon 72 Séj. dble, gde chem., 2 ch., c., bns, 2 wc, rangemts, gar. atten. Jardin, chff. gaz, tt cft, pft état. 40 min. DEFENSE par A-15 257.000 F+28.000 F Crédit fonc. Tél. : 465-82-94

VILLEBON-SUR-YVETTE 2, r. des Bouleaux Reste 2 pavill. plain-pied. Séj. + 4 ch., s. d'eau, cuis., cellier. Jardin. Vis. samedi, dimanche de 15 à 18 heures. — 989-31-74.

MEUDON Constr. 1937 Terrain 262 m2. 4/5 pces, gar. Bon état général. Px 375.000 F. Tél. OTIM 626-08-07

PLESSIS-ROBINSON pavillon nf, 6 p., 2 bns, garage, jardin, calme, prix : 550 000 F. TEL. : 661-10-61.

viagers

Pptaire, réalisez mieux votre viager, indexations garanties F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00 Estimation gratuite. Discrète.

maisons de campagne

CARACTÈRE

ALLIER, ds bourg pittoresque ts comm., travers. par rivière, maison typiquem. bourbonnaise 8 P. dép. att., gren. cave, gar., jard. clos 820 m², e., él. br.

PRIX 95.000 F

POSSIBILITE CREDIT 80 % PROGECO, 11, aven. Sinturel, 03 - Saint-Pourçain-sur-Sioule. 15 (70) 45-40-66, 45-30-68.

50 km Ouest PARIS, part. vd très jolie maison, tt cft., état parf. 200 m² hab. Imméd., jard., charmant. Px just. 720-03-88, h. b.

Limite Yonne près Courtenay-45 dans gd domaine : piscines, tennis, voile, golf, pêche, partic. vend studio duplex tout confort. Tél. : 328-83-83.

130 km PARIS Autoroute région Illiers. Maison de campagne restaurée, cuis., séj., petite chambre, salle d'eau, w.-c., gar., chauf. centr. gaz, 1.300 m² clos haies, parfait état. Prix 160.000 F. Visible le samedi 22 octobre 1977. S.A. Indicateur Vendômois, 41100 Vendôme. T. (54) 77-35-91.

Près Carpentras, gde maison anc. de style, cour. hab. de ste calme, air Ventoux. Ts comm. 250.000 F Créd. poss. N° 7.800 le Monde P., r. Italiens, 75427

villas

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'eff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels F.N.A.I.M. agréés PARIS et 120 KM AUTOUR Consultation sur place ou tél. Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite. LA MAISON DE L'IMMOBILIER 27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

COTE D'AZUR Cause urgence part. vend sous valeur, villa neuve 7 P. Vue mer, curieux s'abstenir. Tél. (94) 68-02-51, H. B. M. DURIF.

CHELLES-LE-PIN (77) Quartier résidentiel 160, route de Claye 22 km CENTRE DE PARIS VILLA sur 4.300 m² de terrain. Possibilité piscine, tennis. R.-de-ch. : hall d'entrée, cuis. aménagée, double-living, salon, bureau, w.-c., 2 terrasses. 1er ét. : 4 ch., dressing-room, grande salle de bains, w.-c., chauff. central. Téléph. Sous-sol, garage, grenier aménageable. Prix 1.100.000 F. Tél. 328-66-13.

propriétés

A VENDRE, vue sur mer imprenable, gde mais. + dépend. Terrain 1.000 m². Séjour 100 m², 7 ch., chauff. central. 670.000 F. Ecr. n° 6.582, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

65 km PARIS, 35 mn aut. Ouest, part. à part. vd superbe propriété de caractère sur 4.000 m dépend., piscine, chauf., 260 m² habit., séj. 100 m² av. cheminée centrale, 5 ch., 2 s. bns., cuis. équip., état impec. sans aucuns frais. Px. 1.100.000 F. Tél. apr.-midi au (16-22) 33-39-53 et samedi tte la journée (16-82) 37-77-35.

25 km OUEST PARIS Presbytère XVIIIe restauré, 7 P. état neuf, petit jardin clos murs. 850.000 F. 975-86-57.

SOLOGNE. A vdre bons territoires de chasse de 10 à 100 ha avec possib. étang. Prix intéres. Tél. matin de 9 à 11 h. : (15-38) 05-00-58.

Proximité PONT-L'EVEQUE Très beau lot d'herbages 50 ha et 30 ha de bois. Chalet normand et bâtim. (Belle situation.) Libre. S'adr. à M. MABILLE Administrateur de Biens 14103 LISIEUX. - Tél. : 62-08-22.

DEAUVILLE MT-CANISY Maison 10 p. Sur 2.400 m2. Prix : 388.000 F. INTERCONSTRUCTION 604-81-87

Près GISORS Belle demeure ancienne pierre. Hall, séj., salon, salle billard, cuis., 5 chbres, 3 bains, tt cft. Maison gardien, dépend. Joli parc 5.000 m2, nombreux arbres. Px 1.260.000 F. Cabinet BLONDEAU-LEBLANC 2, fg Cappeville, à GISORS Tél. : (16-32) 55-06-20

PR DE BEL. DEMEURES DS LE LUBÉRON MAS restauré dans 1 ha boisé, 1 gd séjour + gd salon, 3 ch., s. de b., terrasse. Px 650.000 F. MAISON de caract. ent., rest., séj., salon, 6 ch., 2 s. de bns, ch. centr., terrasses, garages, jdins, surf. hab. 340 m², 800.000 F. MAS de caract. partiel. restaur., ds site uniq., ttes possibil., eau, électr., tél. + 6 ha. Px 900.000 F. AGENCE SAN PEYRE 84560 Ménerbes. T. (90) 72-22-81.

PROP. HAUTE-PROVENCE CAUSE URGENCE SUIS PRET à brader 500.000 F PROPR. VALEUR 650.000 F., site enchanteur, village classé. Téléph. 460-04-84.

manoirs

Morbihan : beau manoir XIXe, 8 pièces, bon état, dépendances, beau parc 4,50 ha, rivière. PROX. RENNES (35) : petit château parf. ét, 25 ha parc, bois, étangs, terres. Bretagne : Perros-Guirec. Joli manoir XVe-XVIIe, 7 p., grand confort, maison d'amis, 1 ha. Anjou : manoir XVIe classé, très grande qualité, 7 p., maison d'amis, grand conft, vue, tennis, piscine, parc 4,5 ha. FORETS ET MANOIRS DE FRANCE, 35500 VITRE. Téléph. (99) 75-23-48.

REGION MONTARGIS MANOIR DES XVIIIe ET XIXe CADRE EXCEPTIONNEL 10 p., tt conft, dépend., 20 ha, rivière, étang. Michel & Reyl, 6, rue Greffulhe (8e). 265-90-05.

PETIT MANOIR NORMAND JOLI SITE CALME 2 h. Paris, 40' Deauville, s/2 ha clos, beaux arbres, énorme caractère. Prix 370.000 F à débattre. 260-13-98 ou (16-31) 63-15-24.

ENTRE SAINT-GERMAIN et MAISONS-LAFFITTE Dans village près forêt BEAUX TERRAINS BOISES de 700 à 1.100 m2, ttes viabilités. PRIX TTES TAXES COMPR. DE 270.000 F à 390.000 F AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

domaines

Région Centre : 98 ha de terres labourables, dont 58 drainés d'un seul tenant en plateau, loués avec bail à long terme (exonérations fiscales). Prix : 1.300.000 F. S'adresser à S.C.P., J. et J.-M. PINTON, notaires associés, 23202 BONNAT. T. (55) 62-11-54.

Immobilier (information)

LOCATIONS SANS AGENCE OFFICE DES LOCATAIRES 18, r. la Michodière. Me Opéra. 84, rue d'Alésia. Me Alésia. Frais abonn 310 F. 266-52-04.

Propriétaires de logements anciens ne louez plus à la surface corrigée, mettez aux normes vos appartements, profitez des subventions de l'A.N.A.H Adressez-vous à un spécialiste. M. L. I. 13, bd Félix-Faure, 93-St-Denis 822-31-88 DEVIS GRATUIT

maisons individuelles

MEULAN 40 KM. A 13,30 mn Paris-St-Lazare : 10 maisons individuelles 4 et 5 pièces sur terrains de 700 à 1.300 m². Construction traditionnelle.

PRIX FERMES et DEFINITIFS à la réservation à partir de 420.000 F. Pour renseignements et visites du pavillon témoin téléphoner au 474-40-45.

terrains

LYS-CHANTILLY. Très joli terrain d'angle à construire de 6.300 m², façade 130 m. Prix : 320.000 F. Tél. (15) 4 457-30-98.

KERJOUANNO Presqu'île de Rhuys (Morbihan) Part. vend TERRAIN à BATIR 704 m2, 100 mètres de la mer. 60.000 F tous frais compris. Tél. 062-81-19

MEUDON-BELLEVUE Résidentiel Surface 422 m2 (Cos 040) avec permis de construire. Prix : 319.000 F. Tél. OTIM 626-08-07.

TERRAIN A BATIR Sud Paris, proximité Etampes, dans parc boisé, 2 terrains de 2 000 m2 environ, vue exception 130 000 F chacun T · 495-45-93

chasse-pêche

A Vendre NORMANDIE PECHE A TRUITE sur 2 rives, parcours 400 m, avec terrain 8.000 m². Px. 150.000 F Ecr Sté P E.G. (B. P. 9), 76590 Longueville-sur-Scie.

fermettes

125 km. Paris-S., rég. Montargis FERMETTE GATINAISE séj., cheminée, 2 ch., grandes dépend., surf au sol 170 m², pier. tuiles de pays, eau, élec., tél., DANS 3.870 M2. PX 115.000 F. ROCHET, 5, rue du Longeard, 45200 Montargis. 15 (38) 85-15-57

LA CHARRETERIE à 5 km de SULLY-SUR-LOIRE (Loiret), sortie gros bourg tous commerces, bien au calme, pêche, chasse, SPLENDIDE CORPS DE FERME EN FER A CHEVAL sur 1 HA attenant construct. pierres, tuiles pays, comprenant habitation princip., séjour rustique, poutres apparentes, cheminée, cuisine + 2 pièces, s. d'eau, w.-c., beau grenier à aménager, en retour anciennes écuries boxes à chevaux, bergerie, grange, eau, électricité force branches. Prix total 219.000 F Traite avec 40.000 F cpt. Long crédit. LES PEUPLIERS, Relais Miel, 5 km sud N 7 MONTARGIS TEL. 15 (38) 85-22-92 Après 19 h : 15 (38) 92-32-33

ÉQUIPEMENT

TRANSPORTS

LE PREMIER ATTERRISSAGE DE CONCORDE A NEW-YORK

C'est le silence qui a fait le plus de bruit...

De notre envoyé spécial

New-York. — M. Jimmy Carter n'aura pas eu besoin de requérir la 82e division aéroportée pour ouvrir la voie à Concorde, comme le lui avait malicieusement suggéré M. Hugh Carey, le bouillant gouverneur de l'Etat de New-York. Lorsque l'avion supersonique frappé aux couleurs d'Air France et à celles de la British Airways a pointé son grand nez dans le ciel mouillé de Long-Island le mercredi matin 19 octobre, il n'y avait pas le moindre riverain sur les pistes de Kennedy Airport pour faire, contre lui, rempart de son corps...

Ni contestataires, ni admirateurs, ni curieux aux abords des pistes. Des forces de police seulement, prêtes, avec leurs voitures-grues, à dégager les voies d'accès aux aérogares. Une douzaine d'hélicoptères font cortège à Concorde lorsque le commandant de bord, M. Jean Franchi, le pose à 11 h. 9, heure locale, à Kennedy Airport, après trois heures quarante-cinq de croisière transatlantique ; c'est l'indifférence...

« A Washington-Dulles, c'était autre chose lorsque, le 24 mai 1976, Air France et British Airways ont inauguré leurs vols réguliers, commente un observateur. *Une vraie kermesse. Des milliers de personnes s'étaient déplacées en famille pour suivre l'événement. »* Rien de tel à Kennedy Airport. Au pied du terminal de Pan Am, un homme seul avec une pancarte en sautoir : *« Bienvenue, Concorde, New-York a besoin de toi ; tu as besoin de New-York. »* Une riveraine acquise aux vertus de l'avion supersonique lui saute au cou

Le pincement de cœur

Pendant ce temps-là, Concorde gagne, sous bonne escorte, le hangar 17, à l'écart de la zone centrale. Pour les photographes, il marque un arrêt devant les portes coulissantes. Puis un tracteur le tire à l'intérieur, à l'abri des regards. *« Pour des raisons de sécurité »*, précise Air France. Pas de parades inutiles sur l'aire d'atterrissage. L'avion supersonique a le triomphe modeste.

L'équipage, qui a eu *« un petit pincement de cœur »* lorsque Concorde a touché terre, vient s'expliquer. *« Nous n'avons pas essayé de minimiser le bruit à l'atterrissage*, assure M. Franchi. *Nous avons utilisé les procédures normales. »* A ceux qui sont attentifs à ce qui se dit et s'écrit sur le bruit de l'appareil supersonique, les navigants conseillent d'*« ouvrir grandes leurs oreilles »* : ils auront une bonne surprise. Et de conclure sur un engagement : *« Nous serons un bon voisin pour les riverains. »*



(Dessin de PLANTU.)

Les riverains, justement, ne se sont guère manifestés, eux qui avaient promis de *« se regrouper spontanément par milliers sur les pistes de Kennedy Airport en cas de malheur »*. Maintenant que l'irréparable semble avoir été commis, Mme Carol Berman, présidente de la « coalition d'urgence pour arrêter le supersonique », réunit la presse dans une salle de l'aérogare centrale. Entourée par une vingtaine de porteurs de pancartes, elle ne désarme pas : *« Nous avons réussi à arrêter la guerre du Vietnam et à chasser Richard Nixon du pouvoir, nous parviendrons à bannir Concorde du ciel américain. »*

Changement de tactique : les riverains vont faire un procès à l'Administration fédérale de l'aviation (F.A.A.) pour avoir omis depuis sept ans de publier des normes de bruit supersonique comme l'y obligeait un acte du Congrès. *« Pour cela, nous devons réunir 100 000 dollars*, affirme Mme Berman. *Nous en demanderons le quart à la ville de New-York. »* Aux éventuels souscripteurs, elle promet que ces dons seront déductibles des impôts. Mais, derrière les mots, elle apparaît déjà comme l'avocat d'une cause perdue.

Avant de reprendre ses vols de reconnaissance, Concorde a dormi sa première nuit à New-York dans un hangar en bout de piste. Une mise à l'écart qui n'est plus tout à fait une mise en quarantaine.

JACQUES DE BARRIN.

LA DIRECTION D'UTA DÉNONCE LE CARACTÈRE ABUSIF DE LA GRÈVE ANNONCÉE PAR SON PERSONNEL NAVIGANT

C'est avec une vigueur inhabituelle que la direction de la compagnie aérienne U.T.A. vient de dénoncer la grève de ses navigants techniques, prévue du mercredi 19 octobre à 0 heure au samedi 22 octobre à minuit. En effet, les syndicats de cette catégorie de personnel contestent les effets du plan Barre, qui a institué un blocage et un freinage des rémunérations les plus élevées.

Dans un communiqué, la direction *« dénonce avec vigueur le caractère abusif d'un tel ordre de grève fondé sur une revendication en contradiction avec les dispositions du plan Barre »*. Elle rappelle que les salariés dont la rémunération a atteint ou dépassé, pour l'année 1976, 288 000 francs ne peuvent gagner davantage en 1977. Ceux dont la rémunération de 1976 s'est située entre 216 000 et 288 000 francs bénéficieront d'une augmentation seulement égale à la moitié de la hausse du coût de la vie.

La direction précise que les salaires des quatre cent un commandants de bord, pilotes et mécaniciens d'U.T.A. se sont échelonnés, en 1976, de 162 000 à 528 000 francs pour une moyenne de cent quatre-vingt jours de travail, y compris les repos en escale. Soixante-treize de ces navigants sont touchés par le blocage légal ; quatre-vingt-dix, par le freinage ; et deux cent trente-huit verront leur rémunération progresser conformément aux accords en vigueur.

Le communiqué conclut : *« U.T.A. s'interroge sur le fait qu'elle est la seule compagnie française visée par l'ordre de grève, alors qu'elle applique la loi exactement comme les autres compagnies aériennes et ne dispose à cet égard d'aucune marge de discussion. »*

● *La Swissair commande quinze DC-9-80.* — Le conseil d'administration de la Swissair a décidé de commander quinze avions américains DC-9-80, le plus récent appareil de la série des DC-9, a annoncé le mercredi 19 octobre, la compagnie aérienne helvétique.

Ces appareils devraient être livrés de mars 1980 à mars 1981. Durant la période intérimaire, la Swissair fera également l'acquisition de deux DC-9-51. — *(A.F.P.)*

Le R.E.R. dans son entier le 8 décembre

Cinquante-sept stations sur un réseau de 92 kilomètres

Le 8 décembre prochain, M. Valéry Giscard d'Estaing inaugurera la grande ligne régionale de la R.A.T.P. : la jonction des lignes Est (Nation-Boissy-Saint-Léger) et Ouest (Auber-Saint-Germain-en-Laye) du Réseau express régional. Le prolongement de la branche Est du R.E.R. jusqu'à la ville nouvelle de Marne-la-Vallée (Seine-Saint-Denis) et le raccordement à la liaison Est-Ouest de la ligne de Sceaux prolongée jusqu'au Châtelet, seront égalemnt mis en service le même jour. Ainsi, un véritable réseau régional de 92 kilomètres desservi par cinquante-sept stations sera mis à la disposition des usagers de l'Ile-de-France.

La réalisation de ce projet aura nécessité l'ouverture simultanée de plusieurs grands chantiers aujourd'hui en cours d'achèvement : le percement des tunnels entre les stations Auber et Nation pour le R.E.R., Luxembourg et Châtelet (pour la ligne de Sceaux), l'aménagement de deux stations Châtelet-Les Halles et Gare-de-Lyon, enfin le prolongement de la branche est du R.E.R. jusqu'à Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis).

Le tunnel entre Auber et Nation est long de 6,9 kilomètres, les travaux de fouilles ont commencé en janvier 1972. Ils auront coûté 1 milliard 300 millions de francs. La liaison est équipée de deux stations : Gare-de-Lyon et Châtelet-Les Halles.

La plus grande du monde

La section Luxembourg-Châtelet est longue de 2,6 kilomètres. Après la station Luxembourg (rénovée pour la circonstance) la ligne passe notamment sous la ligne de métro n° 10 (Auteuil-Gare d'Orléans-Austerlitz), la voie S.N.C.F. Austerlitz-Orsay, la Seine (la voûte est à 10 mètres sous le lit du fleuve). Ces obstacles ont conduit la R.A.T.P. à doubler l'ouvrage en deux souterrains à voie unique depuis le carrefour Saint-Michel-Saint-Germain jusqu'aux ouvrages de raccordement de la station Châtelet.

La station Châtelet-Les Halles sera la plus grande station de métro du monde. Elle est longue de 340 mètres, large de 79. Elle compte 7 voies (4 pour la R.A.T.P., 3 pour la S.N.C.F.). La station sera la future plaque tournante de l'interconnexion qui en 1981-1982 permettra aux trains de la banlieue nord de la S.N.C.F. de circuler sur le réseau R.E.R.

Au-dessus, une salle d'échanges de 2 hectares (un hectare réservé au public, un hectare aux locaux techniques) assurera la correspondance avec la ligne 4 (Porte d'Orléans-Porte de Clignancourt), la ligne 1 (Vincennes-Neuilly), la ligne 7 (Porte de la Villette-Mairie d'Ivry) et la ligne 11 (Châtelet-Mairie des Lilas). Elle sera équipée de 52 escaliers mécaniques et de 3 trottoirs roulants. Le revêtement des murs servira également à indiquer les directions : ocre dans un sens, bleu dans l'autre. En 1982, la station Châtelet accueillera 80 000 usagers à l'heure de pointe.

La station Gare de Lyon est un ouvrage commun S.N.C.F.-R.A.T.P. Elle comprend 5 niveaux : au niveau inférieur, la station R.E.R. à deux voies ; plus haut, la station S.N.C.F., mise en service en 1980. La liaison entre les niveaux est assurée par 44 escaliers mécaniques.

La branche est du R.E.R., qui sera mise en service le 8 décembre, est longue de 8,5 kilomètres entre Fontenay-sous-Bois et son terminus provisoire Noisy-le-Grand-Mont d'Est. Elle est équipée de quatre stations : Val-de-Fontenay, Neuilly-Plaisance, Bry-sur-Marne et Noisy-le-Grand-Mont d'Est. Ultérieurement, cette ligne sera prolongée jusqu'à T[illegible].

M.-C. R.

ÉQUIPEMENT

ENVIRONNEMENT

Une révolution tranquille

(Suite de la première page.)

Cette notion d'environnement comprend non seulement les espaces naturels, la flore et la faune, mais aussi les conditions de vie des populations avoisinantes, rurales ou urbaines.

Cette étude est très large ; elle comprend une description du milieu tel qu'il se présente avant le projet, une évaluation des incidences *prévisibles, et des mesures* éventuellement nécessaires pour limiter ou compenser les effets négatifs sur l'environnement. Elle est importante parce qu'elle oblige *l'aménageur à se préoccuper* des conséquences de son projet sur l'environnement dès sa conception, et non plus d'aboutir à une justification *a posteriori*.

L'étude d'impact sera réalisée par le maître d'ouvrage et sous sa responsabilité : la plus mauvaise solution serait de laisser les aménageurs s'en remette à une conscience extérieure du soin de se préoccuper de l'environnement. La bataille que nous menons sera gagnée lorsque les préoccupations d'environnement auront pénétré chacun des ministères techniques, lorsque chaque ingénieur qui établit un projet, public ou privé, les prendra en compte comme l'une des contraintes essentielles, au même titre que les contraintes de coût ou les données techniques d'un ouvrage.

La solution n'est pas d'installer, à côté de chaque aménageur, un gendarme vert ; la solution n'est pas, pour le ministère chargé de l'environnement, de développer une stratégie d'opposition et de refus : notre pays a le secret de ces blocages administratifs qui conduisent davantage à la paralysie qu'au progrès recherché.

Le mécanisme mis en place me paraît le plus simple, le plus efficace ; chaque projet important doit faire l'objet d'une étude d'impact : le décideur, ainsi éclairé, peut soit accepter le projet tel qu'il est, soit demander des études complémentaires, soit demander que telle ou telle variante soit étudiée. Ainsi pourra-t-on exiger telle amélioration nécessaire ou faire étudier d'autres projets au vu de l'étude.

Quant au rôle de *mon* ministère, il est essentiel ; il ne s'agit pas de mener une sorte de combat permanent et public avec d'autres autorités à compétence technique, mais bien de rechercher dans une coopération étroite l'efficacité des résultats.

Le ministre de l'environnement dispose de pouvoirs psychologiques et juridiques : chacun peut désormais user de son initiative pour qu'il se saisisse de tel ou tel projet. Son avis, donné aux autres ministres, pèse d'un poids de plus en plus grand, souvent décisif, comme on a pu le voir dans certains exemples récents.

S'il le faut, il peut utiliser les prérogatives qu'il tient de la loi en matière de protection de sites ou de monuments historiques.

Dans cette révolution tranquille, les associations ont un rôle essentiel à jouer. Il nous reste, avec elles, avec les élus, à développer l'information du public clairement et en temps utile.

Déjà, il ne pourra plus y avoir de décision clandestine, et l'étude d'impact sera l'un des moyens de cette information ; elle sera jointe à tous les dossiers d'enquête publique ; elle pourra, dans tous les cas, être consultée.

Mais il nous reste à améliorer les procédures d'information en les adaptant à chaque cas ; la consultation d'un dossier à la mairie est parfois insuffisante ; mais, pour les grands projets, il faut davantage : auditions publiques, conférences de presse, réunions d'explication. C'est dans ce sens que je ferai prochainement des propositions au gouvernement.

Chacun peut voir le chemin parcouru et les progrès accomplis. Dans cette « guerre de vingt-cinq ans » dont a parlé le président de la République, l'atout dont nous disposons, c'est bien la volonté des Français d'améliorer leur cadre de vie ; nous en avons désormais les moyens juridiques ; c'est à notre génération qu'il appartient de faire entrer dans les faits cette volonté commune.

MICHEL D'ORNANO.

ÉCONOMIE - SOCIAL

BANQUE

LES CAISSES D'ÉPARGNE DEMANDENT UN RELÈVEMENT DE LEUR TAUX D'INTÉRÊT

L'Union nationale des caisses d'épargne de France (U.N.C.E.F.) a demandé aux pouvoirs publics de relever avant la fin de l'année le taux de rémunération des livrets A et B — fixé depuis deux ans à 6,50 % —, en y ajoutant une prime de fidélité de 0,75 % à 1 %. Elle voudrait que lui soit offerte *la possibilité de délivrer des livrets* « à terme », dont la rémunération serait fonction de la durée des dépôts.

MM. Edmond Bischoff et Claude Pellat, président et vice-président de *l'U.N.C.E.F.*, ont fait état d'autres revendications, telles que l'insertion des caisses d'épargne dans le réseau qui distribue l'aide personnalisée aux logements (jusqu'ici réservée au Crédit foncier *et au Crédit agricole*) et dans celui du livret d'épargne manuel. Ils ont réclamé, enfin, un relèvement de 0,75 à 1 % de la marge brute prélevée sur les dépôts pour assurer le fonctionnement des *caisses*.

FONCTION PUBLIQUE

Le déplacement d'office d'un inspecteur du trésor relance la polémique sur l'obligation de réserve

M. Philippe de Reilhan, inspecteur du Trésor à Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard), « *vient de se voir notifier son déplacement d'office à la trésorerie principale de Vernon (Eure)* », indique, dans un communiqué du 18 octobre, le comité national de défense, qui s'est constitué en faveur de ce fonctionnaire, et qui est composé des syndicats nationaux du Trésor (C.G.T., C.F.D.T., C.G.C. et C.F.D.T.). M. de Reilhan avait été traduit devant un conseil de discipline présidé par un magistrat, pour avoir, selon le ministère de l'économie et des finances, « *manqué à l'obligation de réserve* » : l'inspecteur du Trésor avait, lors des dernières élections municipales à Saint-Hippolyte-du-Fort, signé de ses seuls nom et prénoms, un tract en faveur d'une liste d'union de la gauche.

La C.F.D.T. avait fait le rapprochement entre cette affaire et les déclarations de M. Michel *Massenet*, conseiller d'Etat, directeur général de la fonction publique, tenues lors du colloque « Economie et libertés », le 27 septembre. Rendant compte de ce colloque, *le Monde* du 29 septembre, écrivait :

M. Michel Massenet, conseiller d'Etat, après avoir précisé que « *la gravité de l'enjeu* » l'autorisait selon lui à sortir du devoir de réserve auquel son statut l'oblige, a vigoureusement attaqué l'union de la gauche, qui menace à son avis, la liberté de la presse et risque de changer l'éducation nationale en « *monopole nationalisé* » et de *transformer* les entreprises en « *ateliers télécommandés* ».

La C.F.D.T. demandait alors « *la suppression de l'obligation de réserve abusivement opposée aux fonctionnaires qui sont des citoyens comme les autres* ».

A son tour, la FEN prenait « *acte* » de déclarations de M. Massenet et considérait que « *le directeur général de l'administration et de la fonction publique s'interdit désormais d'opposer l'obligation de réserve à tout fonctionnaire* ».

Dans une lettre qu'il nous adressait (*le Monde* daté 9-10 *octobre*). M. Massenet affirmait en particulier :

« *Dans ma communication à ce colloque, consacrée aux « structures de la liberté », je n'ai en aucune manière évoqué la question du devoir de réserve en général ou dans mon cas particulier. Deux documents, que je tiens à votre disposition, le prouvent : le texte distribué à la presse et la minute sténographique de mon allocution.* »

Une jurisprudence trop ambiguë

Après avoir « *donné acte* » de cette mise au point au directeur général de la fonction publique, la FEN nous écrit aujourd'hui :

« *La FEN n'a pas eu à connaître du dossier de M. de Reilhan, puisque celui-ci n'appartient pas à son champ de syndicalisation. Mais comment admettre qu'un fonctionnaire (de rang moyen) puisse être sanctionné pour sa participation à la campagne des élections municipales quand tant de hauts fonctionnaires prennent ouvertement parti dans le débat politique ? S'il apparaît raisonnable et légitime de demander à un fonctionnaire de s'abstenir de toute attitude partisane dans l'exercice de ses fonctions, il n'est pas acceptable, à nos yeux, de lui contester la plénitude de ses droits de citoyen et de travailleur. La jurisprudence sur « l'obligation de réserve » est trop ambiguë à cet égard et ouvre trop aisément la porte à tous les arbitraires pour que la FEN ne soit pas extrêmement sensible et vigilante chaque fois que ce concept est mis en avant.* »

Les propos de M. Massenet que *le Monde* a rapporté figuraient dans des termes très voisins dans un quotidien paraissant à la même heure. M. Massenet avait déclaré s'exprimer en tant que « *citoyen* », bien que le programme du colloque fît état de tous ses titres. La minute sténographique des débats à laquelle le directeur général de la fonction publique invite à nous reporter n'a pu encore nous être fourni. Le secrétariat du colloque « Economie et libertés » nous a indiqué que cette minute devait être soumise au préalable aux intervenants pour corrections éventuelles.

MONNAIES ET CHANGES

Le redressement du dollar s'accentue

Le redressement du dollar, qui s'était amorcé mardi pour s'interrompre mercredi, s'est accéléré jeudi 20 octobre sur tous les marchés des changes. A Paris, la monnaie américaine valait, en début d'après-midi, 4,87 F contre 4,8440 F ; à Francfort, 2,2825 *deutschemarks contre* 2,2840 deutschemarks, et, à Tokyo, 254,40 yens contre 251 yens. Le redressement, qui s'est amplifié au cours de la matinée, a été déclenché par de nouvelles déclarations de M. Blumenthal, secrétaire américain au Trésor, qui s'est efforcé de rassurer les experts : « Aussi bien dans l'intérêt des Etats-Unis que dans celui du monde entier, il est indispensable que le dollar soit fort et stable. » Rappelons que la semaine dernière, M. Blumenthal avait préconisé publiquement une baisse du dollar par rapport aux monnaies fortes, ce qui avait, séance tenante, provoqué la chute de la monnaie américaine.

Cette « rectification » a incité les opérateurs à racheter précipitamment du dollar, dont beaucoup avaient été vendus à découvert, pour limiter leurs pertes. Il se sont rappelés que le 28 juillet dernier, à Louisville, aux Etats-Unis, le même M. Blumenthal avait fait la même déclaration rassurante après avoir tenu les mêmes propos fracassants, et que le dollar était vivement remonté.

Beaucoup d'entre eux, néanmoins, soulignent que cete fois-ci, comme la précédente, M. Blumenthal, tout en s'efforçant d'atténuer la vigueur de ses opinions, n'a pas fondamentalement changé d'avis. La suite de ses dernières déclarations le prouve : « Nous croyons que, pour nous, la meilleure politique est de laisser se refléter librement dans les rapports entre les monnaies les changements intervenus dans la situation économique et financière. Cela revient à réaffirmer, par la bande, que le yen, le deutschemark et le franc suisse doivent continuer à monter. A cet égard, notons que le franc suisse a à peine fléchi (2,26 francs *suisses contre 2,25 francs suisses* pour 1 dollar) et s'est maintenu à 2,15 francs français à Paris. Le franc français a quelque peu remonté par rapport au deutschemark, qui est resté en dessous de 2,14 francs, à 2,1350 francs.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	+ Bas	+ Haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U.	4,8700	4,8715	+ 40	+ 70	+ 140	+ 180	+ 160	+ 320
$ can.	4,3970	4,010	+ 10	+ 40	+ 80	+ 120	+ 170	+ 240
Yen (100)	1,9130	1,9170	+ 70	+ 95	+ 170	+ 200	+ 350	+ 400
D.M.	2,1340	2,1370	+ 70	+ 95	+ 230	+ 260	+ 480	+ 530
Florin	1,9930	1,9960	+ 50	+ 70	+ 160	+ 185	+ 340	+ 370
F B (100)	13,7330	13,7460	+ 160	+ 260	+ 690	+ 830	+1240	+1550
F S.	2,1520	2,1550	+ 120	+ 160	+ 240	+ 370	+ 670	+ 720
L. (1 000)	5,5260	5,53	— 300	— 200	— 800	— 600	—1400	—1100
£	8,6150	8,6200	+ 240	+ 310	+ 730	+ 800	+1290	+1410

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	3 3/4	4	3 1/2	4 1/4	3 3/4	4 1/4	3 3/4	4 1/4
$ E.-U.	2 1/4	2 3/4	6 3/4	7 1/4	7	7 1/2	7 1/4	7 3/4
Florin	4 3/4	5 1/4	4 1/2	5 1/4	5	5 1/2	5 1/8	5 1/2
F B.	4 1/2	5 1/2	1	1 1/2	6 1/4	6 3/4	6 1/2	7 1/4
F S.	1/4	3/4	6	6 1/2	1 3/4	2 1/4	2	2 1/2
L. (1 000)	8	11	12	15	13	16	13	16
£	4 1/2	5	4 1/2	5 1/4	5	5 1/2	5 1/2	6 1/4
F français	8 1/8	8 3/8	8 1/4	9	9 1/4	9 3/4	10	10 1/2

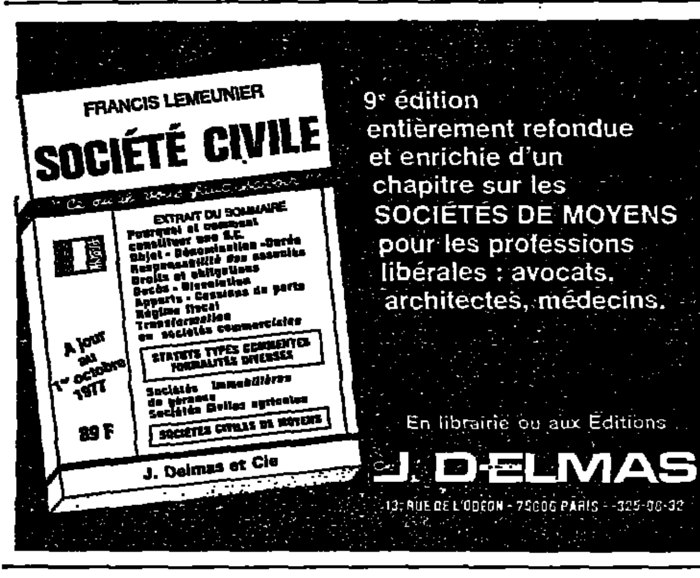
Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.













ÉCONOMIE - SOCIAL

LE DÉBAT SUR

La bataille nucléaire

II — TOUS LES MORTS NE SE VALENT PAS !

Dans le débat ouvert entre partisans et détracteurs de l'énergie nucléaire des phénomènes quasi religieux entrent en ligne de compte. (Lire « le Monde » du 20 octobre.)

par HENRI ANGLÈS D'AURIAC (*)

Chaque jour, en Europe, cent à cent cinquante personnes meurent de l'automobile. Mille à mille cinq cents personnes sont blessées.

Il est étonnant qu'aucun mouvement sérieux « anti-automobile » n'ait encore vu le jour. Et les manifestations — toujours non violentes — contre l'auto visent plus la protection de l'environnement que celle de la vie humaine.

Pendant un grand mois, à travers la France, nous avons lu, sur les palissades ou sur les murs, *chaque jour et en lettres énormes :* « le nucléaire tue », « l'atome tue » et pas une seule fois : « l'automo*bile tue ». A la fin de ce mois,* le score était cependant écrasant en faveur (!) de l'automobile : *environ quatre mille morts contre* zéro pour le nucléaire. Pour arriver à un certain équilibre, il faudrait un Hiroshima tous les deux ans ! Ou encore : un hiver récent dans une seule ville, en une seule nuit, les poêles à charbon ont tué sept personnes. Ce malheur a « valu » vingt lignes, en quatrième page, dans les journaux de la capitale. Imaginons un instant que ces morts aient été dues à quelque accident atomique... Mais non, n'allons pas si loin ! Il n'y aurait eu qu'une mort, et même il ne serait pas *tout* à fait *sûr,* mais seulement probable... enfin possible, que cette mort soit due au nucléaire, c'est à la « une » des journaux, et pendant des mois, que nous aurions pu lire que « le nucléaire tue ».

Le président de la République rappelait récemment combien de morts avait coûtées l'extraction du charbon en France depuis la libération... Et, en remontant vers des civilisations plus bucoliques, nous avons relevé, *dans* l'espace de quinze jours, que deux exploitants forestiers avaient été victimes de leur travail... L'usage du charbon ou celui du bois n'en ont pas pour autant été remis en cause. Tous les morts ne se valent pas, semble-t-il. Certains ont valeur d'exemple et mobilisent l'opinion ; les autres n'ont qu'une valeur sentimentale et ne touchent que les proches. Est-ce inconscience ou mauvaise foi ?

Une explication et peut-être une justification

Rien de tout cela peut-être. Ce n'est pas sans raisons que les victimes « possibles » de l'atome font plus peur que les victimes « certaines » de l'automobile.

Ces raisons tiennent essentiellement (1) en trois mots : incertitude, irréversibilité, dimensions.

● *INCERTITUDE : oui,* admettent les anti-nucléaires, il y a bien cinquante mille morts *par an du fait de* l'automobile, mais ce phénomène est parfaitement connu, il ne peut nous réserver, pour l'*avenir*, aucune mauvaise surprise : le Moloch demande sa ration annuelle de victimes, mais nous le savons si bien que nous pouvons prévoir, avec une bonne exactitude, la prochaine ration. Il n'y a donc qu'une question, et une seule : c'est de savoir si la communauté européenne considère ces cinquante mille morts annuelles comme un prix acceptable — ou non — comparé aux bienfaits économiques et sociaux qu'il permet d'acheter. Question dramatique certes, mais à laquelle *il semble bien que — en fait —* l'Europe apporte continûment une réponse positive puisque aucune *disposition vraiment sérieuse* n'est prise pour réduire le nombre des victimes, alors que quantité de *mesures* seraient très efficaces, mais impliqueraient, il est vrai, des changements de société assez « dramatiques » (quoique, après tout, moins lourds à supporter que ne le seraient ceux entraînés par le renoncement au nucléaire).

● IRREVERSIBILITE : de la même façon, la situation créée par l'automobile n'est aucunement irréversible. Aussi bien au niveau des individus qu'à celui du pouvoir, il est, à tout instant, parfaitement possible de renoncer à l'automobile ou de l'interdire, et de *mettre fin au massacre* (toujours au prix, bien sûr, de changements de vie ou de *société importants* !).

Ces deux traits d'incertitude et d'irréversibilité *semblent*, au contraire, tout à fait caractéristiques du fait nucléaire.

L'incertitude ? Sûrement — et même les partisans les plus convaincus du nucléaire admettent que nous en sommes *aux premiers âges* de ces techniques et que nous avons encore beaucoup à apprendre. En ce domaine, celui qui déciderait de s'en tenir au seul argument d'autorité et de se ranger à l'« avis des experts » pourrait ressentir quelque embarras. Car, entre les déclarations — ou les manifestes — sinon franchement contradictoires, du moins très « *nuancées* », des uns et des autres, des hésitations sont permises.

Cependant, l'incertitude a été le lot de presque toutes les activités industrielles nouvelles, et ce trait — s'il était seul — ne suffirait peut-être pas à inquiéter vraiment. Mais il y a aussi l'irréversibilité. Jamais, en effet, en aucun domaine, l'humanité n'a pensé que ses actes pourraient avoir un caractère irréparable, *irréversible. Elle avait toujours le* sentiment de pouvoir, à tout moment, s'arrêter ou même revenir *en arrière,* de façon que les effets « négatifs » de ces actes cessent aussitôt de se produire. Bien plus, il existait toujours des possibilités d'actions correctives ou réparatrices. En ce qui concerne les biens matériels, l'on savait reconstruire ce qui avait été détruit. Et si l'on ne pouvait ressusciter les morts individuelles, on savait que *l'espèce toujours* vivante — et non atteinte — les remplacerait.

Pour la première *fois,* il est permis de craindre que certaines de nos actions ne soient « inarrêtables » dans leurs effets *et* irréversibles.

L'incertitude relevée plus haut *prend alors une signification infiniment* plus grave. On peut noter que cette terreur nouvelle devant *le caractère irréparable, irréversible* de l'« accident » ou de l'« erreur » s'est également manifestée à propos du drame de Seveso. Finalement, le nombre des victimes paraît très réduit, mais le fait que la technique se trouve comme désarmée devant ces quelques kilomètres carrés qu'elle ne sait pas « dépolluer » apparaît *comme « nouveau » et terrible*ment inquiétant (cf. Ecofisk). Et le *problème des* déchets *nucléaires, par exemple,* dont la nocivité ne s'éteint qu'après des milliers d'années, illustre bien les craintes que peut provoquer ce couple « incertitude, irréversibilité ».

● DIMENSIONS : il y a enfin ce que nous avons appelé les « dimensions ». Non seulement les risques nucléaires sont caractérisés par l'incertitude et l'irréversibilité, mais leurs dimensions peuvent être tout à fait différentes de celles que l'humanité a pu connaître jusqu'à ce jour. Une *forêt était détruite par un incendie,* une ville par une explosion ou un glissement de terrain, une région par l'éruption d'un volcan, à la limite, un pays entier pouvait être ravagé par un tremblement de terre. S'agissant des personnes, c'étaient mille, dix mille, au maximum, quelques millions de personnes qui étaient frappées mortellement par un accident, une épidémie, une guerre. Avec le nucléaire, l'échelle change radicalement. Pour ce qui est de la biosphère, c'est dans sa totalité qu'elle peut être atteinte, et pour ce qui est de l'homme, c'est l'espèce qui peut être frappée de façon irrémédiable.

L'on comprend fort bien (sans pour autant éprouver le même sentiment) que devant ces trois facteurs : incertitude, irréversibilité, dimensions, les adversaires du nucléaire — sans *d'ailleurs* avoir toujours bien analysé les choses — ressentent que la situation créée par le *nucléaire* est nouvelle par rapport à celles que l'humanité a rencontrées jusqu'à ce jour. Ils expriment ce sentiment en nous disant qu'il s'agit d'un « réflexe de survie », d'un « sursaut de l'espèce », causé par un profond « instinct de conservation ». A ce niveau... la discussion devient difficile, et l'humanité ne *saurait* qu'être infaillible lorsque, comme le cheval aveugle, elle bronche et re*nâcle devant l'abîme que son* cavalier n'a point perçu !

Toutes ces craintes sont « vraisemblables ». On peut les ressentir très profondément et les exprimer alors avec vivacité et, à la limite, même avec violence sans *mériter* pour autant d'être taxé de sottise, d'ignorance ou de mauvaise foi. Et nous pensons d'ailleurs les avoir analysées avec honnêteté et même une certaine sympathie. Et cependant nous ne Nous les ressentons profondé- les partageons aucunement. ment comme des réactions de peur, *des attitudes malthusiennes,* un refus de la vie qui cherche partout et en toute occasion *des raisons pour « s'arrêter ».*

Nous avons toujours mal réagi au fameux pari de Pascal qui nous apparaît comme une déloyale prise de judo métaphysique. (On évoquera au passage le chef-d'œuvre de E. Rohmer *Ma nuit chez Maud.)* Rappelons que Pascal nous fait observer que même si un risque a très peu de chances de se réaliser... il faut cependant agir « comme s'il était certain », lorsque les pertes liées à la réalisation de ce risque sont trop grandes... Je viens de passer deux heures avec mon ami Untel. Il était là, j'en suis bien sûr. Je suis prêt à parier n'importe quoi... N'importe quoi ? Est-ce bien sûr. Toute votre fortune, oui, c'est probable, mais... *votre vie ?...* Vous êtes parfaitement sûr de vous mais... « si vous vous trompiez, ce serait si terrible... »

Comme Pascal, les adversaires du nucléaire abusent du raisonnement. Assez vite on les convainc que ce qu'ils redoutent est hautement improbable. Les voilà apaisés ? Point du tout, car ils déclarent pour finir : oui vous avez sans doute raison, mais... « si vous vous trompiez, ce serait si terrible ».

Cette attitude mentale nous révulse. C'est celle de ceux qui ne se marient pas pour ne pas risquer d'avoir des enfants monstrueux, de ceux qui refusent la vie *et* l'action à cause des dangers inhérents à toute vie, à toute action. Cette attitude non seulement ne construit rien, mais est finalement plus dangereuse que celle de celui qui choisit l'optimisme et la vie, car l'inaction aussi a ses risques, bien réels, mais infiniment moins glorieux et moins légitimes que ceux de l'action.

Les craintes des antinucléaires ne doivent donc pas *nous* arrêter. Sans doute faut-il laisser parler ceux-ci et même les y inviter, les écouter et ne prendre à la légère aucun de leurs propos..., mais le progrès apportera des réponses à tout cela.

Des craintes d'une autre nature

Nous évoquerons enfin brièvement des craintes d'une autre nature. Toute une intelligensia internationale — l'expression n'a ici aucune connotation agressive — se déclare aujourd'hui très préoccupée par les aspects sociopolitiques de l'énergie nucléaire (2). L'énergie nucléaire par sa nature même conduirait inévitablement à un type de société centralisée où le pouvoir exercerait sur l'individu une double oppression : celle classique du « tyran » et celle apparemment douce et bienfaisante qu'exerce la mère sur le bébé qu'elle nourrit... Ces deux grandes formes d'asservissement — dont *chacune* légitime l'autre... — sont parfaitement décrites dans *le Meilleur des Mondes,* d'Aldous Huxley, ou dans *1988* d'Orwell. L'économie du plutonium risquerait ainsi de *dégrader et peut-être de détruire* « les institutions et les valeurs spirituelles des sociétés libres » *et ouvrirait la porte à ce que* l'on appelle déjà en France le techno-fascisme et en Angleterre le « friendly fascism »...

Il y a là peut-être un vrai problème. Mais nous ne pouvons ici que l'évoquer et déclarer que nous ne croyons guère à de tels dangers : la technologie est beaucoup plus innocente qu'on veut bien le dire. Une société hautement industrialisée peut fort bien demeurer parfaitement démocratique et libérale, tandis que l'on peut voir une affreuse tyrannie s'exercer dans tel pays à niveau technologique élémentaire. Il y a pas mal de pharisaïsme dans ces attitudes.

Prochain article :

INDÉPENDANCE NATIONALE ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

(*) Ancien directeur technique général du groupe Thomson.

(1) Il y en a d'autres plus « psychologiques », moins fondamentales : le fait que l'« on se tue » en automobile — même si l'on est victime d'un chauffard — tandis que l'« on est tué » dans un accident d'avion... et plus nettement encore s'il s'agit d'un accident nucléaire ; le fait aussi que les morts de l'automobile sont dispersés dans le temps et dans l'espace. Si les cent cinquante victimes hebdomadaires françaises perdaient la vie dans un accident unique de chemin de fer, il est probable que ce moyen de transport n'aurait pas résisté.

(2) Voir, par exemple, *le Monde* du 4 octobre 1977 : « A Genève, dix personnalités font appel au gouvernement français », et, le même jour, *l'interview de R. Garaudy :* « L'énergie atomique a été inventée pour se passer du peuple... »

BIBLIOGRAPHIE

La science et l'aventure

Les centrales nucléaires sont-elles dangereuses pour leurs voisins et l'environnement ? « *Impossible, en l'état actuel de nos connaissances, d'apporter une réponse scientifique. La science est face à ses limites. Il est peu probable que l'industrie nucléaire s'arrête, mais il faut s'opposer par tous les moyens à ce qu'elle devienne une aventure technologique.* » Cette prise de position en forme d'avertissement n'est pas le fait d'un écologiste. Elle est celle d'un professeur de physique nucléaire à l'université de Nancy, qui se targue d'avoir formé en dix ans « *le quart des ingénieurs français portant le titre de physicien nucléaire* ». Il dirige en outre un laboratoire de recherche en physique des plasmas.

M. Marceau Felden, qui a publié récemment un gros ouvrage intitulé *Energie : le défi nucléaire,* dont sont extraites les lignes précédentes, ne peut être taxé ni d'incompétence ni d'hostilité à l'égard de l'énergie atomique. Mais il a la « chance » de n'appartenir à aucune des factions en présence. Il ne travaille pas au C.E.A. ou à l'E.D.F., il n'est payé par aucune entreprise impliquée dans le programme électronucléaire, il n'a pas signé l'appel des quatre cents scientifiques demandant un moratoire. Dans la controverse en cours, il veut « *éviter toute polémique idéologique ou politique et rester sur le plan strictement scientifique* ». Le fait est assez rare pour être signalé, et, à ce titre son livre — écrit de sang-froid mais non sans alacrité — est une contribution bien utile à un débat qui, avec le temps, n'a guère gagné en clarté.

L'ouvrage, rempli de chiffres et de données techniques, essaie de répondre point par point aux grandes questions. De quelle quantité d'énergie le monde a-t-il besoin ? Que peut-on encore espérer du charbon et du pétrole ? Dans combien de temps pourra-t-on utiliser « en grand » l'énergie du soleil, des eaux souterraines, des marées ? Peut-on se passer du nucléaire ?

Sur tout ces thèmes rebattus, l'auteur apporte quantité de précisions d'autant *plus* crédibles qu'elles paraissent enfin débarrassées de tout a priori. Pour M. Marceau Felden, trois sources d'énergie seulement sont réellement intéressantes à long terme. Celle fournie par les surrégénérateurs, mais elle n'est pas techniquement maîtrisée ; celle produite par la thermofusion, mais on n'est pas parvenu jusqu'ici — y parviendra-t-on jamais ? — à la domestiquer ; celle prodiguée par le soleil, mais ses applications pratiques souffrent d'un retard inexcusable. En tout cas, les deux énergies sur lesquelles les responsables politiques ont misé jusqu'ici — le pétrole et les centrales nucléaires à fission — sont parmi les plus médiocres dans l'ordre des mérites comparés.

Conclusion de l'auteur : il faut s'imposer des économies draconiennes, utiliser toutes nos ressources, les diversifier au maxi*mum, conserver une grande sou*plesse dans nos programmes et réorienter complètement la recherche pour accéder rapidement à l'énergie solaire et — si possible — à la thermofusion. M. Marceau Felden est sans doute l'un de ces non-conformistes au franc-parler que le conseil d'information électronucléaire, dont la création a été annoncée par le président de la République, aurait intérêt à entendre... — M. A.-R.

(*) *Energie : le défi nucléaire,* par Marceau Felden, Edit. André Leson, 380 p., 35 F.

Les « bonnes » questions des physiciens

Electronucléaire : danger. Sous ce titre explicite, le groupement des scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire (G.S.I.E.N.) — physiciens travaillant dans divers laboratoires et universités, et particulièrement au *laboratoire* de physique du Collège de France — présente en cent soixante pages toutes les *objections que des* « connaisseurs » peuvent opposer au programme électronucléaire. Ces objections tiennent d'abord au passage — trop rapide à leur sens — du stade expérimental au stade industriel.

Elles touchent aussi aux « dangers » des centrales nucléaires en marche normale (effluents radioactifs, pollution thermique, avaries de fonctionnement, accidents de transport, stockage et traite*ment des déchets). Elles s'ap*puient sur la diffusion — à leur avis inévitable et à terme dangereuse pour l'*homme — de* la pollution radioactive dans l'environnement. Elles se renforcent même d'arguments économiques et politiques.

Ce réquisitoire qui, sur certains points, peut paraître mal fondé, étoffé par une vingtaine de documents annexes, vient s'ajouter à une littérature antinucléaire déjà abondante. Mais il a la particularité d'avoir été rédigé par des scientifiques — physiciens nucléaires de surcroît — auxquels on ne peut objecter qu'ils ne posent pas les « bonnes » questions.

M. A.R.

(*) Editions du Seuil, 1977, 160 pages, 10 F.

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

OUVRANT LA CONFÉRENCE NUCLÉAIRE DE WASHINGTON

Le président Carter relance l'idée d'une « banque internationale du combustible »

Washington. — La conférence d'organisation du programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire (I.N.F.C.E. selon la terminologie américaine), s'est ouverte, mercredi 19 octobre, à Washington, en présence de délégués de quarante-deux pays et de quatre organisations internationales. Les travaux devraient se terminer vendredi par l'adoption d'un communiqué commun, la définition du mandat qui sera donné aux groupes de travail à constituer et la répartition des responsabilités au sein de ces groupes.

Presque tous les pays prévus se sont rendus à l'invitation du gouvernement américan, sauf l'Afrique du Sud, qui, selon les organisateurs, « n'a pas eu le temps de constituer sa délégation ». Cette exception mise à part, on trouve dans la liste des présents la plupart des pays proches de l'option nucléaire, les grands fournisseurs d'uranium et les grands exportateurs de *technologie atomique.*

De notre correspondant

Dès le premier jour, le délégué soviétique a causé une surprise en proposant dans son discours que la conférence ajourne ses travaux jusqu'aux mois de décembre ou janvier afin de permettre à son gouvernement d'étudier plus à fond le projet de mandat soumis aux élégués et de présenter des amendements. On veut croire dans les milieux de la conférence qu'il s'agit là d'un baroud d'honneur, l'U.R.S.S. voulant montrer par là qu'elle souhaitait être davantage associée aux travaux des sept pays membres du « sommet » de Londres (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, République fédérale d'Allemagne, Italie, Japon et Canada), qui, au cours de deux sessions à Paris en juin et juillet, ont mis au point le projet de mandat.

Les premiers discours ont fait apparaître en tout cas les préoccupations des principaux pays participants. Le président Carter, qui a ouvert les travaux mercredi matin, a repris les idées très restrictives qu'on lui connaît en matière de développement nucléaire, en estimant que *« le besoin d'énergie atomique à des fins pacifiques a peut-être été grandement exagéré »*, et que le coût en est très élevé. En même temps, il a assuré les participants de la volonté des Etats-Unis de ne pas refuser le combustible aux pays qui en sont dépourvus, partout où apparaîtra *« un besoin légitime et une modération mutuellement acceptée en matière de prolifération »*. Il a repris l'idée d'une *« banque internationale du combustible »*.

Le délégué français, M. Jacomet, maître des requêtes honoraire au Conseil d'Etat (1), qui vient d'être nommé chargé de mission pour les questions nucléaires auprès du ministre des affaires étrangères, a rappelé, pour sa part, les trois conditions de la participation de Paris au programme projeté :

1) L'évaluation du cycle du combustible *« doit être menée sans qu'il soit préjugé des conclusions qui pourront en découler »*. Cela signifie notamment que les opérations d'enrichissement, de retraitement ainsi que les programmes de surrégénérateurs *« puissent se poursuivre pendant la durée de l'évaluation »*. On sait que les Etats-Unis, qui ont ajourné *sine die* toutes les opérations de retraitement en ce qui les concerne, voudraient voir les autres Etats adopter la même attitude.

2) L'évaluation *« n'est pas une négociation internationale, mais une expertise, aboutissant à des rapports où chaque opinion devra trouver sa place et dont les conclusions n'engageront pas les gouvernements »*.

3) Le souci d'empêcher la prolifération des armes nucléaires *« ne doit pas conduire à des solutions excessives débouchant, au profit de ceux qui possèdent la technologie ou des ressources en uranium, à des droits de regard inadmissibles sur les stratégies industrielles des autres pays, voire à des formes d'embargo »*.

Plusieurs de ces préoccupations ont été reprises à leur compte par d'autres délégations, notamment par celle de l'U.R.S.S., au moins en ce qui concerne les surrégénérateurs et le retraitement, que le délégué soviétique a dûment mentionnés dans son discours.

LES PARTICIPANTS

Les pays participants à la conférence de Washington sont les suivants : Algérie, Argentine, Arabie Saoudite, Australie, Autriche, Belgique, Tchécoslovaquie, Danemark, Egypte, Finlande, France, Grèce, Turquie, Indonésie, Brésil, Nigéria, Canada, République démocratique allemande, République fédérale d'Allemagne, Inde, Iran, Irlande, Israël, Italie, Japon, Corée du Sud, Mexique, Pays-Bas, Norvège, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Espagne, Suède, Suisse, U.R.S.S., Grande-Bretagne, Etats-Unis, Venezuela, Yougoslavie.

Le Pakistan, dont nous avons *indiqué par erreur, dans* « le Monde » du 20 octobre, qu'il n'était pas représenté, est également participant.

En outre, quatre organisations internationales sont représentées : la commission de la Communauté européenne, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Agence de l'énergie nucléaire de l'O.C.D.E. et l'Agence internationale de l'énergie.

La conférence a élu comme *président* M. *Abraham Chayes*, professeur de droit à l'université Harvard.

Mais elles ont trouvé aussi une place inattendue dans l'intervention du délégué américain, M. Gerald Smith (ancien représentant de Washington aux négociations SALT). Pour lui, le programme d'évaluation du cycle nucléaire est *« une étude technique et analytique, non une négociation »* et aucun participant *« ne sera engagé par ses résultats »*. Il ne doit *« pas être l'occasion d'une ingérence dans les programmes nucléaires des pays participants »*.

On est donc en droit de se demander à quoi pourra bien servir ce vaste programme, qui s'étalera sur deux ans et mettra au travail des centaines d'experts dans une quarantaine de pays. En réalité, les Américains espèrent bien que, au bout du compte, des conclusions communes seront *dégagées par les gouvernements* et que des décisions resserrant les contrôles contre la prolifération seront prises.

Déjà le gouvernement américain a fait savoir que son plan de stockage des combustibles irradiés, dévoilé mardi 18 octobre à la veille de l'ouverture de la conférence, sera de nature à intéresser les autres pays et à les détourner du retraitement. Moyennant un prix à payer équivalent à 2,5 % du coût de l'électricité produite, les sociétés détenant des réacteurs pourront confier leurs déchets à l'Etat fédéral, qui s'emploiera à trouver les sites de stockage nécessaires. Cela n'ira pas sans problème : les soixante-cinq réacteurs à eau légère actuellement en service aux Etats-Unis ont produit à ce jour 3 400 tonnes de combustible irradié, et cette quantité augmente de 1 000 tonnes par an. Si, au nom de la non-prolifération, les Etats-Unis s'engagent à recueillir les déchets des autres pays, devenant ainsi une sorte de *« poubelle nucléaire de la planète »*, on peut s'attendre à de vives réactions des milieux écologistes et à des répercussions au Congrès. Aussi bien, certains responsables, y compris M. Schlesinger, secrétaire à l'énergie, estiment-ils que le retraitement s'imposera à un moment ou à un autre en tant qu'*« étape indispensable vers la solution finale du problème des déchets »*.

MICHEL TATU.

(1) M. André Jacomet, alors maître des requêtes au Conseil d'Etat, fut nommé secrétaire général de l'administration en Algérie le 19 décembre 1958. En désaccord avec la politique algérienne du général de Gaulle, il présentait sa démission le 9 novembre 1960. Accusé d'avoir tenu publiquement des propos désobligeants *pour le chef de l'Etat*, il fut révoqué de ses fonctions au Conseil d'Etat (« le Monde » des 9, 10, 11 et 15 novembre 1960). Fin 1968, le décret de révocation fut rapporté et M. Jacomet réintégré au Conseil d'Etat et placé en disponibilité.

En 1961, il était entré à la compagnie Péchiney, dont il devint directeur en 1964. Il occupera successivement plusieurs postes pour devenir, en 1972, directeur délégué de Péchiney-Ugine-Kuhlmann, chargé des affaires aux Etats-Unis. Il quitte le groupe PUK à la fin de 1976.

Le P.S. confirme être favorable à une suspension du programme nucléaire

Le bureau exécutif du parti socialiste s'est prononcé officiellement le 19 octobre pour une suspension de *« toute nouvelle commande de tranches nucléaires pendant une période de dix-huit mois à deux ans »* et pour un moratoire pour ce qui concerne *« la construction d'une centrale surrégénératrice de 1 200 MW, à Creys-Malville, comme tout projet de construction de centrales surrégénératrices à des fins industrielles »*.

Ce changement du parti socialiste, qui, jusqu'à présent, préconisait un simple *« ralentissement »* dans la construction des centrales nucléaires, avait été annoncé par M. Mitterrand le 11 octobre (*le Monde* du 14 octobre). Il peut permettre au P.S. de recueillir certaines voix d'écologistes mais constitue un nouveau point de désaccord avec le parti communiste, qui estime que le recours à l'énergie nucléaire est indispensable à l'indépendance énergétique de la France.

Le texte du bureau exécutif du P.S. ne comporte pas moins de six pages. Il porte condamnation de la politique gouvernementale du *« tout nucléaire »*. Echec politique : *« Un mouvement de protestation de plus en plus fort se développe dans tout le pays contre le caractère autoritaire, voire brutal et policier, de l'action du gouvernement en ce domaine. »* Mais aussi *« échec technique et économique »*. Par exemple, *« la situation de l'usine de La Hague interdit, en l'état actuel des choses, de retraiter les déchets en provenance des centrales PWR construites en France et à l'étranger. »*

Pour remettre en cause cette politique, le parti socialiste prend certains engagements. En matière d'information, *« un groupe de personnalités scientifiques rassemblées depuis le mois d'avril dernier au sein d'un comité environnement et nucléaire* [doit] *établir en toute indépendance un rapport sur les conséquences du recours à l'énergie nucléaire »*. Le P.S. réaffirme *« la consultation démocratique des citoyens »* et annonce le dépôt d'une *« loi nucléaire »* qui *« mettra en place les conditions d'un débat national (...) sur l'ensemble des questions que pose le recours à l'énergie nucléaire »*. Il précise que *« dans l'avenir le choix des sites pour l'implantation de centrales productrices d'électricité sera subordonné à la réalisation d'un consensus avec la population locale »*.

Enfin, le parti socialiste annonce qu'il déposera *« dès le début de la prochaine législature une proposition de loi sur la mise en place d'un plan énergétique intérimaire »*.

Diversification

Cela signifie l'abandon du programme Messmer, *« en prenant seulement en compte l'achèvement des centrales déjà engagées et en suspendant toute nouvelle commande de « tranches » nucléaires pendant une période de dix-huit mois à deux ans »* et un moratoire concernant la construction de toute centrale surrégénératrice (ce qui ne signifie pas l'arrêt de la recherche dans ce secteur). Ce moratoire *« pourrait aller jusqu'à la remise en cause du projet »*.

Ce programme intérimaire prévoit encore la diversification des sources d'énergie, gaz, charbon et hydraulique, comprenant la réduction du programme électronucléaire et le développement conjugué des économies d'énergie et des énergies nouvelles.

Si le Congrès n'adopte pas un programme énergétique satisfaisant

LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS MENACE D'ANNULER SA TOURNÉE DANS LE MONDE

Washington. — Le président des Etats-Unis, M. Jimmy Carter, a annoncé, le 19 octobre, qu'il était prêt à renoncer à son voyage à l'étranger, prévu pour la fin du mois de novembre, si le Congrès n'a pas, d'ici là, adopté un programme énergétique satisfaisant.

Il était prévu que le président américain se rendrait, du 22 novembre au 2 décembre, dans neuf pays situés sur quatre continents (Venezuela, Brésil, Nigeria, Arabie Saoudite, Inde, Iran, France, Pologne et Belgique).

● *A Washington, la Chambre des représentants a rejeté*, le 19 octobre, par 257 voix contre 165, un projet de loi exigeant que 9,5 % du pétrole importé par les Etats-Unis soient transportés par des bateaux américains. Actuellement, 4 % seulement du pétrole importé aux Etats-Unis sont acheminés par des navires battant pavillon américain. — *(A.F.P.)*

COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS TEXTILES VONT POUVOIR SE POURSUIVRE

Luxembourg (Communautés européennes). — Outre l'élargissement de la C.E.E., plusieurs dossiers importants ont été abordés, le 18 octobre, par les ministres des affaires étrangères des Neuf :

● *La négociation tarifaire multilatérale, dite « Tokyo round »*. — Les contacts entre la Commission et les Etats-Unis ont permis de rapprocher les points de vue. L'hypothèse de travail envisagée, dite *« formule suisse »*, prévoit, sur une période de dix ans, une réduction moyenne des droits de douane de 44 % avec harmonisation des tarifs. Ainsi, pour un produit donné, un effort de désarmement tarifaire plus important sera demandé aux pays ayant encore des droits de douane élevés qu'à ceux qui sont moins protégés. Les ministres français, MM. Rossi et Deniau, qui ont été suivis par le conseil, ont souligné qu'il n'était pas question pour la C.E.E., au stade actuel, d'approuver une hypothèse de travail très partielle encore. Avant de se prononcer, ce qu'il fera en novembre, le conseil veut en savoir davantage sur les intentions des partenaires du GATT quant à certains aspects de la négociation.

● *Les accords bilatéraux sur le textile*. — Les Britanniques ont levé leurs réserves, si bien que les négociations déjà engagées par la Commission avec une vingtaine de pays — mais de façon informelle — vont pouvoir se poursuivre normalement. L'objectif, on le sait, est d'organiser de façon précise — avec, comme idée de base, la stabilisation au niveau de 1976 — les importations de produits textiles dans la Communauté.

● *L'acier*. — La France a constaté que le plan anticrise mis en œuvre sous l'autorité de la Commission n'est pas pleinement respecté par les entreprises. A la demande de M. Deniau, le conseil fera le point en novembre sur les conditions d'application de ce plan. — Ph. L.

M. LONG SOULIGNE L'« IMPORTANCE ACCRUE » DU « TOKYO ROUND »

Genève *(A.F.P.)*. — *« Le succès du « Tokyo round » est essentiel pour l'avenir à long terme de l'économie mondiale »*, a déclaré M. Olivier Long, directeur général du GATT (*accord général sur les* tarifs douaniers et le commerce), le 18 octobre, à l'occasion du trentième anniversaire de l'accord.

« C'est dans un environnement menaçant, a-t-il souligné, *que le « Tokyo round », inauguré il y a quatre ans, entre dans sa phase décisive. Il a pris, de ce fait, une importance accrue, parce que c'est le moyen le plus immédiat et le plus efficace de repousser la menace protectionniste.*

● *Les mesures prises par le conseil des ministres en faveur des énergies nouvelles* (doublement des crédits de l'énergie solaire, ceux de la géothermie passant entre 1977 et 1978 de 30,5 à 37,5 millions de francs et ceux de la recherche de 90 à 115 millions) ne satisfont pas tout le monde. Dans une lettre ouverte à M. Colli, délégué aux énergies nouvelles, M. Morel, président de l'Association nationale des fabricants, installateurs, conseillers et utilisateurs de l'énergie solaire, dénonce l'investissement effectué *« dans une opération de démonstration en France d'une autre centrale type Four solaire pour production d'électricité »*. Il constate *« la chute de fabrication entre 1976 et 1977 due au manque d'incitation financière à l'utilisation de l'énergie solaire domestique (12 000 mètres carrés en 1976, 7 000 mètres carrés en 1977) »*.

LE RAPPORT D'EXÉCUTION DU VIIe PLAN

La réalisation des « programmes d'action prioritaire » a pris un retard important

M. Jacques Sourdille, secrétaire d'Etat à la recherche, a présenté aux députés, mercredi 19 octobre, le budget du commissariat général du Plan. A cette occasion, en réponse à M. André Boulloche (socialiste), rapporteur spécial de la commission des finances, il a commenté le rapport d'exécution du VIIe Plan pour les années 1976 à 1978, qui vient d'être remis aux parlementaires.

« Nous n'avons pas lieu de crier en tout point au miracle », a notamment déclaré M. Sourdille, qui a fait état d'une inégale réalisation des vingt-cinq « programmes d'action prioritaires » (PAP). Selon le rapport, l'ensemble des PAP, aux deux tiers du parcours du VIIe Plan, n'est réalisé qu'à 54,2 %, compte tenu des crédits du Fonds d'action conjoncturelle (FAC) et des lois de finances rectificatives. Ce chiffre est obtenu en comparant la somme des dotations reçues en 1976, 1977 et de celles prévues en 1978 — le tout converti en francs 1975 — à l'« enveloppe » financière initialement votée par le Parlement pour les trois premières années du quinquennat. M. Sourdille a d'ailleurs indiqué que *« le gouvernement allait demander au commissariat général du Plan d'étudier les conditions de rattrapage des programmes les plus défavorisés »*.

Un certain nombre de programmes sont en bonne voie. C'est le cas notamment du PAP. *« Formation des jeunes »* (coût global : 1,15 milliard de francs) exécuté à *84,3 %, ce qui reflète* les mesures gouvernementales prises en faveur des jeunes, notamment les contrats emploi-formation, ou les décisions relatives à l'apprentissage ou aux stages. Il en est de même pour les PAP. *« Assurer l'égalité des chances par l'éducation et la culture »* (20,55 milliards de francs), *« Désenclaver l'Ouest, le Sud-Ouest et le Massif Central »* (5,80 milliards de francs), *« Valorisation des zones rurales »* (3 milliards de francs) dont les taux de réalisation s'établissent respectivement à 61,2 %, 61,5 % et 59,8 %. La priorité donnée au téléphone, qui se taillait la part du lion lors du vote initial des crédits (104,4 milliards de francs), a été respectée, puisque le programme est exécuté à 55,4 %, taux supérieur à celui de la moyenne de l'ensemble des programmes: 58,9 % des crédits inscrits ont été engagés pour améliorer les conditions de travail du tri postal.

En revanche, les PAP *« Liaison fluviale mer du Nord-Méditerranée »* (1,55 milliard de francs), *« Hôpitaux »* (3,73 milliards de francs), *« Défense du patrimoine naturel »* (2,20 milliards de francs), *« Famille »* (1 milliard de francs) et *« P.M.E. - Artisanat »* (816 millions de francs) ont pris un retard important. Ils n'ont été réalisés respectivement qu'à 27,2 %, 39,7 %, 38,8 %, 38,7 % et 37,5 %.

Il faut se garder, toutefois, d'une interprétation étroitement budgétaire des PAP. Pour juger le degré d'exécution d'un programme, il faut aussi prendre en compte le poids des crédits qui lui sont consacrés à l'intérieur du budget d'un ou de plusieurs ministères.

D'autre part, l'exécution d'un programme n'est évidemment pas la même s'il met en route une politique totalement nouvelle ou s'il ne fait que prendre le relais de dispositions déjà existantes. Selon M. Sourdille, c'est souvent *« le caractère novateur de l'action entreprise qui est la cause de retards »*.

Ainsi, un bon taux d'exécution peut concerner un programme *qui ne relève que d'un seul ministère* ou ne représente qu'une faible part du budget et où la priorité est ancienne. Inversement, un mauvais taux de réalisation peut être affecté à un programme absorbant les crédits de plusieurs ministères et nécessitant la mise en œuvre d'une politique radicalement nouvelle.

Pour compléter les données financières d'appréciation, le Plan propose une batterie d'*« indicateurs physiques »*. *On* peut suivre, par exemple, l'exécution du PAP *« Hôpitaux »* en considérant l'indicateur *« nombre de lits en salle commune supprimés chaque année »*, qui est passé de dix-huit mille deux cent seize en 1976 à vingt mille sept cent trente en 1977, ce qui traduit une diminution de l'encombrement des hôpitaux. Le Plan prévoit, on le sait, la suppression de vingt mille lits en 1978.

EMPLOI

Les poursuites contre les faux chômeurs

Le nombre des enquêteurs de l'A.N.P.E. a été doublé, indique M. Beullac

En réponse à une question de M. Wagner (R.P.R., Yvelines), le mercredi 19 octobre, à l'Assemblée nationale, portant sur les « *abus* » auxquels donne lieu, *selon le député*, l'attribution de l'allocation supplémentaire d'attente (90 % du salaire brut en cas de licenciement économique), M. Christian Beullac, ministre du travail, a déclaré :

« Il y a effectivement des fraudeurs, et j'ai décidé de m'attaquer à ce problème, car il serait malsain de laisser commettre des actes malhonnêtes lorsqu'il s'agit de distribuer 14 milliards de francs de fonds publics — c'est-à-dire le cinquième du produit de l'impôt sur le revenu. J'ai donc demandé à l'administration et à l'Agence nationale pour l'emploi de veiller à ce que les fraudeurs soient poursuivis. Il s'agit là d'une action de salubrité publique, que les salariés eux-mêmes approuvent. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai décidé de doubler le nombre des enquêteurs de l'A.N.P.E. — ce qui ne fait jamais que le porter à une centaine, ce qui reste fort peu. J'ai donné les instructions les plus rigoureuses pour que la radiation des aides publiques soit prononcée quand un excès est constaté. J'ajoute qu'une trop longue période de chômage rend plus difficile une réinsertion ultérieure : c'est donc aller dans la bonne voie que de tout faire pour abréger la durée de la cessation de travail. »

Evoquant ensuite la création éventuelle d'une « indemnité compensatrice », dans le cas où le chômeur accepterait un emploi moins bien rémunéré que celui qu'il exerçait en dernier lieu, M. Beullac a précisé :

« Quant à l'indemnité compensatrice, son institution est effectivement souhaitable, et M. Bergeron a fait une proposition à ce sujet. Il faut, cependant, être prudent, car elle pourait avoir des effets pervers : les chefs d'entreprise pourraient être tentés de recruter à un niveau inférieur de rémunération en comptant sur l'indemnité compensatrice pour assurer un salaire normal à leur employé. La question est, cependant, à l'étude, mais une solution ne peut résulter que d'un accord entre partenaires sociaux. »

SOCIAL - ÉCONOMIE

AFFAIRES

BILLET

« Nationalisations silencieuses »

M. Bonnefous persiste et signe

M. Edouard Bonnefous, président (Gauche démocratique) de la commission des finances du Sénat, enfonce le clou. Voici un an, dans un rapport qui fit quelque bruit, il avait dénoncé l'extension du secteur public par le biais de création de filiales ou de prises de participation opérées par les entreprises nationalisées. Il revient aujourd'hui sur ces « nationalisations silencieuses » dans un second rapport.

Ce document ne comporte pas de révélations, mais il a le mérite de fournir des précisions sur l'ampleur et les causes du phénomène. Le constat d'abord. En ne prenant en compte que les entreprises recensées par l'ouvrage officiel intitulé Nomenclature des entreprises nationales à caractère industriel ou commercial et des sociétés d'économie mixte d'intérêt national, *ce qui limite le champ de l'investigation, puisque n'y sont concernées que les filiales dans lesquelles la participation publique est supérieure ou égale à 30 %, M. Bonnefous constate que le nombre de maisons-mères du secteur public est revenu de cent soixante-dix à cent trente-deux en dix-huit ans (de 1957 à 1975)* (1), *mais qu'à l'inverse celui des filiales a plus que doublé, passant de deux cent soixante-seize à six cent quarante-neuf (+ 135 %).*

Ce recensement ne permet pas d'apprécier avec la précision souhaitable l'ampleur du phénomène, note le rapporteur ; mais il permet au moins d'en prendre conscience. Une analyse plus fine fait ressortir que ces opérations ont été le plus souvent réalisées par les entreprises confrontées à la concurrence (assurances, chimie, transports, industrie mécanique) et que les sociétés disposant d'un monopole ont observé, dans ce domaine, une attitude plus réservée.

Les motifs invoqués pour justifier ces prises de participation ou créations de filiales sont divers. Le rapporteur en cite sept : l'incitation à coopérer avec d'autres unités de production ; la volonté d'assurer la sécurité d'approvisionnement ou la permanence des débouchés ; le souci d'une meilleure gestion ; la réalisation des objectifs relatifs au développement des activités à l'étranger ; la diversification pour la diversification ; la recherche de placements financiers censés rentables et sûrs ; la nécessité de procéder à la demande du gouvernement à des opérations d'intérêt général.

Si l'on excepte la dernière justification, « la majorité des interventions des entreprises publiques est inspirée par les exigences de l'économie de marché », *note M. Bonnefous. Au fil des ans,* « la distinction traditionnelle entre le secteur public et le secteur privé tend à devenir moins absolue ». *On ne saurait mieux dire que les entreprises publiques se comportent en fait comme des entreprises privées. Dès lors, le rapporteur a beau jeu de dénoncer la* « course aveugle à la diversification », *qui a pu amener, par exemple, la SANOFI, filiale d'Elf-Aquitaine, à s'intéresser, avec le grand bijoutier Van Cleef et Arpels, à la parfumerie de luxe, ou la Société chimique des charbonnages à prendre une participation dans une société de peinture, ou encore Renault à intervenir dans l'étude et la réalisation de centres commerciaux, d'ambassades ou de cités administratives...*

Le chapitre consacré à la rentabilité des filiales et des prises de participation est moins convaincant. Sans doute parce que le critère retenu — montant des dividendes versés par rapport au capital de la filiale — ne permet qu'une approche limitée. Chacun sait que la rémunération du capital ne saurait traduire à elle seule le bien-fondé d'une opération, sauf si celle-ci est uniquement financière. Telle prise de participation, par exemple, peut ouvrir des débouchés dans de bonnes conditions, sans que des dividendes soient pour autant versés.

On peut, certes, citer un certain nombre d'expériences « malheureuses ». Mais en conclure que, globalement, la rentabilité de ces opérations est médiocre est aller vite en besogne.

Reste, et c'est sans doute l'un des points les plus importants du rapport, que nombre de ces opérations échappent au contrôle de la puissance publique. D'abord parce que celle-ci n'est pas censée contrôler les « placements ». Or l'expérience prouve que la frontière entre « placement » et « prise de participation » est parfois mince. Ensuite parce que les entreprises publiques utilisent parfois des filiales pour échapper à ce contrôle.

Celui-ci doit être renforcé, affirme M. Bonnefous. Assurément, mais comment ? S'agit-il d'enserrer les entreprises publiques dans un carcan administratif ? Ne serait-il pas préférable de leur fixer, par exemple dans le Plan, des objectifs précis d'intérêt général, dont il serait aisé de contrôler a posteriori la réalisation ?

Dans cette affaire, les entreprises publiques font figure d'accusées. Pourtant, comment s'étonner — même si on le déplore — de les voir adopter le comportement des entreprises privées, alors qu'elles sont soumises, dans bien des secteurs, aux mêmes lois du marché et que l'Etat s'avère incapable d'inventer une politique cohérente du secteur public ? C'est en fait le procès de la puissance publique qu'instruit M. Bonnefous !

L'initiative est louable. On espère qu'elle aura des prolongements, et qu'un rapport symétrique sera bientôt publié sur l'utilisation des fonds publics mis à la disposition de firmes privées.

PHILIPPE LABARDE.

(1) Cette diminution de 22 % est due à la fois à la décolonisation et à la disparition d'organismes comme l'Office des changes ou la Société de vente des surplus.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



La situation comptable au 30 juin 1977 présentée au conseil d'administration lors de sa dernière réunion confirme l'augmentation régulière et sensible des résultats.

Le bénéfice du semestre, augmenté des amortissements, s'élève à 14,4 millions de francs, soit 14,4 % du capital investi, à comparer à 12,6 millions de francs pour la période correspondante de l'année précédente. Le bénéfice net : 10,2 millions de francs, est en progression de 9 %.

Cette tendance devrait se poursuivre au second semestre, et dans ces conditions le dividende de l'exercice 1977 pourrait progresser dans une proportion à peu près comparable. Rappelons que le dividende de l'exercice 1976 (réglé en juin 1977) s'est élevé à 8,75 %.



GROUPE SCREG

Du fait des modifications intervenues dans la structure du groupe ces dernières années, il a été estimé nécessaire d'accroître l'importance des capitaux permanents.

Une assemblée générale extraordinaire sera en conséquence réunie, sur deuxième convocation, le 9 décembre prochain, à l'effet de renouveler au conseil les autorisations antérieurement données, à savoir :

— Emission d'obligations convertibles pour un montant maximum de 60 millions de francs ;

— Augmentation du capital social d'un montant maximum de 50 millions de francs ;

— Placement d'un emprunt obligatoire d'un montant maximum de 100 millions de francs.

Le conseil n'a pas l'intention d'utiliser cumulativement les trois montants ci-dessus. Il se propose, en revanche, dès après l'assemblée, de procéder à l'émission d'un emprunt de 60 millions de francs en obligations convertibles, à raison d'une action pour une obligation.

ESSO S.A.F.

RÉSULTATS FINANCIERS POUR LE PREMIER SEMESTRE 1977

Le chiffre d'affaires hors taxes et hors transactions compensées d'Esso SAF pour le premier semestre 1977 s'est élevé à 5 762 millions de francs. La marge brute d'autofinancement s'élève à 297 millions de francs y compris 147 millions couvrant l'augmentation de valeur des stocks à volume constant.

Le bilan au 30 juin 1977 fait apparaître pour les six premiers mois de l'année une perte nette, après amortissements et provisions, de 5 millions de francs pour les activités propres à Esso SAF, à l'exclusion du dividende de 58 millions de francs reçu d'Esso REP au titre de l'exercice 1976.

Ce résultat déficitaire illustre le fait que les augmentations de prix des produits finis autorisées par les pouvoirs publics ont été insuffisantes : non seulement elles n'ont pas assuré la rentabilité des capitaux investis, mais elles n'ont même pas couvert l'augmentation des prix des bruts et des coûts opératoires. De nouvelles hausses sont indispensables pour que la situation de l'industrie pétrolière française soit redressée.

FONCINA

Les loyers acquis au cours du troisième trimestre 1977 se sont élevés à 6 255 384 F contre 6 076 661 F pour la même période en 1976.

Au 30 septembre 1977, le total des loyers acquis depuis le 1er janvier atteignait 18 826 011 F (contre 18 035 082 F au 30 septembre 1976).

BIS S.A.

N° 1 DU TRAVAIL TEMPORAIRE EN FRANCE ET EN EUROPE

Les comptes définitifs au 30 juin 1977 font ressortir, pour la société mère BIS S.A., un chiffre d'affaires hors taxes en progression de 16,5 % par rapport au premier semestre 1976. Le résultat avant impôts et provisions pour participation et investissements atteint 35 494 477 F et le résultat net s'établit à 14 978 589 F en progression respectivement de 27 % et 40 % par rapport au premier semestre de 1976.

Ces niveaux élevés de progression pour le premier semestre s'expliquent en partie par la relative faiblesse du chiffre d'affaires du premier semestre 1976. En revanche, le deuxième semestre de 1976 avait apporté à la société de très fortes demandes de délégations de personnel alors qu'une conjoncture plus attentiste et un environnement économique moins favorable que l'an dernier à la même époque devraient freiner la progression du deuxième semestre 1977 par rapport au deuxième semestre 1976.

Des chiffres consolidés sont publiés pour la première fois au niveau du groupe.

Le chiffre d'affaires hors taxes consolidé du groupe BIS pour le premier semestre 1977 s'établit donc à 435 351 775 F tandis que le bénéfice consolidé s'élève à 15 726 553 F pour la part du groupe et à 183 248 F pour celle des intérêts minoritaires.

Sur l'ensemble de l'exercice 1977, compte tenu de ce qui a été dit ci-dessus pour les variations d'activité de la société mère en 1976 et 1977, la progression du chiffre d'affaires consolidé devrait être de l'ordre de 8 % légèrement en retrait par rapport aux estimations du début de l'année.

La croissance du résultat net devrait s'établir sensiblement à ce même niveau de 8 %, la différence entre les taux de progression du premier semestre et celui du deuxième semestre 1977 trouvant une explication complémentaire dans :

— Les frais d'études importants engagés pour améliorer les outils de gestion ;

— Le renforcement de l'encadrement effectué à partir du deuxième trimestre 1976 ;

— Les frais occasionnés par le renforcement du réseau commercial de la société mère. Environ 30 points d'exploitation supplémentaires seront ouverts en France durant l'année 1977, dont 15 l'ont été au cours du premier semestre 1977, et leur contribution positive aux résultats n'apparaîtra qu'au cours des prochains exercices.

Rappelons que la société BIS S.A. a l'intention de proposer prochainement à une assemblée générale mixte de ses actionnaires de procéder à une augmentation de son capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions (une nouvelle, jouissance 1er janvier 1977, pour une ancienne) à la suite de la réévaluation de ses actifs non amortissables et de modifier l'organigramme du groupe en faisant apport de l'activité de Travail temporaire France à une nouvelle société BIS France qui serait détenue à 99,99 % par la société BIS S.A.

LES SICAV DE LA BANQUE ROTHSCHILD

au 30 septembre 1977

	ROTHSCHILD EXPANSION		LAFFITTE RENDEMENT		LAFFITTE TOKYO	
	F	%	F	%	F	%
Actions étrangères	177 972 601,65	40,63	—	—	39 893 209,86	53,49
Actions françaises	39 343 303,20	8,98	4 578 357,90	5,73	—	—
Obligat. étrangères	24 598 169,96	5,62	34 164 568,52	42,68	1 960 968,77	2,58
Obligat. françaises	186 020 168,71	42,47	37 198 546,39	46,47	22 988 371,60	30,24
Liquidités	10 077 420,75	2,30	4 101 843,94	5,12	11 165 123,51	14,69
ACTIF NET	438 011 664,27	100	80 043 316,75	100	76 007 673,74	
VALEUR LIQUID.	261,46		100,12		183,01	100

SILIC

Le conseil d'administration, réuni le 13 octobre 1977 sous la présidence de M. Jean Lorenceau, a arrêté les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1977 ; il s'est félicité de la sensible augmentation des recettes locatives qui s'élèvent à 44 158 000 F contre 38 958 000 F pour l'exercice précédent. Cependant, la société, dont le patrimoine foncier et immobilier représente maintenant 433 millions de F après amortissements, mais avant toute réévaluation, a dû s'endetter pour compléter ses ressources propres (141 millions de F) : après l'achèvement des immeubles, cet endettement génère de lourdes charges financières. C'est pourquoi les comptes de l'exercice 76-77 ne se soldent, après dotations de 7 848 000 F aux amortissements et provisions, que par un bénéfice de 15 298 000 F (dont 845 000 F de plus-value nette à long terme) contre 19 722 000 F (dont 939 000 F de plus-value nette à long terme) pour l'exercice précédent. Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale, qui sera convoquée le 8 décembre 1977, la distribution d'un dividende de 16 F par action contre 18,15 F l'année dernière.

Pour l'exercice en cours, le conseil a constaté que les loyers émis à ce jour s'élèvent à 24 543 000 F contre 20 817 000 F pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui permet d'escompter un bénéfice par action au moins égal à celui de l'exercice écoulé.

Le conseil se préoccupe de mettre en œuvre les solutions les plus opportunes pour consolider l'endettement à court terme de la société dans des conditions qui permettent de profiter de la bonne activité commerciale de celle-ci et de la forte augmentation des recettes locatives pour reprendre rapidement la progression du résultat par action.

HURÉ S.A.

Conformément à son programme de novation technique, HURE S.A. vient de présenter, à la Deuxième exposition européenne de la machine-outil, qui s'est tenue à Hanovre du 20 au 29 septembre 1977, sa nouvelle machine à commande numérique MX.

Une commande à l'exportation de plus de 21 millions de francs destinée à l'usine de Pskov, en U.R.S.S., est enregistrée.

Dans le cadre de sa politique du commerce extérieur, la société a, d'une part, conclu avec le groupe allemand Reifenhäuser un accord prévoyant la création d'une filiale 50/50 pour le marché brésilien et, d'autre part, pris une participation de 15,48 % dans la société Varinelli Espana S.A.

DIDOT BOTTIN

Le conseil d'administration de la société Didot Bottin s'est tenu le mardi 18 octobre 1977.

Il a pris acte de la démission présentée début septembre par M. Pierre Basy, directeur général de la banque Worms.

Il a coopté un nouvel administrateur, M. Tom Sebestyen, au nom de la société anonyme Groupe Express, principal actionnaire de Didot Bottin. M. Tom Sebestyen est directeur général de la Générale alimentaire et directeur général de Groupe Express.

M. Bruno Monnier a remis au conseil sa démission de président-directeur général de la société et a proposé au conseil de nommer M. Tom Sebestyen, ce qui a été fait.

A l'issue du conseil, M. Bruno Monnier a donné sa démission d'administrateur de la société.

GROUPE PALUEL-MARMONT

SOCIÉTÉ DE BANQUE ET D'INVESTISSEMENTS - SOBI

26, boulevard d'Italie, Monte-Carlo

La situation comptable arrêtée au 30 septembre 1977 fait ressortir les éléments suivants :

— Total du bilan .... F 591 307 361,69
— Total du portefeuille (effets et prélèvements d'office) .. F 563 912 356,48
— Dépôts à terme de la clientèle, y compris les intérêts réinvestis des comptes d'épargne SOBI .... F 258 035 872,51

Le prochain avis financier paraîtra dans le courant du mois de février 1978.

Banque Populaire — TROIS SICAV DU GROUPE

SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 1977	VALOREM Valeurs diversifiées	FRUCTIDOR Obligations	PLANINTER Valeurs internationales
Capital (en F)	132 295 300	105 040 900	107 163 000
Actions en circulation	1 322 953	1 050 409	535 815
Valeur liquidative (en F)	151,06	136,66	267,25
Actif net (en F)	199 846 205,64	143 554 963,45	143 196 717,69
Il se répartissait ainsi (en %) :			
— Obligations libellées (en F)	31,48	80,39	36,03
— Obligations libellées en monnaies étrangères	1,83	6,49	4,20
— Actions françaises	19,29	2,52	13,55
— Actions étrangères	44,61	0,34	37,64
— Créances hypothécaires	—	1,43	—
— Liquidités	2,79	8,83	6,58

Les souscriptions et rachats sont reçus aux mille sept cent cinquante guichets des Banques populaires, à la Caisse centrale des Banques populaires et à la Caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

19 OCTOBRE

La hausse se poursuit

Le marché est resté résolument orienté à la hausse, ce mercredi, à la Bourse de Paris, où l'on procédait à la réponse des primes engagées pour le mois d'octobre. Nul doute que la grande majorité d'entre elles ont été levées à l'issue d'une séance où l'indicateur instantané affichait une progression de 1,35 %.

La quasi-totalité des compartiments ont bénéficié de l'augmentation très sensible du nombre des ordres d'achats. Mais ce sont, sans conteste, les titres de construction électrique qui ont pris la tête du mouvement de hausse, suivis de très près, par le bâtiment, l'alimentation et les magasins. Seules, les valeurs de métallurgie sont restées mal orientées. Non sans raison, il est vrai.

Les meilleures performances de la séance ont été réalisées par Europe I, S.A.T. et Penhoët (+ 10 à 15 %), tandis que Marine, Sacilor et Chiers subissaient les replis les plus sensibles (— 4 à 5 %).

Autour de la corbeille, on se félicitait de cette hausse, qui se poursuit depuis deux jours, et se produit à la veille d'une liquidation générale à nouveau gagnante (plus de 5 %). Significativement, un refus des achats, aussi bien métropolitains qu'étrangers, a été observé. Certes, l'arrêt, très probablement provisoire de la baisse du dollar, a joué un rôle dans cette reprise. Mais, relèvent les boursiers, au-delà des péripéties monétaires, c'est le sentiment de fond qui a vraiment changé, et pousse les investisseurs à se porter sur les titres des sociétés dont l'expansion se poursuit ou dont la résistance à la crise est satisfaisante.

Aux valeurs étrangères, les mines d'or ont fléchi sur les avis de Londres.

Sur le marché de l'or, le lingot a poursuivi son mouvement de hausse, s'adjugeant encore 60 francs à 25 460 francs. Le napoléon a, en revanche, cédé 0,50 franc à 248,60 francs. Quant au volume des transactions, il s'est très nettement contracté à 3,04 millions de francs contre 6,33 millions de francs.

LONDRES

La tendance est orientée à la baisse jeudi matin au Stock Exchange, où l'indice des industrielles cède 4 points, à 514,6. Tassement des fonds d'État. Recul des mines d'or. Irrégularité des pétroles. -AEU

OR (ouverture) (dollars) : 159 65 contre 161 60

VALEURS	CLOTURE 19/10	COURS 20/10
Beecham	658 ...	662 ...
British Petroleum	886 ...	880
Courtaulds	123 ...	123 ...
De Beers	311 ...	304 ..
Imperial Chemical	419 ...	414 ..
Rio Tinto Zinc Corp.	202 ...	198 ..
Shell	592 ...	582 ...
Vickers	203 ...	202 ...
War Loan 3 1/2 %	36 5 8	36 1/2
*West Driefontein	38 3/8	28 3/8
*Western Holdings	21 3/4	20 7/8

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

NOUVELLES DES SOCIETES

Résultats nets du premier semestre 1977

PIERREFITTE AUBY : 3,84 millions de francs contre 9,85 millions. Ces résultats ne sont pas directement comparables dans la mesure où les profits dégagés au 30 juin dernier ne prennent pas en compte les dividendes versés par CESA, encaissés seulement en juillet.

ESSO-SAF : perte de 5 millions de francs pour les activités propres à la société contre une perte également de 0,7 million.

T.R.T. : bénéfice net de 7,43 millions de francs contre 7,09 millions.

CREDIT GENERAL INDUSTRIEL : résultat d'exploitation, 13,9 millions de francs ((+ 20 %).

SOMMER-ALLIBERT (*consolidé*) : le résultat net s'élève à 37,20 millions de francs contre 18,62 millions. Ces résultats ne sont pas comparables dans la mesure où les réévaluations partielles d'actifs ont cessé de jouer pour l'exercice en cours.

BIS : bénéfice net de 14,97 millions de francs (+ 40 %) pour la société. Le bénéfice consolidé, calculé pour la première fois, atteint 15,72 millions de francs.

S.L.N. : 4,18 millions de francs contre 5,51 millions.

J. LEFEBVRE : 16,82 millions de francs contre 8,60 millions.

B.A.S.F. A.G. : une nouvelle dégradation des résultats pour les neuf premiers mois, avec, en particulier, un chiffre d'affaires en progrès de 3 % seulement (contre 3,9 % pour le premier semestre).

Taux du marché monétaire
Effets privés .... 8 7/16 %

NEW-YORK

Rechute

La confirmation du ralentissement de l'activité économique durant le troisième trimestre a provoqué, mercredi, une forte baisse des cours à Wall Street, et l'indice des industrielles a perdu 8,31 points à 812,20, son niveau le plus bas depuis le 2 octobre 1975.

Ce repli des cours s'est accompagné d'une accélération de l'activité. 22,03 millions de titres ayant changé de mains, contre 20,13 millions la veille.

Traumatisés par la crainte d'une récession, crainte avivée, encore et toujours, par la perspective d'une nouvelle hausse des taux d'intérêt, toujours possible si le gonflement de la masse monétaire ne s'arrête pas, les opérateurs n'ont guère tenu compte des nouvelles plutôt favorables, comme, par exemple, l'augmentation des mises en chantier de logements en septembre.

Sur 1 850 valeurs traitées, 957 ont fléchi, 423 ont monté, et 470 n'ont pas varié.

VALEURS	COURS 18/10	COURS 19/10
Alcoa	43 3/8	42 3/4
A.T.T.	60 3/4	59 ...
Boeing	25 1/2	25 3 8
Chase Manhattan Bank	29 1/4	28 7/8
Du Pont de Nemours	109 ...	107 7/8
Eastman Kodak	56 7/8	55 5/8
Exxon	46 5 8	45 3/8
Ford	44 3 4	44 5/8
General Electric	50 7/8	50 1 2
General Foods	30 1/4	30 3/8
General Motors	69 5 8	69 1/4
Goodyear	17 7 8	17 7/8
I.B.M.	257 3/8	256 ...
I.T.T.	30 1/2	30 1/2
Kennecott	23 ...	22 3/4
Mobil Oil	60 5/8	60 1/4
Pfizer	26 1/4	26 ...
Schlumberger	66 3/4	65 3/4
Texaco	27 5/8	27 5 8
U.A.L. Inc.	18 ...	17 7/8
Union Carbide	42 3/8	41 5 8
U.S. Steel	30 ...	29 7/8
Westinghouse	17 5/8	17 5/8
Xerox	52 1 2	49 1/2

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	19/10	20/10
1 dollar (en yens) ...	253 30	254 15

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1976.)

	18 oct.	19 oct.
Valeurs françaises ..	95,7	97,3
Valeurs étrangères ..	103,6	103,5

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	62,6	63,4

BOURSE DE PARIS - 19 OCTOBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	35 60	0 156	France I.A.R.D.	170	170	Locabail Immob.	186 50	186 50	Immobvest	86 80	86 80
[illegible]											

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

HORS COTE

[illegible]		

SICAV

	Émission frais inclus	Rachat net
[illegible]		

*Cours précédent

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
680	4,5 % 1973	652	657 10	657 60	657 60
1990	C.N.E. 3 %	1937 ..	1936	1937	1937
330	Afrique Occ.	373 50	378	377	375
280	Air Liquide	280 20	284 90	284 90	283 ..
57	Als. Part Ind.	57 10	57 50	58 ..	66 80
130	Als. Superm.	140	140	140	140
51	Alsthom-Atl.	54 10	55 20	56 50	58
152	Applica. gaz	171	173 90	173 90	173 90
305	Aquitaine	324 ..	328 90	329 ..	329 80
53	— certif.	58 50	57 10	57 50	58 10
106	Arjom. Prioux	99	99 90	99 90	99 90
188	E.J. Lefebvre	181 20	183 50	183 50	183 50
59	Esso S.A.F.	66 ..	66 60	66 50	66 60
173	Euratrance	176 ..	180 ..	180	178 ..
365	Europe n° 1	391 50	413	445 ..	435 ..
360	Ferodo	398	400 ..	399 ..	399 ..
...	— obl. conv.	448 80	449 50	449 50	449 50
154	Fin. Paris BP	174 50	177	177 80	178 ..
200	— obl. conv.	208 50	209 ..	209 ..	207 ..
50	Fin. Un. Eur.	56 80	58 90	58 90	56 20
113	Fiuextel	122 50	124 30	124 30	123 10
72	Fraissinet	69	69 ..	69 ..	69 ..
102	Fr. Pétroles	95 90	96 70	96 70	96 70
118	Olida-Caby	142	145	140	144 ..
90	Opfi-Paribas	92 70	92 70	92 70	92 ..
84	Paris-France	83 20	83 20	83 80	83 50
64	Pechelbronn	66 ..	63 10	63 10	63 10
88	P.M.K.	84 80	85 30	85	85 ..
124	— (obl.)	122 10	122 50	122 50	121 80
48	Pennarroya	41 20	40 80	40 80	40 05
157	Penhoët	153	162	165	164 80
275	Pernod-Ric.	293 50	302	302	302
104	Perrier	115	121 90	121 90	121
62	Pétroles B.P.	58	59 50	59 80	58 40
165	Tél. Ericsson	258 ..	260	264	261 ..
60	Terres Roug.	60 80	60 90	60 90	60 ..
182	Thomson-Br.	185	189	183	189 ..
215	— (obl.)	222	223 50	223 50	224
205	U.I.S.	221 50	225	224 30	222 ..
189	U.C.B.	187	187 80	187 80	184 20
220	Un. F. Bques	218	218 50	218 50	218 50
70	U.T.A.	71 10	72 90	72 90	71 90
23	Usinor	22 10	22 10	22 10	22 ..
111	— (obl.)	110	109 10	109 10	108
95	Vallourec	86	84 10	84	83 60
415	V. Clicquot-P	461	474 90	474 80	475 ..
319	Viniprix	375	379	380	379
335	Gen. Motors	337	336 10	335 10	335
16	Goldfields	20 75	20 20	20 20	20 50
25 50	Harmony	31 20	31 20	30 60	31 20
280	Hoechst Akt	297 50	292 50	293 ..	292 ..
37	Imp. Chem.	36 25	36 25	36 25	36 10
103	Inco Limited	95 25	95	95 ..	93 50
1258	I.B.M.	1251	1236	1238	1237
151	I.T.T.	148 ..	146 50	147 ..	146 30
285	Merck	269 40	264	261 ..	266 50
250	Minnesota M.	240 50	239 50	239 50	235 10
305	Mobil Corp.	293 20	291 60	292	291 30
7630	Nestlé	7680	7880	7870	7770 ..
225	Norsk Hydro	218 ..	218	218	219 90
270	Dome Mines	288	286 ..	286	285
515	Du Pont Nem	531 ..	525	526	521
290	East Kodak	280 ..	277 40	272 90	284
16 50	East Rand	30 90	29 75	29 60	29 80
115	Ericsson	118 50	118 20	119 ..	119 ..
240	Exxon Corp.	228	226	226	224 60
215	Ford Motor	214	214	214 ..	214 70
88	Free State	90 90	90 50	89	91 50
355	Gen. Electric	247 ..	246 80	246 80	245 ..
52	Shell Tr. (S.)	50 20	51	51 ..	50 80
570	Siemens A.S.	605 ..	606	607 ..	606
42	Sony	39 ..	40 ..	40 05	40 40
12 50	Tanganyika	11 50	11 40	11 40	11 20
245	Unilever	251 ..	250 50	253 ..	250 50
19	Union Corp.	19 80	19 25	19 25	19 10
119	U. Min. 1/10	108 ..	109 ..	108 10	108 80
127	West Drief.	148 90	147 50	147 50	147 50
47	West Deep	53 40	52 60	52 60	52
108	West Hold.	110 50	111 ..	110 50	110
255	Xerox Corp.	258 90	256 90	252 ..	256 80
0 97	Zambia Cop.	0 90	0 89	0 89	0 88
[illegible]					

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

*o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation portée dans la colonne « dernier cours ».*

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 19 10	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 847	4 842	4 860
Allemagne (100 DM)	213 800	213 990	213 ...
Belgique (100 F.)	13 710	13 720	13 675
Pays-Bas (100 fl.)	199 680	199 420	199 ...
Danemark (100 krd)	79 500	79 430	79 500
Suède (100 krs)	101 300	101 350	101 ..
Norvège (100 k.)	88 480	88 370	88 250
Grande-Bretagne (£ 1)	8 592	8 597	8 550
Italie (1 000 lires)	5 505	5 503	5 500
Suisse (100 fr.)	214 270	216 080	213 ...
Autriche (100 sch.)	30 020	30 015	28 650
Espagne (100 pes.)	5 773	5 774	5 550
Portugal (100 esc.)	11 975	11 980	11 500
Canada ($ can. 1)	4 355	4 378	4 345

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 19 10
Or fin (kilo en barre)	25370 .	25450
Or fin (kilo en lingot)	25400 ..	25460
Pièce française (20 fr.)	249 10	248 60
Pièce française (10 fr.)	221	220
Pièce suisse (20 fr.)	225 90	223 20
Union latine (20 fr.)	221 ..	223
Souverain	236 50	235 10
Pièce de 20 dollars	1144 .	1150
Pièce de 10 dollars	580	581
Pièce de 5 dollars	366	... .
Pièce de 50 pesos	1040 50	1040 ..
Pièce de 10 florins	220 ..	220 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

2. IDÉES
— « Sécurité et liberté », par René Lenoir.
— « Sécurité et liberté », par Charles Debbash.

3. ÉTRANGER
— Le durcissement de la répression en Afrique du Sud.

4-5. LE MEURTRE DE M. SCHLEYER ET LA CONTROVERSE SUR LA MORT DES DÉTENUS DE STUTTGART
— LIBRES OPINIONS : « Le droit aux prises avec les terroristes », par F. Colcombet.

6. ASIE
EUROPE

6. DIPLOMATIE

7. PROCHE-ORIENT
— L'Egypte accepte le document de travail américano-israélien.

9 à 12. POLITIQUE
— L'examen de la loi de finances à l'Assemblée nationale.
— LIBRES OPINIONS : « Cavalier seul », par R. Merle.

14. SOCIÉTÉ
— Une note de la commission épiscopale de la famille sur l'avortement.

16. ÉDUCATION
— M. Lagarde et la régularité des élections de parents d'élèves.

16. JUSTICE
— Les missions de la D.S.T.

LE MONDE DES LIVRES
PAGES 17 A 25
LE FEUILLETON de B. Poirot-Delpech : Ionesco.
ROMANS : Herbert le Porier ; Jean-Marie Rouart ; Pascal Bruckner ; Anne Philipe.
ESSAIS : Gabriel Matzneff, l'« outsider ».
HISTOIRE : Gorki contre toutes les Russies.
SOCIETE : Claude Mauriac entre la rage et le mouvement.
EDITION : La Foire du livre de Francfort.
LETTRES ETRANGERES : Jorge Semprun, prix Platena pour ses Mémoires politiques ; Borges à Paris.

27 à 29. ARTS ET SPECTACLES
— MUSIQUE : à l'Opéra, M. Bernard Lefort succèdera à M. Liebermann en 1980.
— CINÉMA : *la Guerre des étoiles.*

30. SPORTS

34-35. ÉQUIPEMENT
— TRANSPORTS : le premier atterrissage de Concorde à New-York ; le R.E.R. dans son entier le 8 décembre.

35 à 38. ÉCONOMIE - SOCIAL
— « La bataille nucléaire » (II), par Henri Anglès d'Auriac.
— AGRICULTURE : les embarras d'un délégué.

LIRE ÉGALEMENT
RADIO-TELEVISION (30)
Annonces classées (32 à 34) ; Aujourd'hui (31) ; Carnet (26) ; « Journal officiel » (31) ; Loto (31) ; Loterie nationale (31) ; Météorologie (31) ; Mots croisés (31) ; Bourse (39).

Le numéro du « Monde » daté 20 octobre 1977 a été tiré à 553 851 exemplaires.

« Les détenus de Stammheim ont eu recours à la destruction de leur vie comme moyen de combat »

déclare le chancelier Schmidt devant le Bundestag

Bonn (*A.F.P.*) — Le chancelier Helmut Schmidt a prononcé, ce jeudi matin 20 octobre, au Bundestag, une nouvelle déclaration sur le terrorisme (son dernier discours sur ce sujet datait du 15 septembre dernier). Le chef du gouvernement ouest-allemand a précisé que trois impératifs avaient dicté à ce dernier la conduite qu'il a observée tout au long de l'affaire Schleyer : tenter de retrouver vivant le président du patronat ; arrêter les auteurs des attentats ; garantir la sécurité des citoyens et sauvegarder leur confiance dans l'Etat.

M. Schmidt a notamment déclaré : « *Nous devions craindre que les terroristes commettent d'autres crimes graves après leur mise en liberté, tout comme ceux qui avaient été relâchés après l'enlèvement de Peter Lorenz, et qui sont responsables de neuf assassinats et quatre tentatives de meurtre (...). Le terrorisme n'est nullement mort, ni en Allemagne ni ailleurs dans le monde. Le gouvernement et tous les partis représentés au Parlement feront tout pour sauvegarder la capacité de l'Etat de protéger ses citoyens, et nous le ferons en obéissant aux prescriptions de la Constitution.* »

Le chancelier a rendu hommage au commando spécial de la police allemande qui a mené l'assaut du *Landshut* pour libérer les otages, et il a estimé que « *ces hommes ont donné l'exemple à la jeunesse* » dans la lutte « *pour la sauvegarde de la dignité de l'homme, des droits fondamentaux inviolables et imprescriptibles et du droit à la vie et à la liberté individuelle* ».

« *Je sais,* a poursuivi le chancelier, avec gravité, *que beaucoup de jeunes désapprouvent l'accent exagéré mis par certains sur la jouissance des biens matériels qui font ainsi passer à l'arrière-plan la question du sens de la vie. Je sais que beaucoup de jeunes — et pas seulement chez nous — se posent la question du sens de leur existence. Chacun devra chercher lui-même une réponse, mais elle ne peut être trouvée qu'en respectant les valeurs suprêmes sur lesquelles sont fondés la Communauté et notre Etat. L'opération de Mogadiscio était l'expression consciente du respect de la liberté et de la solidarité.* »

Après avoir remercié expressément et nommément les personnalités et gouvernements étrangers pour leur assistance, le chancelier a insisté particulièrement sur « *l'attitude exemplaire* » de la Somalie « *qui ne restera pas sans influence sur nos relations futures* ».

« *Du point de vue politique,* a ajouté M. Schmidt, *cela signifie que la solidarité a été manifestée précisément par ceux qui étaient critiqués dans notre pays parce qu'ils ont choisi une voie propre pour construire leur société.* »

Le chancelier a rendu hommage également aux gouvernements du sultanat d'Oman, de l'Arabie Saoudite et « *à nos amis occidentaux, qui se sont rangés sans réserve derrière nous : le premier ministre britannique, M. Callaghan, le président Giscard d'Estaing et le président Carter nous ont accordé non seulement leur soutien moral mais aussi une assistance active* ».

Le chef du gouvernement a souligné que le gouvernement fédéral avait accueilli avec « *stupeur et consternation* » la nouvelle des suicides dans la prison de Stuttgart-Stammheim. « *Il nous est impossible de comprendre comment des détenus ont pu se procurer des armes en dépit de la loi sur la limitation des contacts avec l'extérieur, dont l'adoption a exigé de beaucoup de députés de vaincre bien des doutes.* »

Tout en faisant observer que les modalités de détention et l'administration des prisons sont, en R.F.A., de la compétence des Laender, le chef du gouvernement a affirmé que le gouvernement fédéral comptait fermement « *que ces faits fassent l'objet d'une enquête au-dessus de tout soupçon, qu'ils soient complètement éclaircis, et que les conclusions soient présentées publiquement* ».

Le chancelier a précisé que les informations fournies jusqu'ici par le gouvernement du Bade-Wurtemberg, et notamment les résultats des autopsies, « *permettent de penser que les détenus de Stammheim — pour intensifier la lutte terroriste contre notre Etat et son régime de liberté — ont eu recours à la destruction violente de leur vie en tant que moyen de combat* ».

Sous les applaudissements nourris, le chancelier Schmidt s'est écrié, en conclusion : « *Il n'existe pas de principe politique qui puisse moralement justifier le retour à la barbarie. Je m'adresse aux jeunes pour leur dire que la démocratie n'implique pas uniquement la formation de majorités, mais que son sens existentiel réside dans l'humanisation de la politique, c'est-à-dire l'usage du pouvoir.* »

Plusieurs attentats en France

Plusieurs attentats ont eu lieu ces dernières quarante-huit heures en France, qui sont manifestement en relation avec la mort des membres du groupe Baader :

● Un incendie d'origine criminelle s'est déclaré peu avant 1 heure du matin ce jeudi 20 octobre, 15, rue du Louvre à Paris (2e), dans les laboratoires Kebo-France, filiale d'une firme de produits chimiques allemande, la société Keller-Bohacek de Düsseldorf. Le sinistre a été provoqué par l'explosion d'un engin, rapidement suivie par une déflagration. Trois pompiers ont été blessés au cours de l'intervention. Les dégâts sont importants.

● Un autocar de tourisme allemand stationnant 19, rue Monge à Paris (5e) a été incendié vers 0 h. 50 au moyen d'un bidon d'essence par homme âgé de vingt et un ans, M. Christian Wuillaume. Trois autres autocars avaient été également incendiés dans la nuit du mardi 18 octobre au mercredi 19 octobre à Paris.

● Les garages Mercedes, près de Bonnac-la-Côte (Haute-Vienne), à proximité de Limoges, ont été ravagés par un incendie d'origine criminelle, dans la nuit du mardi 18 au mercredi 19 octobre. Les incendiaires ont pénétré dans les lieux en brisant un carreau et ont répandu du gaz-oil sur le sol avant d'y mettre le feu. Les dégâts sont importants. Le mot « venjeance » a été tracé sur un mur, à la peinture rouge.

● A Toulouse, un garage situé route de Labège, concessionnaire de marques allemandes, a été plastiqué, et les établissements Flaujac, spécialisés dans le ramassage et le stockage de vieux papiers, travaillant avec des firmes allemandes, ont été incendiés. Une charge de plastic a également explosé dans le garage Mercédès-Benz, situé à l'entrée de la ville. Les attentats, qui ont fait d'importants dégâts, n'ont pas été revendiqués. Au cours de la nuit du mercredi 19 au jeudi 20 octobre, des jeunes gens ont tenté d'incendier des poubelles en divers endroits de la ville, notamment au consulat d'Allemagne.

● Une explosion d'origine criminelle a entièrement détruit le garage Mercédès de Port-Marly (Yvelines). Cet attentat a été revendiqué par le groupe Andreas Baader des NAPAP (Noyaux armés pour l'autonomie populaire).

● *Un prétendu porte-parole de la Fraction armée rouge* du sud de la France a annoncé ce jeudi matin par un coup de téléphone au bureau marseillais de l'A.F.P. que « *cent mille attentats à l'explosif allaient détruire en Europe les structures de l'économie capitaliste allemande* ». Ce correspondant s'exprimait avec un fort accent allemand.

● *En Italie,* des attentats contre des entreprises ou des institutions ouest-allemandes ont eu lieu dans une dizaine de villes, notamment à Venise, Messine, Rome, Ostie, Bologne, Gênes et Milan. Une manifestation est organisée ce jeudi à Rome par le « Mouvement » (organisation d'extrême gauche).

● *A Berlin-Ouest,* des inconnus ont ouvert le feu dans la nuit de mardi à mercredi sur les fenêtres de plusieur maisons. Des graffitti faisant allusion à la mort des trois terroristes sont apparus sur les murs.

● *A Athènes,* mardi et mercredi soir, de jeunes manifestants criant des slogans hostiles au chancelier Schmidt se sont heurtés à la police. Au Pirée, des inconnus ont tenté d'incendier l'usine allemande A.E.G. Il y a eu des échanges de coups de feu entre les occupants d'une voiture et une patrouille de police. Deux policiers ont été blessés, un occupant de la voiture a été atteint d'une balle à la tête. Il s'agit de Christos Kassimis, trente-quatre ans, qui avait été traduit en justice en 1975 pour avoir collé des affiches anarchistes. Kassimis avait alors été acquitté.

La C.G.T. réaffirme son attachement aux droits de l'homme dans les pays de l'Est

M. Séguy a-t-il refusé une décoration soviétique ?

Les dirigeants de la C.G.T. ont, à l'occasion d'une conférence de presse le 19 octobre, consacrée aux problèmes syndicaux internationaux, renouvelé leurs critiques à l'égard du fonctionnement de la Fédération syndicale mondiale. La F.S.M., a dit M. Séguy, qui participait récemment à Moscou à une réunion du bureau de cet organisme, « *ne peut pas être, ne doit pas être l'expression syndicale d'un bloc, mais l'organisation unitaire dans la diversité tendant à unir tous les travailleurs du monde* ».

Les dirigeants cégétistes ont aussi insisté sur l'attention qu'ils portent au respect des droits de l'homme, notamment dans les pays socialistes. M. Séguy a déclaré : « *Nous sommes toujours particulièrement affectés par tout manquement à la démocratie, toute atteinte aux droits de l'homme qui peuvent survenir dans un pays socialiste, comme c'est le cas présentement avec le procès d'opinion intenté à quatre intellectuels tchécoslovaques coupables d'avoir isgné la Charte des 77.* »

Ce rappel de la défense des droits de l'homme avait donné lieu à un incident en mars dernier à Moscou lorsque, au nom de la C.G.T., M. Henri Krasucki avait défini « *le socialisme, synonyme de liberté* » dans une intervention devant le seizième congrès des syndicats soviétiques. Le journal de cette organisation, *Troud*, avait alors passé sous silence ces propos du dirigeant cégétiste (*le Monde* du 26 mars).

Faut-il trouver dans ces déclarations une confirmation de la décision qu'aurait prise M. Georges Séguy, selon un quotidien du matin, de refuser la médaille de l'ordre de la Révolution d'Octobre. Cette médaille lui avait été décernée par l'U.R.S.S., à l'occasion du cinquantième anniversaire du secrétaire général de la C.G.T., pour « *son activité fructueuse au sein du mouvement ouvrier international* » (*le Monde* du 18 mars). Ce jeudi 20 octobre, au siège de la C.G.T., on se refusait à tout commentaire sur cette affaire.

NOUVELLES BRÈVES

● *M. Jean-François Deniau,* secrétaire d'Etat français aux affaires étrangères, est arrivé à Abou-Dhabi mercredi 19 octobre pour une visite officielle de quarante-huit heures dans l'Etat des Emirats arabes unis, suivie vendredi d'une visite dans l'Etat de Qatar. — (*A.F.P.*)

● *Sa Béatitude Mgr Pimen, patriarche de Moscou,* a quitté Istanbul le 19 octobre pour Moscou, à l'issue d'une visite de sept jours à l'invitation du patriarche œcuménique de Constantinople, Dimitrios Ier.

Dans un communiqué conjoint, les deux Eglises orthodoxes ont exprimé des « *vœux cordiaux pour le développement de leurs relations fraternelles, ce qui servira à l'unité et à la collaboration panorthodoxe dans les domaines de la préparation du grand concile de l'Eglise orthodoxe, du déroulement du dialogue entre les chrétiens et des activités du Conseil œcuménique des Eglises et du mouvement œcuménique en général* ». Les représentants des deux Eglises ont également exprimé le désir de voir se développer les relations amicales avec les autres religions. — (*A.F.P.*)

● *Nouvelle mission pour les OREAM.* — Les organisations d'étude et d'aménagement des aires métropolitaines (OREAM), cellules administratives souples, devront désormais prendre davantage en compte dans leurs travaux l'aspect qualitatif de l'aménagement urbain. Cette orientation nouvelle a été définie par le délégué à l'aménagement du territoire, M. François Essig, qui dressait le mercredi 19 octobre le bilan des OREAM.

Initialement l'objectif de ces organismes était d'élaborer les schémas directeurs des aires métropolitaines à une époque où la forte croissance nécessitait une organisation du développement démographique et économique. Dix OREAM ont été constituées : Nord, Picardie, Basse-Seine, Lorraine, Alsace, pays de la Loire, Centre, Aquitaine, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

● *La fédération Force ouvrière de l'administration générale,* qui vient de tenir son congrès à L'Alpe-d'Huez, a qualifié de « scandaleux » le recrutement temporaire dans les administrations de l'Etat, « *pour des raisons électoralistes évidentes* », de vingt mille jeunes vacataires sans garanties sociales et rémunérés sur des bases inférieures au SMIC. Le congrès a également condamné « *les atteintes intolérables et arbitraires de plus en plus fréquentes portées au statut général de la fonction publique, dont la dernière en date, celle relative à la notion de service fait, s'avère lourde de dangers* ».

M. Bergeron a pour sa part dénoncé le manifeste de la C.G.T., qui « *traduit l'engagement total de ce syndicat sur le plan politique* ». « *F.O.,* a-t-il ajouté, *ne s'engagera pas sur une telle voie.* » — (*Corresp.*)

● *A Nantes,* deux cents ouvriers des chantiers navals Dubigeon - Normandie de Nantes (Loire-Atlantique), en grève depuis quarante-quatre jours, ont envahi, jeudi 20 octobre, au matin, les locaux de la chambre de commerce et d'industrie de Nantes. Cette intrusion s'est produite après une manifestation des grévistes organisée dans les rues de la ville à l'occasion de la journée d'action C.G.T.-C.F.D.T.

Les manifestants ont déployé une banderole sur le fronton de la chambre de commerce indiquant : « *Nantais, Dubigeon doit vivre* ».

A B C D , F G H

